



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

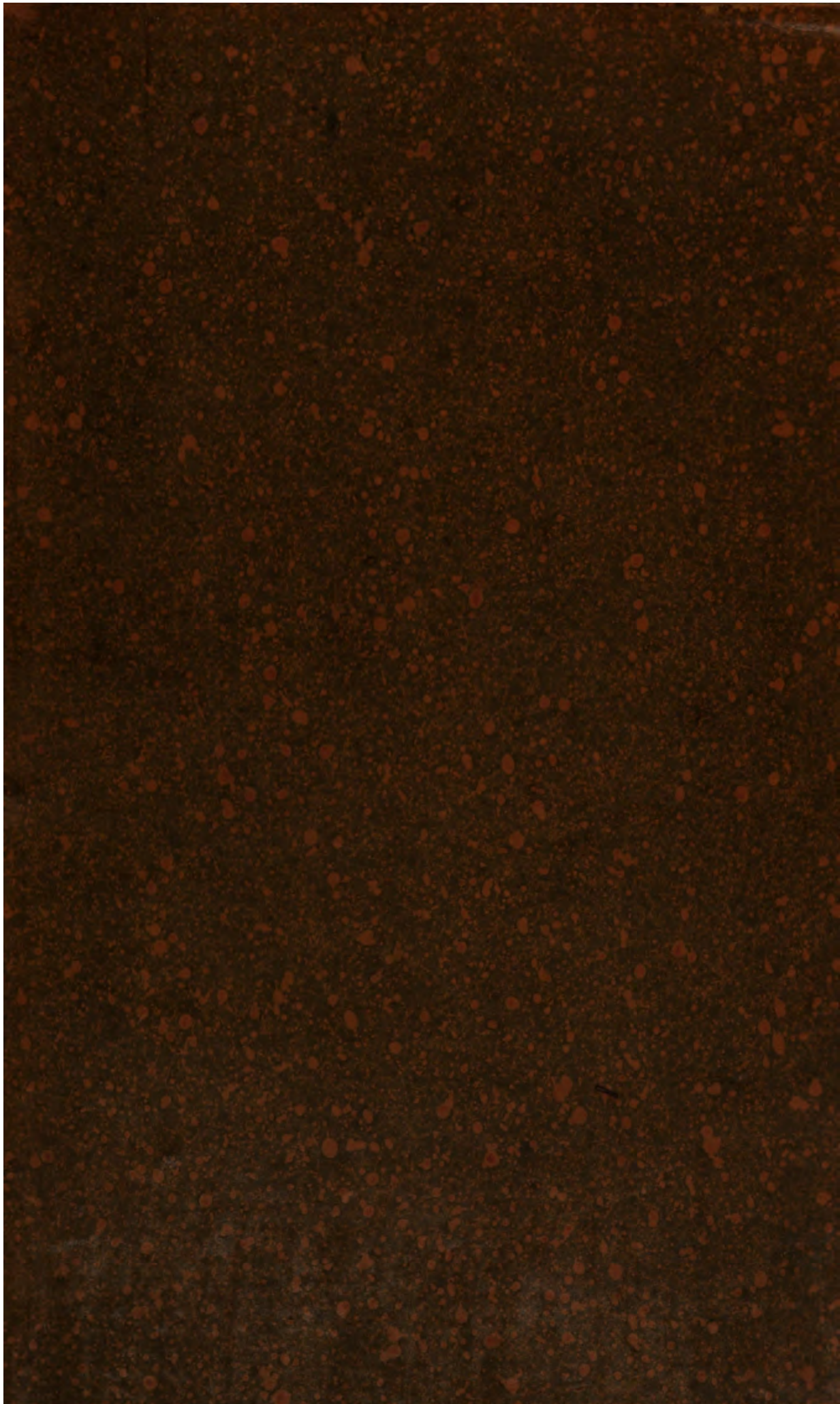
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>

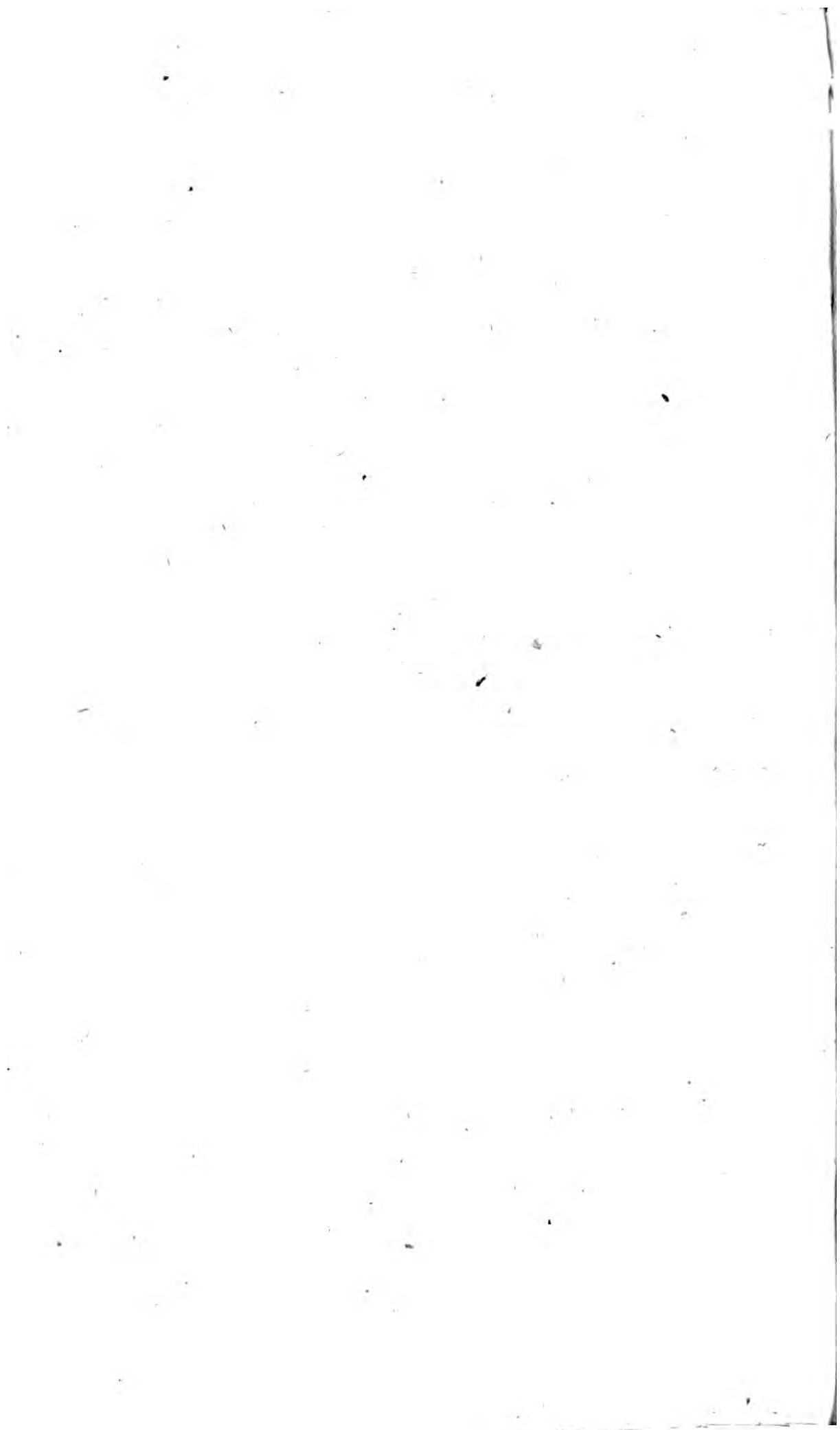


This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



Catalogued Thirty-two







BS. 8°
A 168.

COLLECTION
UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS,

RÉLATIFS

À L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME VIII.

CONTENANT *les Mémoires* D'OLIVIER
DE LA MARCHE.

XV^e. SIÈCLE.

IL paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection. Les Editeurs ont pris les précautions nécessaires pour qu'il en ait paru 12 volumes à la fin de l'année 1785.

Le prix de la Souscription pour 12 Volumes, à Paris, est de 48 l. ou de 24 l. pour la demi-année. Les Souscripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 s. pour l'année entière, ou 3 l. 12 s. pour la demi-année, à cause de frais de poste.

C'est au Directeur de la Collection des Mémoires, &c. qu'il faut s'adresser, *rue d'Anjou-Dauphine N°. 6*, à Paris. Il faut avoir soin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.



COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME VIII.

A LONDRES;

Et se trouve à PARIS;

Rue d'ANJOU-DAUPHINE, N°. 6.

1785.



N O T I C E
D E S É D I T E U R S
S U R L A P E R S O N N E
E T L E S M É M O I R E S
D'OLIVIER DE LA MARCHE.

OLIVIER de la Marche nâquit vers l'an 1422 en Bourgogne , & non en Franche-Comté comme l'a prétendu un Biographe du siècle dernier (a). Il fut Page de Philippe le Bon , Duc de Bourgogne. Accusé d'avoir concouru à répandre quelques bruits sur un enlèvement du Comte de Charolois , projeté par le bâtard de Rubempré , au nom de Louis XI , ce Monarque exigea en 1464 qu'Olivier lui fut livré. On lui faisoit encore un crime d'avoir avancé que Louis , averti par les Astrologues de la prochaine mort du Duc de Bourgogne , s'étoit transporté vers Hesdin pour s'emparer des trésors du Prince. Le Chancelier de Morvilliers , Ambassadeur du Roi de France , insista vivement pour que le prétendu calomniateur fût remis entre ses mains ; mais Philippe répondit qu'Olivier de la Marche étant

(a) Bullard dans son Académie des Sciences , p. 33.

fon jufticiable, il n'appartenoit qu'à lui feul de le juger.

Après la mort de Philippe *le Bon*, Olivier de la Marche devint Capitaine des Gardes de Charles *le Téméraire*, & fut fur le point de payer de fa tête la confiance de fon Maître. Celui-ci lui commanda d'enlever la Ducheffe de Savoye & fes enfans; Olivier fatisfit à cet ordre; mais le fils aîné de la Ducheffe s'échappa de fes mains, & ce fut un crime aux yeux de Charles.

Olivier de la Marche fut pris à la bataille de Nanci, où le Duc de Bourgogne perdit la vie. Enſuite il paſſa au ſervice de Maximilien d'Autriche qui épouſa l'héritière de Bourgogne : &, s'il faut l'en croire, il ne contribua pas peu à cette alliance. Ayant rempli ſucceſſivement les fonctions de Grand-Maître d'Hôtel auprès de Maximilien & du jeune Archiduc Philippe, l'Ambaſſade de France lui fut confiée : Louis XI n'étoit plus.

La Marche mourut le 1^{er} Février 1501, & fut enterré dans l'Egliſe des Chanoines Réguliers de *Cauremberg* autrement *Monfroid*. Avant que ſon tombeau eût été détruit dans

les guerres de la Religion, on y fisoit l'épita-
phe suivante.

Cy gist OLIVIER DE LA MARCHE Seigneur
Et Grand-Maitre d'hôtel rempli de tout honneur,
Qui fut sage & secret, léal & magnifique,
Et qui fit maints beaux dits en belle Rhétorique.
L'an quinze cent & un le premier Février
Mourut plein de vertus : Veuillez pour lui prier.
Dame ISABEAU MACHEFOIN mourut neuf ans apres,
Sa compagne & épouse ; & gist ici auprès.
Priez que Paradis à elle soit ouvert,
Et au bon Chevalier lequel a tant souffert.

Outre ses Mémoires Olivier de la Marche
a composé quelques Ouvrages, tels que
Le Chevalier délibéré, &c. *Avis sur les duels*,
&c. & parmi ses manuscrits il y en avoit un
dont le titre annonce combien l'Astrologie
judiciaire avoit d'influence dans le tems où
vivoit l'Auteur. Ce manuscrit (a) est intitulé,
*De la puissance de nature & comment les corps
célestiaux gouvernent naturellement le monde.*
Mais de tous ses écrits, le plus considérable,
le plus connu est sans doute celui qu'il a
nommé ses *Mémoires*.

Nous avons remarqué dans le Volume (b)

(a) Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne, par
l'Abbé Papillon, Tome II, p. 20 & 21.

(b) Voyez la Notice qui précède les Mémoires du
Connétable de Richemont.

précédent que l'Auteur de *La vie privée de Charles VII*, dont le Manuscrit est déposé à la Bibliothèque du Roi, fait d'assez graves reproches à cet ouvrage; nous avons promis d'en examiner le motif avec attention : voici le moment de remplir notre parole.

Les diverses imputations de M. de Fontanieu peuvent être réduites à deux, à une grande crédulité; à de l'inexactitude dans les faits.

Nous n'essayerons point de justifier Olivier de la Marche du premier de ces reproches, quand il raconte des faits antérieurs au siècle où il vivoit. Aussi nous nous garderons bien de faire l'apologie de son introduction, morceau presque entièrement composé sur de vieilles Chroniques ou d'après d'anciens Annalistes qui n'avoient pas plus de discernement que de goût. L'érudition éclairée par une critique sage & sévère n'existoit point du tems d'Olivier; & il s'en falloit bien que les lumières de la Philosophie réunies à l'étude des Belles-Lettres eussent encore épuré les travaux du Savant & de l'Historien. Ainsi nous sommes sans restriction de l'avis du Critique relativement à ce qu'Olivier de la Marche nous a transmis sur la foi de ceux qui l'ont précédé :

& c'est ce qui nous a déterminés à supprimer en entier son introduction qui, dans l'original, occupe 112 pages in-4°.

Le même esprit qui nous a forcé de convenir que la première des imputations de M. de Fontanieu étoit équitable & bien motivée, ne nous permet point d'adhérer de même à la seconde. Ce qui prouve qu'elle est dénuée de tout fondement, c'est que les Mémoires d'Olivier sont presque toujours d'accord, pour les faits généraux, & avec les Historiens du temps, & avec le critique lui-même. On y rencontre par fois, il est vrai, des erreurs de dates, surtout après l'époque du règne de Philippe le Bon; mais nous avons mis le Lecteur à portée d'y suppléer, soit en consultant les notes de *Jean Lautens*, que nous avons eu soin de conserver, soit en parcourant nos observations.

Qu'il nous soit maintenant permis de dire un mot du mérite qui est propre & particulier aux Mémoires d'Olivier de la Marche. L'Auteur ayant été constamment attaché aux deux derniers Ducs de Bourgogne, la partie de son ouvrage qui les concerne renferme des détails & des anecdotes qui ne se trouvent point ailleurs. Nos Historiens ont bien

✕

N O T I C E

assez longuement décrit les guerres de ces Princes avec nos Rois; ils ne nous ont point laissé ignorer que ces Ducs de Bourgogne, dont trois ont successivement ébranlé le trône François, luttèrent souvent seuls contre nos Monarques, & traitèrent avec eux, dans plusieurs circonstances, d'égal à égal; mais en est-il un seul qui ait développé d'une manière satisfaisante le génie & les vues de ces fiers vassaux de la couronne qui, plus d'une fois, firent trembler leur Suzerain? Aucun d'eux n'a cherché à démêler le fil & les ressorts secrets de la politique, qui dirigeoit leurs entreprises. Tous nous ont laissé dans l'ignorance sur l'administration intérieure de ces Princes, sur la splendeur de leur Cour, sur l'étendue de la protection qu'ils accordoient au commerce, par qui leurs domaines étoient sans cesse vivifiés, en un mot sur l'immensité de leurs richesses, bête de leur puissance. On apprend par Olivier de la Marche que les dépenses de Charles le Hardi montoient annuellement à deux millions, monnoie de ces temps-là; que ces deux millions étoient appliqués à la solde des gens de guerre, aux appointemens des Magistrats, & à l'entretien d'une maison brillante & nombreuse. L'Auteur a consigné

dans un petit ouvrage, inséré à la suite de ces Mémoires, & qui a pour titre : *Estat de la Maison du Duc Charles*, la qualité de tous les Officiers, sur qui les bienfaits de ce Prince étoient répartis : & tout ce qu'il en dit est confirmé dans les *Etats de Jean sans Peur & de Philippe le Bon*, recueillis par la Barre de Beaumarchais dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire de France & de Bourgogne*. Nous croyons pouvoir assurer qu'on se flatteroit mal-à-propos de bien connoître notre Histoire, depuis 1400 jusqu'en 1472, si on la détachoit de celle des derniers Ducs de Bourgogne ; qu'Olivier de la Marche ayant vécu trente années de suite près de leurs personnes, il a droit à la confiance qu'on ne peut raisonnablement refuser à un écrivain qui a été le témoin oculaire de tout ce qu'il raconte ; qu'à dater de 1435 jusqu'à 1464, où commencent les Mémoires de Comines, ceux de la Marche sont peut-être l'unique dépôt que l'on puisse consulter avec quelque satisfaction ; que la dernière partie de son ouvrage, malgré ses défauts, est d'autant plus précieuse, qu'on y trouve sur Charles le Téméraire, & Marie de Bourgogne, sa fille, des détails entièrement obmis par Comines, qui se tait si-tôt

qu'il n'est plus question de leurs démêlés avec la France.

Nous nous étendrons peu sur la manière dont ces Mémoires sont écrits. Le style de la Marche n'est ni agréable ni correct. Souvent il employe des expressions & des tournures wallones, qui décèlent assez les lieux où il a vécu. Quoique contemporain de Comines, la diction de ces deux écrivains ne se ressemble point. Le style de Comines, tout suranné qu'il est, plaît encore par l'énergie & la précision. On le voit partout courtisan adroit, négociateur profond, philosophe instruit dans l'art de juger les hommes. Olivier de la Marche est un guerrier qui raconte simplement les choses comme il les a vues; il ne cherche point à pénétrer; il décrit les effets, & raisonne peu sur les causes.

La plus ancienne édition qui nous soit connue des Mémoires d'Olivier de la Marche, fut publiée en 1562, & placée à la suite de la *Chronique de Flandres*, par *Dennys Sauvage*, Historiographe de France; le même qui est désigné par l'Annotateur des Mémoires d'Olivier, sous le nom de l'*Historiographe*. *Jean Lautens* de Gand en donna

une nouvelle édition in-4°. avec des notes, en 1567. Celle-ci a été réimprimée deux fois dans le même format; d'abord à Bruxelles en 1616, ensuite à Louvain en 1645. Ces deux dernières éditions, qui se ressemblent parfaitement, sont augmentées d'un *Estat de la Maison du Duc Charles le Hardy ou le Téméraire*, dressé par la Marche en 1474.

On a conservé dans celle que nous donnons aujourd'hui, les notes de J. Lautens, malgré la préférence que l'Abbé le Gendre semble donner au vieux langage d'Olivier sur celui de son Annotateur. Mais ces notes, que nous avons revues avec soin & corrigées quelquefois, nous ont souvent paru nécessaires à l'intelligence de l'ouvrage. Nous avons supprimé du texte les réflexions oiseuses & les déclamations triviales; nous avons ou retranché ou inséré par extrait, selon leur importance, les descriptions de Tournois, de Pas d'Armes, ou d'autres fêtes de cette nature; observant avec la plus scrupuleuse attention de conserver les noms & les couleurs des *Tenans* & des *Affaillans*. On a substitué au Chapitre 29 du premier livre, l'analyse qu'un moderne en a faite; & cette analyse courte, mais fidèle, suffit

xiv NOTICE DES ÉDITEURS.

pour faire connoître la fête célèbre & dispendieuse que donna Philippe le Bon en 1453. L'Auteur avoit négligé dans le Chapitre suivant, destiné à présenter le *vœu* de ce Prince *sur le Faisan*, de nommer une partie des Seigneurs Bourguignons qui le prononcèrent; & nous avons réparé cet oubli en y plaçant le récit plus court, & cependant plus complet de *Mathieu de Coucy*. Enfin, conformément au plan que nous avons adopté, nous avons comparé les Mémoires d'Olivier de la Marche avec les Historiens du temps; & nous avons mis tous nos soins à rectifier les erreurs qui lui sont échappées.

Fin de la Notice des Éditeurs.

M É M O I R E S

D' O L I V I E R

D E L A M A R C H E,

X V^e S I È C L E,

MEMOIRES

M É M O I R E S
D' O L I V I E R
D E L A M A R C H E.
P R E M I È R E P A R T I E.

C H A P I T R E P R E M I E R.

Comment Messire Jaques de Bourbon, Comte de la Marche, mari de la dernière Royné Jehanne de Naples, se rendit Cordelier à Besançon.

EN cetemps où je commence par l'an quatorze cent trente cinq, estoit Duc de Bourgogne le bon Duc Philippe, fils & successeur du Duc Iehan, occis à Montereau, & pere du Duc Charles mon souverain Seigneur & maistre, du temps duquel Charles j'ay commencé à escrire ces presens Mémoires. Pour lors de l'an dessusdict vivoit en Bourgogne un noble & puyssant Seigneur, le Seigneur de Saint-George le Sage : & vrayement bien se devoit Sage nommer, car il augmenta sa maison d'avoir & d'alliances, & fut Chevalier de la Toison d'or, & se maria en grande & Seigneurieuse maison, & se maintint si hautement, tant à la Court du Duc Iehan de Bourgogne, comme à celle du bon Phi-

lippe , mesme au pays de Bourgogne & en toutes pars , qu'il estoit tenu & appellé du nombre des sages & des grands ; & après luy vint Messire Guillaume de Vienne son filz , qui vendit & engagea toutes ses belles Seigneuries , par faute de sens & de conduytte , & mourut à Tours en Touraine , & laissa son filz heritier , Jehan de Vienne , qui encores valut moins de vertu & de personnage. Ainsi par ces deux a esté la noble maison de Saint George destruite & mancipée , mais non pas celle de Vienne ; car encores , Dieu merci , en y a , qui honorablement se conduisent.

Deux choses me font toucher de celle maison de Saint-George. L'une est regret en amour , & l'autre est pour donner à entendre comment , ne par quelle maniere , je vins premierement au lieu , où je vis ma premiere ramentevance : & est vray qu'en l'an de nostre Seigneur , courant mille quatre cens trente quatre , se meut une guerre & une question , entre aucuns Seigneurs d'Alemaigne , & ledict Seigneur de Saint George le Sage deffusdict , pour la terre & Seigneurie de Iou en Bourgogne , que tenoit & possessoit ledict Seigneur : & pour ceste cause fut envoyé mon pere (qui se nommoit Phi-

lippe de la Marche) à tout certain nombre de gens de guerre , audict Chastel de Iou , depar ledict Seigneur de Saint-George , pource que ladicte place est sus la fin de la Comté de Bourgogne , & marchit aux Alemaignes , & principalement à la Comté de Neuf-chastel , dont le Comte estoit un des principaux demandeurs. Or pource que mon pere pensoit que la guerre & sa commission fut chose de longue durée , il mena tout son menage celle part ; & quant à moy , je fus mis à l'escole en une petite bonne ville , à une lieuë dudit Iou (laquelle ville se nomme Pontarli (a) , & fus mis en la maison d'un gentil-homme , nommé Pierre de St-Moris , qui avoit plusieurs enfans & neveux , qui pareillement alloient à l'escole , & dont depuis nous sommes retrouvez de celle nourriture à l'hostel du Prince , & ses serviteurs domestiques , & principalement Jaques de Fallerans , & Estienne de Saint-Moris , qui ont esté tenez & reputez deux tres-vaillans Escuyers de leurs personnes.

Si pouvoye pour lors avoir l'aage de huit à neuf ans , & en celuy temps vint audict lieu de Pontarli , le Comte de la Marche , Jaques de Bourbon , qui avoit esté Roy de

(a) Pontarlier.

Naples, & avoit renoncé au Royaume, à la couronne, & au monde, pour prendre l'habit de Saint François, & devenir Cordelier de l'observance, & tiroit à Befanson, auquel lieu il vescu depuis longuement Cordelier: & de son cas & de son estat je deviseray cy-apres; que fut tel qu'il s'ensuyt. Peu de temps avant trepassa de ce siecle le Roy Lancelot de Naples, & ne laissa nuls enfans de son corps; mais demoura Royne & heritiere du Royaume de Naples, & de Sicile, une sienne sœur, nommée Madame Iovenelle (1). Celle Royne se maria à un moult bel & vertueux Chevalier, du sang Royal de France, & de la maison de Bourbon, du nom & d'armes; & se nommoit Messire Jaques de Bourbon, Comte de la Marche: & par iceluy mariage fut celuy de Bourbon Roy de Sicile & de Naples. Ceste Royne Iovenelle fut de tres-grand esprit, & Dame qui sçavoit & valoit beaucoup, & dont le Royaume en generalité, se tenoit fort content; & par aucun temps le Roy Jaques & elle, regnerent à Naples en grande prospérité, amour & union: mais par succession de temps, celle union se changea & mua entre eux deux, en soupçon & desidence, dont j'ay ouy recorder diversément.

Les uns disoyent que le Roy Jaques vouloit trop maistrifamment vivre avec elle, tant sur le gouvernement du Royaume, comme sur ses plaifances & passe-temps. Autres disoyent, que la Royne ne prit pas bien en gré aucunes assemblées de Dames, par maniere de festimens, que journallement faisoit le Roy ; dont elle conceut aucune jalousie, qui moult empira le repos des courages de chacune partie. Fut par l'une ou par l'autre voye, il advint, que par succession de temps, elle se voyant Royne, & Dame de la terre, aimée & obeye de tous, & cognoiffant que son mary estoit estrangier, non Roy ne Seigneur en celle Seigneurie que par elle, (a) soubtivement & par grande malice, se fit forte de ses gens & sujets, & prit & emprisonna le Roy Jaques son mary, & le mit en l'une des plus fortes tours du Chastel de (b) Constans en Naples, auquel chastel il demoura long temps prisonnier & enfermé ; & toutesfois luy monstra ladicte Royne telle amour, & affection par longue espace, qu'elle mesme luy portoit, & bailloit les mets de son boire & de son manger, doutant qu'au-

(a) *Subtilement.*

(b) L'Histoire de Naples dit *Castel dell' ovo*, Chateau de l'œuf.

tre, non ſçachant l'amour qu'elle luy portoit, & cuidant complaire à elle, ne l'empoisonnaſt. Tant dura celle eſtrange amour & ceſte ſeuret , ſous main ferm e & cloſe, qu'elle elongna privaut , & par fois ſe tenoit la Royne en autres de ſes palais & de ſes chasteaux, & le Roy Iaques (qui moult bel Chevalier eſtoit & en fleur d'aage) ſ'ennuyoit de celle priſon, & avoit regret d'uſer ſa vie en telle captivit . Si ſ'appenſa que la mer flotoit aſſez pr s d'iceluy chaſtel : & tant ſoubtiva avecques aucunes de ſa fiance, qu'un petit batel luy fut amen , o  il entra ſecrettement, & ſe tira juſques hors du Royaume, o  il demoura certain temps : & diſent les aucuns, qu'il  chapa par ſoubtivit , & par aide de ſerviteurs & d'amis : & autres diſent, & me ſemble aſſez vray-ſemblable, que la Royne (qui ne vouloit ne ſa mort ne ſa compagnie) avoit fait jouer & conſentir (a) le perſonnage de ſon  chاپement & de ſa delivrance. Longuement demoura le Roy Iaques en Italie en grand regret, &   peu de plaiſances ; toutesfois menant moult belle & honneſte vie de ſa perſonne ; & en lieu de pompes & grandes cheres paſſ es,

(a) C'eſt   dire, la feinte & deguiſement.

D'OLIVIER DE LA MARCHE. 7

il prit le ply , & la devotion de mener vie contemplative & tres-devote.

En celuy temps (a) regnoit une moult sainte & devote femme, Religieuse de Sainte Claire , au pays de Bourgogne , nommée sœur Colette (b). Celle femme alloit par toute la Chrestienté , menant moult Sainte vie , & edifiant maisons , & Eglises de la religion S. François , & de Sainte Claire : & ay esté acertené que par son pourchas , & par sa peine , elle avoit edifié de son temps , trois cens quatre vingt Eglises de femmes , encloses & enfermées ; dont il advint que celle sœur Colette fut advertie du cas du Roy Jaques , ou par la volonté de Dieu ,

(a) C'est à dire , vivoit , comme nos ancestres en ont fort usé.

(b) Ceste Colette trespassa à Gand en l'an 1447 ; après avoir reformé les Religieuses de Sainte Claire , de l'ordre desquelles elle estoit. C'est celle que Masseus au huitiesme Livre de ses Croniques dit avoir desprisé en ses Oraisons Sainte Anne , pource qu'elle avoit esté trois fois mariée ; jusques à ce que Sainte Anne avec ses trois filles , qui furent les trois Maries , & ses neveux filz d'icelles luy fussent apparuz en vision , disant à ladicte Colette : « Ne me desprifez point fille , attendu que par ma generation , le Ciel & la terre sont » aornez ». Après laquelle vision Colette l'eust toujours en grande veneration.

ou par rapport ou autrement : & pourtant se trouva devers luy , & tant luy monstra des variances du monde , & des tours & retours de fortune , ensemble de la brieveté de ceste mortelle vie , qu'il prit confort en son adversité , advis sus les dangers à venir , & resolution d'attendre la mort assurée , au chemin de religieuse penitence , & se delibera de prendre l'habit de Saint François , & de se rendre en l'observance , en la tierce ordre , (car encores vivoit la Royne sa femme) & choisit le lieu de sa demeure à Besançon , en la Comté de Bourgogne. Ce qu'il fit & executa : & de present je me tay de parler & d'escrire de telz commencemens , par moyens non veus , pour deviser ce que j'ay veu de ceste matiere , & comment , ne par quelle maniere , il entra au lieu de Pontarli , où je fus present , comme dessus est dict.

Le Roy Jaques de Naples se tira des Itallies , au pays de Bourgogne , au lieu de Besançon ; & me souvient que les gens-d'Eglise de la ville de Pontarli , ensemble les nobles , les bourgeois , & marchans , firent une congregation & une assemblée , par procession , pour aller au-devant du Roy Jaques , qvi venoit en ladicte ville , & y mena

D'OLIVIER DE LA MARCHE. ¶

le maistre de l'escole ses escoliers , duquel nombre j'estoye ; & ay bien memoire que le Roy se faisoit porter par hommes , en une civiere telle , sans autre different , que les civieres en quoy l'on porte les fiens & les ordures communement : & estoit le Roy demi-couché , demy-levé , & appuyé à l'encontre d'un pauvre mechant oreillier de plume. Il avoit vestu pour toute parure , une longue robe d'un gris de tres-petit pris , & estoit ceint d'une corde noueë à façon de Cordelier , & en son chef avoit un gros blanc bonnet (que l'on appelle une cale) noueë par deffous le menton , & de sa personne il estoit grand Chevalier , moult beau & moult bien formé de tous membres. Il avoit le visage blond & agreable : & portoit une chere joyeuse en sa recueillette vers chacun ; & pouvoit avoir environ quarante ans d'aage ; & après luy venoyent quatre Cordeliers de l'observance , que l'on disoit moult grans clerics , & de sainte vie ; & apres iceux , un peu sur le loing , venoit son estat , où il pouvoit avoir deux cens chevaux , dont il y avoit litiere , chariot couvert , haquenées mules & muletz dorez , & enharnachez honorablement. Il avoit sommiers couverts de ses ar-

mes, & nobles hommes & serviteurs, tres-
bien vestus, & en bon point.

Et en celle pompe humble, & devote
ordonnance, entra le Roy Jaques en la ville
de Pontarli, & ouy racompter & dire,
qu'en toutes villes où il venoit, il faisoit
semblables entrées par humilité : & en cest
estat fut conduit en son logis, & de là tira
à Besanson, où je le vis depuis cordelier
rendu, & voüé en la religion (car sa femme
estoit trespassee) & fut la venue du Roy
Jaques en Bourgongne environ la Magda-
leine, mil quatre cens trente cinq : & com-
bien qu'en ce jeune aage, où j'estoye, je
feisse de ceste chose plustost une grande mer-
veille, qu'un grand extime, certes depuis en
croissement de jours & d'aage, a rememorer
ceste matiere, j'en fay & extime & mer-
veille.

C H A P I T R E I I.

Brieve narration de la mort du Duc Jehan de Bourgogne & des guerres continuées à cette occasion, jusques à la paix d'Arras, faicte entre le Roy Charles septieme, & le bon Duc Philippe de Bourgogne.

EN celle mesme saison & année, j'ay souvenance que je vey venir audit lieu de Pontarli, un Heraut, à qui l'on fit moult grande feste, & moult grande chere, car il avoit apporté cause de joye, de repos, & de soulas. Celuy Heraut se nommoit Franche-Comté; & apporta les nouvelles de la paix faite à Arras en Artois, entre le Roy Charles le septiesme du nom, Roy de France, & le bon Duc Philippe de Bourgogne dessusdit. Pour celle paix & pour celle joye, se firent les feux, les danses, les caroles parmy la ville, & par les Eglises l'on chantoit *Te Deum laudamus*, & rendoit-on graces à Dieu de celle bonne œuvre: & me sera force de mettre par escript aucune chose hors de ce que je vey, & de diviser d'où, ne par quelle raison la guerre, dont fut faite la paix, pour-

quoy je vey lefdits feux , & dont j'escry presentement.

Je ſçay bien que toutes les eſcriptures ſont pleines & remplies , & les Royaumes loingtains & voiſins , tous appris & certenez de ce que de present me faut eſcrire & mettre en avant , & dont je me paſſerai le plus bref qu'il me ſera poſſible : c'eſt de la mort du tres-preux , hardy , & vaillant Prince , le Duc Iean de Bourgogne , occis & meurdry par ennemis reconciliez au lieu de Montereau , en la preſence & ſous le pouvoir de Monſieur Charles de France , Dauphin du Viennois , & dont tant de maux , tant de miſeres , de pauvretez , de meurdres , d'efforcemens , d'extorfions , & de griefs ſont advenus au Royaume de France , qu'un million d'hommes en ſont morts , deux millions de meſnages perdus , & tant de terres demourées ſans fruit & ſans labour , qu'elles aſſemblées , ſuffiroient pour faire un bon Royaume , de grand & fertil revenu ; & (qui pis eſt) cette dolente & douloureuſe playe , ne peut , ou ne ſe ſçait guerir , qu'elle ne ſoit d'an à autre & de ſaiſon en ſaiſon , renouvelée & miſe à ſang frais , par les courages d'un chaſcun party , enſiez , depitez , & non ſaoulez de vengeance

& d'estrif : où je ne voy, ny ne connoy aucun remede, apaisement, ne guerison aucune, fors de supplier le pardonneur de noz meffaits, qu'il veuille par sa benigne grace & especiale misericorde, mettre par divine inspiration de chacune part en oubliance & en nonchaloir, l'œuvre commise par violente & cruelle main, & au contempt d'honneur & de justice.

Puis que verité me contrainct doncques de declairer le procedement de ceste guerre, je m'en acquiteray, le moins mal, & le plus bref que je le pourray mettre; & fut vray, que l'an mille quatre cens dix-neuf, fut une journée prise sous ombre de rapaisement des Princes, & du Royaume de France, au lieu de Montereau, & se devoit icelle journée tenir devant la personne de Monseigneur Charles de France, Dauphin de Viennois (lequel pouvoit avoir quatorze ans d'aage) & à celle journée vint le Duc Jehan de Bourgongne dessusdit, grandement accompagné, & l'avoit à conduire de ses pays, Messire Tanneguy du Chastel, un moult renommé Chevalier, natif de Bretagne Bretonnant : lequel avoit grande autorité devers le Dauphin; & acertenoit ledict Tanneguy grandement le Duc Jehan de grand recueil,

& de grand amour trouver envers ledict Dauphin : & luy fit le Duc Jehan de grans dons, & de grans biens; & le jour de l'assemblée, le Duc Jehan passa le pont de Montereau, à peu de ses serviteurs; & laissa hors de la ville toute sa compaignie, mit pied à terre, & trouva le Dauphin à la porte du Chastel : accompaigné dudit Tanneguy, de Messire Guillaume Bataillier, & autres ennemis dudit Duc, à l'occasion de la mort du Duc d'Orleans, à qui ils furent serviteurs, & la mort duquel, ledict Duc Jehan avoüa à Paris, devant les plus prochains de son lignaige.

Or advint (fut par machination, delibération ou autrement) qu'en la presence dudit Dauphin, luy estant à genoux devant l'heritier de France, en faisant son devoir, les dessusdits le meurdrirent de haches & d'espées, dont grande charge d'honneur demoura audit Tanneguy toute sa vie : combien que par plusieurs fois, & par plusieurs moyens se voulut excuser. Là fut la pitié, & la perte grande, & le desfarroy merveilleux; & sur le corps dudit Duc de Bourgogne, fut occis un Chevalier de son hostel Gascon, frere-germain du Comte de Foix, nommé le Seigneur de Noëlles, & pris le Seigneur de

Saint-George le Sage , dessusnommé , & autres notables gens , bien desolez , & desconfortez. Toute son armée se desrompit & s'esgara , chacun tirant & allant sans ordre ne mesure , là où Dieu le conseilla , & de celle mort l'on parle encore diversement , touchant le consentement du Dauphin dessusdict. Car aucuns disent qu'il avoit consenty , & sceu la conspiration du meurdre : & autres disent , qu'à l'occasion du rapport que l'on luy avoit fait de certaines alliances que l'on disoit avoir esté faites entre ledit Duc Jehan & les Anglois , ledit Dauphin avoit consenty , que ledit Duc Jehan fut pris & constitué prisonnier , & qu'à l'occasion de sa jeunesse , il ne peut estre maistre de ceux qui avoyent gouvernement à l'entour de luy ; parquoy l'homicide fut fait en sa presence , sous la couleur de ladicte prise.

Mais pour revenir aux faits de ce noble Duc , il prit la querelle du frere de sa femme (qui fut de Baviere) livra la bataille à l'encontre des Liegeois (qui se trouverent en nombre infiny , avec leur eleu de (a) Pernez) les desconfit , & en occit pour un jour plus de quinze mille , & mit le pays en totale subjection. secondement , il l'accompagna d'en-

(a) Mayere le nomme le Seigneur de Perwis.

viron fix mille chevaux, vint à l'Arbre seë devant Paris, entra en la cité, & prit le gouvernement du Roy & du Royaume, qui le voulsist ou non. Tiercement (ce que j'appelle plus grande chose, que grand bien) il fit tuer le Duc Louis d'Orleans, frere du Roy, en la maistresse cité du Royaume (c'est Paris) l'advoïa en plain conseil (comme est dict dessus) & se partit de Paris sans autre destourbier. Il soustint le siege d'Arras; où fut le Roy de France en personne contre luy. Il assiegea le Roy de France en la cité de Bourges en Berry, & pour le dernier de ses faicts, cuidant faire le profit, le bien & l'utilité du Royaume de France, bien adverty des haines, & rancunes, que luy portoit Monsieur le Dauphin, & ceux qui le gouvernoient, en intention qu'il n'eust la note & reproche qu'à luy eust tenu le rapaisement du Royaume, il osa venir à sa mort: & mourut la dague au poing, & l'un des hardis Chevaliers, qui oncques issit du sang, ne de la lignée de France. Si prie à nostre Sauveur Iesus-Christ, qu'il en veuille avoir l'ame. De ceste mort fut le deuil, le pleur, & le cry si grand par Bourgongne, Flandres & Artois, que c'estoit pitié & douleur de l'ouïr & scavoir: & principalement en voyant Madame
dame

dame Marguerite de Baviere, Duchesse de Bourgogne sa femme, Monsieur le Duc Philippe son seul fils & heritier, qui pouvoit avoir environ vingt-deux ans d'aage : & pour lors sentit ses dures nouvelles si asprement & par telle empreinte au cœur & aux entrailles, qu'il en cuida soudainement mourir; & toutesfois il prit cœur de Prince chevalereux, & exercice de Chevalier de vertu: & incontinent manda les Estats de ses pays, que tous avecques luy, queroient & demandoient vengeance de cette offense, & outrage desordonnée.

Si trouva en conseil de prendre alliances & amitez de toutes pars, & querir l'ayde & assistance de tous voisins, & où il en pouvoit finer. Ce qui fut fait, & en trouva assez & largement : & peut-on legerement croire que les Anglois, anciens ennemis du Royaume de France, ne furent pas desplaisans de l'inconvenient venu; ains tantost & diligemment, eurent moyens sur les chemins, pour avoir l'alliance du nouvel Duc Philippe de Bourgogne offensé, à l'intention de partir à la despouille du Royaume de France : & d'autre part, furent les moyens trouvez, que le Roy Charles sixiesme, pere du dessus-

nommé Dauphin, fut mis és mains dudit Duc de Bourgogne : & tint parti & opinion contraire de son fils, & le fils contre le pere ; & par ces aliances fut fait le mariage du Roy Henry le quint, Roy d'Angleterre, & Madame Caterine de France, fille du Roy dessusdict, & sœur dudit Dauphin : & fit le Roy de France grans traittez, & desheritemens au profit de sa fille la Royne d'Angleterre, & des hoirs yffans du Roy Anglois & d'elle : & de l'autre part le Dauphin s'alia aux Espagnols & aux (a) Escos, & commença la guerre de toutes parts : où tous les maux que guerre sceut, ou peut permettre, ne trouver, se sont faicts, executez & accomplis.

(a) Pour Escossois.

C H A P I T R E I I I.

De la paix d'Arras.

TANT dura ceste guerre, que le Roy Charles sixiesme mourut, & fut Roy Charles septieme son fils, qui fut le Dauphin, dont nous avons parlé : lequel tant souffrit, porta, endura & soustint de peines, de pauvretes, & souffrettes, en ceste guerre, que sous le port du Duc de Bourgongne defusdit, les Anglois signeurifoyent, & possedoyent la cité de Paris, & le plus beau du Royaume de France, & se retraît le Roy en la cité de Bourges en Bery, par delà la riviere de Loire : laquelle cité un pauvre soudoyer Bourgongnon, nommé Pernet Grasset, tenoit (a) en apatis, le Roy estant dedans. Pareillement, durant icelle guerre mourut le Roy Henry d'Angleterre, au bois de Vincennes ; lequel à la verité, mourut (b) bien à point, pour son adversaire le Roy François. Or ainsi termina cest accident, & cest pestilence, qu'après avoir

(a) Tenir en apatiff, c'est garder par certains paches & compositions.

(b) La mort du Roy d'Angleterre avint en l'an 1422.

guerroyé environ vingt-deux ans, le Pape (a) Martin envoya en France ses Legatz & ses Ambassadeurs, & principalement le Cardinal de Sainte Croix, qui tellement labourerent, & profiterent en ceste matiere, qu'une journée fut prise, & acceptée de toutes les parties, au lieu d'Arras en Artois, à laquelle journée par la grace de Dieu fut trouvée la paix (2); qui m'a semblé œuvre & matiere plus divine, que naturelle: car le Roy Charles, n'estoit pas à celle heure sans gens d'armes, ne sans confort, mais estoit ja le siege d'Orleans levé à l'encontre des Anglois, & plusieurs villes, & places reconquises & gagnées par les François, & mesmement la ville de Rieu en Picardie, nouvellement gagnée & prise; & d'autre part, le Duc de Bourgogne estoit en fleur d'aage, & en renom chevaleureux, & flourishoit & croissoit journallement en Seigneuries & renommée; & n'avoit gueres qu'il n'avoit deconfit en bataille & pris prisonnier, le Duc Regnier, Duc de Bar & de Lorraine, par son Mareschal de Bourgogne Messire Anthoine de Toulangeon, où fut occis le bon Chevalier qu'on dict sans reproche, le Seigneur de Barbafan, François: & pareillement avoit deconfit en Zelande au

(c) Selon autres, Eugene.

lieu de (a) Broushane, le Seigneur de Filwatre Anglois, & fait grand meurdre d'Anglois, & conquis sur le Duc de Cloestre frere (b), du Roy d'Angleterre, Hainaut, Holande, & Ze'ande, & en la guerre de France avoit tel bruit & tel avantage, que sous sa main gisoit la prosperité ou perte des Anglois : & toutesfois estans tous deux grans & sur leurs arigots, nature (qui ne peut mentir en sa raison) se sentit grevée & blecée d'un chacun parti.

Parquoy se condescendirent les deux nobles Princes à la paix deffusdicte : & quand j'ay bien enquis & calculé les causes & raisons qui meurent chaque partie de querir la paix, je trouve que de la part du Roy de France, il faisoit conscience du cas venu en la mort du Duc Jehan. Secondement il ne voyoit pas possibilité de porter le faix, sans grand peril ou dommage de son estat, des Anglois, & Bourgonnons à une fois. Tiercement à l'occasion de la guerre, il se trouvoit gouverné, & sous la main de tant de maniere d'gens d'armes, estranges & privez, qu'il n'y avoit si petit Capitaine en France, à qui on olast

(a) C'est Brouwershaven.

(b) Mais plustost oncle ou frere du feu Roy, &c. selon tous autres.

fermer l'huis, ou la chambre du Roy, quelque affaire qu'il eust. Quartement, il fut si sage & si raisonnable Roy, qu'il aimoit mieux le prouffit & l'utilité de son Royaume, que de demorer en opinion inique sans salut ne repos. Quant à la part du bon Duc Philippe, il semble que ce qui le fit si legerement condescendre, fut regard au salut du Royaume de France, au noble sang dont il estoit né & yssu (qui luy bouilloit en l'estomac & à l'entour du cueur) & aux grans biens qu'il avoit receus en ses predecesseurs, de la maison Royale, tant de droit naturel, comme de bienfaits. Ces trois choses (qui font une seule partie) luy firent oublier l'offence & la male aventure, mal faite & mal advenue. Secondement la petite affinité & amour qu'il avoit aux Anglois; & tiercement l'honneur & la vertu de luy, qui tousjours & toute sa vie (quelque offensé, quelque aiguillonné, quelque piqué ou poingt qu'il eust esté par plusieurs fois, maintenant de fait, maintenant de paroles) à tendu la main, de tout effect & de tout pouvoir, à soustenir, maintenir & garder la Royale majesté de France, tellement qu'il vescu & mourut noble, & entier François, de sang, de cueur & de volonté; & si autres choses se sont aucunes

fois montrées & apparues à l'encontre de cestuy article, je respons qu'il est venu pour obvier aux entreprises des malveillans & haineux, qui sous ombre de pouvoir Royal, queroyent & machinoient la destruction de la maison de Bourgogne.

CHAPITRE IV.

Comment la guerre continua entre les François & Anglois, & comment l'Autheur de ces presens Memoires fut mis Page en la maison du bon Duc Philippe de Bourgogne.

OR est besoing que je tienne le droit chemin de mon usage, & que plus avant je discerne & devise du temps & des aventures, en poursuyvant ma matiere; & me faut encores retourner & rechercher aucuns cas, venus en traictant la paix dessusdite: & fut verité qu'il fut traicté, pour le bien de paix universelle, que la Duché de Guienne & celle de Normandie demoureroyent aux Anglois, & ils quitteroyent le residu de leur querelle: mais lesdits Anglois disoient que c'estoit partage dont ils estoient desja possesseurs, & qu'en cecy n'avoient point de creüe, ne de profit. Parquoy ils ne voudrent tenir

l'appointement dessusdit, & demourerent en guerre, comme devant à l'encontre des François. D'autre part Messire Jehan de Luxembourg, Comte de Ligni, sujet & parent du Duc de Bourgogne, ne vout point estre compris au traité de la paix, n'abandonner les Anglois, ne son premier serment. Ledit Comte de Ligni estoit un grand homme de guerre, puissant d'avoir & d'amis, vaillant & entrepreneur, & l'un des plus renommez Chevaliers de son temps. Il tenoit beaucoup & largement de villes & de chasteaux en frontiere de Haynaut, de Champagne & de Barrois; & avoit gens & soudoyers, duiés à la guerre & nourris de butin: & peut-on legerement croire qu'ils vivoient avec leurs voisins, & qu'ils monstroient de toutes pars que la paix estoit pour eux, à traicter, consentir, & à faire: & estoit ledit Comte de Ligny porté des Anglois, & aimé du Duc de Bourgogne; & conduisit si hautement ses affaires, qu'il vescu & finit en grand bruit & sans foule.

Pareillement sur la marche de Bourgogne se tenoient Messire Tibaut, bastard de Neuf-Chastel, le bastard de Vergi, & autres Bourgongnons, qui s'estoient enforcez & garnis és places de Dernay, de Montesclaire,

& autres places, prises sur le Duc de Bar ; & lesquels sur la fin de la guerre, recueillirent ce qu'ils peurent prendre & avoir pour leur dernière main. En Champagne, & sur les marches de la Duché de Luxembourg (qui pour lors estoit un pays plain de hautes-faites & de coureurs) se tenoit le Seigneur de Commerfy, riche Seigneur & puissant ; & tenoit places & soudoyers assez & plusieurs, & faisoit guerre au premier rencontré, & prenoit & ravissoit de toutes pars prisonniers & butin, dont il esleva un merveilleux avoir. Sur les marches de Mets, de Luxembourg, de Bar, & de Lorraine, se tenoit Henry de la Tour, au lieu de Pierrefort ; & tenoit les citez de Tou (a) & de Verdun (b), & tous ses voisins en subjection. Tout le tournoyement du Royaume de France estoit plein de places & de forteresses, dont les gardes vivoyent de rapine & de proye ; & par le milieu du Royaume & des pays voisins, s'assemblerent toutes manieres de gens de Compagnies (que l'on nommoit escorcheurs) & chevauchoyent & alloient de pays en pays, & de marche en marche, querans victuailles, & aventures, pour vivre & pour gagner, sans regarder n'espargner les

(a) Toul.

(b) Verdun.

pays du Roy de France, du Duc de Bourgogne, ne d'autres Princes du Royaume ; mais leur estoit la proye & le butin tout un, & tout d'une querelle : & furent les Capitaines principaux, le Bastard de Bourbon, Brusac, Geofroy de Sain Belin, Lestrac, le Bastard d'Armignac, Rodigues de Villandras, Pierre Regnaut, Regnaut Guillaume, & Anthoine de Chabannes Comte de Damartin : & combien que Poton de Saintrailles & la Hire, fussent deux des principaux, & des plus renommez Capitaines du party des François, toutesfois ils furent de ce pillage, & de celle escorcherie : mais ils combattoient les ennemis du Royaume, & tenoient les frontieres aux Anglois, à l'honneur & recommandation d'eux & de leurs renommées, & à la verité lestdicts escorcheurs firent moult de maux & griefs au pauvre peuple de France, & aux marchans, & pareillement en Bourgogne & à l'environ.

Car à ceste occasion falut que les Bourgonnons se missent sus, qui tenoient les champs en grand nombre, & vivoient sur le pauvre peuple, en telle derision & outrage, que le premier mal ne faisoit qu'empirer par la medicine, & les nommoit-on les Retondeurs : car ils retondoient & recouroient tout

ce que les premiers avoient failly de happer & de prendre : & qui me demanderoit comment ce pourroit estre qu'ainfi après la paix faicte à Arras, jurée & promise par le Roy de France si solemnellement, qu'il est cy-dessus escrit & touché, les Capitaines, serveurs, & Gens-d'armes, pillotent & courroient les pays de Bourgongne, & leur portoient beaucoup plus de dommages, qu'ils ne firent du temps de la plus forte guerre qui onques fut entre eux : à ce je respons, & vray est que le Roy & Royaume de France furent en iceluy temps fort chargez de grand nombre de Gensd'armes, de divers pays & contrées, qui avoient bien servy, & leur failloit, pour le devoir, faire entretenue, payement ou recompense. A quoy le Roy ne pouvoit fournir, pour les affaires passez, portez, & soustenus. Toutesfois jamais ne les porta, ou soustint en ceste querelle; mais les abandonna & desavoüa, par cris publics & universels : & ay bonne memoire que le Comte de Fribourg, pour lors Gouverneur de Bourgongne, se tira à Challon sur Soine, & y assembla tous les Seigneurs & Capitaines du pays; qui firent plusieurs courses & emprises sur les escorcheurs dessusdits : & desquels (s'aucuns on en prenoit) on en fai-

soit justice publique, & de main de bourreau, comme de larrons, pillars, & gens abandonnez : & certifié que la riviere de Sofne & le Doux estoient si pleins de corps & de charongnes d'iceux escorcheurs, que maintesfois les pescheurs les tiroient en lieu de poisson, deux à deux, trois à trois corps, liez & accouplez de cordes ensemble : & en avint plusieurs tels piteux cas & semblables ; & dura pour celle fois ceste pestilence depuis l'an trente cinq jusques à l'an trentehuit.

Celuy an trente huit, se partit de ses pays de Flandres, le Duc Philippe, pour venir en son pays de Bourgongne (où il n'avoit esté depuis les sieges d'Avalon, de Grancy, & de Pierrepertuis, lesquelles places reconquit à force d'armes sur les François) & laissa au lieu de Bruxelles le Comte de Charolois son fils : & ordonna Gouverneur pour luy en Picardie, le Comte d'Estampes ; lequel accompaigné de mille ou douze cens archers de Picardie, conduisit & mena ledit Duc jusques près de Bar-sur-Aube : auquel lieu les Bourgongnons s'estoient mis sus pour le recueillir : & si tost qu'il fut à Digeon, l'armée se rompit, & tint le Duc la feste de Noël en sadicte ville de Digeon, en grande feste & grande solemnité,

qui resjouissoit moult fort Bourgongne, & principalement la noblesse & la Seigneurie du pays, qui longuement avoient esté sans leur Seigneur veoir; & environ les Roys se tira le Duc au lieu de Nevers, fort & noblement accompaigné des nobles de son pays de Bourgongne: & là se trouverent la plus part des Princes du Sang de France, notamment Charles de Valois Duc d'Orleans, que le Duc Philippe de Bourgongne, par son pourchas & par sa mise, avoit retiré & rachapté de la prison des Anglois, & luy avoit donné en mariage Madame Jehanne de Cleves sa niece: & se traicterent & firent moult grandes amitez & aliances entre ces deux nobles Princes. Ce qui fut bien & deuëment entretenu par toutes les parties.

Là estoit le Comte d'Angoulesme, frere du Duc d'Orleans dessusdit, le Duc Charles de Bourbon & d'Auvergne, le Comte de Vendosme, le Comte du Dunois, le Bastard d'Orleans, & moult d'autres grands & nobles personages. Là estoit ladicte Duchesse d'Orleans, moult belle Dame, Madame Anne de Bourgongne, Duchesse de Bourbon, & sœur du dessusdit Duc Philippe, & moult belle compaignie de Dames & Damoiselles;

& y fit-on moult grande feste, joustes, banquets, & divers festimens, les uns avec les autres : & entre les Princes fut pourparlé & traicté de moult grandes choses, tendans à l'utilité & profit du Roy, des Princes, & du Royaume de France : & singulierement fut advisée, & mise avant, la seurté, le moyen, & la façon comment le Duc de Bourgogne se peut trouver devers le Roy, pour faire son devoir, & demourer avecques luy en telle privauté & fiance, comme l'amour & le cueur y estoit : & à la verité, & l'un & l'autre le queroyent & desiroyent; & furent lors les choses fort approchées, mais tousjours l'infernal (qui ne dort) sous couverture de desfidence, malicieusement renouvellee par les malheurtez avenues & passées, rompit & elongna ceste bien-heurée & salutaire œuvre, & se parbouta es corps maudits d'aucuns rapporteurs, deloyaux & mauvais, qui d'un costé & d'autre rompirent ladicte emprise; & se departirent iceux Princes de la cité de Nevers, en grand' amour & union, & se retira chacun en sa seigneurie, & s'en revint le Duc Philippe en son pays de Bourgogne, au lieu de Digeon, & la caresme après, se tira en sa cité de Chalon sur Sofne,

auquel lieu il demoura jusques environ la Pentecoste (a), & audit lieu de Chalon, & à celle fois, Messire Guillaume de Lurieu, Seigneur de la Queuille, m'amena à la court : lequel Seigneur de la Queuille, & Dame Anne de la Chambre sa femme, me nourrirent en leur hostel depuis l'an trente-sept, que mon pere mourut, jusques à l'an trente-neuf, que lors Messire Anthoine Seigneur de Crouy, premier Chambelain de mondit Seigneur le Duc, requit à mondit Seigneur le Duc, qu'il luy pleust de sa grace, en faveur des services faicts par mes predecesseurs, me retenir de son hostel. Ce que le bon Duc de sa grace accorda; & pouvoye avoir alors treize ans d'aage, & ordonna mondit Seigneur que je fusse son Page, avec plusieurs autres nobles jeunes hommes de divers pays, & fus mis és mains & sous le gouvernement de Guillaume de Sercy, premier Escuyer d'escuyrie.

(a) De l'année 1439.

C H A P I T R E V.

Comment les Ducs de Bourgongne & de Bourbon s'assemblerent à Chalon sur Soſne, pour appaiſer une querelle entre Meſſire Iaques de Chabannes & Meſſire Jehan de Grantſon : & comment le Duc Louis de Savoye & ſa femme viſiterent le Duc de Bourgongne.

EN celle meſme quareſme (a) le Duc de Bourbon deſſuſdict vint à Chalon voir & viſiter le Duc de Bourgongne (à qui il eſtoit beau-frere, pour avoir eſpouſé ſa ſœur) & vint avec luy un Chevalier de très-grand' façon, ſon ſujet, & ſe nommoit Meſſire Iaques de Chabannes, lequel de Chabannes eſtoit en debat à l'encontre de Meſſire de Grantſon, Seigneur de Peſmes, lequel eſtoit parent des plus grands Seigneurs de Bourgongne, & de ces ſujetz du Duc, à qui il eſcrivoit couſin; vaillant Chevalier eſtoit, & bien renommé & aymé entre les Genſd'armes de Bourgongne, & fit en ſon temps de grands ſervices au Duc & à ſes pays. Mais pour re-

(a) C'eſt à ſçavoir encores de l'an 1438, ſelon la mode de noſtre Auteur, qui eſt de commencer l'an à Paſques.

venir à la question & au debat des deux Chevaliers dessusdits, la cause fut, pource que ledit Seigneur de Pesmes avoit pris d'eschelle une des maisons dudict de Chabannes, l'avoit pillée, & pris son fils aîné prisonnier, sous ombre & couleur d'aucunes querelles, que ledict de Pesmes disoit avoir sur ledict de Chabannes; & de ceste matiere fut une journée publiquement tenue en la sale du Palais de l'Evesque : & furent assis les deux Ducs de Bourgogne & de Bourbon, comme freres & bons amis sur un banc & l'un après l'autre, & certes combien que le Duc de Bourgogne fust le premier Pair de France, & si puissant, qu'il est assez sçeu & notoire, toutesfois il fit en son hostel & en ses pays, au Duc de Bourbon son beau-frere, autant & plus d'honneur qu'il n'en vult prendre ne recevoir; & à la verité le Duc Charles de Bourbon fut de son temps l'un des meilleurs corps (fust à pié ou à cheval) & l'un des plaisans & des mondains, non pas seulement de Princes, mais des Chevaliers du Royaume de France, & sçavoit des honneurs & gracieusetez du Duc son frere, prendre ce qui en estoit en son appartenir.

A celle journée fut le Seigneur de Pesmes grandement accompaigné des Seigneurs de

Bourgongne ses parens (comme de ceux de Chalon, de ceux de Vienne, de ceux de Neuf-Chastel, & de Vergy) & portoit la parole pour le Seigneur de Pesmes, Messire Tibaut, Bastard de Neuf-Chastel, un moult sage Chevalier, dont est desja cy-dessus faite mention : & tendoit plus ceste question à gage de bataille, qu'à forme d'autre plaid ou procès. Or advint que ledit de Chabannes (quand on luy demanda au commencement du procès, s'il vouloit tenir les deux Ducs dessus nommez pour ses Iuges en ceste partie) respondit qu'il avoit choisi pour son Iuge le Duc de Bourbon, son Seigneur, & non autre : & prestement que le Duc de Bourgongne entendit qu'il ne devoit pas estre Iuge en ceste matiere, se leva, & dit au Duc de Bourbon : *Mon frere, puisque je ne suis point accepté pour Iuge par Messire Jacques de Chabannes, je ne me puis excuser d'estre parties, avecques le Seigneur de Pesmes, car il est mon parent, & m'ont luy & ses predecesseurs si bien servi, & la maison de Bourgongne, que je luy doy, & luy vueil faire honneur, & port à son besoing.* Et se prestement tira le bon Duc devers le Seigneur de Pesmes, & je joindit avec luy comme parent, & non pas comme Seigneur,

Prince ou Souverain qu'il estoit : & devez sçavoir que ledit Seigneur de Pefmes, & les Seigneurs qui l'accompaignoyent, le receurent humblement & de grand courage, comme ceux qui bien le devoient faire : & quand partie adverse vit le Duc qui s'estoit adjoint avecques son contraire, il dit tout haut, par très-bonne façon : *A ceste fois ay-je partie trop forte & trop pesante.*

Et ceste chose j'ay volentiers ramentue & mise en escrit, pour commencer temps après autre, selon les lieux, les raisons & les causes, à dire & deviser les biens, les vertus, les bontez, & les courtoisies de cestuy noble Prince, le bon Duc Philippe de Bourgogne, cinquiesme de ce nom : auquel en la premiere sepmaine que je l'eusse jamais veu, je vei faire & monstrier publiquement tel honneur & tel port, que de soy monstrier & declairer parent de son sujet. Secondement j'ay declairé ceste cause advenue par une maniere de doctrine & de regard, que chacun en tel cas doit bien peser & avoir bon advis de refuser ou rejeter le jugement d'un Prince (car mieux vaut au moins puissant, faire de son plus grand, son Juge que son ennemy) & tiercement, pour ramentevoyr & rememorer à tous nobles

hommes, l'honneur & la cherté qu'ilz doyvent garder & porter, d'estre yffus par con-fanguinité des grandes & des nobles maisons; car chacun endroit foy, en sent & gouste une fois en sa vie, ou peu ou beaucoup, ou tel-lement, qu'il en vaut mieux d'avoir ou de recommandation. Pour retourner à ma ma-tiere commencée : Messire Iaques faisoit plainte du Seigneur de Pesmes, & disoit qu'après le traicté de la paix de France, faicte entre le Rôy & le Duc en la maniere cy-dessus escrite, le Seigneur de Pesmes avoit pris & defrobé d'eschelle & par nuit, sans titre, querelle ou deffiance, une des mai-sons dudit de Chabannes, nommée Montagu-le-Blanc, située au pays de Bourbonnois, & avoit pillé & pris les biens meubles du-dit Chabannes, & emmené son fils aisné pri-sonnier (qui n'avoit pas dix ans d'aage) & plusieurs autres jeunes nobles hommes, qui accompaignoient fondit fils; & demandoit sur ce reparation d'honneur de sa maison, de son fils, & de son avoir.

Et de la part du Seigneur de Pesmes fut respondu par la bouche de Messire Tibaut, Bastard de Neuf-Chastel, que voirement avoit pris le Seigneur de Pesmes le chasteau de Montagu-le-Blanc, par ayde & soubtivité de

guerre, & pris les biens & le fils dudit Chabannes, & ce à la querelle & contrevange de plusieurs griefs, pilleries & prises faictes sur ledit Seigneur de Pesmes, & sur ses amis, parens & aliez, par Anthoine de Chabannes, Comte de Dammartin, frere dudit Messire Jaques, & dont les prises avoient esté menées & retraictées, tant en icelle place de Montagu, comme autres places & maisons, appartenans & estans sous le pouvoir dudit Messire Jaques : & que telles choses & telles œuvres de faict se doyvent & peuvent rendre par tous droicts de guerre, par le semblable : & concluoit sur grandes reparations que demandoit ledit de Pesmes d'estre chargé de son honneur sans desserte par ledit de Chabannes, en la presence, tant de son Prince & du Duc de Bourbon, que de telle noblesse qui là estoit presente : en faisant offre de son corps pour son honneur defendre, si ledict de Chabannes le vouloit charger d'avoir faict en ce aucune faute digne de reprehension. Plusieurs responses & repliques furent faictes de chascune partie ; mais pource qu'il estoit tard, la journée fut remise à une autre fois, & assez-tost après mondict Seigneur de Bourbon se partit de Monsieur de Bourgogne, & s'en retourna

aveques luy ledict de Chabannes ; & depuis Madame Yfabeau de Portugal, Duchesse de Bourgongne vint au pays, qui appaifa ice-luy debat : & rendit le fils dudidt de Chabannes à son pere, & semblablement les autres enfans & nobles hommes, qui furent pris aveques luy.

Assez tost après le departement du Duc de Bourbon, vint au lieu de (a) Chalon sur Sofne, le Duc Louis de Savoye, & Madame Jehanne de Lufignan, fille du Roy de Cypre sa femme, & vindrent veoir le Duc Philippe en son pays, moult grandement accompaigné de Seigneurs & nobles, & la Duchesse de Dames & de Damoiselles ; & luy fut au devant bien une lieue le Duc de Bourgongne, accompaigné de Iean Monsieur, heritier de la Duché de Cleves, du Comte de Nevers, du Seigneur de Beavieu, d'Adolf Monsieur de Cleves, de Cornille Bastard de Bourgongne, & de moult belle compaignie de noblesse, & se conjouirent & bien veignerent les deux Ducs moult honorablement, & par moult grande cordialité ; & bien le devoient faire, car ils estoient cou-

(a) Cette arrivée du Duc de Savoye à Chalon pouvoit estre après Pasques 1439.

fins-germains , & enfans de frere & de sœur ; car le Duc Louys de Savoye fut fils de Madame (a) Margueritte de Bourgongne , sœur du Duc Iehan , pere dudit Duc Philippe. Au regard de l'honneur que fit ledit Duc Philippe à la Duchesse de Savoye , il ne fait pas à demander ; car le bon Duc fut si gracieux , tant courtois , & honorable à toutes Dames , que nul plus courtois Prince ne Chevalier ne fut jamais trouvé , & certes la Duchesse valoit bien , que l'on fit d'elle grand extime , car elle estoit fille du Roy , une très-grande & puissante Duchesse , & avecques ce l'une des plus belles Dames de tout le monde. Pareillement là fut la Duchesse de Bourgongne , qui grandement estoit accompagnée de moult de Dames & de belles filles : & eurent plusieurs gracieuses & amiables conversations ensemble ; dont pour la venue des deux Princes , furent faictes & tenues plusieurs assemblées & congregations , du conseil de chacune partie assemblé ensemble , & maintefois s'y trouvoient les deux Ducs ; & la cause singuliere de la venue du Duc & de la Duchesse de Savoye en Bourgongne , fut en intention de gagner de leur part le Duc de Bourgongne , pour tenir le parti de Pape

(a) Selon autres , Marie.

Felix, à l'encontre de Pape Eugene; & ce à l'occasion de la division qui pour lors estoit en l'Eglise. Parquoy me fera force de laisser un peu le droit chemin de ma matiere, & d'entrer en incidence pour declairer comment il advint que deux Papes en un temps & à une fois regnerent en l'Eglise. Ce qui advint, comme vous pourrez entendre & ouyr.

C H A P I T R E V I.

De la cause qui meut le Duc de Savoye à visiter le Duc de Bourgongne, & de quelques autres petites particularitez.

VERITÉ fut, que l'an mille quatre cens trente & un, par le moyen d'aucuns Cardinaux, & principalement du Cardinal d'Arle (qui se surnommoit d'Arban, & estoit noble homme, & du pays de Savoye) un Concile fut mis sus en la cité de Basse en Allemagne, & singulierement fust créé iceluy Concile à l'encontre, & à la reformation de Pape Eugene : & publiquement luy mirent avant, à l'encontre de sa vie & de sa personne, plusieurs cas tels & de tels gestes, que je n'en veux escrire ne ramentevoir, mais le laisse reciter & escrire à ceux qui

plus sagement ſçavent coucher & mettre en ſouvenir ou ramentevance choſe de tel poix & de telle efficace : car à toucher à la fame & au renom de ſi ſainte & haute perſonne en Chreſtienté , comme noſtre Saint Pere le Pape , l'entendement ſe doit arreſter de frayeur , la langue doit barbuſſer de crainte , l'encre ſeicher , le papier fendre , & la plume pleyer par doute dangereux , & plain de peril d'encourir ou d'encheoir au danger d'inobedience & de faute , à l'encontre des commandemens & ordonnances de noſtre ſainte & ſalutaire mere & reſſourſe , l'Egliſe triumpante : & ſupplie à celuy qui eſt garde de tous bons & catholiques courages , qu'il me deffende & garde en ceſte partie de toucher ou mettre choſe qui ſoit contre l'eſtat de ma conſcience.

Or toutesfois fut ceſte matiere tant continuée , & vint le Concile à ce poinct , que par eſſect & par ſentence prononcée ſous ombre de certains adjournemens , faictz à la perſonne du Pape Eugene , par faute de comparoir aux journées à luy baillées , & pour autres raiſons dictes & declairées au dictum de ceſte ſentence , & où je ne vueil attoucher , ne venir , fut le Saint Pere deſſusdict , privé du ſainct eſtat de la Papalité , & injurieufe.

ment, & par grande derision declairé inhabile de tenir & exercer l'estat dessusdict : & pour pourveoir au fait de l'Eglise, prestement & à celle heure eleurent & créèrent à Pape & souverain Pasteur de l'Eglise, Monsieur Amé Duc de Savoye, pere du Duc Louis dessusnommé, lequel Duc Amé avoit paravant renoncé à la seigneurie, & icelle mise és mains de son fils : & s'estoit rendu au lieu de Ripaille-lez-Tonon, en une confrairie & ordre de Chevaliers qu'il avoit fondée, luy trezieme de Chevaliers moult honorables & de grande recommandation, & là fut envoyé querre par le Saint Concile, fut créé, sacré, & élevé pour Pape, & nommé Pape Felix : & le plustost qu'il peut se tira à Basse, à grand triumphe & grande compagnie de Prelatz & de Seigneurs; & arriva à Basse en telle ceremonie, que l'on peut & doit faire à l'entrée & joyeuse advenue du Pape, Lieutenant souverain de Dieu en terre.

En grand erreur, grand murmure, & grande desolation fut l'estat de l'Eglise, & de toute la Chrestienté : car chacun d'eux faisoit les saints exercices, aussi bien l'un comme l'autre, Eugene comme Felix, & Felix comme Eugene. Ilz prononçoient les

sainctes parolles Sacramentales. Ilz faisoient & consacroyent le saint Chresme, dont l'on baptisoit les enfans nouveau nez. Ilz sacroyent Prestres & Diacres; donnoyent absolutions, indulgences, benefices & bulles; & estoient l'un porté & obey d'aucuns Princes & d'aucuns seigneuries & provinces, & l'autre d'autres, & tenoit un chacun parti & partial, à bon Sainct & vaillable ce que son Pape faisoit, ordonnoit, lioit, ou delioit: & je mesme vey, & m'en souvient, que ceux de Bourgongne (qui tenoyent la premiere election, & le parti de Pape Eugene) faisoient conscience d'ouir messe, ou d'eux confesser au pays de Savoye, & en l'obeyssance du Pape Felix: & certes cestuy Felix eust moult grand faveur & moult grands ports de plusieurs Princes, & tellement qu'il gaigna de son costé Italie, Allemaigne & Espaigne; mais le Roy de France, ne le Duc de Bourgongne ne voulurent jamais laisser, n'abandonner le premier Sainct & canonique Pape Eugene dessusdict: & si le Duc de Bourgongne se fut condescendu au Duc de Savoye son cousin, touchant ceste matiere, Pape Felix eust esté obey aussi par toute France, par toute Angleterre, & jusques en Norvege: mais pour amour, pour sang, ou pour affi-

nité, jamais le bon Duc ne se vult pleyer ou condescendre de faire, ou consentir rien, ou nulle chose, au prejudice de Pape Eugene.

Cinq ans dura ou environ ce scisme, & ceste douleur en l'Eglise, & par la Chrestienté; & jusques à ce que cestuy Felix cogneut bien qu'il n'auroit port, n'obedience du Roy de France, ne du Duc de Bourgogne, & qu'il demouroit frustré, & en abus de son intention. Si s'apensa de sauver son cas, & son emprise par autre voye: & à la verité, ce fut un des plus sages & des plus entreprenans Princes que l'on sçeut; car luy estant Comte de Savoye, se fit Duc, & fut le premier Duc de Savoye. Il conquist la principauté de Piemont à force d'armes, & tellement travailla Philippe Maria, Duc de Milan, de guerre & par force d'armes, qu'il luy donna la Comté de Verseil, & la ville de Cyvaux; & prit le Duc de Milan sa fille à femme, & recognut avoir receu pour son mariage trois cens mille ducats: & pour icelle somme donna au deffusdict Duc de Savoye, & à ses successeurs, au cas qu'il mourut sans hoirs legitimes de son corps, la Duché de Milan: & est la querelle qu'encores ont les Duc de Savoye sur la Duché de Milan.

Cestuy Felix vescu avec François & Bourgonnons, & si sagement se gouverna au temps des divisions de France, que son pays de Savoye estoit le plus riche, le plus seur, & le plus plantureux de tous ses voisins. Trois filles de Roy furent pour un jour seans à sa table, dont il avoit alié ses enfans par mariage. Luy vefve prit l'estat de religion, & fut appellé, invoqué, & eleu pour la plus digne, plus grande & premiere personne de Chrestienté : dont (comme dict est) luy cognoissant son emprise ne venir à effect, trouva moyen que la plus part des Princes Chrestiens se messerent de l'apointement des deux nommez Papes & du Concile, & fut conclu, accepté & tenu, que Pape Eugene demoureroit en sa dignité, juste, & canonique, & que Felix demoureroit Legat en toute puissance Papale, en toute la Duché de Savoye & la Principauté de Piemont : & conferma Pape (a) Eugene, toutes les choses faictes par ledict Felix du temps devant, & ainsi fut paix & union en Sainte Eglise : & depuis vescu le Legat de Savoye, environ dix ou douze ans, & trespassa à Ripaille (3), l'an mille quatre cens cinquante deux.

(a) Autres disent Nicolas 5, & qu'Eugene estoit mort.

Sur ceste matiere ne firent les deux Ducs aucune conclusion : mais en aliance d'amour & de paix se partirent comme bons parens debvoyent faire, & avoit le Duc de Savoye avecques luy un sien frere, de l'aage de dix huit ans, qui estoit Comte de Geneve, & se nommoit Amé. Cestuy Comte de Geneve desira d'estre de l'hostel du Duc de Bourgongne. Ce qui luy fut liberalement accordé, car il estoit de tres-belle apparence de Prince, & moult bien conditionné, mais ne demoura gueres après, qu'il mourut, dont ce fut grand dommage pour la maison de Savoye. Ainsi se partit le Duc de Savoye & la Duchesse, & se retirerent en leur pays, & le Duc de Bourgongne se retira en sa ville de Digeon : auquel lieu il passa le plus beau de l'esté en grandes cheres, festimens, banquetts, chasses & voleries, & en plusieurs & divers deduits ; & revint le Duc de Bourbon, & la Duchesse de Bourbon, sœur du Duc, & Jehan de Bourbon, Comte de Clermont, leur aîné fils, devers ledict Duc de Bourgongne, où ils furent bien festoyez & bien recueillis. En celuy temps se maria un Escuyer de Bourgongne, nommé Jehan de Salins, à la Bastarde du Duc de Baviere, une tres-belle Damoiselle de l'hostel de la

Duchesse de Bourgogne : & là furent faides les premieres joustes, que je vey oncques, & furent les joustes en harnois de jouste, en selle de guerre, & à la foule sans toile. Là jousta Monsieur Iehan, heritier de Cleves, le Comte Louis de Nevers, le nouveau marié, le Seigneur de Waurin, Guillaume Rollin, Antoine de Saint Simon, & plusieurs autres, & fut la jouste bien joustée, & certes les pompes & parures de lors n'estoyent pas telles que celles de present : car les Princes joustoient en parures de drap de laine, de bougran & de toile, garnis & ajolivez d'or cliquant, ou de peinture seulement, & si n'en laissoient point à rompre grosses lances, & d'endurer la rudesse de la jouste & des armes, comme font aujourd'huy les plus jolis : & fut donné le bruit & le pris de la feste, tant dedans comme dehors au Seigneur de Waurin, & à un jeune Escuyer du pays de Hainaut, de l'hostel du Duc de Bourgogne, mignon (4) dudit heritier de Cleves, nommé Iaquet de Lalain, lequel a depuis tant cueilly & monstré de vertus, d'honneur & de vaillance, que cy-aprés j'auray assez affaire & à besongner, pour declairer & pour descrire l'exercice chevaleureux de sa vie.

En celle faison le Comte de Fribourg , pour lors Gouverneur & Mareſchal de Bourgongne , pource qu'il eſtoit deſja vieil , & travaillé de gouttes , ſe tira à Digeon devers le Duc , & remonſtra ſon impotence , & qu'il ne pouvoit porter le faix & le travail de la guerre , ſuppliant que l'on le vouliſt deporter , & décharger de ſon office , & y pourveoir d'homme , pour exercer la peine & le labour , pour l'utilité du pays : & fut mis en conſeil , que pource que le Duc ne devoit gueres demourer en la contrée , il eſtoit expedient voirement de pourveoir es choſes deſſusdictes. Si fut aviſé que Tibaut de Neuf-Chaſtel Eſcuyer , Seigneur de Blamont , fils ainé du Seigneur de Neuf-Chaſtel , aagé de vingt ſix ans , eſtoit homme de fait , de ſens , & d'execution & d'empriſe , & de foy des plus grans , & des plus puyſſans du pays de Bourgongne , & de grande maifon : & combien que de ſa perſonne il n'eſtoit d'apparence , ou de force corporelle , que peu de choſe , toutesſois il s'eſtoit monſtré homme magnanime , hardy & entrepreneur ; & deſja avoit pris & gaigné Chateau vilain ſur les François : & s'eſtoit monſtré celuy des Seigneurs de Bourgongne , qui plus grande reſiſtance fit à l'encontre des Eſcorcheurs :

Escorcheurs : & fit & executa sur eux maintes belles emprises , & leur fit & porta moult de dommage en ce temps & depuis , comme vous orrez cy apres. Ainsi fut fait le Seigneur de Blamont Marechal de Bourgongne , l'an mille quatre cens trente-neuf (a).

CHAPITRE VII.

Comment Frederic Roy des Romains , & le bon Duc Philippe de Bourgongne se virent & festoyerent en la ville de Besançon.

EN celle mesme année Monseigneur Frederic (b) Archeduc d'Austriche , fut fait Roy des Romains , & depuis , estant venu à Aix-la-Chapelle , & traversant partie de l'Empire , pour s'en retourner en ses pays d'Austriche & ailleurs , par moyens trouvez d'un costé & d'autre , passa & vint en la cité de Besançon , au Comté de Bourgongne , laquelle est

(a) L'Historiographe de France dit qu'en l'exemplaire de ces Memoires il y avoit icy *trente* : mais qu'en bien recherchant la narration precedente , on trouvera qu'il y faut pour le moins 39 , comme nous l'avons icy corrigé.

(b) L'Empereur avoit esté esleu environ le premier de Janvier 1440 , à nostre mode , & fit son advenement à Besançon , dont parle icy nostre Auteur en l'an 1442.

cit  & siege d'Empereur ; & pource que c'estoit au pays , & la Seigneurie du Duc , comme Comte de Bourgongne , il se tira audict lieu de Besançon , environ huit jours avant que le Roy des Romains y arrivast : & se logea le Duc  s Cordeliers , & fit preparer pour le Roy au Palais de l'Archevesque , moult honorablement , de riches chambres , de soye , de brodure , & de tapisserie : & manda le Duc les Seigneurs du pays , lesquels y vindrent pour accompagner leur Prince : & disoit-on par extime , que le Duc de Bourgongne fut accompagn    celle fois , de mille Nobles hommes ses sujets , & quand vint le jour que le Roy des Romains devoit arriver (qui fut par un Jeudy) le Duc de Bourgongne se tira aux champs accompagn  de ceux de son sang , & de sa Noblesse : & me souvient que le Seigneur de Ternant conduisit ce jour les Archers du corps du Duc , & portoit le paletot d'orfaverie , qui moult bien luy feoit , car ledict de Ternant estoit lors en fleur d'aage , beau Chevalier , de bonne grandeur , brun de visage , & de moult belle taille , & du demourant , l'un des accomplis Chevaliers de son temps , & moult bien luy feoit la conduite des Archers ; & le mieux en point de celuy

jour fut un Chevalier de Picardie, nommé Messire Jehan, Seigneur de Crequi, Chevalier de la toison, & fut iceluy Seigneur de Crequi un tres honorable Chevalier, vaillant en armes, & grand voyageur : & afin que rien n'oublie, environ quinze jours auparavant, le Duc de Bronswic, un moult bel Prince d'Alemaingne, revenant de Saint Iaques, vint visiter le Duc en sa ville de Digeon, & l'amena ledict Duc avec luy, pour l'accompagner à celle assemblée, & en fut honorablement accompagné le Duc de Bourgongne (car il parloit la langue d'Alemaingne, & sçavoit & cognoissoit comme l'on se devoit conduire avec les Seigneurs de l'Empire, car chacune nation à sa maniere de faire) & depuis le Duc de Bronswic eut en mariage la fille du Duc de Cleves, niece du Duc de Bourgongne dessusdict.

Là estoit Messire Louis de Chalon, Prince d'Orange, un moult sage Chevalier, & homme de grand fait, le Seigneur d'Arguel son fils (qui accompagnoyent le Duc, leur souverain Seigneur à moult grande compagnie) Jehan de Vienne, Seigneur de Buffy, fils du Seigneur de Saint-George, le Seigneur de Neuf-Chastel, acompagné de ses deux filx, le Seigneur de Blamont, Maref-

chal de Bourgongne , & le Seigneur de Montagu son frere. Là estoit le Comte de Fribourg , & le Marquis de Rotelin , & furent ceux qui conduisirent la veuë du Roy & du Duc. Là estoient les Seigneurs de Conches , de Vergy , de Charny , de Momby , de Pesmes , de la Queuille , & de Ray : & brief , toute la Noblesse du Duché & Comté de Bourgongne : & par un (a) Mardy se tira le Duc aux champs , à moult grand nombre de chevaux : & chevaucha bien demie lieüe , avant qu'il encontrast le Roy des Romains , qui venoit grandement accompagné des Seigneurs & de la Noblesse d'Allemaigne , & chevauchoit en grand ordre avec sa Noblesse & toutes ses gens , qui portoyent lances , targes , cranequins , ou armeures , dont il avoit grand nombre ; & chevauchoit loing de luy , en la conduite d'un grand estandart , armoyé d'un grand aigle au milieu , & tenoient moult bel ordre ; & faisoit moult bel & estrange veoir ce grand nombre de targes de diverses peintures , & ces blonds cheveux de ces Behaignons & Allemans , qui reluysoient contre le Soleil ; & sonnoient les clairons du Roy à l'aborder , mais les trompettes du Duc de Bourgongne ne sonnerent

(a) Paravant il a dict leudy.

depuis qu'il vit les enseignes du Roy des Romains.

Le jour fut assez bel, & à l'approcher eut grande presse de chevaux, d'un costé & d'autre; & s'arresta le Roy des Romains en une plaine; & si tost que le Duc de Bourgogne peut avoir veüe du Roy, ensemble les Princes & les gens de sa compagnie, tous se defulerent du chef en grande reverence; & pareillement fit le Roy, & ceux de sa compagnie, qui furent grand nombre de Ducs, de Comtes, & de Chevaliers, & beaucoup habilles à la pareure & comme le Roy: & quand vint à l'approcher, le Duc de Bourgogne s'enclina sur l'arçon de sa selle, si bas & si reveremment, comme il le peut faire; & le Roy le receut humainement, luy rendant grand honneur de sa part. Là se firent les honneurs d'un costé & d'autre, entre les Princes, les Seigneurs, & les Nobles hommes, & puis prirent le chemin contre la cité. Le Roy des Romains estoit habillé d'un pourpoint à gros cul, à la guise de Behaigne (5), & d'une robe de drap bleu brun, & avoit un chaperon par gorge, dont la patte venoit jusques à la selle, & estoit decoupé à grans lambeaux, & portoit en son chef un chapel gris a court poil, & sur

son chapel avoit une petite & estroite couronne d'or, & estoit sa premiere couronne, dont il avoit esté couronné à Aix en Allemagne. Il fut homme de bonne taille & beau Seigneur : & pouvoit avoir vingt six ans d'aage. Un Chevalier portoit tousjours une espée devant luy. Ses Sergeans à masse, ses Huissiers d'armes, Rois d'armes & Héraux, chacun se mit en son devoir. Les clerons du Roy sonnerent l'entrée, & non autres : & tousjours tiroit le Roy le Duc de Bourgogne, au plus près de luy qui pouvoit, en luy faisant grand honneur & grande chere.

Quant à la personne du Duc dessusdict, il estoit vestu d'une robe noire, & portoit le colier de son ordre à son col, & certainement il sembloit aussi Prince & grand maître que nul que je veisse depuis. Il estoit monté sur un rouffin bay, & recevoit les honneurs que luy presentoit le Roy, si doucement & tant honnestement, que la façon & la mode estoit à tous plaisante & agreable ; car de plus courtois Prince, ne mieux sçachant ce qu'il devoit faire en tel cas, n'a pas regné de son temps, & toutesfois, servant à mon propos, pource qu'à l'heure j'estoye Page du Duc, & ne pouvoye lors comprendre ne sçavoir pourquoy, n'a quelle

raison se faisoient les mysteres, ne les honneurs, je fay une question par maniere d'incidence. Ce Duc de Bourgongne, qui tant scait d'honneurs & de biens, va au devant de la seconde personne de Chrestienté en election. Pourquoi s'est il fait, que luy (qui est de nativité maternelle, & en sujecion de plusieurs seigneuries à luy appartenans subject de l'Empire) n'est descendus jus de son cheval, comme les autres Princes de l'Empire font journellement devant leur Empereur, ou devant le Roy des Romains, ayant possession par election & d'abondant, desja une couronne prise à Aix ? Certes ce n'a pas esté du temps que j'ay esté Page, n'Escuyer, ne jeune homme, que j'ay ceste question demandée ne sceuë.

A ce je respons deux poinets, ou d'eux raisons, qui ne sont pas a oublier, ou a non ramentevoir, pour appaiser les demandeurs. La premiere si est, que le Duc Philippe de Bourgongne estoit fils, en tiers, du Roy Jehan de France, & issu paternellement du noble liect, du sang, & de la maison Royale de France. Ce que le Duc vouloit bien montrer aux Allemans. La seconde fut, qu'iceluy Monsieur Frederic d'Austrice n'estoit encores que Roy des Romains, & non pas

Empereur receu, mais eleu : & les Seigneuries qu'il tenoit en l'Empire, en tant qu'elles pouvoient estre subjectes ou tenues, c'estoit comme de l'Empereur, & non pas comme du Roy des Romains : & toutesfois je croy la premiere raison plus vraye.

Tant chemina celle noble compagnie, qu'ils arriverent à l'entrée de la cité : & là les citoyens aportherent un palle (a) de drap d'or, porté par les plus notables bourgeois d'icelle cité : sous lequel palle entra le Roy des Romains, & à la verité il travailla beaucoup, & mit grande peine, de faire que le Duc de Bourgongne entraist avecques luy sous ledit palle, mais le Duc ne le voulut point faire, ains chevauchoit au costé fenestre du Roy, la teste de son cheval aussi avant que la cuyffe de celui du Roy. Toute la Noblesse, tant de l'Empire, comme de Bourgongne, chevauchoit en belle ordonnance. Là estoit le digne Archevesque de Besançon à pied & en procession, & tous les Prelats & les gens d'Eglise de la cité, portans reliques & choses devotes, au devant du Roy : & tant cheminerent, qu'ils arriverent au Palais, où le Roy descendit, & le Duc avec luy, lequel convoya le Roy en

(a) Ainsi l'escrit-il par tout.

l'Eglise & en sa chambre, & puis prit congé, & s'en revint en son hostel : & n'est a oublier que Simon Dourfan, un Gentilhomme de la Comté, comme Mareschal heritier de l'Empereur à Befançon, eut le cheval du Roy, de son droit. Chacun jour visitoit le Duc de Bourgongnie le Roy, & le Dimenche suyvant, fit le Duc un grand & riche disner, où le Roy & les Seigneurs de sa compagnie disnerent ; & ay bien souvenance que le Duc porta celuy jour une escharpe d'or, garnie de balais & de perles, que l'on extimoit valoir plus de cent mille escus.

A la table du Roy ne disna que le Duc son hoste, qui moult courtoisement & de grand cœur le receut, & festoya en son logis, & moult souvent tranchoit le Duc la viande, & la presentoit au Roy, & le servoit à celuy disner, comme, celuy qui bien le scavoit bien. Apres disner se retira le Roy, & les principaux de son hostel en une chambre ; & là vint le Duc, son Chancelier, & autres de son conseil ; & là fut commencé à ouvrir les matieres de leurs affaires, dont (à ce que j'entendy & sçeu depuis, & grand temps après), le plus grand affaire, qui fut entre eux, estoit pour les Comtez de Haynaut, de Hollande & de Zelande, pource qu'elles estoient

venues par succession de Madame Jaque de Haynaut : & disoit-on que celles Seigneuries, venans à fille , devoient revenir à la Seigneurie de l'Empire ; & pareillement furent aucunes questions pour la Duché de Brabant, que l'on disoit non estre relevée par le Duc de Bourgongne suffisamment, & dont autresfois avoit esté question entre l'Empereur Sigismond , & le Duc dessusdit pour cette matiere : & aussi fut question de Madame (a) Marguerite de Bourgongne, mariée au Duc Lupus d'Autriche , & demandoit Monseigneur de Bourgongne de grans arrearages deuz en ceste partie sur les biens dudit Lupus.

De toutes choses furent plusieurs grandes & notables raisons alleguées , par le conseil d'un costé & d'autre ; & furent plusieurs journées & assemblées tenues en l'hostel du Roy, en la chambre de son conseil. Environ fix jours après , vint au lieu de Befançon Madame Ysabel de Portugal , Duchesse de Bourgongne, accompagnée de la Comtesse d'Estampes, & de plusieurs autres Dames & Damoiselles, & se partirent tous les Princes

(a) Il doit dire Catherine de Bourgongne : ce fut la fille du Duc Philippe le Hardy , mariée à Leopold Duc d'Autriche , decedé sans hoir de son corps.

& Seigneurs de la maison du Duc, pour aller au-devant d'elle, & mesme le Roy des Romains, accompagné de sa chevallerie, alla au devant de ladicte Duchesse, bien un quart de lieuë hors la ville. La Duchesse entra en une litiere couverte de drap d'or cramoisi, & après elle deux haquenées blanches, couvertes de mesme la litiere, & les menoyent deux varlets a pied. Après venoyent douze Dames & Damoiselles à haquenées harnachées de drap d'or, & après quatre chariots pleins de Dames, & certes en celle compagnie avoit de belles filles, dont sur toutes avoit le bruit pour la beauté, blanche de Saint Simon, qui depuis fut Dame de Bergues en Brabant. Ainsi entra la Duchesse & tousjours l'accompagna le Roy des Romains, adextra la litiere (comme s'il ne fut qu'un simple Comte) l'emmena en son logis, descendit a pied avecques elle, la conduisit en sa chambre, & fit tant d'honneur celle fois, & tousjours à la Duchesse, & aux Dames & Damoiselles de sa compagnie, que grande loüange luy en fut donnée de chacun. Puis s'en retourna le Roy, & le Duc de Bourgongne le convoya, & toute la Seigneurie.

Plusieurs assemblées, festois, banquets,

danſes , mommeries , & ebatemens furent faitſ pour feſtoyer le Roy des Romains , & me ſouvient que ſouvent danſoit le Roy avec la Duchefſe , & le Duc de Bourgongne avecques la Comteſſe d'Eſtampes ; & quand le Roy danſoit , tousjours deux Chevaliers , à tout chacun une torche danſoyent devant luy , eux tenans par les mains , & ceux que je vey le plus ſouvent danſer & (a) aller , ce furent le Duc de Bronſwic , & Iehan , Monſieur de Cleves , & ſouvent le Seigneur de Charny , qui pour lors eſtoit un moult bel Chevalier , & chevaleureux de ſa perſonne , & dont & de ſes faitſ je deviferay de brief , en la pourſuyte de mes Memoires. Dix jours ou environ , demoura le Roy des Romains à Befançon : & ſur les matieres , debatus par le conſeil d'un chacun coſté , furent tant baillées de reſponſes , & ſi notablement les cauſes remonſtrées , qu'ils ſe partirent en bon accord , ne de la part du Duc ne furent faitſ aucunes reſpriſes , que j'aye ſçeu , & donna le Duc de grans dons au Roy , en tapiceries de haute lice , en chambres de brodures , & en chevaux couverts & bardez moult honorablement , & le Roy donna des gratuitez d'Alemaigne au Duc , comme hau-

(a) Je doute qu'il ne fale *baler*.

bergeons & cranequins, faicts en Nuremberg, moult beaux & moult bien faicts. Le Roy vint prendre congé de la Duchesse & des Dames, & le convoya le Duc plus d'une lieue, & ainsi se partit le Roy des Romains de Befançon, par un Mardy, dixiesme jour de Novembre, mille quatre cens, quarante & deux.

CHAPITRE VIII.

De quelques festes & ebatemens en la maison du Bon Duc Philippe de Bourgogne : comment l'Empereur de Constantinople luy envoya demander secours contre les Turcs : & comment la Duchesse de Luxembourg vint vers iceluy Duc de Bourgogne, pour avoir aide contre la rebellion de ses sujezts.

AINSI se partit le Roy des Romains de Befançon; & le Duc de Bourgogne retourna pour celle nuit en la cité; & lendemain se partirent le Duc & la Duchesse pour aller en une des places du Prince d'Orange, pour parfaire & accomplir le mariage de Jehan de Chalon, Seigneur d'Arguel, pour lors seul fils dudit Prince, avec Mademoiselle Catherine de (a) Bretagne, fille du Comte d'Es-

(a) Ceste Catherine de Bretagne estoit fille de Richard, frere puisné du Duc de Bretagne & du Comte

tampes , & de la sœur du Duc d'Orleans dessus-nommé. Celle Damoiselle Catherine estoit jeune , belle , & de grand lieu venue : & fut depuis Dame fort renommée : & à celle feste furent le Duc & la Duchesse , ensemble toute la Seigneurie , grandement festoyez : & de là se retirerent faire leur pelerinage à Saint-Hovan , où le corps dit glorieux Confesseur, Monsieur Saint Claude, gist & repose. Puis retournerent à Digeon , où ils parfirent le surplus de l'hyver, de la Quaresme & du temps , en voleries , chasses , danses , & festimens , selon les saisons & le temps ; & n'estoit lors aucune nouvelle de guerre ou question, qui toucha au appartint au Duc , ou à ses aliez.

A l'occasion du temps oiseux, le Seigneur de Charny dessusdict, s'accompagna de douze Chevaliers & Escuyers , tous du Duché & Comté de Bourgogne , feaux , ou sujets , & fit publier un an devant , par tous les Royaumes Chrestiens, une emprise d'armes, & y envoya Roys-d'armes , Heraux , & pourfuyvans à ses despens , en intention que luy,

de Richemont, Connestable de France , lequel Richard se disoit Comte d'Estampes , aussi bien que fit Jehan de Bourgogne frere du Comte Louys de Nevers , & cousin germain du bon Duc Philippe.

treizieme de Nobles hommes , garderoyent un pas , le temps & terme de six sepmaines, pour combattre & faire armes, fust à pié fust à cheval , à tous Nobles hommes venans à iceluy pas , & me souvient que premiere-ment furent icelles armes publiées pour estre faictes à la Chaussée d'Auxonne , & depuis fut le pas remis , & executé à l'Arbre Charlemaigne , qui sied à la Charme de Marsenay , près de Digeon , & se devoient icelles armes faire en la presence & sous le jugement du Duc de Bourgongne , ou de son commis. Par l'execution du pas on entendra les Chapitres, desquels parce qu'ils sont mal aisez à recou- vrer , & que l'escriture en est longue , je m'en passeray & diviseray de l'execution de ce noble pas , par où tout se pourra entendre & cognoistre , & commenceray ainsi qu'il s'ensuyt.

Pierre de Bauffremont Chevalier Seigneur de Charny , de Molinot , & de Montfort , luy trezieme de Chevaliers & Escuyers, natis & sujets de la Duché & Comté de Bourgongne , nobles hommes de quatre lignées , & sans vilain reproche , font sçavoir à tous Nobles hommes , (exceptez ceulx du Royaume de France , & des pays & sujets du Duc de Bourgongne) qu'ils tiendront un pas, six

semaines durant, l'an quatre cens quarante-trois en la Charme de Marcenay, près de Digeon, pour faire armes à tous nobles hommes, des conditions dessusdictes, sous le jugement du Duc de Bourgogne, & commencera iceluy pas & armes, le premier jour de Juillet, l'an dessusdict, & finira les six semaines accomplies, & par chacun jour sera trouvé pendant à l'Arbre Charlemaigne (qui est en ladicte Charme) deux escus, l'un noir, semé de larmes d'or, & l'autre violet, semé de larmes noires, dont celui qui touchera, ou fera toucher à l'escu violet, semé de larmes noires, sera tenu de combattre à pié, à l'encontre de l'un de ceux qui garderont le pas, quinze coups de hache ou de (a) poux d'espée : dont le gardant le pas livrera les battons, & le venant de dehors aura le choix : & est à entendre, que si le venant de dehors choisit la hache, ils combattront tous deux de la hache, & pareillement de l'espée. Item le noble homme, qui touchera à l'escu noir, semé de larmes d'or, sera tenu de courre onze courses de lance, à fers emoulus, à cheval, en selle & harnois de guerre, à l'encontre pareillement de l'un de ceux qui garderont le pas. Et s'aucun Noble homme

Ou autrement, coups.

touche

touche les deux escus, il sera tenu de faire armes en toutes les deux façons. Si furent iceux chapitres moult bien faicts, & articulez de plusieurs poincts, contenans & éclairciffans les perilz, & les amendes qui devoient estre, par ceux qui en faisant lesdictes armes, seroyent portez par terre (fust à pied, fust à cheval) ou desembattonnez: dont de plusieurs choses ne me souvient. Mesmement fut esdicts Chapitres expressement declairé, que nulz Nobles hommes, de la condition dessusdicte, ne se pourroyent trouver devant les escus, sans y laisser gage d'espée, ou d'esperon, ou faire armes, selon le contenu d'iceux Chapitres. Mais j'ay seulement mis par escrit l'effect de l'emprise dudit Seigneur de Charny, & de ses compagnons, qui fut envoyée & publiée par les Royaumes Chrestiens (comme dict est) & executée comme vous orrez cy après.

Pendant le temps que le pas se preparoit en son execution (comme dict est) le Duc & la Duchesse firent de grandes cheres en leur ville de Digeon: & là furent faictes unes joustes à selles plattes, & en harnois de joustes de jeunes gens. & de nouveaux jousteurs, pour apprendre le mestier, & furent ceux de dedans, Adolf Monsieur de Cleves, Cor-

nille Bastard de Bourgogne, Jaques de Villiers, & Philippot Copin. Iceluy Philippot fut un Escuyer moult gentil compaignon, & l'un des meilleurs jousteurs de son temps, & à celle cause fut ordonné avec ces deux jeunes Seigneurs, pour soustenir le faix, si besoing faisoit. Là josterent Philippe Pot, Antoine Rollin, Jehan du Bos, le Moyne de Neufville, Anthoine de Herin, Cornille de la Barre, Jehan Couraut, & plusieurs autres jeunes gens, & nouveaux jousteurs. La jousté fut bien joustée & vivement; & maints furent portez hors de leurs selles: & gagna le pris de dedans le Bastard de Bourgogne, & de dehors, un Escuyer Alemand, de l'hostel du Prince d'Orange, nommé Rombot: & la cause principale pourquoy jay escrit cette simple jousté, a esté pour dire la verité des deux nobles personages; c'est d'Adolf, Monsieur de Cleves, & de Cornille, Bastard de Bourgogne: lequel Adolf prit tel commencement à la jousté celle fois, que depuis il a esté tenu l'un des plus gentils coureurs de lance, & un des bons jousteurs, & qui plus souvent a jousté & gagné pris, que l'on ait sceu de son temps: & au regard de Cornille Bastard de Bourgogne, ce fut depuis l'un de plus gentils hommes-d'ar-

mes, & un vaillant, sage & veritable Capitaine : & si Dieu l'eut souffert vivre longuement, il avoit apparence de faire de grands services à la maison de Bourgogne, mais il mourut jeune Chevalier, en la guerre que firent les Gandois, comme cy après le pourrez veoir à la poursuite des Memoires presents.

En telle plaifance s'executoit le temps & la saison ; & venoient au Duc Ambassades de toutes pars : & lors arriva devers luy un Chevalier Grec de la Court & Chambellan de l'Empereur de Constantinople, & apporta lettres & ambassades de par l'Empereur dessusdit, au Duc de Bourgogne, l'advertissant de ses nouvelles, & le requerant de secours & d'aide ; & quant à ses nouvelles, il estoit adverty que le Grand Turc faisoit une grande & tres-puissante armée, en intention de passer en Grece, & de venir devant la cité de Constantinople, & trouvoit l'Empereur peu ou nuls Princes, disposez à son secours. Parquoy luy, cognoissant le Duc estre bon amy, & vray Catholique, mettoit sa fiance & son confort, après Dieu, en luy seulement ; car tant avoit desja approuvé, & sceu de son noble vouloir & de son pouvoir, que ses naves & ses navires, à

grands fraiz & à grande puissance, avoient vaucré la mer du Levant, & fait grand secours à la Chrestienté; & pource envoioit devers luy, en esperance de secours & d'aide: & certes le Chevalier Ambassadeur, estoit tenu l'un des adroits Archers à leur maniere, qui fut en toute Grece, & pour appreve, je le vey courir à cheval, & en courant bander son arc, & mettre sa barbe en bouche, pour doute de la corde, & tirer derriere luy plusieurs fleches. Qui estoit chose moult nouvelle à la façon de pardeça. En ce temps Madame Jehanne de Guevrick Duchesse heritiere de la Duché & pays de Luxembourg, & Comté de Cheny, vint au lieu de Digeon, à secours & à remede, devers le Duc de Bourgogne son parent, luy remonstrant comme les Luxembourgeois l'avoient deschassée de son heritage, & de sa Duché de Luxembourg, & avoyent mandé le Duc de Zaffes (a), & pris & reçu ses commis & gens-d'armes, en la faveur, tant dudit Duc, comme du Roy Lancelot de Hongrie, son neveu: & recognurent iceux à Seigneurs, leurs firent serment, & dechasserent leur noble heritiere & souveraine Dame dessusdicte: & pour icelle cause ladicte Duchesse fut de-

(a) C'est de Saxe.

vers l'Empereur son neveu, & devers tous les Princes de l'Empire (qui tous luy estoient prochain de linage) mais oncques n'y trouva confort, port, faveur, ou aide; pource qu'iceux Ducs de Zaffes, sont grans, nobles, & puissants en Hongrie, Behaigne, & Germanie: & fut contrainte icelle Dame de venir à refuge, & à confort, devers iceluy Duc de Bourgogne son neveu, & prochain parent, du costé de Behaigne & de Baviere. Si fut à icelle Dame fait grand honneur, & grande recueillote.

CHAPITRE IX.

Comment treize Gentilshommes de la maison du Duc de Bourgogne tinrent le pas d'armes à tous venans, près Digeon, en une place, nommée l'Arbre Charlemaigne.

Or est bien temps que je me passe des preparatoires & mysteres de cestuy haut & noble pas, & que je vienne à l'execution & effect, mais ançois me faut un petit toucher & ramentevoir comment en iceluy temps se rassemblèrent, au lieu de Chalon sur Sosne, le Duc de Bourgogne, le Duc de Savoye, & le Comte de Geneve, & après plusieurs

festiemens & grandes cheres, le temps approcha que le pas dessusdit se devoit executer, & fut raporté, audit lieu de Chalon, qu'un Chevalier du Royaume de Castille, nommé Messire Pierre Was de Suavedra, avoit fait toucher les deux escus (a), qui pendoient à l'Arbre Charlemaigne pour faire armes à pied & à cheval, & que les nobles hommes, qui gardoient ledit pas, avoient deliberé que le Seigneur de Charny Chef & fournisseur de la despense du pas (6), auroit la premiere bataille, & fourniroit ledit premier Chevalier; car telle fut tenue la coustume entre eux, que quand aucun faisoit toucher aux escus, les gardans le pas deliberoyent entre eux, & par conseil, lequel des treize fourniroit pour celle fois, & conclurent pareillement, que si emprise ou requeste d'estrangers se levoit en l'hostel du Duc, en celuy temps par acord du Prince, iceux gardans le pas en devoient avoir la congnoissance avant tous autres, & furent ces choses faictes, gardées, & executées, comme vous orrez cy après, & peut on legerement croire, que chacun desiroit beaucoup de veoir les

(a) L'écu violet semé de larmes noires pour les armes à pied, & l'écu noir semé de larmes d'or pour les armes à cheval.

armes des deux Chevaliers, car ledit Messire Pierre estoit assez cognu en l'hostel du Duc, pour homme renommé, & avoit faict armes à Coulongne (où plusieurs de l'hostel du Duc avoient esté) & nouvellement venoit d'Angleterre, & de tout estoit issu & failly à son grand honneur. Ces choses avecques plusieurs autres, faisoit chascun desirer de veoir les armes, & la bataille des deux Chevaliers, comme dict est, & se partirent les deux Ducs de Bourgongne & de Savoye, ensemble toute la Seigneurie, de Chalon sur la Sofne, & allerent coucher à Nuis, & le lendemain vindrent au soleil levant, à l'arbre Charlemaigne, pour veoir les armes de pied, qui furent mises à celuy jour, & fut par un Ieudy onzième de Juillet, mille quatre cens quarante trois.

Les Princes venus, ils monterent en la maison pour ce ordonnée (qui fut parée & tapissée moult honorablement) & tenoit le Duc de Bourgongne un petit blanc baton en sa main, pour jeter & faire separer les champions, leurs armes achevées, comme il est de coustume en tel cas. Au regard de la lice, c'estoit chose moult triumphale à veoir, car elle estoit parée de deux pavilions, pour les Chevaliers, armoyez de leurs

armes & devises, en blasons, bannieres & autrement, & fut le costé du Seigneur de Charny, garni & paré de quatre bannieres de ses armes. L'entrée de l'assaillant en la lice, estoit du costé de Digeon, & celle du deffendeur, & garde du pas, estoit du costé de Nuis. Environ huit heures du matin se presenta devant le Duc de Bourgogne, Iuge en ceste partie, Messire Pierre (a) Vasque de Suavedra : & estoit vestu de robe courte de drap noir : & portoit un chaperon de drap noir, & tout noir son habillement. Il avoit devant luy un Officier d'armes du Roy de Castille, vestu de sa cotte d'armes : & se presenta moult humblement, & par bonne façon devant le Duc, & fit dire par l'Officier d'armes ces parolles, ou les semblables: *Tres-haut & tres-puyssant Prince, icy est Messire Pierre Vasque de Suavedra, qui se presente par devant vous, comme son Iuge en ceste partie, pour faire & accomplir les armes à pied, selon le contenu des Chapitres, & les devises ordonnées pour l'escu violet, à l'encontre du noble Chevalier le Seigneur de Charny, Chef & garde de cestuy noble pas, vous suppliant que luy & moy vueillez avoir pour recommandez.* Surquoy le

(a) Il a auparavant dit, Vas, simplement.

Duc le reçut, & bien veingna moult humainement, & se retrayt le dessusdict en son pavillon pour soy armer, & pouvoit avoir le Chevalier trente deux ans d'aage.

Tantost apres se partit le Seigneur de Charny, garde, Chef, & deffendeur de cestuy noble pas. Il estoit armé, comme à faire armes en tel cas appartient; la cotte d'armes vestue, & le bacinet en la teste, & avoit levé sa visiere, le plus-avant qu'il le peut faire, & estoit celle visiere couverte d'un volet bien delié, dont ce fut parlé diversement. Les uns disoyent qu'il le faisoit afin que l'on ne veist comment, ne de quelle façon estoit sa visiere trouvée, & les autres disoyent qu'il le faisoit pour monstrier la couleur plus vive, car de sa nature il avoit la face fort blanche & passe. Il estoit monté sur un cheval couvert de ses armes, & estoit suyvy de six coursiers harnachez, de satin cramoisi, couvert d'orfaverie d'or moult richement, & furent les pages vestus des couleurs de luy, noir & violet; & devant luy estoient à cheval, ses douze compagnons, la garde au genouil, & richement vestus & en point. Monsieur (a) Louis de Bougongne,

(a) Filz de Philippe de Bourgongne, Comte de Nevers.

Comte de Nevers l'accompaignoit , & les Chevaliers ses freres de la toison d'or , & tant de Nobles hommes, que longue chose feroit de le racompter. Il avoit une bannerole en sa main dextre, pleine d'images & de devotions, & dont il se signoit moult souvent , & en tel estat entra en la lice. Puis mit pied à terre , & s'adressa devant le Duc de Bourgongne, son Prince & son Juge; & apres avoir fait la reverence moult doucement, dict ces parolles ou semblables : *Mon tres-douté & souverain Seigneur je me present pardevant vous comme mon Seigneur & mon Juge, pour à l'aide de Dieu, faire, fournir & accomplir mes armes à l'encontre du Chevalier, & selon le contenu de mes chapitres, & selon les conditions de l'escu violet, touché par ledit Chevalier, vous suppliant en toute humilité, que luy & moy vueillez avoir pour recommandez.* Le Duc le recueillit moult doucement, & s'en alla ledit de Charny en son pavillon. Ne demoura gueres apres que le Seigneur de Blamont, pour lors Marechal de Bourgongne (qui conduisit l'ordonnance de la lice, car c'estoit le droit & le mestier de Marechal) se tira devers le Seigneur de Charny, garde du pas, & luy demanda les bastons pour combatre les armes,

car il & ses compagnons devoient livrer les bastons de chacune bataille. Si furent incontinent livrez, & mis es mains de deux Roys-d'armes, c'est à sçavoir deux haches semblables, & deux estocs (que l'on nomme espées d'armes aussi) semblables & pareilles, & furent iceux bastons portez & presentez au Iuge, & puis presentez au Chevalier venant de dehors, pour choisir desquels des deux manieres de bastons il vouloit ses armes accomplir, car en luy en estoit le choix, selon le contenu des Chapitres. Le Chevalier choisit la hache; & prit l'une des deux, & furent les espées reportées, & l'autre hache delivrée à ceux qui servoyent l'entrepreneur.

Environ neuf heures du matin, les deux Chevaliers furent prests, conseillez & deliberez, & se retrayt chascun de la lice, exceptez huit hommes d'armes, armez de toutes pieces, ayans chascun un long baston blanc en la main, sans autre glaive, & furent rangez par la lice en bonne ordonnance, pour separer les champions, quand besoing seroit; & ne demoura gueres que Messire Pierre Vasque de Suavedra faillit hors de son pavillon, la cotte d'armes au dos, & le bacinet en la teste; & avoit ledict Messire

Pietre faict desclouer & oster la visiere de son bacinet, tellement qu'il avoit tout le visage descouvert, & mettoit sa teste hors de son bacinet, comme par une fenestre. D'autre part faillit le Seigneur de Charny, vestu de sa cotte d'armes, le bacinet en teste, la visiere close; mais incontinent qu'il apperçeut sa partie sans visiere, tout froidement il leva la sienne, & la recula tout derriere son bacinet, tellement qu'il avoit le visage tout descouvert. Les deux Chevaliers se fignerent de leurs banneroles; & puis prirent les haches & marcherent l'un contre l'autre moult vigoureuusement. L'Espagnol estoit moyen homme de forte & grosse taille, & tenoit sa hache, le maillet devant son visage, un grand tour loing de la main, par maniere de garde, & le Seigneur de Charny estoit grand & puissant Chevalier, & l'un des renommez de son temps, & tenoit sa hache près de luy, le bout d'embas haussé & amesuré, pour deffendre & pour assaillir: & à l'aborder, l'Espagnol ferit le Seigneur de Charny sur la main dextre, tendant à luy faire perdre la hache, mais non fit, car ledit de Charny rabatit de la queue, & d'une marche rua le bout deffous, après le pied de son compaignon: le Chevalier demarcha

moult affeurement, car par deux fois entre-
fuyvans, le quit le Seigneur de Charny au
pied. Fierement se requirent les Chevaliers,
& soustenoient & l'un & l'autre de grans
coups sur leurs haches ; & fut atteint le Sei-
gneur de Charny sur le grand gardebras se-
nestre, & ledit Seigneur de Charny donna
un coup de la dague d'embas de sa hache,
rez à rez du bord & du visage dudit Messire
Pierre, & ainsi se queroyent les deux Che-
valiers chevaleureusement, & tant (a) chau-
dierent leur bataille, que les quinze coups
contenus par les chapitres furent accomplis,
& le Duc jetta le baston, & furent les cham-
pions pris par les hommes d'armes, & es-
coutes à ce ordonnez, & revindrent devant
le Duc, chacun soy offrant de parachever
son emprise, si faute y avoit ; mais le Duc
dict qu'ils en avoient faict assez, & ainsi s'en
retourna chascun en son costé, la hache au
poing, regardant l'un l'autre, pource que
nul ne vouloit partir de la lice le premier :
mais il fut dict que ledit Messire Pierre seroit
le premier yffant, pource que le Seigneur de
Charny gardoit le pas, & se retirerent les
Chevaliers au grand honneur de toutes les
parties, & les Ducs de Bourgogne & de

(a) C'est à dire, la continuerent si chaudement, &c.

Savoie tirèrent à Digeon, où ils furent grandement festoyez & conjouys, & furent icelles armes faictes & accomplies par un leudy onzième jour de Juillet, mille quatre cens quarante trois, comme dessus est dict.

Le lendemain se partirent les deux Ducs, & allerent ensemble jusques à Saint Claude, où le Duc de Savoie se departit pour tirer en son pays, & pendant ce temps se firent les armes de cheval au lieu ordonné, entre le Seigneur de Charny, & Messire Pierre Vasque dessusdit, & selon mon souvenir, le treizième jour du mois dessusdit, se presenterent les deux Chevaliers par devant Louis Monsieur Comte de Nevers, commis par Monseigneur de Bourgogne, son Lieutenant, Iuge en ceste partie, environ huit heures du matin. Le Chevalier Espagnol entra le premier, monté & armé de toutes armes, sa bannerole de sa devotion en sa main, faisant le signe de la croix. Son cheval estoit couvert d'un drap de soye, my-party de bleu & de blanc, & sembloit bien Chevalier asseuré, accoustumé, & appris du mestier d'armes, & se presenta devant le Iuge, qui le reçeut très-agreablement. Ne demoura gueres que se presenta le Seigneur de Charny, entrepreneur & garde du pas.

Le costé de sa part de la lice estoit paré des bannieres de ses cottes, & entra dedans la lice noblement accompaigné. Il estoit monté & armé, comme en tel cas il appartient, faisant de sa bannerole signe de catholique Chevalier. Son cheval estoit couvert d'un drap d'or blanc, & après luy avoit cinq Pages à cheval, vestus de fatin noir & violet, & les chevaux estoient parez par la maniere qui s'ensuyt. Le premier estoit couvert de drap d'or bleu. Le second de velours sur velours violet. Le tiers de fatin figuré noir, a une grande croix de Saint Andrieu, de drap de damas blanc. Le quatriesme de fatin noir, brodé d'orfaverie, à la devise dudit Seigneur de Charny : & le cinquiesme de drap d'or cramoisi. Pompeux, & homme de haut affaire sembla le Chevalier, & se presenta devant le Juge, & puis furent les lances apportées, ferrées & mesurées par les commis, & furent les lances baillées aux Chevaliers, après les cris & solemnitez faictes, pour faire & accomplir les armes de cheval, selon l'ordonnance du pas & le contenu des chapitres.

Les Chevaliers laisserent courre l'un contre l'autre ; & de la premiere course ils rompirent tous deux leurs lances de pleine atteinte. De la seconde course atteindirent tous

deux en glissant ; & de la tierce tous deux agraverent les fers de pleine atteinte. A la quatriefme course ils faillirent tous deux. A la cinquiefme, le Seigneur de Charny fit une rude atteinte fur le grand gardebras du Chevalier, & le Chevalier de ceste course rompit fa lance fur la rondelle du Seigneur de Charny. A la fixiefme course, le Seigneur de Charny fit une forte atteinte entre les quatre pointts fur le Chevalier, mais ledit Chevalier atteignit fur la visiere de l'armet du Seigneur de Charny, & rompit la pointe de fa lance. A la septiefme course, ils faillirent tous deux. A la huitiefme course, atteindirent tous deux, mais l'atteinte fut plus durement donnée par le Seigneur de Charny. A la neuviefme course, le Seigneur de Charny fit atteinte, & le Chevalier faillit. A la dixiefme, tous deux confuyvirent l'un l'autre tresdurement, & rompit le Chevalier fa lance. A l'onziiefme & derniere course, faillirent tous deux d'atteinte, & furent les deux Chevaliers menez devant le Iuge : & fut dict par le Seigneur de Charny, & fait dire par ledit Messire Pierre, qu'ils se presentoient devant le Iuge pour achever & fournir leurs armes, chascun à l'encontre de son compaignon, selon la condition de l'escu noir, semé de larmes

larmes d'or, & le contenu des Chapitres.

Sur quoy leur respondit Monsieur le Comte de Nevers, Juge commis en ceste partie, que bien & chevaleusement avoyent leurs armes accomplies, & qu'ils avoient assez fait, & leur commanda de par Monseigneur le Duc de Bourgongne, de toucher l'un à l'autre. Si s'embrasserent & toucherent les deux Chevaliers, & depuis demourerent freres & bons amis; & par le pourchas du Seigneur de Charpy, fut depuis ledict Messire Pierre retenu Chambellan de l'hostel du Duc de Bourgongne, & fut fort aymé & prisé en la maison, pour ses vertus, & fit de grands services au Prince sur les infidelles, en grandes ambassades, & en guerre par mer & par terre.

Le Lundi 14^e. Juillet, Messire Diego de Valiere, Chevalier Castillan, monté sur un cheval couvert d'un cendal vermeil à une grande croix blanche floretée, & sur chaque bout une coquille d'or, jouta contre Thibaut, Comte de Rougemont, Ecuyer. Son cheval étoit couvert d'un satin cramoisi fort vermeil.

Le Mercredi suivant parut un Ecuyer Gascon pour faire armes à cheval. Il eut pour aduersaire Guillaume de Vaudrey, Seigneur

de Courleon, aussi Ecuyer. Son cheval étoit couvert de satin cramoisi à grandes lettres de broderie en bordure, & par dessus la couverture avoit semé plusieurs grosses campanes d'argent à maniere de poires.

Le Lundi 29^e. Juillet, le Duc de Bourgogne étant revenu tenir son lieu de Juge au Pas de l'arbre de Charlemagne, on vit arriver un Chevalier Savoyen, nommé Messire Jehan de Compays, Seigneur de Torrain, avec une suite nombreuse & brillante pour faire armes de sa personne à pied & à cheval. Il étoit monté sur un destrier couvert de cendal blanc, semé de ces lettres *A. V. F.* qui furent d'or. Antoine de Vaudrey, Ecuyer Seigneur de l'Aigle, jouta contre lui. Un Ecuyer dudit de Compays, nommé (a) Courant de Belle-Val se presenta monté sur un cheval couvert de cendal blanc au mot & lettre d'or dudit de Compays, & comme garde & deffendeur du Pas, se presenta de l'autre part un Ecuyer grand Seigneur & de noble maison, nommé Guillaume de Vienne Seigneur de Mombis : son destrier étoit couvert d'un satin vermeil, brodé de fleurs d'orfaverie blanche.

Ledit de Compays presenta successivement

(a) Il veut dire, Conrart.

Les quatre autres Ecuyers nommés Bartholomy de Thymis, Seigneur de la Bigarne, Iosse de St. Iore, Jaquemart Brunier, & Nicot de Villette. Ils combattirent contre Iehan de Ru, Guillaume, Seigneur de Chaudiners, Iehan de Sicon, & Amé Rabusten, Seigneur d'Espiry, duquel Chevalier sera cy-après escrit par honorable recommandation, à l'entrefuite de mes memoires.

Le Mercredi 31 Juillet se presenta Jaques de Visque, Comte de St. Martin, natif de Piemont, qui avoit fait toucher l'écu noir semé de larmes d'or. Il montoit un destrier couvert d'un demi satin verd, & par dessus la couverte avoit cinq licornes richement brodées. Il eut pour adverfaire un Chevalier, frere du Seigneur de Charny, & nommé Messire Guillaume de Beaufremont, Seigneur de Sey & de Sonbernom, homme Chevalereux de sa personne, & fort renommé. Il avoit un destrier couvert de velours sur velours violet.

Ce même jour & assez tard se presenta un Escuyer du Dauphiné, nommé Henry de Gouvignon, monté & armé pour faire armes à cheval, & me semble que son cheval étoit couvert d'un cendal rouge, sans autre devise. Et d'autre part se presenta pour deffendre le

Pas, un Escuyer nommé Iehan de Chaumergis, grand & puissant homme d'armes, moult renommé de vaillance, & l'un des premiers Escuyers d'escurie du Duc de Bourgogne. Son cheval étoit couvert d'un drap de damas violet.

Le 6^e. jour du mois d'Aougt, qui fut par un mardi, se présenta un Escuyer du Dauphiné & compaignon dudit de Gouvignon, & se nommoit Louis de la Basine, Seigneur de Bermette. Il étoit monté & armé sur un destrier couvert de satin my-party de bleu & de violet, & tantost après se présenta contre luy le Comte d'Arbert, Seigneur de Valengin pour sa part du noble Pas deffendre. Son cheval étoit couvert d'un drap de soye verte, semé de brodure & d'orfaverie de soleils d'or eslevés, & par dessus chacun soleil, comme au milieu avoit boutons de roses eslevées, apparens en leurs feuilles & fleurs.

Ce même jour & assez tôt après cette heure, se présenta un Escuyer nommé Jacques de Montagu, & croy qu'il étoit du Dauphiné, mais je ne suis pas bien mémoires s'il étoit du Dauphiné ou de Savoye. Celuy Escuyer montoit un destrier couvert de satin vermeil, & d'autre part se présenta

le garde du Pas, qui fut un Escuyer natif de Savoye, mais il étoit tenant-terre en la Comté de Bourgogne, & se nommoit Jacques de Challant, Seigneur de Manille. Son destrier étoit couvert d'un drap de soye bleue brodé & floreté de fleurs moult gentement.

A ce noble Pas vint un Piemontois nommé Martin Ballart : il fut grand homme maigre, bien représentant, & de condition grand parlier, & fort grand vanteur, & apparent de petite vertu, & fit toucher l'écu noir pour faire armes à cheval : & tenoit paroles qu'avant qu'il partist (fut par requeste, ou par le droit du Pas, ou autrement) il combatroit à pied trois ou quatre des meilleurs gardes du Pas, & de ces paroles rioit le Duc & si faisoient ceux qui ouirent ledit Martin, & pour cette cause le Seigneur de Charny & ses compagnons différèrent longuement à le recevoir & à lui bailler homme ne jour.

Toutesfois il se trouva par ses cognoissans noble homme & tant pourchassa que force fut de le recevoir, & par délibération lui fut baillé Jehan de Chaumergis, qui desjà avoit fait armes à l'encontre de Henry de Gouvignon. Ledit jour Martin Ballart vint accompagné du Comte de St. Martin sur un cheval couvert d'un demi fatin vermeil, &

étoit grand & bel homme d'armes, & furent courues les onze courses sans faire atteinte, car ledit Martin ne courut onques coup par-quoi il peust atteindre, ne qu'on le peust trouver, & n'adressa pas bien icelui jour pour soy montrer tel ne si à redouter qu'il disoit. Finalement ils furent amenés devant le Juge & dict ledit de Chaumergis, par licence, audit Martin : *Tu as dit que tu combattras à pied trois ou quatre des meilleurs de notre compagnie, je t'offre devant mon souverain Seigneur cy present, que si tu me veux combattre à pied, je te donnerai quatre pieces de mou harnois, ostées de dessus moy d'avantage.* Ledist Martin (qui si baudement souloit parler & répondre) se monstra esbahi de premiere face ; & toutesfois s'excusa sur son harnois, & dit qu'il reviendrait une autre fois, saisi d'un, de deux, ou de trois harnois, & feroit tellement que son honneur y seroit gardé. Si toucherent ensemble par commandement du Juge & se departirent.

Le 8^e. d'Aoust par un Jeudi se presenta le Comte de St. Martin d'un côté, & Guillaume de Vaudrey de l'autre. Dans cette joute à la quatrieme course, Guillaume de Vaudrey blessa le Comte de St. Martin au bras.

Ce même jour le Chevalier Savoyen, nommé Jehan de Compays, combatit à pied contre Antoine de Vaudrey.

Enfin le 10^e. d'Aoust l'Espagnol Diego de Valliere combatit à cheval Jaques de Challant, & en dedans peu de jours après le terme de six semaines que devoit durer ce noble Pas, fut passé & expiré, & le lendemain qui fut un Dimanche, un peu devant la grande Messe, les Roys d'armes & Heraux s'assemblerent de toutes parts pour plus honorer le mystere, & les cottes d'armes vêtues, apporterent par ordre & à grand magnificence les deux escus qui avoient été six semaines pendus à l'arbre Charlemagne, & sur lesquels estoit fondé le Pas dessus dit. Puis entrerent en l'Eglise N. D. de Digeon, & tous à genoux offrirent les fudits escus à la glorieuse Vierge Marie; lesquels escus sont encore en ladite Eglise, en une chapelle à main dextre quand on vient au chœur.

C H A P I T R E X.

Comment le bon Duc Philippe de Bourgogne gagna plusieurs places en la Duché de Luxembourg.

Ainsi ce noble pas fut achevé & soustenu, par le Seigneur de Charny, & par ses compagnons, en chevalereuse execution d'armes, en grandes pompes d'habits, & d'accompagnemens, & à grande, large & abandonnée despenſe de mangers & de festimens : & pendant ce temps, que le bon Duc prenoit ses plaisances & ses honnestes passetemps, Messire Nicolas Raoulin, son Chancelier, Messire Anthoine de Crouy, son premier Chambellan ne ceux de son conseil, n'estoyent pas oiseux, mais pratiquoient, par conseil, & par grand advis, les expeditions des affaires du Duc & principalement des deux matieres, dont dessus est faicte mention : c'est à sçavoir la responce de l'Ambassadeur de l'Empereur de Constantinople (qui estoit venu pour si haute matiere & pour le confort & secours de la Foy, & de l'estat d'un Empereur si noble & si antique en sa generation, que celuy de Constantinople) & ce que l'on

pourroit faire avecques la Duchesse de Luxembourg, afin que le Duc la peust secourir, & aider en son desir, par juste tiltre, & querelle de raison : & oultre ces choses, se practiquoit l'allée & le partement du Duc, de son pays de Bourgongne, pour se retirer en Flandres, Picardie, & Brabant & en ses autres pays (pour ce qu'il avoit desja esté prés de dix-huit mois, sans les visiter & veoir), & desja estoit mandé le Comte d'Estampes, Gouverneur de Picardie, avec bien deux mille combatans, pour venir au devant du Duc. D'autre part, en Bourgongne se presenta Cornille Bastard de Bourgongne, pour sa premiere armée, & assambla cent hommes d'armes, emplumachez, & habillez en pareure semblable, & n'attendoit - on que la fin du pas pour se mettre en chemin : & ainsi le pas & le temps des six semaines expiré, toutes preparations furent faictes : & tout conclu & deliberé, jour fut pris pour le partement du Duc, au vingt-uniesme jour de Septembre : & me souvient qu'iceluy jour disna le Duc en l'hostel d'un nommé Jehan de Vifan, & là au partir de disner, le Duc expedia l'Ambassadeur de l'Empereur de Constantinople, & luy fit de grans dons : & fut l'effect de son expedition tel, que le Duc

faisoit sçavoir à l'Empereur, qu'il se tiroit en ses pays marins, & que luy arrivé par delà, il mettroit gens & navires sus; pour l'aide & confort de la Chrestienté, & de l'estat de l'Empereur, & de ce feroir telle diligence, que l'Empereur auroit cause de soy contenter.

Après l'expédition de l'Empereur, fut expédiée la Duchesse de Luxembourg, pour le traité & l'appointement estoient desja faits & conclus par le Duc & par la Duchesse, & ne restoit qu'à lire & veoir ce que de ce estoit deliberé & escrit : & fut en effect tel l'appointement fait entre le Duc & la Duchesse sa tante, que le bon Duc entreprendroit la conquête de la Duché de Luxembourg, sous tiltre & querelle d'elle, & se diroit Gouverneur de ladicte Duché, & ordonna & assigna pour ladicte Duchesse, & pour son estat, dix mille livres par an, à prendre & lever sur les meilleurs & plus clers deniers de son pays : & de celle heure manda par ses lettres à Messire Simon de Lalain, à Messire Sausse son frere, & autres ses Capitaines, qu'ils entrassent audict pays de Luxembourg à main armée & forte, & commençassent la guerre au nom de la Duchesse & de luy : & à toute dili-

gence fut envoyée la defiance à un Chevalier (a) Zaffois (qui fut envoyé de la part du Duc de Zasse , au lieu de Luxembourg , & se nommoit le Comte de Clik) & aux Luxembourgeois semblablement , & à tous autres , qui voudroient contester au droit de la Duchesse : & en celle defiance furent nommez tous les parens & aliez du Duc de Bourgogne , & mesmes les Barons , & Capitaines de sa guerre : car telle est la coutume , & la guise des Alemaignes , qui veut par honneur guerroyer.

La Duchesse depeeschée, le Duc fit venir devant luy le Comte de Saint Martin , & Messire Diego de Valiere , ensemble Guillaume de Vaudrey , & Jaques de Challant : auxquels restoit encores l'achevement de leurs armes , commencées les uns contre les autres , comme il est assez cy dessus escrit & declairé. Si leur remonstra le Duc ses grans affaires , & comment nouvellement il entroit en guerre & en conquete , pour la querelle de sa belle tante , parquoy il ne pouvoit plus arrester au pays , & que desja estoit son armée de Picardie aux champs , à grans frais & à grande foule , & leur prioit en effect , qu'en faveur de luy , & comme leur juge en ceste partie ,

(a) Pour, Saxon.

par leur mesme choix & election, qu'ils se voufissent tenir contents d'icelles armes commencées, & qu'ils s'y estoient de chacun costé si honorablement portez & maintenus, qu'ils avoyent honneur assez en ceste cause. Surquoy tous quatre se mirent à genoux, & se contenterent du plaisir du Duc, & en sa presence toucherent ensemble, & leur fit le Duc de grans dons, & à tous ceux qui firent armes au pas deffusdict, & retint le Duc le Comte de Saint Martin de sa maison, lequel y fut toujours depuis, & s'y conduisit & gouverna honorablement & bien.

Ces choses faites, le Duc se retira en son hostel, pour soy armer, & mettre en point, & tandis chacun montoit à cheval, à qui mieux mieux : & ce jour Cornille Bastard de Bourgogne deffusdict, tira son premier estendard aux champs & fit l'assemblée des cent lances, qu'il avoit de charge, en la place qui est devant la Chapelle de la Toison d'or : & bailla son estendart à porter & en garde, à un Escuyer de la Comté de Bourgogne, nommé Jehan de Montfort beau gentil-homme & bien renommé. Le Duc monta à cheval environ quatre heures après midy, & pluvoit merueilleusement ; dont ce fut dommage que le jour ne fut bel & clair, car les pom-

pes furent grandes, & la Seigneurie richement en point, & principalement le Duc, qui de son temps fut un Prince honneste & joly, & curieux d'habits & de pareures, & dont le porter & la maniere luy feoit si bien & tant agreablement, que nul plus de luy ne fut trouvé nulle part. Il avoit dix-huict chevaux d'une pareure, harnachez de velour noir, tissu & ouvrez à sa devise (qui furent fusils garnis de leurs pierres, rendans feu) & pardeffus le velours, gros clous d'or, eslevez & esmaillez de fusils, & faicts à moult grans cousts. ses Pages estoient richement en point, & portoient divers harnois de teste, garnis & ajolivez de perles, de diamants, & de balais, à merveilles richement, dont une salade feule estoit extimée valoir cent mille escus d'or. Le Duc de sa personne estoit armé moult gentement de son corps, & richement és gardes, tant de ses bras, comme de son harnois de jambes : dont icelles gardes & le chanfrain de son cheval estoient tous pleins & enrichis de grosses pierreries, qui valoient un merveilleux avoir : & de ce je parle, comme celui qui estoie lors page du Duc, & de celle pareure.

Iehan Monsieur de Cleves, & son mignon

Iaques de Lalain furent fort en point d'Escuyers, de chevaux, de pages, d'orfaverie & de campanes. Aussi furent le Seigneur de Beaujeu, fils du Duc de Bourbon (qui lors estoit bien jeune) (a) Monsieur Adolf de Cleves (qui commençoit à soy faconner, & à prendre cœur) le Comte de Nevers, & mesmement ledit Bastard de Bourgongne, qui avoit attiré à soy plusieurs jeunes gens de l'hostel du Duc, pour luy tenir compaignie en sa premiere armée : comme Jehan du Bois, moult bel Escuyer de Picardie, Anthoine de Saint Simon, moult honneste personnage, & qui depuis laissa le monde, comme cy après sera declairé. Bref, le partement de Digeon fut pompeux à merveilles, & la journée laide & pleine de pluye, & furent toutes ces belles pareures moult empirées, & se tira le Duc en sa ville de (b) Saint Songne pour celle nuit, & fut son partement par un leudy, le neufiesme jour

(a) Ce fut (comme il semble) le nepveu du bon Duc Philippe par sa sœur Marie femme d'un aultre Adolf Duc de Cleves; estant cestuy Adolf le jeune, mentionné en ce texte, pere du Seigneur Philippe de Ravestain, qui se tint à Gand.

(b) Il y a apparence que c'est celle qu'on nomme aujourd'huy en France, Saint Seine.

de Septembre , mil quatre cent quarante-trois.

Ce mesme jour se partit la Duchesse pour suyvre le Duc , & demourerent lendemain tout le jour au lieu de Saint Songne , & furent logez en l'Abaye : & là atteindirent que chascun se rassemblast , car à la verité plusieurs gens s'esgarerent & perdirent celle nuit , qui ne sceurent venir au logis , car le Duc party tard , & fut assez sa coustume de partir tard , & d'arriver de nuit , & le troisieme jour se partit le Duc & la Duchesse , & prit le chemin de Bar sur Aube , & de là à Briane le Comte (qui estoit entrée de Champaigne) & passa par Sainte Menehault , le travers de la basse Champaigne : & sur ce chemin trouva le Comte d'Estampes , & plusieurs autres Seigneurs de Picardie , & pouvoient estre cinq cent lances , & dix-huit cens Archers. En ceste compaignie furent les Seigneurs de Saveuses , le Seigneur de Neuf-ville , le Seigneur de Miramont , le Seigneur d'Aplaincourt , & plusieurs autres Chefs. D'autre part estoient desja entrez au pays de Luxembourg , Messire Simon de Lallain , Messire Sauffe son frere , Henry de la Tour , Philippot de Savigny , & autres , par l'ordonnance & commandement du Duc , &

prestement faifirent (a) Yvis, Mommedy & Lambu, & autres places, qui firent à la verité obeyffance au Duc, au nom de leur Dame & Princesse, ensemble plusieurs Nobles hommes du pays, & nommement le Seigneur de Bourset & ses enfans, & le Seigneur de Souleuvre & autres.

Le Duc traversa la basse Champaigne jusques à Maisieres sur Meuse, & là sejourna par aucuns jours, prit ses conclusions, & fit ses ordonnances : & de là se partit la Duchesse de Bourgongne, & se mit par bateaux, & vint par la riviere de Meuse arriver à Namur, & de là se tira à Bruxelles, où elle trouva son fils, Monsieur Charles de Bourgongne, Comte de Charolois, & Madame Jehanne de France : laquelle Madame Jehanne fut fille du Roy Charles, & avoit esté fait le mariage du Comte de Charolois, & de ladicte Dame pour l'entretienement de la paix, & de l'union du Royaume de France. Lesquels nobles enfans la receurent à grande joye & grande lieffe, & pour le present nous lairrons à parler de la Duchesse & de sa compagnie : & retournerons au Duc, & à son armée, pour deviser comment, ne par quelle maniere il exploicta sa guerre, &

(a) Je doute qu'il ne vueille dire Yvoy.

comment en peu de temps il conquesta toute la Duché de Luxembourg, & la mit en son obeyffance.

Comme dessus est dict, le Duc sejourna au lieu de Masieres sur Meuse, cinq ou six jours, & prepara son emprise pour entrer en conqueste, & se partit dudict Masieres par ainsi que sur le my jour, & tira à Yvis en la Duché de Luxembourg, & l'une des villes de sa Comté de Cheny, & sur le chemin luy vindrent au devant plusieurs Chevaliers & Escuyers de ladicte Duché, & les plus grans, qui tous luy firent obeyffance en armes, & prests de servir le Duc en sa conqueste, & là vint le Comte Jehan de Vernambourg, qui avoit plus de soixante ans d'aage; mais beau Chevalier, sage & representant se monstrois. Il estoit fort accompagné d'Alemans & servit bien le Duc à icelle conqueste: & fut vray qu'a une petite lieue d'Yvis, du long de la riviere, tirant à Merville, avoit une place nommée Villy, fortifiée d'une grosse tour, & prise d'emblée par un des soudoyers du Damoiseau de Commercy, nommé Jaquemin de Beaumont, homme subtil, & avantageux en guerre, & tel qu'il le failloit audict Damoiseau son maistre.

Cestuy Iaquemin couroit tout le pays, & faisoit moult de maux. Si furent envoyez, deux jours avant le partement du Duc, du lieu de Masieres, les Seigneurs de Neufville, & de Miramont, avec bien cinq ou six cens Archers de Picardie, pour essayer de prendre ladicte place, & principalement ledict Iaquemin, s'il estoit possible: & firent si bonne diligence les Capitaines dessus nommez, qu'à un bien matin il mirent leur embusche, & envoyerent leurs coueurs, pour cuider entrer en la place à la porte ouvrir; mais le guet & la garde furent grans, & quand ils virent que par ce bout ils ne pouvoient rien executer, ils vindrent devant la place, & l'assiegerent & se logerent jusques dedans la basse-court, & prirent & garderent toutes les faillies du chasteau, & bien le peurent faire (car ils estoient assez de Chefs & de gens, duits & apris de la guerre & de ce mestier) & tantost après arriva à leur aide Philebert de Vaudrey, maistre de l'artillerie du Duc, un moult vaillant Escuyer Bourgongnon, hastif & diligent en armes, & amena bombardes & serpentes & ce qui faisoit mestier pour battre place.

Ainsi fut assiégué le chasteau de Villy, & Jaquemin de Beaumont dedans ensemble plusieurs compaignons de guerre : & dont entre les autres y avoit un gentil-homme de Picardie, nommé Guillaume d'Auroul, qui pour aucun debat s'estoit party de son pays, & passa le temps à son aventure ; & se conduisit iceluy Guillaume tres-loyaument avecques ledict Jaquemin, dont il ne fut que mieux prisé, puis que sa fortune estoit telle, & se conduisoient ledict Jaquemin & ceux de la place forte en gens de guerre ; & dura le siege longuement ; & maintes fois nous autres Pages du Duc, alames veoir le siege, & la maniere de faire, ainsi que jeunes gens vont pour apprendre, & pour veoir nouvelles.

Durant le temps de celuy siege, le Duc tira avant pays, & prit son chemin par Marnille, & par Vierton, & de là en une ville deseparée, que l'on nomme Ais, & passa par Arlon, & par tous ces lieux ne trouva resistance, que petite ou nulle : & les principaux lieux du pays, qui faisoient la guerre, & où estoit le fort des gens-d'armes, ennemis du Duc, c'estoit la ville de Luxembourg, & celle de Tionville, qui sont deux bonnes villes, & puyssantes : & estoient

garnies de soudoyers de guerre, Behaignons & Zaffons, & aventureux, sans les communes des villes, qui sont tous gens armez & nourris à leur aventure, & au mestier de la guerre : & estoit Chef de ceste compagnie, & lieutenant pour les Ducs des Zaffes, au pays de Luxembourg & Comté de Cheny, le Comte de Click : & à la verité, lesdids Zaffons se conduisoient en leurs courses tres-sagement, & s'avanturoient pour gagner, par bonne façon, voire jusques à gagner & emmener de noz gens, & pris & creancez jusques auprès des portes d'Arlon, où estoit le Duc en personne.

Hardiment s'avanturoient les Zaffons, à dix ou à douze chevaux ensemble, & non pas en compagnie pour faire rencontre, digne de memoire, & bien le pouvoient faire. Car en nostre compagnie estoient plusieurs Allemans : ausquels les Bourgongnons, Picards, Hannuyers & Namurois, n'avoient nulle communication de language, pour la difference des langues, parquoy lesdids Zaffons comme Alemans, pouvoient fort approcher nos gens, & les prendre d'aguet, pourtant que l'on ne scavoit s'il estoient amis ou ennemis, jusques à ce qu'ils le monf-

troient par effect, & portoyent leurs cranequins bandez, & le trait deffus, & enclooyent un homme ou deux, s'ils les trouvoient à part : & premier que remede y fut mis, ils luy faisoient dire le mot, comme ils firent au Martre, un Archer du Chancelier de Bourgogne, bel homme, vaillant & renommé, & qui depuis fut Archer du corps du Duc, lequel Martre pour ce que l'abrevoir estoit hors de la ville d'Arlon, & doutoit de perdre son cheval, luy mesme l'alla abrever, & trouva en l'abrevoir deux Cranequiniers, qui desja tenoyent maniere d'abrever. Si cuida ledict Archer que ce fussent de noz Alemans, & les Cranequiniers luy firent courtoisement place entre eux deux, & tantost en revint deux autres à la queue, & tous quatre monstrent le vireton sur la corde à l'Archer, lequel se trouva depourveu, & le creancerent & l'emmenerent à Luxembourg, & de la en avant fut ordonné que gens d'armes garderoyent l'abrevoir à l'heure d'abrever les chevaux, & scay bien que quand nous autres Pages alions à l'eau avec les chevaux du Duc, dix ou douze lances estoient ordonnées pour nous convoyer.

De telles petites prises, & aprises, firent

les Zaffons sur nostre compagnie, & peu ; ou rien de grandes, ny de chose qui à ramentevoir face. Si marcha le Duc plus avant en pays, & tousjours luy venoyent & croifoyent gens de toutes parts, & venoyent à luy tous les Seigneurs & nobles hommes de ladicte Duché, qui tenoyent places & Seigneuries en hommage de ladicte Duché, comme le Sangler d'Ardenne, nommé le Damoiseau, Iehan de la Marche, & autres grans personages, & le plus de resistance que trouva le Duc au pays, avec les deux villes dessusdictes, fut le Damoiseau de Rodemac, qui est un grand Seigneur en icelle marche. Celuy tenoit fort bon pour les Zaffons, & estoit mauvais Bourgongnon en courage, mais il garda sa maison, & fit petite guerre, car il escoutoit qui en auroit du meilleur. Pareillement le Damoiseau de Commerci avoit au pays aucunes places, prises par ses adherans, comme Iaquemin de Beaumont & autres ; & avoit ledit Iaquemin, à l'aveu dudit Damoiseau, pris & pillé la ville de Mommedy, qui luy fut par le Prevost de Merville, & autres Luxembourgeois, recouffe, & la ville & la proye ; mais toutes fois tenoit encores ledit Damoiseau la place de Chavancy, & en son nom ledit Beaumont

tenoit Villy, qui fut assiegée à l'entrée du Duc au pays, comme dict est, & avoit ledit de Commercy grosse garnison en ladicte place de Chavancy secretement, attendant son heure, tant qu'à l'ayde d'autres & d'iceux, s'il voyoit son avantage, cuidoit lever le siege, ou faire son profit à l'encontre des Bourgongnons ses ennemis, comme vous orrez cy apres.

Ainsi chevaucha le Duc & son armée, par le pays & Duché de Luxembourg, tousjours gagnant places & forteresses, qui se rendoient & faisoient obeyssance au Duc au nom de leur Duchesse, & venoyent les nobles hommes voisins de toutes pars, eux presenter au service du Duc, & mesmement ceux de Mets offroyent leurs soudoyers semblablement au Duc, & à tous chascun, faisoit le bon Duc si bon visage, & agreable recueil, que chascun se contentoit de sa bonne grace avoir & desservir, & n'arresta gueres à icelle fois le Duc en la ville d'Arlon, qu'il se tira par le bas pays, laissant Luxembourg à la main fenestre, & se tira en une petite ville, que l'on nomme Florehenges, appartenant, lors à Henry de la Tour, à cause de sa femme, & là se logea le Duc, & mena avec luy la Duchesse de Luxembourg sa

tante, qui desja estoit si gouteuse, qu'il la failloit porter de maison, en maison, & de lieu en autre en une selle.

Si se logea le Duc au Chastel, & le Comte d'Estampes, & le Bastard de Bourgogne, & son armée, se logerent à une bonne lieuë de là, sur costiere en un lieu nommé Caterant, & autres villages prochains, & se tenoyent ferrez & pres de leurs harnois, car ils n'estoyent qu'à une petite lieuë de Tionville, une tresbonne ville de guerre, pleine de gens-d'armes, & la plus obstinée contre le Duc, qui fut en tout le pays, & pareillement estoit logé le Duc aussi pres, ou plus, & voyoit-on de Tionville clerement à Florehenges, & tant que le Duc fit en ce voisinage moult de courses devant icelle ville: l'une fois par le Comte d'Estampes, l'autre par le Bastard de Bourgogne, & l'autre par ceux de la Court, & qui estoient avecques le Duc, comme le Comte de Nevers, qui aucunes fois y faisoit son tour, & autres fois Jehan, (a) Monsieur de Cleves, & le plus souvent couroyent les gens d'armes, compagnons de la Court, sous moindre Chef, dont le Bastard de Saint Pol, Seigneur

(a) Qui estoit frere au jeune Adolf de Cleves, qu'avons noté cy-dessus.

de Halbourdin , avoit le plus souvent la conduite & la charge : lequel fut de son temps moult beau Chevalier , sage , vaillant & redoubté en armes, homme de conduite, & qui beaucoup avoit veu de la guerre , homme experimenté de François & d'Anglois, Chevalier de l'ordre de la toison d'or, & l'un des renommez de son temps.

Toutes icelles courses porterent petit fruit, & firent petit exploit. Car les Alemans & Zaffons de la garnison se gardoient sagement, & ne failloient que par les marests (qui sont longs & profonds, en la plus part du circuit de ladicte ville) & venoient aux barrieres, & à l'entrée de leurs forts, & ne pouvoient les gens de cheval les approcher sans grande perte, pour leurs Cranequins, arbalestes & autre traict, dont ils estoient tres-bien garnis, & dont ils firent des dommages assez à nos gens, & prirent & decouperent un Homme d'armes Alemand, de la compagnie de Jehan Monsieur de Cleves, nommé Rosequin, par soy trop aventurer (car il estoit homme tres - vaillant de son corps) & plusieurs chevaux & gens navrerent & blefferent par telles emprises, & furent longuement sans ce qu'ils fissent de leur costé, faillie ou emprise sur ceux de nostre party, & furent à

la longue avertis , qu'un homme d'armes Bourgongnon , nommé Iehan de la Plume , accompagné d'environ trente combattans , s'estoit bouté en une petite place , nommée la Grange , à une demie lieuë dudit Tionville.

• Celuy Iehan de la Plume fut un compaignon de la Comté de Bourgongne , qui servoit de soudoyer en la cité de Metz , & se maria à une ancienne riche femme , & se partit de Mets , pour servir son souverain Seigneur de nativité , bien en point , & bien accompaigné selon son cas , & fut logé (comme dict est) en la place appellée la Grange. Si firent les Zaffons leur emprise secretement , & par une noire nuict se partirent trois cens hommes à pied , ou à cheval , & moitié d'affaut , moitié d'emblée , gaignerent le chastel de la Grange , & se retrayrent à grand danger , ledict de la Plume & ses compaignons en une tour : & là se deffendirent moult vaillamment , & plusieurs blefferent de leurs ennemis , & furent de leur part presque tous blesez & navrez. Finalement les Zaffons (qui virent qu'ils ne pouvoient les hommes avoir) douterent adjourner & le secours venir : & pourtant prirent tous leurs chevaux & leurs habillemens , & ce qu'ils peurent trouver

de bagues & de gens, & s'en retournerent en leur ville; & fut le plus grand exploit, dont j'aye souvenance, qui fut fait en toute celle guerre à l'encontre du Duc ne son parti.

CHAPITRE XI.

De ce qui fut parlementé, sur la querelle de Luxembourg, entre le Duc de Bourgogne & les Saxons.

PENDANT ce temps, une journée fut prise & tenue au lieu de Florehenges, entre le Duc & le Comte de Click, Lieutenant general pour le Duc de Zaffes en la Duché de Luxembourg: & à celle journée furent envoyez deux Chevaliers Alemans, tenans le parti des Ducs de Zaffes, & dont je n'ay memoire des noms. A celle journée fut la Duchesse de Luxembourg presente, & toute la Noblesse & Chevalerie, tenant le parti du Duc & de la Duchesse, & mesmes plusieurs estrangers & voisins: qui estoient venus veoir l'estat de l'armée du Duc, les uns pour le visiter, les autres pour luy presenter service, & autres pour demourer par moyen neutre en celle guerre, & sans tenir parti, dont entre autres y estoit un

notable Chevalier nommé Guillaume Seigneur de Fenestranges, natif de la Duché de Lorraine, & pour lors Marechal dudict pays de Lorraine : & pource qu'iceluy Marechal parloit les deux languages, il eut charge de par le Duc de Bourgogne, & de la part des Zassons, de porter le langage d'une part & d'autre, maintenant à l'Alemant raportant du François ce qui estoit dit de la part du Duc, & outre raportoit en François ce que lesdictz Zassons & Alemans avoyent dict & mis avant en leur langage. Ce qu'il sçeut bien & notablement faire, car il fut un tres-sage, & notable Chevalier de son temps, & fit depuis des services à la maison de Bourgogne és guerres du Liege, qui ne sont pas à oublier, & dont cy après sera parlé.

Le Duc fut en celle journée assis sur un banc, paré de tapis, de carreaux & de palleles, & fut environné de sa Noblesse, & accompagné & adextré de son Conseil, qui estoient derriere la perche du banc, tous en pieds & prests pour conseiller le Duc, si besoing en avoit, & dont les plus prochains de sa personne furent le Chancelier, & le premier Chambellan, & ceux-là estoient au plus près du Prince, l'un à dextre, &

l'autre à fenestre. Le Chancelier proposa pour le Duc de Bourgogne, & parla longuement, & me souvient qu'il remonstra en substance, tant pour le droit de la Duchesse, que pour celui du Duc : & après que ledict Chancelier eut pris ses conclusions, & debatü sa matiere moult notablement, il dict : *Quant au fait de la bataille, mon tres-redouté Seigneur en respondra, & plus n'en dict.*

Le Marechal de Lorraine (que tousjours portoit la parolle d'un costé & d'autre) déclara en Alemand aux Ambassadeurs, le proposé dudit Chancelier; & après son propos fini, le bon Duc Philippe reprit le langage, en ensuyvant la conclusion de son Chancelier, & dict : *J'ay bien entendu ce que de la part des Ducs de Zasses a esté dict & proposé, tant du droit qu'ilz peuvent avoir en ceste Duché, comme autrement, & ce que ces deux Chevaliers, Ambassadeurs envoyez par le Comte de Click, ont proposé, & ay bien voulu que mon Chancelier remonstrast & déclarast les titres, les droitz, & les gaigeres, tant de ma belle tante comme de moy; afin qu'eux, & un chacun peust mieux, & plus clairement sçavoir & cognoistre, que sans grande & évidente cause je n'ay point empristeste querelle & conqueste; & n'ay pas in-*

ention de l'abandonner, Dieu & mon bon droit en ayde : & quand au point qu'ilz ont offert, si je vouloye abandonner ce que j'ay conquis en ceste Duché, & le mettre en main neutre (soit Empereur ou autre Prince) & que je voufisse prendre & elire jour, pour me trouver au pays des Ducs de Zaffes & Zassone, tellement accompaigné de Gens-d'armes qu'il me plairoit, que pour ceste querelle les Ducs de Zaffes me livreroient la bataille, & fust la Duché de Luxembourg, à qui Dieu donneroit celle victoire, certes la bataille est ce que je desire & ne suis pas venu pardeça personnellement en autre intention, que de rencontrer mes ennemis ; afin que celuy, à qui Dieu aydera en son droit, demeure au pays. Mais d'aller livrer la bataille au pays de Zassone (où il peut avoir trois cens lieuës d'Alemaigne, de chemin, & auquel pays je n'ay quelque droit ou querelle) il me semble que l'offre n'est pas raisonnable, & que par raison je n'aye cause de l'accepter.

Mais pource que la question seule de nostre guerre meut pour ladicte Duché de Luxembourg, je seray content, Dieu en ayde, bailler toutes les villes, les chasteaux, & les forts que je tien en ma main, tant de la Duché

de Luxembourg, comme de la Comté de Cheny, es mains de l'Empereur, & que pareillement les Ducs de Zasses, ou leur Lieutenant, mettent es mains de l'Empereur, ce qu'ils tiennent & possèdent esdictes Duché & Comté, & qu'à tel jour, qui sera pris par les Ducs de Zasses, nous nous trouvions en telle place qu'ils choisiroient audit pays, & que lors par l'espée ou par la bataille, avecques la permission de Dieu, soit cognu le droit d'un chascun, & que le victorieux demeure possesseur : & si j'ay parens ou aliez en leurs chemins, je feray bailler leurs seelez, pour laisser passer amiablement lesdicts Ducs de Zasses & leur armée.

Et pource qu'en Zassone a si belle Chevalerie, & si grande Noblesse, & de si long temps prisée & renommée en armes, & que de ma part, & en mes pays a pareillement grande & belle Noblesse, & tant de gens de bien, que grand dommage seroit, si tant de gens d'un party & d'autre, à l'occasion de nos querelles particulieres mouroient, & se mettoient en danger de leurs estats & de leurs vies, il me semble que ce seroit bien le meilleur, pour les dangers de tant de gens échever, que nous prissions jour, le Duc de Zasses querelleur, de cette Duché, & moy, pour

comparoir devant la personne de l'Empereur, chascun de nous personnellement, & que sous son Imperiale puissance, devant sa Royale Magesté, & en la submission de son jugement, nous combatissions corps à corps, jusques à ce que l'on eust veu, & par l'effect de nostre bataille cognu, à qui la terre doit appartenir, & au victorieux demourast la Seigneurie, sans respandre tant de sang humain, d'un costé ne d'autre, & de ceux qui n'ont part à la querelle, fors que pour l'amour & pour le devoir que chascun doibt à son Seigneur & amy rendre & porter : & de ma part, j'offre de bailler mon neveu de Cleves, & autres de mon sang, es mains de l'Empereur, pour comparoir personnellement devant l'Empereur, au jour & lieu que me sera par luy ordonné, pour faire, fournir, & accomplir de ma personne, les choses dessusdictes, par les conditions devant proposées.

Ces paroles en substance, proposa le bon Duc Philippe ; & bien le sceut faire : car en matiere qui touchoit son honneur, nul homme ne fut plus aigre, plus prompt, ne mieulx eloquent de luy, & fut homme de plus grand effect de sa personne & de sa Chevalerie, qu'il n'estoit de parolles : & en
pareil

pareil cas paravant il se mit en devoir , pour combattre , de sa personne le Duc de Clocestre , un Prince d'Angleterre , pour la querelle de la guerre de Haynaut : & ne tint pas à luy , que la bataille ne se fist d'eux deux. Les parolles raportées en Alemand par le Seigneur de Fenestranges aux Ambassadeurs , ils dirent que le Duc parloit bien notablement , & en Prince de vertu ; mais quant à la bataille , & combatre de corps , leur Seigneur n'estoit point encores en aage de ce faire : & quand le Duc le sceut , il parla publiquement depuis , & dict , qu'il n'estoit pas informé que le Duc de Zaffes , querelleur en ceste partie , ne fut en aage suffisant , & qu'aux enfans ne demandoit-il (7) rien , & que de soy il avoit passé l'aage d'enfance (a) mais il scavoit qu'on le disoit homme d'aage convenable , & qu'ainsi qu'il avoit dict de l'un il le disoit d'autre.

Et à celle journée n'eut autre conclusion ,

(a) Le sens du subseqent est un peu imparfait , & semble , suivant l'annotation de l'Historiographe de France faite en l'edition precedente de ces Memoires , que le Duc de Bourgogne vouloit dire que entre les Ducs de Saxe il y en eut un qu'on disoit homme d'aage convenable , & que de sa part ce qu'il presentoit de combattre estoit à celuy qui estoit d'aage convenable.

n'autre effet, & se gardoient les Allemans en leurs villes, & en leurs forts sagement, sans trop s'aventurer : & faisoit-on petite execution de guerre, d'un costé & d'autre. Durant iceluy temps le siege se tenoit devant Villy, estant dedans Iaquemin de Beaumont, par la maniere dessus escrite, & tenoient ceux de dehors les assiegez si appressez & si court, & avoient faid les approches, & leurs bateries si prés, & par si bon moyen, qu'ils ne scavoient comment eux garantir : & d'autre part le Damoiseau de Commercy, qui se tenoit à Chavancy, & sentoit la puissance du Duc avecques luy, à l'autre bout de la Duché de Luxembourg, & du costé de Mets, fit son appareil, & assembla sa puissance, & par un Jeudy matin cinquiesme jour d'Octobre, avant que le jour esclaircit, vint à la couverte des bois (qui sont grans en cestuy quartier) & envoya ses chevalliers, gens de guerre & bien instruits, qui portoient la croix Saint Andrieu, & feignoient estre Bourgongnons : & par ce moyen entrerent en la tente de Philebert de Vaudrey, Maistre de l'artillerie, jusques au nombre de quinze ou de vingt, & prirent prisonniers & bagues, avant que l'on s'apperçeut d'eux.

Ledit Philebert estoit par les logis, car il estoit homme de grande diligence en armes, & si-tost qu'il ouyst l'effray, il assembla le guet, où furent environ cent Archers : & tirerent le pennon du Seigneur de Miramont avant : & là commença l'escarmouche, & tantost vint le Seigneur de Saveuses, le Seigneur de Neufville, & les autres Chefs & Capitaines d'iceluy siege qui presserent & assaillirent leurs ennemis, crians : *Bourgongne !* & ceux de Commercy crioient : *Dauphin !* Les Archers Picards estoient à pied : & tiroient lesdits Archers largement traicts, & parmy les chevaux de leurs ennemis (dont y en eust peu, qui fussent descendus à pied) & en peu d'heures perdirent le Seigneur de Commercy & ses gens place : & les enseignes marchoiert sur eux, crians *Bourgongne* & *Saveuses*, & le Seigneur de Saveuses (qui qui estoit ja vieil) marchoit hardiment, recriant ses gens : & à la verité il fut tenu l'un des vaillants Chevaliers de son temps, & le Seigneur de Neufville, & le Seigneur de Miramont s'y gouvernerent vaillamment, & avancerent leurs pennons & leurs enseignes, tellement que ledict de Commercy se mit en fuite avec ses gens, & furent iceux poursuiuis de pied & de cheval, tellement

que plusieurs y furent morts, pris, & blef-
fés, & se retrayrent les Gens-d'armes à leur
siede, & chacun en sa garde & en son or-
donnance : & disoit-on que le Damoiseau
de Commercy avoit bien amené douze cens
chevaux, & les tenans le siege pouvoient
estre cinq cens combatans.

Mais ançois que je parte hors de ce pro-
pos, je reviendray à Iaquemin de Beaumont,
& comment cauteusement il se conduisit du-
rant l'escarmouche. Ledit Iaquemin, voyant
l'escarmouche dressée du costé de la porte,
& que tous les Gens-d'armes du siege estoient
tirez à leurs enseignes, & ensongnez pour
la bataille, mena & conduisit toutes ses
gens de guerre au long de la muraille d'i-
celuy costé, & leur ordonna leurs places &
leurs gardes, & tandis un sien privé servi-
teur luy appresta une corde, & fitost qu'il
revint, il se devala par la fenestre, & prit
un chemin privé qu'il sçavoit : & tant fit
qu'il arriva devers le Damoiseau de Com-
mercy son maistre : & ainsi s'eschapa ledit
Iaquemin de Beaumont, du chasteau de Villy,
& n'est pas à oublier que le Damoiseau de
Commercy ne sceut faire son assemblée si
secretement, que le Duc de Bourgogne
n'en fut averti ; & se doutoit-on bien que

cette assemblée se faisoit, pour cuider lever le siege de Villy, & par licence du Duc, Jaques de Lalain (qui estoit jeune Escuyer, & de grand vouloir & desiroit de soy trouver en lieu, pour faire cognoistre son cœur & son noble desir) se partit de la Court, & eleva environ vingt hommes-d'armes, pour cuider venir à l'aide du Seigneur de Saveuses, & de ceux qui le siege tenoient, comme dict est : mais (quelque diligence qu'ils fissent) ils vindrent tard, & estoit l'escarmouche passée & faicte, dont ledict Jaques & ses compagnons furent moult deplaisans, & se retirerent à Yvis, où ils furent sept ou huit jours, & tous les jours aucuns visitoient le siege.

Et advint que cinq ou six jours après l'eschapement de Jaquemin de Beaumont, le dessusdict s'accompagna de dix hommes d'armes, & vint en un bosquet près d'un ruisseau d'eau, qui abreuve la pree, & y mit son embusche, le plus secretement qu'il le peust faire : & ce jour partirent deux Escuyers de la ville d'Yvis, & de ceux qui estoient venus avec ledict Jaques de Lalain, & se nommoient l'un Jehan de Rochebaron, & l'autre Estor du Soret, & tiroient devers ceux du siege, comme journallement fai-

foient, & alloient les uns devers les autres. Les deux Escuyers avoyent chacun un page après eux (qui portoyent leurs lances) & estoient bien montez & armez, & quand ils furent passez outre l'embusche, lors se descouvrit ledict Jaquemin & son embusche, & encloyrent les deux Escuyers, qui prestement prirent leurs lances, & promirent de demourer l'un avec l'autre. Les deux Escuyers ferirent au milieu, comme gens de bien qu'ils estoient, & employèrent leurs lances, & passa Jehan de Rochebaron tout outre, & se fust bien sauvé s'il eust voulu, mais il se tourna & vit son compaignon, qui avoit l'espée au poing, & se deffendoit au milieu de ses ennemis. Si retourna ledict Rochebaron, & se deffendirent tellement, que ledict Estor du Soret fut desveloppé de la presse, & s'en pouvoit aller (car les autres estoient sur son compaignon) mais oncques n'abandonnerent l'un l'autre, ains navrerent & blefferent plusieurs de leurs ennemis, & finalement furent pris, & menez à Chavancy, où ils furent puis longuement prisonniers : & me semble que ce compte ne faisoit à oublier, pour monstrier la vaillance des deux Escuyers, & la loyauté qu'ils se porterent l'un à l'autre.

Si emmena Jaquemin de Beaumont sa proye , & ne demoura gueres après que ceux qui tenoient la place de Villy , se rendirent à la volonté du Duc , & fut la place destruiete & rafée , & pardonna le Duc aux compagnons de guerre , & depuis se servit d'euz le Duc , principalement de Guillaume d'Avron , qui demoura soudoyer à Luxembourg , sous Cornille Bastard de Bourgongne ; qui depuis demoura Gouverneur du pays , comme on trouvera cy après. Ces choses faites & advenues , le Duc se partit de Florehenges , & se tira à Yvis , pour veoir la Duchesse sa femme , qui estoit revenue des marches de Brabant & de Flandres , & la saison tiroit fort à l'hyver , comme à my - Octobre , & fit le Duc retirer son armée (que conduisoit le Comte d'Estampes & le Bastard de Bourgongne) & se logerent en la ville d'Ais (qui est à quatre lieuës de Luxembourg) auquel lieu certes ilz furent froidement & mal logez (car c'est une petite ville destruite , & au pire pays de la Duché) & guerroyoyent & queroyent leurs avantures , chascun d'un costé & d'autre.

Pendant ce temps fut envoyé Quesnoy Heraut , & Officier d'armes devers le Comte de Click , luy offrir que , s'il vouloit com-

batre pour le droit de la querelle, Jehan Monsieur de Bourgongne, Comte d'Estampes, de sa personne le combatroit; où s'il vouloit choisir Cornille, Bastard de Bourgongne, Jaques de Lalain, Guillaume de Vaudrey, ou Hervé de Mariadel, chacun d'eux luy fourniroit la bataille: & si ledict Comte de Click aimoit mieux à prendre autant de nobles hommes avecques luy, que ceux qu'il luy offroit la iceux presens Seigneurs & nobles hommes dessusdicts, les fourniroyent & accompliroyent, fut à pied, fut à cheval, & par tous les honorables moyens que le Comte de Click & les siens les voudroyent demander. Honorablement receut le Comte de Click le Heraut dessusdict: & luy fit tres-honorable responce, sans accepter la bataille, sinon en delay de respondre; & certes le Comte de Click estoit un gentil Chevalier; & ne fit chose qui vinst à la cognoissance de ce nostre parti, qui ne fut honorable; & ainsi se passoit la saison & la guerre, sans grand exploit.

C H A P I T R E XII.

Comment les Bourgongnons surprirent la ville de Luxembourg par eschelles : & comment le Duc de Bourgogne fut maistre de tout le reste.

COMME dict est dessus, au lieu d'Ais (8) se tenoyent le Comte d'Estampes & le Bastard de Bourgogne, grandement accompagnez, & singulierement de bons chefs : qui est le premier & le principal pilier de la guerre. Si soubtilierent les aucuns secretement, d'envoyer eschelleurs compagnons à leur aventure, pour taster & essayer s'ils pourroyent rien exécuter, fut sur la ville de Luxembourg, ou sur la ville de Tionville : & furent deux eschelleurs, dont l'un estoit au Seigneur de Crouy, & se nommoit Robert de Berfat, & l'autre, & le principal se nommoit Iohannes, & estoit au Seigneur de Montagu, frere du Mareschal de Bourgogne : & fut un compagnon Alemand, qui parloit les deux languages ; & de leurs emprisès & exécutions se conseilloyent, & retournoyent à Guillaume de Crevant, & à Iacob de Venieres, deux Escuyers Bourgongnons, de la compagnie du Bastard de Bour-

gongne, qui furent deux notables gens, sages, vaillans & bien renommez; & se conduisoit ceste emprise secretement, comme il le convenoit : & ay bien sçeu que premier ils pourgetterent sur Tionville, mais ils n'y profiterent rien, & retournerent leur emprise sur Luxembourg, & tant soubtiverent, qu'ils trouverent moyen de cognoistre leur guet, & d'entrer en la ville de Luxcmbourg par leurs eschelemens, & avoyent robes d'Alemans, & ledit Iohannes sçavoit parler (qui moult profita) & leur sembla que le plus convenable lieu pour leur emprise, seroit auprès d'une tour, sous laquelle avoit une poterne, qui failloit sur costiere, entre le chemin d'Arlon & celuy de Tionville : & cognurent que la muraille estoit sans gaterie & sans allée, & n'y pouvoit arrester le guet de la ville, & que l'archeguet passé, legerement l'on pourroit entrer en nombre suffisant, pour rompre celle poterne.

Les choses ainsi pourgettées, & le rapport fait aux deux Escuyers, l'on decouvrit ceste opinion au Comte d'Estampes & au Bastard de Bourgogne, & fut advisé que l'on feroit une course à puissance devant Luxembourg, & que le Seigneur de Saveuses, Robert de Miramont, Guillaume de Creyant,

Iacob de Venieres & autres, sous ombre de l'escarmouche, yroyent visiter & veoir (au moins en ce que possible seroit) si l'emprise de Iohannes estoit vray-semblable, ne possible. Ce que fut fait, & sembla la chose conduifable, & ne faisoit-on pas tant de doute à escheller le mur, comme l'on faisoit de monter le fossé, qu'il convenoit pareillement escheller comme la muraille. Le Comte d'Estampes revenu au logis, & le Bastard de Bourgogne, se rassemblèrent ceux qui de ce sçavoient à parler, (lesquels n'estoient pas grand nombre) & le rapport ouy, fut avisé d'envoyer devers le Duc, pour l'aviser de ceste emprise, & sçavoir si c'estoit son bon plaisir qu'elle s'executast.

Le Duc fut tres-content de celle emprise, & commanda la chose tenir secreta, & que l'on courut peu près de la ville; afin qu'ils ne fissent plus grande provision en leur guet, & se tiroit au lieu d'Arlon : & tenoit-on journées par maniere de parlement avecques aucuns Alemans, deputez de par le Comte de Click : & vint le temps que l'emprise fut presté d'executer, & fut espiée la plus noire nuit de l'année, & furent ordonnez environ trois cens combatans pour accompagner les eschelleurs. Avecques lesdits es-

toient en chef le Seigneur de Saveuses, Guillaume de Crevant, Robert de Miramont, Iacob de Venieres & autres : & firent leurs approches par quarante à chascune fois, & eschellerent le fossé d'eschelles de bois, qui demeurèrent attachées : & puis firent leur eschellement. Le premier qui monta, fut Iehan l'eschelleur, puis Robert de Perfat, & le tiers Iacob de Venieres, & ainsi par ordre jusques à dix, comme il estoit ordonné, & estoit au pied de l'eschelle le Seigneur de Saveuses, qui les conduisoit & mettoit en ordre. Là monta Robert de Miramont, Guillaume de Crevant, Messire Gauvin Quieret, & plusieurs autres Bourgonnons & Picards, & cinq ou six des archers du Duc, lesquels avoyent en garde une grosse tenaille (que l'on nomme un groin de chien) pour rompre les gons, les verroux & ferrures de toutes portes.

Et si tost que les premiers furent descendus de la muraille, ils occirent le guet avant qu'il eut loisir de crier, ne de faire effray, & puis prestement les archers coururent à la poterne, & du groin de chien, par aspreté & par puissance, rompirent les gons & les verroux de la poterne : & tantost entra le Seigneur de Saveuses & les autres, avec

cent ou six vingts archers de Picardie, & cinquante lances de Bourgongne, de la compagnie du Bastard, & à la file venoyent les compagnies, & le cry commença par les eschelleurs, qui crioyent : *Nostre Dame, ville gagnée, Bourgongne, Bourgongne*, chacun qui mieux, & les Luxembourgeois, surpris & espouventez, s'enfuyrent nus & dechaux, hommes & femmes, contre le marché en la basse ville, à l'opposite dont venoit Peffray; & le Comte de Click & ses Alemans Zaffons, se retrairent au chastel (qui est une moult belle, moult bonne & forte place) & les Bourgongnons (qui tousjours renforçoient) marchoyent criant & faisant grand cry & grand hu, & marchoyent les archers de Picardie l'arc au poing, & la fleche preste, tellement que nul ne les osoit attendre, & quand vint à l'entrée du marché, à une vieille tour qui faict porte, ils trouverent un peu de resistance de pierres & de cailloux; mais incontinent marcherent les Bourgongnons au marché, & advint que le Prevost de la ville, & l'un des pires contre la Duchesse Douagere, quand il ouyt Peffray, faillit en son pourpoint un espieu en sa main, & vint baudement rencontrer un Chevalier de Picardie, nommé Messire Gau-

vain Quieret, Seigneur de Drueul, moult vaillant Chevalier, & qui estoit des premiers sur le marché. Le Luxembourgeois enferra ledict Messire Gauvain au bras fenestre, & luy perça le bras, & le tint longuement enferré contre une muraille, mais il fut secouru & l'homme tué, & demoura mort ledict Prevost sur le marché, & entraîné par une truie, qui le devora, & ne vey homme mort que luy, & disoit-on que c'estoit celuy qui plus estoit cause de la rebellion faicte contre ladicte Duchesse, & tenoit-on sa mort pour punition divine.

Le Comte d'Estampes, le Bastard de Bourgogne, Messire Robert de Saveuses, Charles de Rochefort, Messire Tibaut, Bastard de Neuf-Chastel, Guillaume de Saint Sengne, & tous les autres Capitaines, vindrent aux grandes enseignes depleyez, faisant grand cry & grande noise : & les varlets & les pages, qui amenoient les chevaux des escheleurs & des gens-d'armes à pied, crioient & huyoyent, qu'il sembloit que tout le monde fut arrivé, pour confondre & destruire icelle ville.

Ces choses espouventoyent les Luxembourgeois, & s'enfuyoyent qui mieux, par la porte de la ville d'embas, qui tire à Tion-

ville, & ainsi s'enfuyoyent hommes, femmes & enfans; & les Capitaines & enseignes entroyent à cheval par les portes, qui furent rompues & ouvertes de toutes pars : & le Comte de Click & ses Allemans s'estoyent retraits au chastel, comme dict est, & auprès eux bouterent le feu és prochaines maisons devant leur porte : & ce feu brusla toute la ruë, jusques à une Eglise de Nostre-Dame qui est sur le marché, & bruslerent mesmes leurs chevaux & leurs biens, & se preparerent de deffendre : & mesmes derriere le chastel bouterent le feu en une Abbaye de Moines noirs, & en bruslerent une grande partie, afin de non estre approchez, & faisoient comme gens de guerre debvoyent faire. Prestement que les eschelleurs furent entrez, on envoya messages au Duc de Bourgogne (qui estoit en la ville d'Arlon à cinq lieuës loing de Luxembourg) & depuis qu'ils se trouverent en la ville autre message : & ainsi par message sur autre, sceut le Duc que Luxembourg estoit gagné pour luy, & fut environ deux heures avant le jour.

Si fut sonnë pour mettre selles, & s'arma & prepara chascun, & le Duc s'arma de toutes pieces : & vint à la Messe, & ouyt ses Messes, & dict ses heures & son ordinaire

aussi froidement qu'il avoit accoustumé : & depuis tout ouy & tout achevé, dict certaines graces en son oratoire, qui durerent assez longuement : & me souvient que nous ses pages estions à cheval, & ouyons les Gens-d'armes qui disoyent & murmuroyent, que longuement faisoit le Duc, & qu'une autre fois il pouvoit bien recouvrer à dire patenostres : & tellement que Jehan de Chaumergy (qui estoit premier Escuyer d'escuyerie) le dict au Duc, qui luy respondit. *Si Dieu m'a donné victoire, il la me gardera, & peut autant faire à ma requeste (s'il luy plait de m'estre misericors) qu'il fera à l'aide de toute ma Chevalerie. En la compaignie des conquereurs sont mes neveux & mon Bastard, & si bon nombre de mes sujets & serviteurs, qu'à l'ayde de Dieu ils soustiendront bien jusques à ma venue.*

Ainsi parla le bon Duc, & paracheva ses oraisons, & à la verité, ce fut un Prince constant, & qui ne se mouvoit de chose qui luy advint, & fut au jour quand il monta à cheval, & prestement se mit sa compaignie aux champs, & tout homme en point, & chevaucha ces quatre ou cinq lieues, en moins d'une heure & demie, & n'encontra nuls messages, parquoy il cuida que les entrepreneurs

trépreneurs eussent seulement gaigné aucun fort, ou aucun quartier de la ville : & si tost que l'on perçut la ville & les clochers, le Seigneur de Ternant assembla les jeunes gens qui avoyent volonté d'eux monstrier, dont estoit Jaques de Lalain (qui brûloit au feu de chaleureux desir) Philippot Copin, Meriadet, le Bastard de Dampierre, & moult d'autres, lesquels couperent leurs pointes, offerent leurs esperons, & vouloyent descendre à pied, & mesmes le Duc : & se tenoyent près de sa personne le Seigneur de Crouy, son premier Chambellan, Monsieur le Bastard de Saint Pol, Seigneur de Haubourdin, un moult vaillant Chevalier, & de grande conduite, & tous vouloyent descendre à pied, quand Messire Robert de Saveuses (qui estoit sur le portail) escria au Duc, & luy dict : *Monsieur, entrez en vostre ville, car tout est vostre, & en vostre commandement.* Aussi ne trouverent en la ville nulle resistance. Si sonnerent les trompettes, & entra le Duc en Luxembourg sans autre destourbier, & vint au marché, où il faisoit dangereux pour les coulevrines que tiroient les Alemans du chastel, & trouva le Duc le Comte d'Estampes, le Bastard de Bourgogne & leurs enseignes en moult belle ordonnance

fur ledit marché : & à celle heure n'avoit on encores rien pillé en ladicte ville, mais avoient gens-d'armes, archers & valets tenu ordre, tellement que chascun gardoit son enseigne.

Le Duc descendit devant l'Eglise de Nostre Dame, & fit ses oraisons, & se logea en une maison au plus près, & prestement courut chascun au pillage, & furent trouvées les maisons pleines de biens & de richesses, & les Eglises furent pleines de femmes & d'enfans & de biens, mais oncques n'y fut touché par homme, ne mal fait. Tantost fut avisé que le Bastard de Bourgogne, le Comte d'Estampes, & la meilleure partie de leurs gens, s'en yroyent loger en l'Abbaye de Saint-Estienne derriere le chastel, pour rompre la faillie du Comte de Click & des siens, & pour rompre la visée du traict à pouldre, & des cranequins (qui tiroient sur le marché, & blessoyent beaucoup de nos gens) l'on fit un haut taudis de tonneaux plains de terre & de pierres, & de hauts ais, qui transverfoient tout ledit marché : & quant au fait du butin, il fut crié que chascun (de quelque estat qu'il fut) se tirast devers le Seigneur de Ternant, & le Seigneur de Humieres (qui furent ordonnez butiniers, &

avec eux Guillaume de Crevant & autres) & que tous fissent serment de rapporter és mains d'iceux tout le butin, fut or, argent, cuyvre, draps, pelleterie, & toute autre chose qui peut tourner à profit. Guillaume de Crevant fut butineur public, & vendoit le butin sur un estal, & crioit une fois, trois fois, qui moult bien luy feoit. Si fut tellement celuy butin conduit & gouverné, que les compagnons en eurent le moins, & disoit-on que les butiniers y firent largement leur profit. Car tout compté & rabatu, ledit butin fut delivré (a) à sept francs & demy pour paye, & tel porta aux butiniers la valeur de cinq cens florins, qui n'en eut que trois florins & demy, ou un quart. Sur ledit butin furent pris quinze cens florins, pour la rançon de Jean de Rochebaron & d'Estor du Soret, pris par Iaquemin de Beaumont, entre Yvis & Villy.

Les ordonnances furent faictes des portes & des guets, & l'une des portes baillée à garder à Guillaume d'Aurou, & aux compagnons qui avoient tenu le chastel dudit Villy, pource qu'honorablement & bien s'y gouvernerent. Or advint après que le

(a) Il y avoit en l'exemplaire, à vij fr. & demy pour paye.

siège eut duré environ trois semaines, que le Comte de Click (qui ne voyoit à son fait nul expedient ou remede) par une noire nuit fit livrer une escarmouche sur le costé de l'Abbaye, où estoit le Comte d'Estampes, & firent les Alemans une faillie assez baudentement. Si fut la faillie bien soustenuë par ceux qui faisoient le guet, & à l'effray vint le Seigneur de Saveuses tout desarmé, ainsi qu'il se trouva, & estoit assez sa coustume d'ainsi le faire (car il estoit Chevalier asseuré & hardy) & advint qu'un Cranequiner luy donna d'un vireton parmy l'estomac, mais de tant luy fut Dieu en aide, que ledit Seigneur de Saveuses avoit une grosse chaine d'or massive à son col, sur laquelle le vireton assena, au redouble de deux chaînons, & trouva si grande resistance, que le coup perdit sa force, mais toutesfois entra le vireton plus de deux doigts au corps dudict Seigneur de Saveuses, & si n'eust esté ladicte chaine, il eust esté mort & occis de celuy coup, qui eust esté dommage, car depuis il a bien servy, comme l'on trouvera cy-aprés.

Durant ceste escarmouche, le Comte de Click (qui s'estoit pourveu, ainsi qu'il avoit delibéré) par cordes, & par ayde se devala

du chastel, & de la montaigne opposite du chemin de Tionville, & passa la riviere, ainsi que Dieu luy fut en ayde, & toute la nuit chemina par bois & par chemins, tellement qu'il vint audict Tionville, où ses gens & les habitans le receurent à grande joye. Le Seigneur de Saveuses fut secouru, & sa playe mise à point, & cessa l'escarmouche, quand ils sentirent que le Comte estoit devalé, & tiroit à la garde de Dieu, car ils esperoyent de luy avoir secours ou conseil, & se tenoyent & gouvernoyent en gens de guerre, sans parlementer ou montrer cause d'ebahissement. Un jour Monsieur le Bastard de Dampierre, un beau, sachant & plaisant Chevalier venoit de l'Abbaye sur sa mule (comme celuy à qui ne souvenoit de fortune, s'elle veilloit, ou s'elle dormoit) & s'en retournoit dedans la ville, par deffous le chastel ou se sauva ledit Comte, & ainsi avint que les Alemans avoyent afusté une coulevrine à chevalet celle part, droict à un petit pont près du moulin, & au passer ce pont, le coup de la pierre ferit le Chevalier en la teste, & cheut tout mort devant les pieds de ladicte mule, & fut tres-grand dommage de luy. Le corps fut emporté & enterré és Cordeliers moult honnorablement.

& l'enterrerent & l'accompagnerent tous les Princes & toutes la noblesse de la Court, & fit le Duc faire son enterrement moult honorablement.

Assez tost après que le Comte de Click fut arrivé à Tionville, il assambla les Alemans & les habitans d'icelle ville, & demanda qu'il pourroit faire sçavoir à ceulx qu'il avoit laissez au chastel de Luxembourg, car il sçavoit qu'ils estoient petitement pourvus de vivres, & ne voyoit secours de nulle part. Si aviserent ensemble, que par signe ou autrement, ils les avertiroient d'eux rendre, au moins mal, & au meilleur marché qu'ils pourroient. Ce qui fut fait, & parla pour ceux du chastel un Juif, qui demouroit dedans la ville, & s'estoit rendu avecques eux, lequel estoit homme prudent & sage en sa loy, & firent appointment avecques le Duc de Bourgogne, ou ses commis, que les Alemans, Behaignons, & Zaffons, s'en iroyent un batton en leur main, & que les Luxembourgeois demoureroyent à la volonté du Duc; & ainsi se rendit le chastel de Luxembourg, environ trois sepmaines après la prise de la ville, & descendirent les Alemans en l'Abaye, où les attendoient le Comte d'Estampes, & le Bastard de Bourgogne, fort accompai-

gnez : & furent mis en l'Eglise ; & après leur avoir donné à boire & à manger, leur fut baillé conduite de gens de bien, pour les conduire seurement jusques à Tionville, comme on leur avoit promis : & tantost qu'ils furent issus du chastel, Jehan de Chaumergy premier Escuyer d'escuyrie du Duc, porta les bannieres du Duc de Bourgongne sur les tours, & sur le portail & fit sonner les trompettes, & le suivions nous autres Pages du Duc comme après celuy qui estoit nostre maistre, & qui avoit charge de nous; & pour nostre butin gagnasmes plusieurs chiens bien maigres & bien affamez, & à la verité ilz n'avoient leans, pour toute provision, que deux tonneaux de pain moisi & gasté, & un petit saloir de chair salée, & de vin cinq ou six tonneaux.

Plusieurs chevaux avoyent, qui n'avoient nulles provisions, & vous assure qu'ilz avoyent mangé leurs rateliers & leurs mangeoires force de faim, & de là je vey une provision pour chevaux bien estrange & non à croire, qui ne l'auroit veüe, car je vey un grand monceau de rabotures, tirées au rabot, d'ais de sapin ou d'autre bois, dont on donnoit à manger aufdits chevaux, & ne vivoient d'autre chose, dont les plusieurs moururent, & peu en eschaperent, & à la verité, lesdicts

Alemans se tindrent honorablement en celle guerre ; & ne firent rien contre leur honneur. Ainsi fut toute la Duché de Luxembourg conquise en moins de quatre mois, reservé la ville de Tionville, qui se renforçoit, à cause de l'hyver qui approchoit, pour ce que ladicte ville est assise en marests & en marefcages.

Ainsi demoura le Duc en sa ville de Luxembourg, & fit apprester le chasteau (qui est une moult belle, & Seigneurieuse place) & là vint la Duchesse de Bourgongne, & la Duchesse Douagere de Luxembourg, & là furent renouvellez les traictez, faicts entre le Duc & ladicte Duchesse de Luxembourg sa belle tante : & se nommoit le Duc de Bourgongne Mambour & Gouverneur du Luxembourg : & devers eux venoient Alemans de tous costez, & Ambassades de Mets, de Tou, de Verdun, & de toutes les villes & citez ; & mesme l'Archevesque de Treves, Eliseur de l'Empereur y vint, à qui le Duc fit moult grand honneur, & recueilloit Alemans & autres nations, si doucement & si humainement, que tous se partoyent contens de luy : & fit que tout homme & toute femme, qui voudroient revenir en leurs maisons, y seroyent seurs de leurs per-

sonnes , reservez ceux qui avoient conspiré le reboutement de leur Duchesse Douagere sa tante. Si revindrent en petit temps moult de gens en ladicte ville : & fit deffendre sur peine de la hart , que nul ne fit aucun desplaisir ou dommage aux Alemans.

Or il advint que l'un des Archers du Duc , nommé le petit Escoçois , homme vaillant , bien renommé , & fort agreable , & aimé du Duc , par une mal-aventure se trouva en un grenier d'avoine , appartenant à Messire Bernard , Seigneur de Boursset , un Chevalier notable du pays de Luxembourg , qui avec le Damoiseau de Souleuvre avoit esté le premier & le principal de ceux qui avoyent tenu le parti du Duc , & de leur Dame , & qui l'avoient bouté au pays. Ledit Archer plein de vin , se bouta audit grenier , & voulut avoir de l'avoine , cuidant que ce fut pillage & butin comme les autres. Le Chevalier en fut adverti , & vint en son grenier , despourveu de gens , & ne se sceurent entendre de language , & croy que l'Archer ne le cognut point , & pour abreger , luy donna d'une hache par la teste si grand coup , que l'on cuidoit qu'il fut mort. Le Duc en estant averti , fut fort mal content , & fit prendre l'Archer , & pour requeste de nul

homme, ne mesmes des deux Chevaliers, fils dudit Seigneur de Boursset (qui de par leur pere requeroient le pardon dudit Archer) oncques ne se voulut contenter, qu'il ne fut pendu & estranglé par main de Bourreau, devant tout le monde : & la renommée croissoit du bon Duc parmy les Alemans, & faisoit grande chere, & tint le Duc à Luxembourg la Touffaincts, Noel, & les Roys : & pendant ce temps il mit ordre au pays, & ordonna Gouverneur de la Duché de Luxembourg, Cornille son fils Bastard, & demoura son Gouverneur avec luy, un nommé Guillaume de Saint - Gaigne, un moult noble Escuyer, & aussi Philebert de Vaudrey, Guillaume de Crevant, & grande foison de Bourgongnons, & si demoura avecques luy un Escuyer François, nommé Anthoine de Saint-Simon, moult beau fils & honneste, & depuis se rendit Cordelier, comme l'on trouvera cy après.

C H A P I T R E X I I I .

Comment le Duc de Bourgogne se retira en ses pays de Brabant & de Flandres : & comment la Duchesse de Bourgogne alla visiter la Royne de France.

APRÈS toutes les ordonnances faites, le Duc se partit de Luxembourg, tantost après les Roys (a) & se retira contre son pays de Brabant, & là luy vint au devant l'Evesque du Liege (qui se nommoit de Huilebergue) & firent moult grande chere ensemble. De là vint le Duc gesir à Genappe, & le lendemain se tira à Bruxelles, & luy vint au devant Monsieur Charles de Bourgogne son fils, Comte de Charolois, honorablement accompagné, & principalement de jeunes enfans de grande maison de son aage, ou moindre, & pouvoit avoir onze ou douze ans d'aage, & estoit avecques luy Jehan de la Trimouille, Philippe de Crouy, Guiot de Brimeu, Charles de Ternant, Philippe de Crevecœur, Philippe de Waurin, & moult d'autres; & estoient montez sur petits chevaux, harnachez comme celui de leur maif-

(a) Qui sont encore de l'an 1443, selon la mode de nostre Auteur.

tre, & certes c'estoit une noble assemblée d'enfans, & de noble sang, & dont les plusieurs ont esté depuis notables Chevaliers, sages & vaillans, comme cy après pourrez ouyr : & conduisoit ledit Comte de Charolois un moult honneſte & sage Chevalier, nommé Meſſire Iehan Seigneur de Berdauxy. Ceſtuy Chevalier eſtoit bel homme, bien renommé, de bon aage, beau parleur : & volontiers recitoit choſes & matieres d'honneur, & de haut affaire. Il eſtoit chasseur & (9) vqueur, duc à tous exercices & à tous jeux, & n'ay pas cognu un Chevalier plus idoine, pour avoir le gouvernement d'un jeune Prince que luy : & moult bien luy ſeoit la conduite de ſon Maistre.

En ceſte compaignie eſtoit Anthoine Baſtard de Bourgogne, fils baſtard du Duc, & le Marquis Hugues de Rotelin ; mais ils eſtoient deſja plus grans, que ceux dont j'ay parlé, & peut-on legerement entendre que le bon Duc vit volentiers celle compaignie. Et ainſi entra en ſa ville de Bruxelles, & vint en ſa maiſon, où il trouva la Duchefſe ſon eſpoſe, qui amenoit en ſa main, au devant du Duc, Madame Catherine de France, fille du Roy Charles, Comteſſe de Charolois, qui pouvoit avoir douze ans d'aage :

& estoit une notable personne , & apparente d'estre Dame de grand los , car elle estoit bonne & sage , & moult bien conditionnée de son aage , mais elle mourut assez tost après (dont ce fut grand dommage) & de sa mort sera devisé cy après. Avecques la Duchesse , vint la fille du Duc de Gueldres , niece du Duc de Bourgogne , & de Iehan Monsieur , heritier de Cleves , moult belle & gente , & pouvoit avoir quinze ou seize ans , & depuis la maria le bon Duc , à ses despens au Roy d'Escoffe , celui qui avoit le visage my-party de rouge & de blanc , & dont d'elle est yffu le Roy d'Escoffe present.

Ainsi retourna le Duc en ses pays , & le venoyent les Seigneurs visiter , & les villes y envoyoyent leurs deputez , & n'estoit nouvelles que de dancer , de mommer , de jouster , & de faire grande chere , & tint le Duc ses quaresmeaux en sa ville de Bruxelles , où joustes furent faictes & criées , par Iehan Monsieur de Cleves , Jaques de Lalain , & moult d'autres , & furent joustes sans toile , sans fiens , ou sablon , en un lieu devant l'hostel du Prince , que l'on appelle les Bailles. En ce temps vint Iehan Comte de

(a) Vistemberg voir le Duc , pour reprendre

(a) Il y a doute qu'il ne vucille dire , Wirtenberg.

de luy la Comté de Mombeliart, dont il estoit son homme & son vassal, à cause de sa Comté de Bourgogne : & le reçut le Duc audict lieu de Bruxelles, & luy fit grand honneur & grande chere, & certes ledict Comte de Vistemberg le valoit bien, car c'estoit un gentil personnage, & pour cent ou six vingt chevaux qu'il avoit en sa compagnie, ils estoient aussi honnestes, & aussi en point, que j'en vey onques nuls venir d'Alemaigne, & fut fort prisé son estat, sa personne, & sa maniere de faire : & se departit du Duc pour s'en retourner en ses pays, en grand amour & recommandation : & de là le Duc se tira en Flandres, pour visiter ses villes & ses pays (qui moult desiroient à le voir) & tint le Saint jour de Pasques en sa ville de Bruges.

En ceste saison (qui fut l'an quarante-quatre) la Duchesse de Bourgogne, moult grandement (10) accompagnée, & principalement des deux neveux du Duc, le Baron de Beaujeu, fils du Duc de Bourbon, & Adolf Monsieur de Cleves (lesquels commençoient desja à prendre cœur & estoient bien duits & bien adressez) se tira à Chalon en Champaigne, devers le Roy de France, qui recueillit ladicte Duchesse moult honno-

rablement, & luy fit la Royne moult grand honneur & privauté, car toutes deux estoient desja Princeffes aagées, & hors de bruit : & croy bien qu'elles avoient une mesme douleur & maladie, qu'on appelle jaloufie ; & que maintesfois elles se devoisoient de leurs passions secrettement, qui estoit cause de leurs privautez : & à la verité apparence de raison avoit en leurs soupçons, car le Roy avoit nouvellement eslevé une pauvre Damoiselle, Genti-femme nommée Agnes du Soret, & mis en tel triumphe & tel pouvoir, que son estat estoit à comparer aux grandes Princeffes du Royaume ; & certes c'estoit une des plus belles femmes que je vey oncques, & fit en sa qualité beaucoup au Royaume de France. Elle avançoit devers le Roy jeunes gens-d'armes, & gentils compaignons, & dont le Roy depuis fut bien servy. D'autre part, le Duc de Bourgogne fut de son temps le plus dameret, & le plus envoiseux que l'on sceut, & avoit des bastards & bastardes une moult belle compaignie. Ainsi la Royne, & la Duchesse se rassemblaient souventesfois, pour eux douloir & complaindre l'une à l'autre de leur crevecœur.

En celle assemblée estoit Monsieur Louis de France, Dauphin de Viennois heritier

apparent de la haute & tres - chrestienne couronne & maison de France , le Roy Reigner de Cecile , le Comte du Maine son frere, le Duc Iehan de Bourbon, le Comte de Foix, le Comte de Saint Pol, & moult d'autres, & surtout les Seigneurs de France avoit le bruit Messire Iehan de Brezé, Seigneur de la Varenne, Seneschal de Normandie pour estre gentil Chevalier, honorable & le plus plaisant & gracieux parleur, que l'on sceust nulle part, sage, & grand entrepreneur; & gouvernoit du Royaume, & des Princes de France la plus grande partie. Là se firent joustes, & grans festimens: & assez par avant fut fait le mariage du Duc Iehan de Calabre, & de Damoiselle (a) Marie de Bourbon: & pource qu'elle estoit niece du Duc de Bourgongne, le Duc quitta en les donnant à sa niece, bien deux cens mille francs, en quoy le Roy de Cecile estoit obligé à luy, à cause de sa rançon & de l'aquit de sa prison: & luy fit rendre le Duc, par Messire Tibaut Bastard de Neuf-Chastel, & par le Bastard de Vergy, les places de Darnay, & de Monteclere (qui encores

(a) Mais selon autres, Jehanne: ce fut la fille d'Agnès de Bourgongne sœur du bon Duc Philippe & femme de Charles de Bourbon,

estoyent

estoyent en leurs mains , depuis la guerre , qui fut entre luy & le Duc de Bourgongne) & demoura la Seigneurie de Cassel , & de la Motte-au-bois (qui sied en la Comté de Flandres) en heritage perpetuel des Ducs de Bourgongne , Comtes de Flandres : & fut l'un des points , pourquoy la Duchesse alla devers le Roy.

Et l'autre point , & le principal , fut en esperance de reprendre autre journée avecques les Anglois , pour cuider faire quelque bien entre les deux Royaumes de France & d'Angleterre : mais en ce elle profita petitement , car desja se pratiquoit l'alliance du Roy Henry d'Angleterre , & de Madame Marguerite d'Anjou , fille du Roy de Cecile : & par ce moyen fut rompu le mariage d'elle , & du Comte Louis de Nevers : & ainsi se partit la Duchesse de Bourgongne , sans autre chose exploiter : & se continua la feste & la jouste à Chalon ; & de là se tira le Roy François , à Nancy en Lorraine , & de plus en plus croissoit la feste , la jouste & la pompe , & fut en ce temps que chevaux de parage se vendirent si cher en France , & ne parloit on de vendre un cheval de nom , que de cinq cens , de mille ou douze cens Reaux , & la cause de ceste cherté fut , que l'on

parloit de faire ordonnance sur les gens d'armes de France, & de les departir sous Chefs, & par compagnies, & de les choisir & elire par nom & surnom, & sembloit bien à chacun Gentil-homme, que s'il se monstroit sur un bon cheval, il en feroit mieux cognu, queru, & recueilly, & d'autre part Dames avoyent bruit en France, & loy d'elles monstret; & cuidoit chacun gagner bonne aventure, ou par l'un des bouts, ou par l'autre.

Les plus renommez jousteurs furent le Comte Louis de Saint Pol, jeune Seigneur, moult sage, & bien adressé, bon corps, & droit, & nourri en la maison de Bourgogne, & Jaques Lalain, lequel se tira en la Court du Roy, pour voir & pour soy monstret, & se gouverna si hautement en tous estres, qu'il emporta sa part du bon bruit de celle assemblée & monstra par effect, qu'il avoit esté nourri, & élevé en maison, duitte & accoustumée de tous honorables exercices, & que de soy il estoit homme d'estoffe & de lieu, pour suivre & pour faire ce, dont les bons vivent tousjours, c'est vertu, qui florit en renommée. Le Seigneur de Charny s'y monstra honorablement, & au regard de la Seigneurie & Noblesse de France, c'estoit chose noble à les voir: & là se fit le mariage du

Roy Henry d'Angleterre, & de la fille du Roy de Cecile, dont deffus est faite mention.

En ce temps le Roy Charles assemble son Conseil, pour regarder, & avoir avis sur les Gens-d'armes (qui destruisoient son Royaume de toutes partes) & pour mettre lesdits Gens-d'armes en reigle & en ordre, & les entretenir sans les perdre & éloigner de luy (qui doutoit moult) & fut advisé qu'il mettroit sus quinze cens lances, choisis & eleus, & les diviseroit à certains Capitaines, pour les conduire & gouverner, & que chacune Lance auroit deux Archers, & un Coustiller armé, & qu'une taille se leveroit au Royaume de France, parquoy celle compagnie seroit payée, & seroit vray-semblable que le peuple aimeroit mieux payer icelle taille par an (qui toutesfois estoit grande, & de pesant faix & charge) que ce qu'ils fussent journellement mangez & pilléz, comme ils estoient : & eut esté celle ordonnance mise sus à celle fois, si n'eust esté le Dauphin fils du Roy, qui eleva une grosse compagnie de plus gens de bien, & des meilleurs gens-d'armes, & les mena contre Basse, & es Alemaignes, & passerent partie de

Bourgongne, faisant moult de maux, mais le Seigneur de Blammont, Marefchal de Bourgongne, mit fus les Bourgongnons & leur fit tant d'emprifes, & tant d'envahies, & par tant de fois, que le Dauphin y perdit beaucoup de fes gens, dont il estoit moult mal content : & fur fon chemin prit Montbeliard, & y fit moult de maux ; & de là tira devant Basse en Alemaigne, & là deconfit ceux de Basse, & une grosse compagnie d'Alemans, mais il ne prit pas la cité, car elle estoit trop bien gardée & deffendue.

Si peut on legerement croire que les François firent moult de maux par les Alemaignes, & finalement se mirent toutes les communes fus, armez & defarmez : & par les passages & destroids, lesdicts Alemans porterent & firent tant de maux, & de dommage aux gens du Dauphin, par surprises, & par compagnies, que force leur fut de revenir ; & s'en revint ledit Dauphin assez confusement de son emprise, & rentra par la Lorraine, & ne revint pas par Bourgongne : & luy revenu, l'ordonnance commencée par le Roy Charles son pere, fut mise fus, & moult bien ordonnée ; & disoit-on que Messire Jehan de Bresé, Seigneur de la Va-

renne , avoit esté cause de ladicte ordonnance (a) , qui fut moult belle & profitable chose pour le Royaume : & par ce moyen cesserent les Escorcheurs , & les gens de Compagnies , leurs courses , & leurs pilleries , & faisoit-on de grandes cheres & festes de toutes pars , & sur ceste sainte & bien heurée saison de paix & d'union (b) , je feray fin à ceste partie de mon premier livre : laquelle partie contient dix ans , commençant l'an trente cinq & finissant l'an quarante cinq.

(a) L'an 1445.

(b) En cecy apper que le second Livre se debvroit commencer avec le Chapitre suyvant : toutesfois , pource que l'Auteur en faisant la distinction de ses Mémoires , contradisoit en tels endroicts souventes fois soy mesme , (si on peult croire à l'Historiographe de France sur l'edition precedente) nous laisserons à tout l'œuvre la distinction telle que nous l'avons trouvée.

C H A P I T R E X I V .

Comment le Seigneur de Ternant Chevalier de la Toison d'or, fit armes à pied & à cheval, contre Galiot de Baltasin, Chambrelan du Duc de Milan.

CONTINUANT ma matiere commencée , je reprens & rentre en mon premier volume, par l'an de nostre Seigneur , mille , quatre cent quarante six & toutesfois me fera force, pour le mieux & plus-abregement escrire , & mettre en memoire, que je reprenne aucune chose, avenue en l'an quarante cinq, en recitant, par la deduction de ce present volume, les nobles armes, faictes & accomplies par Messire Philippe Seigneur de Ternant, Conseiller, & tiers Chambrelan du Duc Philippe de Bourgogne, & Chevalier de la Toison d'or, à l'encontre de noble Escuyer Galiot de Baltasin, natif du Royaume de Castille, serviteur & Chambrelan du Duc de Milan Philippe Maria.

Or fut vray que ledict an quarante cinq, environ la Saint Michel, ledict Galiot s'estoit parti de son maistre le Duc de Milan, tant pour voyager, & pour voir du monde, comme pour faire armes de son corps, pour

soy avancer en renommée (qui est , & doit estre le Paradis terrestre de jeune noble courage) & tant erra ledit Galiot , qu'il arriva à la Court du Duc de Bourgogne , en la ville de Mons en Hainaut , & estoit à bien trente chevaux , jeune Escuyer de trente ans ou environ , & l'un des plus beaux hommes , & de la plus belle taille que l'on pouvoit veoir ; & estoit puissant & leger à merveilles , & moult bien renommé de son aage. Mais pource que le Duc de Bourgogne & le Duc de Milan estoient freres d'armes , & aliez ensemble , ledit Duc de Milan son maistre , luy defendit au departir , qu'il ne portast ou emprist nulles armes à l'encontre des sujets du Duc de Bourgogne , son frere & son alié , si toutesfois il n'en estoit requis , & que le Duc l'agreast ou consentist , & estoit deliberé ledict Galiot , que s'il n'estoit en l'hostel ou en la Seigneurie du Duc de Bourgogne requis de faire armes , de passer en Angleterre , & là charger emprise à son intention , & faire armes , avant son retour en Italie : & quand le Seigneur de Ternant sceut l'intention dudict Galiot , & veit ce beau personnage , & entendit la renommée de l'estranger , luy qui de longue main avoit desiré , & quis de trouver parti , & forte pour

faire armes , se delibera d'executer à celle fois , ce que tant avoit desiré ; & par le congé du Duc de Bourgogne , son Seigneur & son maistre , chargea pour emprise une manchette de Dame , faicte d'un delie volet , moult gentement brodée , & fit attacher icelle emprise à son bras fenestre , à une aiguillette noire & bleue , richement garnie de Diamans , de perles & d'autres pierres : & moult bien luy feoit a porter icelle emprise , car il estoit moult beau Chevalier , sage , prudent & bien en maniere , & l'un des plus de son temps.

Prestement qu'il eust son emprise chargée , il envoya le Roy-d'armes de la Toison d'or , devers ledit Galiot de Baltasin , pour luy signifier & dire de par luy , qu'il avoit chargé & eslevé une emprise , en intention de faire armes , & pour luy l'avoit-il prise & chargée , en esperant d'estre par luy accompli de son desir , & que si son plaisir estoit de lever ladicte emprise , il trouveroit ledit Seigneur de Ternant à une heure après midy en la salle , & en la presence du Duc de Bourgogne , son Prince , son Seigneur & maistre , & qu'il pourroit toucher & lever l'emprise dudit Seigneur de Ternant. Moult joyeux se monstra ledit Galiot , quand il entendit

qu'il seroit depesché en la maison de Bourgongne de ce qu'il queroit ; & ne faillit pas à venir , & s'agenouilla devant le Duc de Bourgongne , luy requerant à genoux , qu'il luy donnast congé & licence de toucher à l'emprise , que portoit le Seigneur de Ternant ; & le bon Duc le fit lever , & luy donna le congé. Lors demanda Galiot aux Roys-d'armes & Heraux , la coustume du pays , & dict qu'en son pays , quand le requerant arrache l'emprise de son compaignon , c'est pour la vie de l'un au de l'autre : mais quand on ny fait que toucher seulement , c'est pour chevalerie. Surquoy luy respondit le Roy-d'armes de la Toison d'or , que le Seigneur de Ternant avoit chargé son emprise pour chevalerie , & que la coustume estoit de toucher à l'emprise , quand on estoit present. Lors s'avança ledit Escuyer , & toucha à l'emprise du Chevalier , en soy agenouillant bien bas ; & dict : *Noble Chevalier , je touche à vostre emprise , & au plaisir de Dieu vous fourniray & accompliray tout ce que je scauray que desirez de faire , soit à pied , soit à cheval.* Et le Seigneur de Ternant le mercia bien humblement , & luy dict , que bien fut-il venu , & qu'en icelle journée il luy envoyeroit par escrit les armes , qu'il desiroit à faire & ac-

complir : & ainsi se departirent pour celle fois , & ce mesme jour ledit Seigneur de Ternant envoya par un Heraut ses chapitres , signez & scellez comme il appartenoit , & le bon Duc tint conseil sur ceste matiere , & fut deliberé que jour & temps seroit assigné aux parties l'an quarante six , au mois d'Avril en la ville d'Arras. Ce qui fut signifié de par le Duc ausdictes parties , & fut iceluy jour ainsi long baillé , pource que ledit Galiot se vouloit aller armer à Milan , & faire ses preparatoires.

Ne demoura gueres , que la court fut toute plaine , & chacun averty des chapitres envoyez & baillez par le Seigneur de Ternant ; & fut le double monstré , & contrescrit par plusieurs , dont la poursuytte desdictes armes ensuyvit.

Par les raisons dessus escrites , m'a convenu meller de l'an quarante cinq , avecques l'an quarante six : pource que tout est d'une matiere , & afin de reciter le tout à une fois. L'an quarante six se passa sans aventure ou cause , qui face a escrire , jusques au mois d'Avril , que le jour estoit assigné en la ville d'Arras (comme dict est) pour faire & accomplir les armes , emprises par le Seigneur de Ternant , & Galiot de Balta-

fin , & se fournit chascun de harnois , de chevaux , & autres habillemens necessaires ; & au regard du Seigneur de Ternant , il assambla dix ou douze chevaux , les meilleurs & les plus renommez du Royaume de France , & des marches voisines ; & se tira le Duc en la ville d'Arras , auquel lieu furent les lices preparées , sur le grand marché , audroit de l'Hostellerie de la Chef ; & fut une grande maison eslevée , qui venoit jusques sur le bord de la lice , bien avant audit marché. Ladite lice fut quarrée , de moult grande & spatieuse grandeur , & estoit toute double , & de gros marrien : & l'entrée & le pavillon du Seigneur de Ternant estoit du costé tirant à la ville ; & l'entrée & le pavillon de Galiot fut du costé opposite , tirant à la porte , qui vient de Belle-motte , & furent ordonnez deux cens soudoyers , par ceux de la ville , tous armez & embattonnez , qui se tenoyent entre les deux lices , où furent les pavillons tendus pour les champions : & fut le pavillon du Seigneur de Ternant de drap de damas noir & bleu , & fut le capital ses armes , & son timbre , brodé moult richement , & à l'entour des gouttieres estoit escript en grosse lettre d'or en brodure , un souhait tel. *Je souhaide qu'avoir puisse de mes*

desirs assouviſſance , & jamais autre bien n'euffe.

Noblement fut ſon coſté paré de bannieres & de pennons, & pareillement fut le pavillon de Galiot tendu de ſoye, & auſſi eſtoit le champ paré, & la double lice pleine de gens-d'armes, & la maiſon où le Duc devoit eſtre moult richement tapiffée : & environ une heure après midy, ſe partit le Duc de ſon hoſtel, accompagné de Monſieur Charles, Comte de Charolois ſon fils, du Comte d'Estampes, du Seigneur de Beaujeu, de Monſieur Adolf de Cleves, & de moult grande nobleſſe : & celuy jour je chevauchay après le Duc ſur un courſier couvert de velours noir. I'eſtoye encores ſon page, & n'avoit après luy page, n'autre pareure que moy, & ledit courſier. Le Duc deſcendit en ſon hourd, & tenoit en ſa main le baſton, comme Juge, & tantost entrerent dedans la lice huit hommes d'armes moult bien armez, chacun le blanc baſton en la main; car ils eſtoient ordonnez pour eſcoutes, & pour departir les champions.

En-après ne demoura gueres, que le Seigneur de Ternant entra en la lice ſur un cheval couvert de ſes armes en brodure, & avoit ſa cotte d'armes au dos : & eſtoit armé

de toutes pieces, le bacinet en la teste, & la visiere ouverte : & certes il avoit visage de Chevalier, & non pas de pucelle ; car il estoit brun, à une noire & forte barbe, & sembloit bien homme à redouter & à craindre. Il estoit accompagné du Seigneur de Beaujeu, & du Comte de Saint Pol ; & descendit si tost qu'il fut en la lice, & portoit un gros court baston en sa main dextre, qui luy rendoit contenance d'homme d'armes, & moult bien luy feoit. Il ne porta point de bannerolle de devotion, laquelle chose je ne prise point ; car plus est l'homme de haut affaire, plus doit à Dieu de recognoissance ; & tant plus a de honneur, tant plus doit doubter & craindre celuy Dieu qui le luy peut oster & faire perdre. Ainsi se presenta le Seigneur de Ternant moult humblement devant le Duc, & porta luy mesme la parolle, & bien le sceut faire : & le Duc le bienveigna, & se retrayt en son pavillon.

Ne demoura gueres que Galiot de Baltasin entra en la lice, & l'accompaignoit le Comte d'Estampes. Il estoit armé de tout, fors la teste, la cotte d'armes au dos, & feoit sur un cheval couvert de ses armes, & si tost qu'il entra en la lice, faut de plain faut

hors sa selle, aussi legerement, tout armé, que s'il n'eust eu que le pourpoint. Le Comte d'Estampes se presenta devant le Duc, qui le receut moult cordialement, & se retrayt en son pavillon. Les cris furent faicts, & les deffenses, en tel cas accoustumées, & le Seigneur de Humieres (comme Lieutenant du Mareschal de Bourgogne, accompagné des Roys d'armes & Heraux) vint au pavillon du Seigneur de Ternant, & luy demanda les lances, dont il devoit les armes commencer, selon le contenu des chapitres. Si luy furent incontinent les lances baillées toutes prestes, & ferrées d'une façon & d'une longueur comme il appartenoit. Si les presenta ledit Mareschal à Galiot, luy offrant de prendre pour sa part, laquelle des deux lances qui luy plairoit. Si en choisit une, & fut l'autre reportée au Seigneur de Ternant.

Sur le point des trois heures, le Seigneur de Ternant failloit hors de son pavillon, sa cotte-d'armes au dos, le bacinet en teste, à vitiere close, & fit une grande croix de sa main dextre; luy bailla le Comte de Saint-Pol sa lance, laquelle il mit en ses deux mains : c'est à sçavoir qu'il avoit le bout en sa paume dextre, & de la fenestre main tenoit sa lance à contrepoix, & la portoit

plus droicte que couchée, & marchoit froidement d'une marche poifante & afferée, & certes il sembloit bien Chevalier de dure rencontre. D'autre part faillit de son pavillon Galiot de Baltasin, sa cotte d'armes vestue, le bacinet en la teste, & visiere close : & après qu'il se fut signé de sa bannerolle, le Comte d'Estampes luy bailla sa lance, laquelle il prit & la portoit à la façon commune, ainsi que l'on tient une lance pour pousser. Beau personnage fut l'Escuyer : & si tost qu'il tint sa lance, il la commença à manier & escourre, comme s'il ne tint qu'une fleche d'archer, & fit un saut ou deux en l'air, si leger & si viste, que l'on voyoit bien que harnois, n'habillement qu'il eust, ne luy grevoit rien, & marchoit à l'encontre de sa partie moult vigouusement, & se vindrent rencontrer de pous de lance si durement, que de ce coup agreva Galiot le fer de sa lance, & en rompit bien demi doigt, & le Seigneur de Ternant atteindit Galiot en costiere du bacinet, & luy fassa ledict bacinet à jour, & prit le Seigneur de Ternant une maniere de marcher, qu'il continua, qu'au donner le coup, il mettoit le pied en prenant sa marche, prés d'un pied de profond dedans le sablon.

Ce coup feru, les gardes se mirent entre deux, pour rompre que nulle poursuite ne se fist, & vindrent les Roys-d'armes, & apporterent une cordelle, où estoyent mesurez les sept pas dont ilz devoient reculer, pour donner chacun pous de lances, comme il estoit declairé és Chapitres, & estoit chacun pas marqué à nœuds, & depuis j'ay demandé aux Officiers-d'armes, par quelle maniere de mesurer estoyent lesdicts pas mis en mesure. Sur quoy me fut respondu, que chacun pas fut pris pour deux piedz & demy, à mesurer par la main d'un Chevalier, ou pour le moins de la main d'un noble homme, & que ceux là estoyent mesurez par le Marechal de la lice, estant en ce cas du dependant de son office. Ainsi furent les sept pas mesurez de chacun costé, & les Champions reculez à leur mesure, leur furent lances renouvelées, au choix de Galiot : & sur ce point marcherent pour la seconde fois, & firent tous deux tres-dure atteinte. Puis remarquerent pour la tierce fois, & rencontrerent si durement, que le Seigneur de Ternant rompit, & agreva toute la pointe de sa lance, & Galiot rompit la sienne par le milieu du fust, & pour abreger le recit d'icelles armes, ils accomplirent les sept
pous

vous ordonnez par les Chapitres, moult chevaleurement accomplis.

Les armes de la lance accomplies, les Champions retournerent en leurs pavillons, pour eux rafreschir & preparer, & furent presentez par le Mareschal, à Galiot de Baltasin deux estocs, que l'on nomme espées d'armes, & certes je ne vey onques puis deux plus beaux ne plus puissans bastons. Ledit Galiot en choisit une, & l'autre fut rapportée au Seigneur de Ternant; lequel assez tost après faillit hors de son pavillon, armé comme dessus; mais en lieu de sa cote d'armes, il avoit vestu une parure à manches d'un satin blanc, tout decoupé à maniere d'escaille, brodé & chargé d'orfaverie d'or branlant, par moult gente façon, & me fit souvenir à le veoir de l'un des neuf Preux, ainsi qu'on les figure. Il tenoit son espée, la main fenestre devant, & renversée, & couverte de sa rondelle.

De l'autre part faillit de son pavillon Galiot de Baltasin, son espée empoignée comme il appartenoit, & marcherent l'un à l'encontre de l'autre, & se rencontrerent d'une moult dure atteinte, & prestement se mirent les gardes entre deux, pour garder la poursuite; & les Officiers d'armes apporterent

les mesures qui contenoient la longueur de cinq pas : & furent mesurez pour chascun costé, & prestement recommencerent leurs armes, & de celle rencontre le Seigneur de Ternant donna si grand coup à son compaignon, qu'il fauça le bacinet à-jour, & fut celle atteinte assez près du coup de la lance. A la tierce venue, Galiot confuyvit le Seigneur de Ternant au bas de l'espaule dextre, & du coup luy fauça le gardebras, & l'emporta au bout de son espée. Si fust prestement le Seigneur de Ternant rearmé sur la place, & revindrent pour la quatriesme fois, & se rencontrèrent tous deux si durement, qu'ils aggraverent les pointes de leurs espées, & convint en rapporter deux autres. A la cinquiesme venue, le Seigneur de Ternant (qui marchoit & feroit à coups d'aguet) surprit ledit Galiot, & luy donna si grande atteinte au haut de la piece, qu'il demarcha ledit Galiot. A la sixiesme venue, ledit Galiot frappa sur la rondelle du Seigneur de Ternant, & la rompit, & convint rechanger d'espées. A la septiesme venue se rencontrèrent tres-durement. A la huictiesme, ledit Galiot assit sur le gantelet du Seigneur de Ternant, & le fauça tout outre, & cuyderent plusieurs qu'il eust la main

faucée, mais par bonne aventure il ne fut point blessé, & luy furent autres gantelets rebaillez, & parfirent les unze pous d'espée, bien & durement ferus & accomplis, puis se retrayrent en leurs pavillons.

Le Mareschal de la lice fut saisy des deux haches, pour la parfourniture d'icelles armes à pied; lequel prestement les presenta à Galiot pour choisir celle qu'il luy plairoit. Si prit ledit Galiot à son choix; & l'autre rapportée au Seigneur de Ternant, il n'atargea gueres qu'il ne vuidast hors de son pavillon, & portoit en lieu de cotte d'armes une pareure à manche d'un drap de Damas, sur fleur de pescher, & estoit tout couvert & brodé de fusils, de pierres & d'estincelles de feu, qui fut la devise du bon Duc Philippe, son bon Seigneur & maistre. Il avoit le bacinet en la teste, & estoit son visage couvert d'une grosse visiere, troüée à grands trous en lonsange: & tenoit sa hache en ses mains, qui furent grosses haches pesantes, dont le mal estoit fait à maniere de trois coings à fendre bois, & n'avoient point de pointe de dessus, pource que par le contenu des Chapitres, ils devoient combatre du maillet seulement.

Fierement marchoit le Seigneur de Ter

nant : & d'autre part faillit Galiot, sa cotte d'armes au dos, bacinet en teste, & la viñere baiffée & clofe; & fi toft qu'il fut faify de fon bafton, il fe foudit tout en air moult vigoureuſement, & marchoit à l'encontre de fon homme, de telle vertu & de telle puiffance, que le rencontre de luy faifoit à redouter, autant que d'homme que j'ay veu devant ne depuis : & quand vint à l'aborder, le Seigneur de Ternant (qui veyt la contenance, la chaleur & la fiere emprise de fon adverſaire, qui venoit fur luy comme pour rencontrer des corps avec les baftons) pourveu de fon ſens, tout aſſeurement demarcha en coſtiere, tellement que Galiot ne trouva rien devant, & paſſa tout outre, comme celuy qui marchoit de toute ſa force : & au paſſer, le Seigneur de Ternant hauffa la hache, & atteindit Galiot entre col & la teste, luy donna ſi grand coup qu'il le fit tout chanceler; & ſi n'eult eſté la grande legereté, & la tres-extreme force qui fut en luy, certes il fut cheu de celuy coup, mais prit pied moult vigoureuſement; & courut fus au Seigneur de Ternant, par telle force & par telle aigreur, que force fut au Seigneur de Ternant demarcher trois ou quatre grandz pas, tous d'une tire : & ſe trouva

tout entrepris de soustenir le faix de celle grande puissance. Toutesfois il se remit à marcher, & se maintint si chevaleureusement, qu'ils y acheverent les quinze coups; & jetta le Duc le baston; & furent pris par les gardes & ecoustes, & amenez devant le Duc, les visieres levées, chacun la hache au poing; & certes c'estoyent deux moult beaux & moult fiers personnages à veoir.

Chacun s'offrit de son costé de parachever ses armes, si faute y avoit: & le Duc leur fit responce, que bien & deüement avoyent leurs armes accomplies; & alors prirent congé du Duc; mais ilz ne toucherent point ensemble; pource qu'ilz avoyent encores à faire leurs armes à cheval, & se tira chacun en son entrée de la lice; mais ilz s'arrestèrent l'un devant l'autre; pource que nul des deux ne vouloit issir le premier de la lice: & fut ordonné par le Duc, que tous deux saudroyent à une fois. Par la maniere dessus escrite furent achevées les armes de pied du Seigneur de Ternant, & de Galiot de Baltasin, au grand honneur, & louange de chacun parti, & fut par un Jeudy vingt septiesme d'Avril, l'an quarante six, & le Lundy suyvant (qui fut le premier jour de May) leur fut baillé jour, pour faire &

accomplir leurs armes à cheval ; & vint le Duc & la figneurie sur la lice environ deux heures après midy : & tantost après arrivèrent les huit gardes , moult bien arméz & montez sur les meilleurs courfiers , ou ronfins , qui fussent en la Court du Duc de Bourgongne : & avoyent chacun un gros court baston en la main , sans fer & sans pointe & ne demoura gueres que le Seigneur de Ternant arriva en la lice , armé de toutes pieces , fors que de teste. Il estoit monté sur un courfier , couvert d'une couverture , eschacquetée de ses pleines armes , & chargée d'orfaverie branlant : & après luy venoyent deux Officiers d'armes , qui menoyent un autre courfier par la bride. Cestuy courfier estoit vestu & coufu près de luy , comme de sa peau , d'un drap de Damas , my-party de bleu & de noir (qui furent les couleurs d'iceluy Seigneur) & estoit celle pareure brodée de fil d'or , à maniere de (a) mets : & avoit ledict courfier la creigne , le toupet , & la queue tout de fil d'or , & fut le cheval ensellé de selle estofée de mesme , & d'un petit harnois de velours cramoiss , assez à la ma-

(a) L'exemplaire porte ainsi , mais je ne scay qu'il veut dire , s'il ne faut lire *mots* , pour lettres & devises par escrit , ou bien *noeuds*.

niere d'un harnois de cheval d'Alemaigne : & fut celle nouvelle pareure moult agreable , & fort regardée. Ainsy se presenta au Duc , puis se retrayt à son bout de la lice , pour soy armer de la teste.

D'autre part vint Galiot , armé de toutes armes , l'armet en la teste , à un grand plumas d'Italie , & estoit son cheval (qui fut un puissant ronffin) couvert d'une barde de cuir de boufle peinte à sa devise (qui fut à maniere de ceindures tortivées) & y avoit au chanfrain , au poiétral , & es flans de la barde , grandes dagues d'acier. Il estoit suyvi de trois chevaux , couvers de soye , & d'orfaverie de diverse sorte , & dont je n'ay pas bien souvenance ; & si tost que le Mareschal de la lice s'apperceut des dagues , dont la barde dudidt Galiot , estoit armée , il se tira devers le Duc , & l'avertit de ce qu'il avoit veu. Si envoya le Duc , comme Juge , le Roy d'armes de la Toison d'or , qui dict à Galiot à l'entrée de la lice , que l'on n'avoit point accoustumé de porter en lice , ou noble camp clos , dague ou poinctures , en habillemens de chevaux , & que c'estoit chose deffendue , contre statuts d'armes nommées , & contre les chapitres & emprises du Seigneur de Ternant. Surquoy

l'Escuyer s'excusa moult courtoisement , & prestement fit toutes icelles dagues oster , & puis se presenta devant le Duc moult humblement , & se retira à son bout.

Le Mareschal se tira devers le Seigneur de Ternant , pour avoir les lances & les espées , dont ils devoient les armes fournir, Si luy furent baillées, & il les presenta à Galiot, qui choisit une lance & une espée, & les autres furent baillées au Seigneur de Ternant. Si se preparerent les Champions, & tandis se firent les cris accoustumez , & fut chacun retiré à son ordonnance. Si mirent chacun la lance sur la cuisse , & le Seigneur de Ternant avoit ceint son espée, comme l'on les porte à la guerre communement , & Galiot avoit mis la sienne en sa main fenestre , toute nue , & la tenoit avecques la bride. Si brocherent l'un à l'encontre de l'autre, & veit on bien, à leur maniere de courir , que le Seigneur de Ternant vouloit , & queroit d'employer sa lance, mais Galiot (qui se sentoit fort & puissamment monté) queroit le rencontre des chevaux, & croisa comme à la forcourse, tellement qu'ils se rencontrerent, & des corps & des chevaux, si durement, que le Seigneur de Ternant fut abatu sur son cul, mais le

courfier fut bon, & le Chevalier adroit, & se releva, & de ce coup la courroye de l'espée du Seigneur de Ternant rompit, & se tourna l'espée en la guaine, pendant sur la croupe du cheval, & ledit de Ternant se defarma d'une visiere dont il estoit armé, & cuida mettre la main à l'espée, mais il ne la peut avoir ne trouver, & Galiot (qui prestement fut saisy de son espée) courut sus au Seigneur de Ternant, & luy donna plusieurs coups d'espée, de haut & de taille, & quand ledict de Ternant cognut qu'il ne pouvoit son espée recouvrer, il changea de main à la bride, & ferit le courfier des esperons, & se monstra au devant de son compaignon, & rabatit plusieurs coups d'espée, à la main ouverte, & en demenant & remuant son cheval, l'espée (qui desja pendoit contre les flans du cheval) vuida hors de sa guaine, & cheut sur le sablon, & prestement le Duc comme Iuge, fit mettre les gardes entre deux, & fit bailler au Seigneur de Ternant son espée. Car par les chapitres qui furent escrits, estans les champions dessaisis de leurs bastons, on les pouvoit & devoit rasaisir : & le Duc, qui moult bien se cognoissoit en tel cas, ne tenoit point qu'il fust desaisi de son espée, tant qu'elle tinst à luy, & jusques

à ce que elle fust toute hors de la guaine , & cheute sur le sablon , comme dict est.

Ainsi fut le Seigneur de Ternant refaisi de son espée , & se retira chacun , & se coururent sus moult asprement. Galiot feroit de haut & de taille moult grands coups : & le Seigneur de Ternant feroit deux coups de haut , l'un devant main , & l'autre renvers , & puis se joindirent les chevaux , & commença le Seigneur de Ternant à charger , & à querir son compaignon de la pointe de l'espée par le dessous de l'armet , tirant à la gorge , sus les esselles , à l'entour du croisant de la cuirasse , par dessous la ceignée du bras , à la main de la bride , & jusques a bouter son espée entre la main , & la bride , tant que ladicte espée passoit outre une poignée : & par tout le trouva si bien armé & pourveu , que nulle blessure n'en advint : & ainsi furent pris , & jetta le Duc le baston , & furent amenez devant le Duc , les visieres levées , & requirent tous deux , que s'ils n'avoient accompli les trente & un coups , contenus és chapitres , qu'ils estoient prests de les accomplir. Le Duc leur dict qu'il estoit content d'eux , & les fit toucher & embrasser ensemble : & ainsi furent icelles armes achevées , qui furent dures & de grand

extime: & depuis le bon Duc festoya Galiot de Baltasin, & le fit seoir à sa table, & luy donna de grands dons, & s'en retourna devers le Duc de Milan son maistre.

Assez tost se partit le Duc de Bourgogne de sa ville d'Arras, & visita le pays de Flandres, & de Brabant: & sur l'arrière-faison, le Duc se tira en son pays de Zelande, pour tenir le Vierfcare, qui est comme le Parlement du pays: & ne se peut tenir qu'en la presence du Comte de Zelande, ou de son aîné fils, & là fit faire le Duc grands exploits de Justice; & alors avint que grandes plaintes vindrent d'un Escuyer de grand lignage du pays, nommé Iehan de Dombourg, & le chargeoit-on d'efforcemens, de battures, d'affolures de Sergeans & d'Officiers, de rançonnement, de meurdres, & de compositions: & ordonna le Duc qu'il fut pris; mais quand il fut adverti que Justice le cherchoit pour le prendre, il gagna le clocher de l'Eglise des Cordeliers, en la ville de Middelbourg en Zelande, & s'y fortifia & avitailla, avec cinq ou six de ses serviteurs: tellement que il le convint assieger, & s'y tint trois jours, combien que pour l'honneur de l'Eglise, il ne fut assailli, ne n'y fut tiré un coup d'arbaleste, n'autrement:

& me souvient que je vey une Nonnain venir devers ledit Jehan de Dombourg, qui par plusieurs fois crioit à son frere, qu'il se fit tuer plustost, en soy deffendant, que de faire telle honte à son lignage, que de cheoir en main de bourreau. Toutesfois ledit de Dombourg se rendit à la volonté du Prince, & fut son proces fait, & finalement il eust la teste tranchée sur le marché dudit Middelbourg : mais à la requeste & poursuyte de ladicte Religieuse sa sœur, le corps luy fut delivré, & enterré en terre sainte.

Moult d'autres justices fit faire le bon Duc en son pays de Zelande, & environ le Septembre, revint le Duc en sa ville d'Anvers, où la feste commençoit, qui est en celuy temps. Mais au partir de Bergues sur le Soom, le Duc prit dix ou douze de ses privez, & en assez petite compagnie, sans soy faire cognoistre, alla faire uu pelerinage à nostre Dame d'Ais en Alemaigne, & durant ce temps, ceux de son conseil rompirent le tinel de la salle, & la grande mangeaille & extreme despense, qui se faisoit journellement en l'hostel du Duc de Bourgogne : & furent mis tous ceux de celle court a gages & a argent : & fut lors que Michaut le Rethoricien dict que le gigot de la court

estoit rompu. Depuis revint le Duc au lieu d'Anvers, où il trouva la Duchesse son épouse, & là fit-on banquets & grandes cheres, pourcé que le temps estoit oiseux, & n'estoient nulles nouvelles de guerre. Parquoy voyageoient Nobles hommes estrangers de lieu en autre, pour eux faire cognoistre : & advint qu'en iceluy temps arriva en la ville d'Anvers, un Chevalier du Royaume de Castille, serviteur du Duc de Milan Philippe Maria, & se nommoit Messire Iehan de Boniface. Celuy Chevalier envoya devers le Duc, pour luy supplier qu'il luy donnast congé de porter emprises d'armes en ses pays, & en sa court, & le Duc, qui voyoit volontiers telles nobles executions, le luy accorda liberalement.

Si leva ledit Chevalier une emprise telle, qu'il portoit sur sa jambe fenestre un fer d'or, dont il estoit enferré, qui le prenoit au bas de la jambe, & estoit foustenu celuy fer d'une chaine d'or, qui se prenoit au long de la jambe de dehors, & dessus le genouil avoit une main, issant d'une nuée, qui tenoit ladicte chaine; & prestement que l'emprise fut choisie, accoururent Nobles hommes de toutes pars, devers le Duc, pour avoir congé de lever icelle emprise : mais

Iaques de Lalain (qui de longuement avoit queru, & desiré son parti, pour soy esprouver en celle noble espreuve) prevint avant tous autres, & fit tant que le Duc luy ottroya icelle fourniture. Si fut le Chevalier mandé devers le Duc: & pour abreger, toucha à son emprise ledict Iaques de Lalain: & pource que le Chevalier desiroit que brief jour luy fust assigné; luy fust ordonné & assigné au (a) dixiesme jour de Novembre suyvant, en la ville de Gand, qui estoit le quatriesme jour apres que la feste de la Toison se devoit tenir en ladicte ville de Gand.

Là estoyent mandez les Roys, les Princes, & les Chevaliers, freres, & confreres, pour l'ordre de ladicte Toison. Le Duc & la Duchesse, visiterent, au partir de la feste d'Anvers, Malines & Bruxelles, & grande partie de la Duché de Brabant, & puis se tirerent en la ville de Gand, qui pour lors florissoit en abondance de biens, de richesses.

(a) Le present Auteur discorde quant à cecy aussi bien de l'an que du jour d'avec Meyer & autres bons Auteurs, qui rapportent ceste solemnisation de la Toison d'or faicte à Gand à la feste Saint Andrieu, qui est le dernier de Novembre 1445. Là où nostredict Auteur faict de tout cecy l'an 1446, comme on a peu veoir par sa narration precedente.

ses, & de peuple, & menoyent leurs bourgeois, & leur pouvoir, moult grande estendue, par tout le pays de Flandres. Tout le pays de Waz, & des Quatremestiers, estoit en leur obeyssance. L'on ne parloit en Flandres, que du pouvoir de Messieurs de Gand. Ils avoyent la pluspart de la moitié du pays, & avec ce la grace & l'amitié de leur Prince: mais (comme peuple ne se sçait tenir en repos, n'en aise, comme cy après fera declairé, en ces Memoires presens) les Gandois ne sçeurent longuement garder celle bien heurée vie de paix & de repos, dont il leur mesavint si durement, que je ne croy point que, des vies presentes, Gand soit en tel estat ne prosperité, qu'elle fut au temps, dont de present je fay mention.

C H A P I T R E X V.

Comment le Bon Duc Philippe de Bourgogne tint la solennité de la Toison d'or en sa ville de Gand.

AINSI se tint le Duc en sa ville de Gand, & manda les Chevaliers de l'ordre, de toutes pars : & fust préparé moult noblement le (a) Chasteau de Gand (qui sied au milieu de la dicte ville) pour tenir & pour faire icelle feste & solennité, & pource que ce fut la premiere feste de la Toison que je vey oncques , il m'est force de deviser & d'escrire les ceremonies , & le noble estat & ordonnance, que chacune fois tenoit le Duc, à la solemnité d'icelle feste.

Là vint Charles, Duc d'Orleans, Charles de Bourgogne, Comte de Charolois, & moult d'autres Chevaliers, portans l'ordre de la Toison : comme Messire Hue de Lannoy, Seigneur de Santes, le Seigneur de

(a) C'est le (11) vieil chasteau , qu'on nomme communement le chasteau du Comte, en vulgaire , t'Sgraven-casteel, & sera ceste feste de la Toison icy rengée sous l'an 1445 , pour les raisons dessus notées, accordant cela mieux à la verité , que les dates n'agueres premises par nostre Auteur.

Crouy,

Crouy, le Seigneur de Charny, le Seigneur de Ternant, le Seigneur de Crequi, le Seigneur de Chimay, le Seigneur de Humieres, le Seigneur de Villerval, le Seigneur de Moulembais, le Seigneur de Montagu, le Seigneur de Haubourdin, le Comte de Meurs, le Comte de Vernambourg, Messire Simon de Lalain, Seigneur de Montigny, Messire Florimond de Brimeu, Messire Baudet de Noyelles, & moult d'autres, dont je n'ay pas memoire, & aussi enveroyent leurs Procureurs & s'enveroyent excuser, le Roy d'Arragon, le Duc Jehan d'Alençon, le Comte d'Ostrevant, le Seigneur de Neuf-Chastel, le Seigneur de Vergy, & aucuns Seigneurs & Chevaliers, qui pour leurs grands affaires ne pouvoient estre à celle grande assemblée : & par un Mardy le (a) fixiesme jour de Novembre, s'assemblerent tous les Chevaliers au Chasteau de Gand, environ deux heures apres midy : & faillirent tous en ordre hors de la chambre du conseil, qui pour eux estoit preparée de sieges de Bureau, a rendre compte, non pas d'argent ou de dispence d'avoir, ou de richesses, mais de leur honneur, si besoing

(a) En cecy l'Auteur continue en son discord, d'avec les autres Auteurs, touchant la date, comme je l'ay noté cy-dessus

faisoit , & auffi pour leurs affaires , & pour leurs elections ; & vindrent en la grande chambre, qui estoit toute pleine de Seigneurs & de Nobles hommes.

Et premierement venoyent les trois Officiers (car à celle fois n'y estoit point maistre Jehan Germain , Evesque de Chalon , & Chancelier de l'ordre) dont le premier fut le tresorier de l'ordre , & se nommoit (a) Petter Blandelin : & fut un des puiffans , & des riches hommes d'avoir de la Comté de Flandres , & pour lors estoit receveur general de toutes les Finances du Duc , & depuis fut maistre d'Hostel du Duc , & encores depuis du Duc Charles son fils , homme expert en finance : & de son temps edifia de ses deniers, une bonne ville sienne, que l'on nomme Medelbourg en Flandres , & la fit faire clorre , tourer & murer , & habiller moult notablement. Le second fut le Greffier de la Toison , & fut maistre Martin d'Estinbergue, un notable Clerc , homme d'Eglise, qui moult bien estoit stilé • mette par escrit en Latin, en François & en Alemand. Le tiers fut le Roy-d'armes de la Toison , un moult notable, scachant & discret homme, natif de la ville d'Abbeville en Pontieu : &

(a) Meyer le nomme , Messire Pierre Blandelin.

se nommoit en propre nom Jehan, Seigneur de Saint Remy, & furent tous trois habillez & vestus de robes longues d'escarlate, & par dessus de longs manteaux de mesmes, fourrez de gris, & les chaperons de mesmes couleurs.

Après iceux venoyent les Chevaliers, parez & habillez & vestus comme les Officiers, excepté que tous avoient le colier d'or fait de fusils, & garnis de leurs flames au col, auquel pendoit le noble Toison d'or, & si furent leurs manteaux brodez de brodures d'or tout à l'entour, a la façon dudit colier, & marchoyent les Chevaliers deux à deux, c'est a scavoir, les derniers eleus en l'ordre les premiers, & ainsi se trouvoient les plus anciens Chevaliers en celle election les derniers, & les plus prochains du Duc de Bourgogne, Chef & fondateur de celle noble ordre : sauf toutesfois que les Roys & les Ducs sont les plus prochains, quelques nouveaux qu'ils soyent en ladicte ordre. Et pour monstrier l'ordonnance estre mieux gardée, le Duc de Bourgogne faisoit marcher le Comte de Charolois son fils, le premier & le plus loing de sa personne : & alloit à sa dextre main, & au dessus de luy, Messire Baudet de Noyelles : pour ce qu'ils

estoyent les plus nouveaux en election , & ledi&t Comte le dernier eleu : & ainsi marchoyent les Chevaliers par ordre , & furent les deux derniers, le Duc d'Orleans à dextre, & Messire Hue de Launoy à Senestre, iceluy de Launoy Seigneur de Santes, fut un des notables, des sages , des vaillans & des preud'hommes Chevaliers de son temps , & fit moult de beaux voyages : & eut charge & ordonnance de plusieurs notables Ambassades , executa la guerre, & fit armes ne camp clos de sa personne , à l'encontre du Duc Jehan de Somrelet Anglois , & ailleurs , & estoit desja fort vieil à celle heure : & la cause pourquoy j'escry longuement de luy , c'est pour ses vertus , & qu'il le valoit , & aussi pource qu'en mes Memoires je ne puis plus toucher de luy , car pour son ancienneté , je n'ay veu de ses nobles faicts , sinon son sens , & ses vertueuses doctrines.

Le bon Duc Philippe de Bourgongne , fondateur & Chef de ceste noble ordre , marchoit seul apres ses freres & compaignons : & là au faillir de la chambre entrant en la salle , se mirent devant luy , deux sergeans d'armes , portans masses , armoyées en Chef des armes du Roy de France , & puis des siennes , & ce à cause que , comme Duc de

Bourgogne, il est premier Per, & Doyen des nobles Pers de France. En tel estat & ordre tirerent tous en la Court, où les chevaux les attendoyent, & en tel ordre allerent les Chevaliers parmy la ville de Gand grandement accompaignez des nobles hommes privez & estranges, d'Ambassadeurs, & d'estrangers, & le peuple estoit moult grand parmy la rue & parmy la ville; & en tel estat vindrent en l'Eglise de Saint-Iehan (qui est une des principales Eglises & Paroisses de Gand) & à l'entrée de celle Eglise trouverent l'Evesque de Tournay revestu, avec les Chanoines, Chappelains, & Choroaux d'icelle Eglise, qui recueillirent le Duc & ses freres moult devotement, & en chantant hymnes & cantiques devotes, les conduisirent jusques au chœur de l'Eglise, & dont les formes d'iceluy chœur furent parez de (a) tableaux, armez, & timbrez des armes

(a). Ces mesmes Tableaux sont encores en vigueur, & les ont les Chanoines de ladicte Eglise Saint-Iehan fait rafraissir de couleurs, durant ceste presente année 1564, pour les rasseoir en leur ordre au Chœur, sous les magnifiques Tableaux des Chevaliers qui furent à la feste de la Toison, celebrée en ladicte Eglise en l'an 1559, par le Roy nostre Sire, Comte de Flandres à present regnant.

& timbres des Chevaliers, de leurs mots, de leurs noms, & de leurs devises : & furent iceux tableaux grans & spatieux, & peints le plus richement, & le mieux qu'il se peut faire ne mettre : & furent iceux blasons assis en icelles formes, à deux lez en tel ordre, & en telle maniere que les Chevaliers marchoyent à icelle fois : & se tira chacun Chevalier endroit de son blason, & demourerent aucunes places vuides, garnies de leurs blasons : & d'abondant seoyent iceux blasons sur un grand drap noir, ce que les autres n'avoient point.

Si je me tiray devers le Roy-d'armes de la Toison (qui fut un homme tout courtois) & luy demanday pourquoy, n'a quelle cause estoit cette difference, & combien que je fusse Page, & du nombre de la petite extime, le bon homme s'arresta à moy, & me dict que c'estoyent les blasons, & les places des bons Chevaliers d'iceluy ordre, qui estoient trespassez, depuis la derniere semblable feste tenue, & que si je voyoye, & regardoye le surplus de la noble ceremonie, je pourroye voir & cognoistre, le lendemain à la grande Messe, plus amplement ce que je demandoye, & aussi en devisant des autres, je vey aucunes places & blasons,

dont nul ne prenoit les places, & estoient les places & les lieux des Chevaliers, qui pour leurs grans affaires s'estoyent excusés par leurs Procureurs, & n'estoyent pour celle fois peu venir à la journée n'a icelle feste, & a l'endroit & par dessus la place du Roy d'Arragon, avoit un riche ciel de drap d'or, comme s'il y eut esté en personne : & estoit sa place au dessus de celle du Duc d'Orleans, & en ce mesme rang : & fut la place du Duc de Bourgogne au maistre & principal siege couvert de son palle, qui fut de drap d'or, & n'avoit au demourant nul different à ses freres & compaignons, sinon que le tableau de ses armes estoit un peu plus grand, & plus large que les autres.

Les Chevaliers chascun en sa place, vespres commencerent, qui furent chantées par les Chantres de la Chapelle du Duc, qui fut une des meilleures Chapelles, des mieux accordées, & en plus grand nombre de Chapelains, que l'on sceut nulle part. Tandis que l'on disoit vespres & le service, pource qu'à celle heure je ne voyoye plus rien qui fist à enquerir, je m'en allay avec autres de ma sorte, pourmener parmy l'Eglise (qui fut pleine de gens, & de grand peuple) & en regardant partout, je vey haut aucuns blasons, tels que

ceux qui estoient mis es formes pour les Chevaliers; & me fut dict que c'estoient les blasons des bons Chevaliers portans l'ordre qui estoient morts, avant l'autre feste paravant faicte, & dont lesdits blasons estoient encores en forme (si les avoit - on là mis solennellement) & que telle estoit la coutume, qu'à refaire chascune feste, quand l'on trouvoit les blasons des Chevaliers es formes accoustumées, & qu'ils estoient trespassés, & toutes les solemnitez par eux passées & accomplies, iceux tableaux & blasons estoient elevez, & mis haut hors du Chœur, où chascun les pouvoit longuement veoir & cognoistre.

Vespres dictes & achevées, les Chevaliers s'en retournerent comme ils estoient venus, & le lendemain (qui fut par un Mercredy) entre neuf & dix heures, retournerent les Chevaliers à la grand Messe, gardant chascun sa reigle & son ordre : & là ne vey rien de nouvel jusques à l'offrande. Sur quoy est force de m'arrester, pour declairer la noble ceremonie à ce tenue & faicte. Premièrement quand le Prestre qui celebroit la Messe (qui fut l'Evesque de Tournay) fut retourné de l'autel devers les Chevaliers, les Officiers d'armes, vestus de leurs cottes d'armes, en

lieu de Clercs de Chapelle porterent un carreau de drap d'or : & devant l'Autel avoit un rastelier : auquel avoit autant de cierges, qu'il y avoit de Chevaliers portans l'Ordre de la Toison d'or, presens, & absens & trespassez depuis la derniere feste tenue : & prit Fusil le poursuivant, celui du Duc, fondateur & Chef, le baifa & bailla au Roy-d'armes de la Toison d'or : lequel Roy-d'armes en soy agenouillant par trois fois vint devant le Duc, & dict : *Monseigneur le Duc de Bourgogne, de Lotrich, de Brabant, de Lembourg, & de Luxembourg, Comte de Flandres, d'Artois, & de Bourgogne, Palatin de Hollande, Zelande & Namur : Marquis de Saint Empire : Seigneur de Frise, de Salins, & de Malines : Chef, & fondateur de la noble Ordre de la Toison d'or, allez à l'offrande.* Et le Duc partit hors de son siege : & le Roy-d'armes, en baisant & s'agenouillant, luy bailla son cierge, allumé & empris : & au passer se retourna le Duc devers le Duc d'Orleans, en luy portant grand honneur & reverence : mais le noble Duc d'Orleans ne luy fist point l'honneur de son degré, comme la tierce personne du Royaume de France, mais comme frere, & Chevalier de la Toi-

son d'or : & firent tous les autres Chevaliers moult grand honneur au Duc.

Le Duc revenu de l'offrande, le poursuyvant prit le cierge du Roy d'Arragon, & en le baissant, & soy enclinant, le bailla au Roy-d'armes, & le Roy-d'armes dict, *Tres-haut, & tres-puissant Prince le Roy d'Arragon, venez a l'offrande, ou autre pour vous.* Et lors Messire Anthoine, Seigneur de Crouy, Comte de Pourfven (qui estoit Procureur pour le Roy d'Arragon) se partit de son siege, & alla en la place du Roy, & puis se partit, & le Roy-d'armes lui bailla le cierge, mais il ne le baissa point ny ne s'agenouilla, & ce pour la difference du Prince & du Procureur. Le Seigneur de Crouy fit reverence au Duc, & à ses freres, & alla à l'offrande, & puis s'en retourna en sa propre place. Le Pursuyvant prit le cierge du Duc d'Orleans, le baissa & en faisant reverence, le bailla au Roy-d'armes, lequel appella le Duc d'Orleans par ses titres & Seigneuries, & luy porta son cierge, & le luy presenta en baissant le dict cierge moult humblement. Le noble Duc alla à l'offrande, & si de sa part il fit honneur au Duc de Bourgogne, le Duc le luy rendit aussi grand, ou plus, & alla à l'offrande & luy porterent les Chevaliers grand hon-

neur & reverence, & retourna en sa place & ainsi se presentoyent les cierges aux Chevaliers de degré en degré : & me souvient que le Roy-d'armes se vint mettre en la basse forme, à l'endroict du tableau du Comte de Fribourg (qui estoit des Chevaliers trespassez) & dict : *Je vais à l'offrande pour le bon Chevalier le Comte de Fribourg, dont Dieu veuille avoir l'ame.* Et pour luy alla à l'offrande ; & ainsi se continua la ceremonie, qu'en lieu d'un absent, un Chevalier de l'ordre, son procureur, alloit à l'offrande pour luy : & pour les trespassez alloit à l'offrande le Roy-d'armes de la Toison d'or.

L'offrande achevée & faite, l'Evesque de Verdun (qui depuis fut Chevalier de l'ordre) fit un sermon, où fut ramenteuë la cause de la fondation d'iceluy noble ordre, & dont l'intention singuliere fut pour le remede & l'aide de l'Eglise, & de la Sainte Foy Chrestienne ; & aussi ce que les Chevaliers devoient, & en quoy ils estoient obligez envers Dieu & la chose publique, plus que ceulx de moindre estat, de l'amour & union qui devoit estre en eux, de la loyauté qu'ils devoient porter à leur Chef & leur Chef à eulx, & l'un envers l'autre, & moult d'autres belles, & notables choses, qui trop

longues me seroyent à escrire. La Messe celebrée, les Chevaliers s'en retournerent comme ils estoient venus, & se retrayrent en leur chambre de Conseil, & tandis fut le disner apresté, & là fut dressée une moult grande table; toute couverte & addossée d'un velours noir, brodé de fusils, & des armes du Duc de Bourgogne, moult richement; & au fenestre costé avoit une plus basse table, qui fut ordonnée pour les quatre Officiers de la Toison.

Le disner prest, les Chevaliers revindrent & laverent les deux Ducs ensemble, & s'affiet le Duc de Bourgogne au milieu de la table, & à son dextre lez le Duc d'Orleans, & au fenestre le Seigneur de Santes, & s'affirent les autres Chevaliers par ordre. Les deux Ducs furent servis à couvert, chacun à par soy, & pareillement furent servis tous les Chevaliers, chacun son plat & son service à part, & furent moult grandement servis de vins & de viandes; & à la basse table s'affit le Chancelier, le Tresorier, le Greffier, & le Roy-d'armes, qui pareillement furent servis, chacun à par eux, comme les Chevaliers. Longuement dura le disner & le service. Là jouerent & sonnerent menestries & trompettes; & Herauts eurent grans dons,

& crierent largeffe ; & tables levées , furent des espices aportées , & furent les Princes & les Chevaliers servis d'espices & de vins , & puis se retraitent les Chevaliers en leurs chambres , & sur le point des trois heures revindrent vestus de robes & longs manteaux noirs , & chacun le colier de l'ordre au col , & les quatre officiers furent vestus de mesme , monterent à cheval en l'ordre accoustumé , & allerent à l'Eglise ouir vespres des morts , & prier pour les trespassez ; & le lendemain furent à la grande Messe , furent à l'offrande , comme le jour devant , & après l'offrande , le Greffier de la Toison nomma tous les Chevaliers trespassez , qui oncques porterent l'ordre de la Toison , les recommandant aux Chevaliers , leurs freres , pour prier pour eulx .

Le service achevé , s'en retournerent les Chevaliers , & fut le disner préparé , & furent les Duc d'Orleans & de Bourgongne , & le Comte de Charolois à une table , & fut le Duc d'Orleans assis au dessus , & luy fit tousjours le Duc de Bourgongne moult grand honneur . Les autres Chevaliers furent assis aux autres tables , & plusieurs Chevaliers , Orateurs & Ambassadeurs de divers Royaumes & pays , avecques eux : & là fut assis Messire Jehan de Bonniface , Chevalier

(a) Arragonnois , à qui Jacques de Lalain avoit touché l'emprise , & dont les armes se devoient faire en celle semaine ; le disner fait , se retrayrent les Chevaliers en la chambre de leur conclave , & là n'entra nul , s'il n'estoit Chevalier portant l'ordre , & les quatres Officiers dessus-nommez. Par deux jours furent les Chevaliers assemblez ; & le deuxiesme jour Toison d'or demanda après le Seigneur la Vere , un moult puissant & notable Chevalier Zelandois , du nom , & des armes de Bourfelle , & qui par sa grande conduite & renommée par la mer , avoit eu la fille du Roy d'Escoce , sœur germaine de Madame la Dauphine , dont cy dessus est faite mention : & l'avoit mariée à son fils le Comte de Boucquam. Il demanda semblablement après le Seigneur de Berdauxi , le Chevalier avant-nommé (qui gouvernoit & nourrissoit le Comte de Charolois) & tant les quit le Roy-d'armes , qu'ils vindrent au conclave : & quand ils partirent dehors , ils avoyent le colier de la Toison d'or au col , & dict chacun que bonne election avoit esté faite des deux Chevaliers. Autres furent eleus , à qui la Toison fut portée , dont je n'ai souvenance : mais nommement le Duc

(a) Il a auparavant dict qu'il estoit de Castille.

Iehan de Bretagne receut l'ordre moult agreablement , & fit de grands dons au Roy-d'armes, qui la luy porta, & ainsi se partit celle feste : & (comme dict est dessus) force m'a contrainct d'escrire celuy noble estat pour une fois, afin de delecter les lisans, qui verront mes Memoires cy apres, à veoir & sçavoir les ceremonies passées par eux non veuës, & où je ne plain le travail, sinon en tant que ne le sçay faire ou y atteindre selon mon desir, & affection.

CHAPITRE XVI.

Comment Messire Jaques de Lalain, & Messire Iehan de Bonniface firent armes à pied & à cheval devant le Duc de Bourgogne à Gand.

APRES le fait de la noble feste de la Toison passé, les armes emprises par Messire Iehan de Bonniface, & touchées & accordées par Jaques de Lalain, furent mises au Samedy suivant, & furent les lices préparées sur le marché de la (a) Vieferie en la ville

(a) Mais plustost le marché de Vendredy, dict en vulgaire, de Vrydachmerct, qui est le principal marché à Gand, à quoy ne discorde ce qu'il escrit peu après de la riviere de l'Escout, qui coule bien prés ledit

de Gand : & fut la maison du Iuge devant les maisons ou se vendent les vieux habits, ainsi qu'au milieu dudit marché : & celuy jour, ainsi qu'à une heure après midy, vindrent les Ducs d'Orleans & de Bourgogne, le Comte de Charolois & toute la Seigneurie, en la maison qui pour le Iuge fut noblement parée : & prit le Duc de Bourgogne le blanc batton comme Iuge, & tantost vindrent les huit hommes d'armes, qui furent ordonnez pour estre gardes ; & ne demoura gueres que ledit Messire Jehan de Bonniface entra par le costé de son pavillon (qui fut du costé tirant à la riviere de l'Escaud, & estoit le Chevalier en une courte robe noire, & sur unes chausses d'escarlatté, portoit son emprise à sa jambe fenestre : & après sa presentation faicte, se retrait en son pavillon pour soy armer, & fut ledit pavillon de soye blanche & verte, & par dessus avoit un blason des armes du Chevalier, timbré d'une Dame tenant un dard en sa main : & par dessus avoit en es-

marché du costé occidental, regardant la pattie orientale, qui est à l'opposite vers Saint Bavon : là où autresfois depuis ont encores esté faicts Tournois, & joustes, mesmement du temps de l'Empereur Charles cinquiesme, à diverses fois.

crit,

crit, Qui à belle Dame, garde la bien.

De l'autre part, du costé tirant à la porte de Saint Bavon, entra Jaques de Lalain, armé de toutes armes, le bacinet en teste, la visiere levée : & estoit paré de sa cotte d'armes (qui furent les armes de Lalain) & portoit les lambeaux, comme fils aîné de la maison. Il fut noblement accompaigné, & sur tous le tenoyent de près Messire Simon de Lalain son oncle, & Hervé de Meriadet, un Escuyer Breton, moult bon corps, sage & adextré en armes. Ledit Jaques seoit sur un cheval, couvert de ses armes ; & descendit à pied, & marcha jusques devant le Duc, se signant de sa bannerole. Il estoit grand & droit, & avoit le visage beau, frais, & bien coulouré, & pouvoit avoir d'aage vingt quatre ans. Il avoit espée ceinte, & marchoit par moult bonne façon, & après sa presentation faicte, ledit Jaques se mit à genoux, & requit au Duc son souverain Seigneur & maistre, au nom de Dieu & de Saint George, Chevalerie.

Le Duc descendit de son hourd en la lice, & Jaques tira son espée, baïsa la poignée, & la bailla au Duc, qui le fit Chevalier : & ferit si grand coup le Duc, en baillant l'acolée, que le coup fut ouy de tous ceux

qui furent presens, ou de la plus part, & puis remonta en sa place, & le nouveau Chevalier se retrayt en son pavillon, & furent faicts les cris accoustumez, & se retrayt chacun de la lice, sinon ceux qui demourer y devoient, & ne demoura gueres que Messire Jehan de Bonniface faillit hors de son pavillon, sa cotte d'armes au dos, bacinet en la teste, & sa visiere close. Il portoit à son fenestre costé une dague assez longue, & tenoit en sa main fenestre une hache tresbonne, à dague dessus & dessous, & avec ce un targon d'acier, & en sa main dextre tenoit un long dard, leger à la mode d'Espaigne.

D'autre part faillit hors de son pavillon Messire Iaques de Lalain le nouveau Chevalier, lequel d'oresnavant je nommeray au nom de Chevalier, comme il appartient. Ledit Messire Iaques avoit faict decloüer & oster la visiere de son bacinet, & avoit à maniere d'une baviere troüée, qui luy couvroit le visage jusques au nez. Il avoit l'espée ceinte, dont il fut Chevalier, & me semble qu'il ne portoit point de dague. Il avoit en sa main fenestre une targe d'acier, & une longue hache; fort poinctue dessous & dessus : & en sa main dextre portoit une grosse

espée pesante (que l'on nomme un estoc) & la pointe haut, à contrepoix, pour en faire ject, & ainsi marcherent les Chevaliers l'un contre l'autre, & jetta Messire Jehan de Boniface le premier, & ferit de plain ject, dedans la targe de son compaignon, mais rien ne l'empira : & Messire Jaques jetta son espée, & passa assez près de la teste de son compaignon : & le ject passé, les Chevaliers s'approcherent l'un de l'autre, & se jetterent les targes d'acier au devant de leurs marches, pour cuider chacun empescher & nuire à son compaignon, & puis se coururent sus aux haches moult asprement. Messire Jehan de Boniface feroit de la teste de sa hache, & feroit haut après le visage, dont il voyoit le plus nud & decouvert : & Messire Jaques (qui fut beaucoup plus haut) rabatoit froidement, de la queue de sa hache, les coups de son compaignon, & en rabatant, par deux fois luy fit perdre sa hache de la main dextre, & Messire Jaques jetta le bout d'embas de son batton, par deux ou trois fois après la visiere du bacinnet de son adversaire, & si souvent le continua, qu'il l'enferra en la visiere, & ne tint pas la prise (a), si peu non, car la dague

(a) Ou, si peu que rien.

rompit, parquoy ne vint autre detourbier. Quand Boniface cogneut la froideur de son compaignon, il aventura vigoureusement le surplus, & en marchant près, il abandonna sa hache, & prit la hache de Messire Iaques par le bout d'embas de sa main fenestre, & de la dextre main il tira sa dague, & haussa la main dextre, comme s'il contendist après le visage de Messire Iaques. Messire Iaques se couvrit prestement d'un grand demarche, & tira sa hache hors de la main du Chevalier, & sur ce point le Iuge jetta son baston, & se mirent les gardes entre deux, & furent les Chevaliers amenez devant le Duc, offrant chacun de parachever, si faute y avoit.

Le Duc fut content d'eux, mais il ne les fit point toucher ensemble, pourcé que les armes de cheval n'estoyent point achevées. Si partirent tous deux à une fois hors de la lice, chacun à son bout, & tira chacun à son plaisir : & quand à Messire Iaques, il se tira tout armé à la prochaine Eglise de son logis, & là moult devotement rendit graces à Dieu, & se monstra devant, lors & depuis, moult bon & devot Catholique, & les deux Ducs se retrayrent chascun en son hostel. Le Samedy suyvant (qui fut le dix-

huiſtième jour d'iceluy mois) les deux Ducs revindrent en la lice, pour veoir les armes de cheval des deux Chevaliers : & prirent la maison du Iuge, & au milieu de la lice avoit une toile pour conduire les chevaux, pour les courses de lances, qu'ilz devoient accomplir : & se presenta le premier Messire Jehan Bonniface, armé & monté, comme il appartenoit. Son cheval estoit couvert d'un drap de damas blanc & verd en escartelure : & sur son armet avoit le bras d'une Dame, tenant un grand volet, & feoit moult bien à cheval : & fit apporter après luy deux lances ferrées, qu'il presenta au Iuge, dont l'une fut ferrée d'un fer bel & bon, & commun pour la guerre, & celuy luy fut accordé : & l'autre fut un fer à quatre pointes, fort closes, & celuy luy fut deffendu, & luy fust dict qu'il n'estoit pas commun à faire armes, ne passable devant Iuge, n'en camp clos.

Ne demoura gueres que Messire Jaques de Lalain se presenta armé de toutes armes, fors que la teste ; sur laquelle il portoit un chaperon de bourelet d'escarlata, moult bien decoupé, & qui bien luy feoit, selon l'habillement de lors. Son cheval estoit couvert de drap de damas gris, brodé de gros es-

tocs, jettans flamme de feu, & de sa lettre, qui fut un K, qui est une lettre hors du nombre des autres. Après luy venoyent quatre chevaux, couverts de velours noir, chargé d'orfaverie dorée & blanche, moult richement, & avoyent lesdits chevaux chanfrains d'argent, dont il issoit une longue corne tenant au front à maniere de licorne, & furent icelles tortivées d'or & d'argent, & les Pages qui seoyent dessus, furent vestus de drap de damas gris, brodé des devises & lettres semblables de la housseure, dont estoit couvert le cheval dudit Messire Jaques, & avoyent petits chaperons à bourelets d'escarlatte lesdits Pages sur leurs testes. Ledit Messire Jaques entra en la lice, soy signant, & recommandant de sa bannerolle moult catholiquement, & estoit fort accompagné de Princes & de plusieurs grands Seigneurs de son lignage, & si fit sa presentation, & furent ses lances présentées & baillées au Mareschal, & d'autre part celles du Chevalier Espagnol, pour les mettre à une mesure. Les cris & ordonnances furent faictes, les Chevaliers s'armerent & se preparerent, & leur furent les lances baillées, & pour abreger mon escrit de ce qui advint des trois ou des quatre premieres courses, Messire

Iaques de Lalain estoit armé de plusieurs rondelles, l'une sur la main, l'autre sur le coude du bras de la bride, & l'autre tenant au grand gardebras à maniere d'escu, & le dict de Boniface estoit un bon coureur de lance & seur, & ne falloit point de trouver l'une d'icelles rondelles, & gaignoit bien trois doigts de longueur de lance, en faisant icelles atteintes. Parquoy Messire Iaques ne pouvoit atteindre. Si fut conseillè de faire oster icelles rondelles, & puis commencerent leurs armes.

A la vingt-sixiesme faillirent tous deux : & à la vingt-septiesme se rencontrerent tous les deux Chevaliers, si durement, que tous deux agraverent ; & rompirent les fers de leurs lances. Ainsi advint, qu'à celle course le Duc les fit prendre, & amener devant luy, & leur dit que le jour leur failloit de lumiere, (& à la verité il estoit tres-tard) & que ja soit que les lances n'estoyent rompues, ordonnées à rompre par les Chapitres, ne les armes accomplies, toutesfois tous deux avoyent si bien & si chevaleurement besongné, qu'il tenoit les armes pour accomplies, & qu'il leur prioit qu'ils fussent contens. Surquoy tres-humblement mercierent le Duc, & par commandement tou-

cherent ensemble, & se partirent de la lice comme freres, & ainsi furent icelles armes achevées, au grand honneur de toutes les deux parties. Car ledict Messire Iaques fit un bel & honorable commencement de Chevalerie, & persevera si largement en accroissement de loz & de bruit, que de son temps il n'a point esté plus grand exercice de Chevalier de luy, en toutes vertueuses œuvres : & quand audict de Bonniface, il se monstra l'un des bons coueurs de lance qui ait esté de nostre temps, & fut le troisieme de la maison du Duc de Milan, à qui j'ay veu faire armes : & disoit-on que le Duc de Milan avoit tousjours cent lances especiales, dont des trois que je vey, le premier fut Iaques de Visque, Comte de Saint-Martin : le second fut Galiot de Baltasin, & le tiers fut Messire Iehan de Bonniface dessusdict : lequel à la verité pouvoit bien estre tenu & réputé, pour une bonne lance.

C H A P I T R E X V I I .

Comment Messire Jaques de Lalain fit armes en Escoce, & de plusieurs autres particularitez en la maison de Bourgongne.

QUAND Messire (a) Jaques vit qu'il ne trouveroit plus à besongner par delà, il s'en revint & trouva le bon Duc de Bourgongne en sa ville de Lille, qui le receut moult liement & de grand cuer, mais il ne targea gueres qu'il prit congé du Duc, & par mer se tira au Royaume d'Escoce : & l'accompaigna Messire Simon de Lalain son oncle, & Hervé de Meriadet, & plusieurs autres gens de bien : & à ce que j'entendy, Messire Jaques du Glas, frere du Comte du Glas, & ledict Messire Jaques de Lalain, avoyent anciennement assenti, du vouloir l'un de l'au-

(a) La deduction de cet article monstre assez qu'il y a faute de quelque autre par avant : ou il seroit dict comment Messire Jaques de Lalain auroit voyagé pour faire armes. Mais je ne say de qui le prendre. Tant y a neantmoins que les aucunes des particularitez de ce Chapitre sont de 1447, si elles avindrent en l'an de la mort de Philippe Maria Duc de Milan ; & les autres sont d'autres dates.

tre, & se queroyent & requeroyent l'un l'autre, pour s'entrecouter : & tant fit ledict Messire Jaques du Glas, que la bataille fut accordée par le Roy, entre luy & Messire Jaques de Lalain : mais la matiere creut & multiplia tellement, qu'une bataille à outrance fut conclue de trois nobles hommes Escoçois, à l'encontre de Messire Simon de Lalain, de Messire Jaques de Lalain, & de Hervé de Meriadet, & se devoient faire icelles armes à une fois devant le Roy d'Escoce, & quand vint le jour de la bataille, le Roy les receut en lices closes moult honorablement : & combien que je ne veisse point icelles armes, si m'est-il force de ramentevoir aucunes ceremonies qui là advindrent, pour exemple au temps advenir.

Car il y eust trois choses memorables sans la bataille, qui fut moult fierement combattue d'un costé & d'autre. La premiere fut, que quand les trois de l'hostel du Duc de Bourgogne furent tous armez, chacun sa cotte d'armes en son dos, & prestz pour partir & pour entrer en la bataille, Messire Jaques de Lalain parla à Messire Simon de Lalain son oncle, & à Meriadet, & leur dict : *Messieurs & mes freres, en ceste belle journée vous sçavez que c'est à mon emprise que som-*

mes venus en ce Royaume, & que de pièce à esté la bataille accordée à Messire Jaques du Glas : & combien que chacun de nom peut aider à son compaignon, je vous prie & requier, que pour chose qui aujourd'huy m'avienne, nul de vous ne s'entremette de me secourir ; car il sembleroit qu'eussiez passé la mer, & que fussiez entrez en ceste bataille seulement pour moy ayder, & que vous ne me tinssiez ou cognoissiez pas homme pour soutenir l'assaut, & la bataille d'un seul Chevalier, & en tiendroit chacun moins compte de moy & de ma Chevalerie. Sur celle requeste faillirent de leurs pavillons les Champions, armez & embattonnez de haches, de lances, d'espées, & de dagues, & pouvoient des lances jeter, ou pousser, chacun à son chois. Les deux Messires Jaques du Glas & de Lalain, estoient au milieu pour eux entrecoutrier. Ce qu'ils firent, & à la main dextre estoit Messire Simon de Lalain, qui devoit rencontrer à l'encontre d'un Escuyer Escossois, & Meriadet à l'encontre d'un Chevalier, moult puissant homme & renommé, mais ils se trouverent au rebours, tellement que le Chevalier estoit à l'endroit de Messire Simon, & alors Meriadet (qui desiroit d'aborder à celuy, à qui

il estoit forti, sans avoir regard à la force, n'à la renommée d'iceluy) traversa pour soy venir mettre devant ledict Messire Simon, à l'encontre de son homme, mais le bon Chevalier froidement, & asseurement se retourna devers Meriadet, & luy dict : *Frere, chacun se tienne à ce qu'il rencontre, & je feray bien si Dieu plaist.* Et se remit ledict Meriadet devant son homme, & est la seconde chose que je desiroye à ramentevoir.

Les Champions se prirent à marcher les uns contre les autres : & pource que les trois du parti de Bourgogne douterent que la place ne fust fort empeschée de tant de lances, tous trois à une fois jetterent leur lances derriere eux (qui est la troisieme cause de mon recit) & prirent les haches, & coururent sus aux Escoçois, qui venoyent de poux de lance, mais rien n'y profiterent, & combien que tous combatissent à une fois, si ne puis parler des aventures, que de l'un après l'autre. Les deux Messires Jaques du Glas & de Lalain, aborderent l'un à l'autre, & tellement s'approcherent & se presserent de si prés, que de tous leurs battons n'en demoura nuls, n'à l'un n'à l'autre, fors une dague que tenoit l'Escoçois : & ledit Messire Jaques le tenoit par le bras près de la main,

Dont il tenoit ladicte dague de si court, que
 l'Escoçois ne se pouvoit ayder de sa dague,
 & le tenoit de l'autre main par deffous les
 aisselles, tellement qu'ils se tournoyoyent
 l'un l'autre parmy la lice à force de bras,
 & dura longuement. Messire Simon de La-
 lain & le Chevalier Escoçois, furent deux
 puissans Chevaliers, & n'estoyent tous deux
 gueres duits de soubtivité de jeu de hache;
 & comme deux Chevaliers vaillans & har-
 dis, se queroyent l'un l'autre, & se trou-
 voyent si souvent, qu'en peu d'heures ils
 empirerent les visieres de leurs bacinets, &
 leurs bastons & leurs harnois, des coups
 qu'ils avoyent donnez & receus, & per-
 doyent peu de terre l'un sus l'autre.

De l'autre part aborda Hervé de Meriadet,
 & vint l'Escoçois pour atteindre ledit de Meria-
 det de poux de lance, mais Meriadet detourna
 le coup de la queuë de sa hache, tellement que
 la lance cheut à l'Escoçois hors de ses mains:
 & poursuyvit Meriadet si asprement, qu'a-
 vant que l'Escoçois eust destrouffé sa hache,
 il entra dedans luy, & d'une attrape le porta
 par terre, & demarcha ledit de Meriadet
 pour laisser relever l'Ecoçois, qui fut viste,
 leger, & de grand courage, & se leva viste-
 ment, & courut sus audit de Meriadet pour

la seconde fois, & Meriadet (qui fut homme, & l'un des a redouter Escuyers de son temps, de force, & de legereté, froid, & adextré en armes, & en luitte) receut l'Escoçois froidement & de grant aguet, & tost apres fit une entrée sur l'Escoçois, & de celle entrée lui donna si grand coup, qu'il le porta par terre, de coup de hache, & prestement se cuyda l'Escoçois relever, mais Meriadet luy donna de la palme & du genouil contre le derriere, & derechef le fit cheoir a bouchon contre le sablon : & nonobstant la requeste que luy eut faite Messire Jaques de Lalain, ledit Meriadet voyant la luitte des deux Chevaliers, marcha pour ayder ledit Messire Jaques, mais le Roy d'Escoce jetta son baston, & furent departis ledit Meriadet franc en la bataille, pour secourir ses compagnons à son plaisir.

Or combien que ce soit contre mon ordre commencé, & que j'escris ceste bataille sans l'avoir personnellement veüe, je l'escris neantmoins à la verité, par le raport d'Escoçois, & de ceux de nostre parti : & si le puis ramener sans me prendre, car je vey charger audict Messire Jaques l'emprise, dont celle belle aventure & autres sont advenues. Messire Jaques de Lalain, & ses compagnons

retournerent par Angleterre, là portoit ledict Messire Iaques font emprise à la Court, devant la personne du Roy Henry, & parmy le Royaume, & dont le conseil ne se contenta point, disant que ce n'estoit pas la coustume du Royaume, que nul estrangier ou privé, portast ou levast enseigne, ou emprise d'armes, sans premier obtenir congé & licence du Roy, ou de son Connestable. Ce fut dict & remonstré audit Messire Iaques parmoys. Sur quoy il respondit, qu'il estoit aucunement contraint à ce faire, pour raison de ce que par veu, & par commandement il avoit empris de porter icelle emprise, par la plupart des Royaumes Chrestiens, & s'ainfi avenoit qu'en demandant congé à chacun Roy, & à chaque Royaume, avant porter ladicte emprise, on le luy refusast, en ce cas il ne pourroit son emprise, ne ce qui luy est commandé, fournir & achever, & pourroit par le refus, desobeyr à telle personne, qu'il aimeroit mieux mettre tout le demourant du monde en murmure contre luy. Ceste response cotenta fort les gens de bien, & plusieurs non.

Finalemment partirent les trois compaignons de la Court du Roy, sans ce qu'audit Messire Iaques fut offert aucun allegement en son

emprise : & s'en revindrent à Sandwyc pour r'entrer en mer, & revenir es pays du Duc de Bourgongne, mais un Escuyer Anglois, nommé Thomas Qué (qui venoit de Galles, & n'estoit pas à Court du temps qu'y fut Messire Iaques) sçachant qu'il avoit porté emprise au Royaume d'Angleterre, sans estre levée ne touchée, (fut par congé du Roy ou autrement) de grand, & de noble vouloir, à toute diligence, vint apres ledit Messire Iaques, & le trouva desjà en son navire, prest pour faire voile, & vint en un petit bot, aborder au navire, & fit dire audict Messire Iaques, que ja à Dieu ne pleust, qu'un si noble & tant renommé Chevalier comme luy, se partist du Royaume d'Angleterre, sans avoir alegance de son desir, & qu'il venoit là pour toucher à son emprise, & le prioit qu'il luy laissast ses Chapitres, & il luy promettoit, que dans six semaines après, il passeroit la mer, & en la presence & sous le jugement du Duc de Bourgongne, il accompliroit audit Messire Iaques, à l'aide de Dieu, le contenu de ses Chapitres. Finalement ledit Thomas toucha l'emprise, & lui furent les Chapitres baillées, dont il s'aquitta honnorablement, comme l'on verra cy-aprés, & ledit Messire Iaques fit tirer les ancrs & faire

faire voile, & vindrent descendre à l'Escluse, & trouverent le Duc à Bruges, qui les receut en bonne chere.

En ce temps, ou à peu près (a) mourut à Bruxelles Madame Catherine de France, Comtesse de Charolois, & fut enterrée a Sainte Goulle honorablement, comme il appartenoit à fille du Roy de France, & furent faictes de grandes devotions pour elle, & pour son trepas, & s'aquiterent le Duc & la Duchesse merueilleusement vers elle en sa maladie, car le Duc eut tousjours en sa maison, deux des meilleurs Medicens du Roi Charles de France, pour penser & avoir regard au faict de madicte Dame en sa maladie, & emporta à sa mort grandes plainctes, & grands regrets, car elle estoit vertueuse Princeffe, Dieu en veuille avoir l'ame. En cedit temps, ou bien-toft après, le Duc maria sa fille naturelle, Madame Marie de Bourgogne, au Seigneur de Charny, son second Chambellan : & furent les plus belles noces, pour un jour, que je vey oncques,

(a) Ce trespas de Madame Catherine (12) de France, premiere espouse du Comte de Charolois, fut le 28 jour de Juillet 1446, lors qu'elle pouvoit avoir l'aage de dix-sept à dix-huict ans.

car à la joustle (ou joustèrent les plusgrands) chacun porta son escu , armoyé de ses armes & son timbre , & devez croire que les houlfures estoient riches , & mesmes les Princes & les Seigneurs , qui ne joustoyent point , s'estoyent accompagnez & assortis à leurs despens , des plus gens de bien de la maison , & fut une feste de grand coust , & de grande mission , & deux ou trois jours après , le Seigneur de Ternant requit à Monsieur de Bourgongne , que je m'en allasse avecques luy , & me tira hors de Page , & fus mis Escuyer Panetier du Duc , & ainsi je racompte comme je suis venu en ceste maison , temps pour temps.

En ce mesme temps l'Archevesque de Coulongne meut une guerre à l'encontre du Duc de Cleves(13), pour la ville & Seigneurie de Zouft (laquelle il disoit à luy appartenir) & amena grosse armée contre le Duc de Cleves , comme Behaignons , Hongrois , & gens de toute nation. Mais Jehan Monsieur de Cleves , se bouta audict Zouft , & assambla grand Noblesse de Soudoyers , & si bien deffendit & luy & sa ville , qu'il en partit à son honneur & soustint grand assaut , & s'y porta chevaleureusement ; & le Duc de Bourgongne , sçachant son neveu de Cleves en

tel danger, & que le pere (qui vivoit) n'estoit pas homme pour donner à son fils grand confort , fit une armée , conduite & menée par Monsieur Louis de Saint Pol , & Monsieur le Bastard de Bourgogne , en intention de lever le siège , mais le vieil Duc de Cleves fit rompre les ponts , & les passages par son pays , afin que ladicte armée n'y entrast , & neantmoins si bien prit , que le jeune Duc de Cleves soustint celle guerre si chevaleusement , que l'Archevesque de Coulogne en ramena ses gens , & abandonna son siege , & ainsi fut celle guerre achevée.

En celuimesme temps (a) Monsieur Charles de Valois , Duc d'Orléans , se tira en Bourgogne , & fit une armée pour envoyer à Ast en Piemont. Par le consentement du Duc de Bourgogne , Jehan de Chalon Seigneur d'Arguel (qui avoit espousé la niece du Duc d'Orleans) leva aucuns Bourgongnons , & fut son Lieutenant Philibert de Vaudrey , moult vaillant & diligent Escuyer Bourgongnon , & dont dessus est faite mention en la guerre de Luxembourg ; & fit venir le Duc d'Orleans , la Duchesse sa femme en Bourgogne , laquelle estoit sœur du Duc de Cleves , & niece du Duc de Bourgogne ,

(a) Cccy peut derechief appartenir à l'an 1447.

& fille de sa sœur, comme dessus est dit, & luy donna le pays fix mille francs, pour une fois, & fit au pays moult grand chere, & de ce temps je fey un tour en Bourgongne de la grace du Duc d'Orleans, qui me fit & monstra moult grande privauté, & ce à cause qu'il estoit moult bon Rethoricien, & se delectoit tant en ses faiçts, comme en faiçts d'autruy, & certes en celuy temps, & en mon jeune avenir, c'estoit mon principale passe-temps, & y persistoye de jeunesse par oyfivité & loisir, & par la bien-heurée paix, qui estoit universelle es pays du Duc, mon souverain Seigneur & Maistre.

Quant l'armée du Duc d'Orleans (que leva & conduisit le Seigneur d'Arguel) fut apprestée, ils tirerent en la Comté d'Ast, & depuis entrerent plus avant en pays, & coururent la riviere de Gennes, par terre & par eaue, en faisant guerre au Milannois & à leurs aliez, & ce par la mort du Duc Phillippe Maria, jadis Duc de Milan, lequel estoit nouvellement (a) trespasé, & se disoit, & dit encores le Duc d'Orleans, Duc de Milan, pour ce qu'il disoit qu'il estoit fils d'une fille de Duc de Milan, & en prit le tiltre

(a) Il trespassa le 13 d'Aoust 1447, selon l'Histoire de Milan.

& les armes : & d'autre costé , le Duc Louis de Savoye (comme cy dessus est declairé au Chapitre de Pape Felix) se disoit Duc de Milan , par certain traicté , fait par le Duc Philippe Maria , quand il prit & espousa la sœur du Duc Louis de Savoye : & ay bien sceu , que si le Duc eust esté bien actif , ou bien servy , il eust eu grande part en ladite Duché , car les Milannois l'avoient en grande amour & crainte : & furent les armes du Duc de Savoye par les Milannois mises aux portes de Milan , plus de douze jours : mais le Duc Louis fut homme de petit effect en armes , parquoy il perdit celle bonne aventure.

D'autre part le Comte Francisque fut vaillant , subtil , sage , large , & abandonné. Si se mit sus , & si longuement guerroya les Milannois , l'une fois pas traicté , & l'autre par guerre , que finalement il fut Duc de Milan , & après luy l'est son fils : & au regard de l'armée de Bourgogne (que mena Monsieur d'Arguel , pour le Duc d'Orleans) ils s'en revindrent par défaut de payement , à grande perte , & sans nul profit ; & ledit Seigneur d'Arguel se gouverna vaillamment de sa personne , mais il vendit plusieurs des belles Seigneuries à lui appartenans , dont le

Prince d'Orange son pere , fut mal content & tout racheta , au profit de deux fils , qu'il avoit de la sœur du Comte d'Armignac , qu'il avoit espousée : dont granddommage, & grande question advint puis à la maison de Chalon, comme l'on pourra cy après veoir. En ce temps maria le Duc Philippe Mademoiselle Marie de Gueldres , fille de sa niece la Duchesse de Gueldres , au Roi d'Escoffe , un moult beau & plaisant Chevalier, jeune & vertueux Roy ; & fut celuy qui avoit la moitié du visage rouge. Si envoya le Duc la Dame en Escoffe par mer, moult richement & noblement accompagnée de Chevaliers , de Dames , & de Nobles hommes. En ce temps le bon Duc & la Duchesse , de leur grace , mirent & ordonnerent en estat d'Escuyer trenchant , avecques Monsieur le Comte de Charolois leur seul fils , & à present mon souverain Seigneur , & maistre.

C H A P I T R E X V I I I .

Du pas de la Pelerine , tenu par le Seigneur de Haubourdin : & des armes faiçtes entre le Seigneur de Lalain & un Anglois , devant le Duc de Bourgongne.

AU temps dessusdict , Messire Jehan , Bastard de Saint Pol , Seigneur de Haubourdin (qui fut de son temps un moult chevalereux Chevalier) tint un pas pour faire armes , près de Saint Omer , le terme de six sepmaines , luy fixiesme de compaignons (quise nommoient Pelerins) & se fonda son pas & emprise sur la belle (a) Pelerine : lequel pas il fit signifier par tous les Royaumes , & pays voisins : & s'attendoit d'avoir beaucoup de gens de bien , & principalement du Royaume de France : mais ainsi advint , que l'on commença dès lors à murmurer , tant de la paix , comme des treves , & par François , & par Anglois , tellement que chascun se disposa pour la guerre , & vindrent à celuy pas peu de gens. Toutesfois pour souvenance d'icelle noble emprise , pour patron & doctrine aux entrepreneurs

(a) Ce pas de la Pelerine se peut encores rapporter à l'an 1447 , jusques à ce que quelqu'un donnera aultre appaisement que ne faiçt nostre Auteur.

advenir , & pour recommandation du noble Chevalier , & de ceux qui l'accompagnerent , & qui empirèrent avecques luy , ensemble des nobles hommes , qui à celuy pas vindrent à la noble epreuve , j'ay cy après enregistre l'ordre , & les armes dudit pas , ainsi qu'il s'enfuyt.

Au perron de la Pelerine arriva un grand Chevalier Allemand , du pays de Souave ; qui pouvoit avoir cinquante ans d'aage. Le Chevalier fit toucher l'escu de Lancelot du Lac , & luy fut jour baillé pour combattre , selon le contenu des Chapitres : & vint le Duc de Bourgogne , & Monsieur le Comte de Charolois son fils , au lieu de Saint Omer , ensemble la Seigneurie : & furent les lices dressées , & le Perron eslevé de pierre , moult solemnellement , & là furent attachez les deux escus , l'un de Lancelot du Lac , & l'autre de Tristan de Leonnois , & furent icelles lices dressées emmy les champs , dessus le grand chemin tirant à Calais. Le lieu fut noblement préparé pour le Duc , comme Seigneur & Juge : & environ neuf heures , le Chevalier Alemand , armé de toutes armes , la cotte d'armes en son dos , le bacinet en la teste , monté sur un cheval couvert de ses armes , se presenta moult asseurement , & puis

entra dedans son pavillon, & ne demoura gueres qu'entra en la lice le Seigneur de Haubourdin. Il avoit devant luy fix Escuyers, vestus de blancs manteaux, portant le bordon en brodure devant & derriere, & servoit à deux fins, l'une pour mistere de la Pelerine, & se nommoient Pelerins, & communement tous Pelerins chargent le bordon. Secondement c'estoit la devise de tous temps dudit Seigneur de Haubourdin. Ces fix Escuyers estoient deliberez de faire armes, & de soustenir & deffendre iceluy pas, si besoing faisoit, & se nommoient Jehan du Bois, Anthoine de Herin, Anthoine de Lornan, &c. (a).

Après iceux venoit le Seigneur de Haubourdin, qui se faisoit nommer le Chevalier de la Pelerine. Il estoit armé de toutes armes, le bacinet en teste, & la visiere close, pour non estre veu ou cognu. Il portoit sa cotte d'armes, des armes de Lancelot du Lac, à la bande de Benouhic, & au demourant fut grandement accompaigné, & son cheval de mesmes pareures, & les escus & blasons qui furent à l'entour de son pavillon, semblables: & devant la personne du Duc, à sa pre-

(a) Ainsi est-il en l'exemplaire sans autre denombrement.

sensation, se fit nommer le Chevalier à la Pelerine, & non autrement. Le Duc le receut & bienveigna, & le Seigneur de Haubourdin se tira en son pavillon : & tantost vindrent les gardes, & furent les cris, & ceremonies accoustumées, & appartenans en tel cas, faictes & accomplies. Deux haches furent presentées au Chevalier Alemand, qui choisit, & l'autre fut baillée à l'entrepreneur. Si saillirent les Chevaliers hors de leurs pavillons, & tous deux visieres baissées.

Les deux Chevaliers s'assemblerent au milieu de la lice, & s'entrecouterent moult fierement, & au regard de la personne du Chevalier Alemand, il estoit grand & bel homme d'armes, & combien qu'il fut vieil, si se monstroit-il prompt, & de noble courage, & queroit fierement son compagnon, sans toutesfois estre gueres duit, n'apris du jeu de la hache, & l'entrepreneur soustenoit & rabatoit moult froidement & asseurement, comme celuy qui autresfois avoit esté en celuy estroit passage de combattre en champ clos, & sous jugement, car il avoit combatu en la ville de Saint Omer, un Chevalier d'Espagne, nommé Messire Goutiere, l'un des plus redoutez Chevaliers de toutes les Espagnes. Finalement tant che-

valeureusement se requièrent les deux Chevaliers, qu'en peu d'heures furent leurs armes accomplies, & jetta le Duc le baston comme Iuge, & à celuy pas ne vint autre noble homme faire armes (dont l'entrepreneur fut moult desplaisant & ses compaignons) combien que plusieurs eussent promis de venir. Toutesfois Messire Bernard de Bearn, un moult beau Chevalier, Bastard de Foix, se mit en chemin pour venir au pas dessusdit: mais une maladie de fievre le prit, parquoy il ne peut venir au temps que le pas estoit limité: mais le Seigneur de Haubourdin entrepreneur luy fit sçavoir, que quand il pourroit venir, il le recevrait, comme s'il fut venu au pas. Ce qu'il fit depuis, comme l'on verra cy-aprés.

En ce temps l'Escuyer Anglois, nommé Thomas, passa la mer, & vint à Bruges, pour combattre Messire Iagues de Lalain, comme il luy avoit promis au lieu de Sandwic, ainsi qu'il est cy-dessus escrit & declairé. Ledit Messire Iagues fut moult joyeux de sa venue, & furent les lices preparées sur le vieil marché de Bruges; & au jour qui fut baillé par le Duc de Bourgogne Iuge en cette partie, le Duc & sa Seigneurie vinrent sur la lice, qui moult noblement estoit parée: & n'est pas

à oublier que sur le pavillon , qui fut tendu pour ledit Messire Jaques de Lalain , avoit un cerf couché de brodure. Celuy cerf portoit seize cors , & à chascun cors avoit une banniere , dont estoit issu ledit Lalain , & dont les deux premieres furent du pere qui estoit Chef & Seigneur de Lalain , & l'autre de Crequi du costé de la mere. Ainsi monstra Messire Jaques trente-deux bannieres , dont il estoit yssu directement du pere & de la mere , sans entremesler entre les deux mariages , aucune alliance d'autre nature ou condition , fors tousjours de banniere en banniere , comme dict est.

A la requeste de l'Escuyer Anglois , la Comtesse d'Estampes , & toutes les Dames de la Court furent presentes à voir icelles armes , mais la Duchesse n'y voulut point estre ; n'aussi je ne l'avoye jamais veu avenir , & mesinement à faire armes de pied , toutesfois les Dames y furent à ceste fois. L'Anglois estoit accompagné de tous les Chevaliers & Escuyers de l'hostel de la Duchesse , & se presenta tout desarmé : & puis tira en son pavillon. D'autre part vint Messire Jaques de Lalain , accompagné du Baron de Beaujeu , neveu du Duc , & d'autre moult grande Seigneurie , ses parens & amis :

& me souvient, que pour faire honneur au noble Chevalier, ledit Seigneur de Beaujeu, le Seigneur de Ravastain, le Bastard de Bourgogne, & moult d'autres Seigneurs & nobles hommes, s'estoyent parés de robes de satin gris, & pourpoints de cramoisi, & venoient deux à deux devant le Chevalier : qui estoit adextré des deux Princes dessusdits, cousins germains. Il estoit vestu d'une longue robe de celle pareure, & estoit armé de son harnois de jambe seulement ; & à l'entrée de la lice, se signa à pied, & en telle ordonnance marcha jusques devant le Duc son souverain Seigneur & Iuge, qui le receut, & s'en retourna en son pavillon.

Devoirs, criz, & ceremonies furent faictes, & tandis chascun Champion envoya presenter son baston au Iuge : car chascun pouvoit porter telle hache, & de telle façon que bon luy sembloit : mais le bon Duc avoit accoustumé luy mesme, de visiter les bastons dont l'on devoit devant luy combattre, ou faire armes : pource que pour rien n'eust voulu souffrir que sous son jugement nulle chose mal enseigneuse, ou de fraude eust esté faicte. Messire Jaques fit presenter une longue hache, à pointe dessus, & d'un costé un bec, qu'on dict de Faucon, & de l'autre

un mail rond, à trois pointes de diamant, & au deffous de la hache, une bonne forte dague : & la hache de l'Anglois fut une forte hache, pointue deffous, & un grand taillant d'un costé, & de l'autre un long mail, & plus bas avoit rondelle, pour la garde de la main, & deffous fut pointue d'une courte dague. Les bastons furent raportez, & les gardes ordonnez.

L'Anglois faillit hors de son pavillon, armé de toutes armes, sa cotte d'armes vestue, le bacinet en la teste, la visiere bien close & fermée : & portoit sa hache, sa main dextre armée, couverte de la rondelle de la hache, & pouvoit-on legerement juger qu'il estoit deliberé de faire sa bataille de la teste de la hache. D'autre part faillit Messire Jaques de Lalain, armé, sa cote d'armes vestue, & en sa teste avoit une petite fallade de guerre toute ronde, & avoit le visage & le col tout descouvert, & portoit sa hache prés de luy & à contrepoix, pour assaillir & pour defendre, duquel des deux bouts, dont il verroit son avantage : & en marchant froidement, s'agenouilla devant le Duc, & l'Anglois marchoit fierement & de grand courage : & à l'aborder, Messire Jaques luy jetta un estoc à la visiere, de la queuë de sa hache,

mais il ne l'enferra point, & l'Anglois feroit de toute sa force après ledit Messire Jaques, & feroit de mail, de taille, & d'estoc après le visage qu'il voyoit nud & decouvert : mais le Chevalier sçavoit marcher & demarcher, & estoit si adroit & si chevaleureux, que l'Anglois ne profitoit rien en son assaut ; & quand il voyoit son avantage, il donnoit à tour de bras, de la teste de la hache, sur le bacinet de l'Anglois : & par plusieurs fois l'atteindit de coups si poisans, qu'un moins puissant l'eust à grand mechef soustenu, sans cheoir à terre, mais l'Anglois avoit assez puissance, & beaucoup hardement, & courage, & quand il veit que le Chevalier l'assailloit si fierement, il amodera sa bataille, & se gardoit & contregardoit froidement, plus qu'il n'avoit commencé, & Messire Jaques poursuivoit moult fierement : & avint que ledit Messire Jaques jetta du bout d'embas de sa hache, pour cuider enferrer l'Anglois en la visiere, & l'Anglois jetta l'estoc de la teste de sa hache au devant du coup, & trouva par mechef, le gantelet dudit Messire Jaques ouvert, & la dague trenchante & ague, luy perça le bras fenestre, rez à rez de la main tout outre. Messire Jaques retira son bras (qui saignoit à moult grand randon) & cuida

empoigner sa hache d'une grande demarche, mais il ne se peut de la main aider, car il avoit les nerfs coupez, ou grevez.

Quand le bon Chevalier se vit en tel parti, il mit sa hache sous son bras fenestre, la queuë devant, à la maniere qu'une femme tient le batton de quoy elle file : & de la main dextre, à l'aide de la hache, rabatoit tous les coups, que l'Anglois jettoit sur luy, fors d'estoc & de mail. Lequel Anglois avoit recommencé son assaut moult fier, & moult aspre, & le Chevalier levoit à la fois le bras blessé ; & secouoit le gantelet, & sembloit à d'aucuns qu'il le faisoit pour remettre son sang au corps, dont il perdoit largement, & sembloit à d'autres qu'il vouloit monstrier au Duc, son Seigneur & Iuge, qu'il ne luy aloit que bien, & qu'il leur laifast achever : & est bien besoing que je touche de la constance du bon Iuge, le noble Duc dessusdit : car il ne faut pas ignorer qu'il n'aimast cordialement ledit Messire Iacques, son fuget & serviteur, & telle apparence de Chevalier, de beauté & d'espreuve, que l'on ne nommera nulle part de meilleur Chevalier de luy, & il le voyoit en tel danger, qu'il ne se pouvoit aider que d'une main, & n'estoit pas à douter, si l'Anglois eust esté
en

en tel danger ou pareil, que le Duc n'eut incontinent rompu la bataille : mais il ne vouloit pas estre noté en son jugement, d'avoir départi les Champions, à l'avantage de l'estranger, & en contregardant son serviteur.

Si remit le tout en la fiance qu'il avoit en Dieu, & en la Chevalerie de son Chevalier : & laissa les armes parachever selon le contenu des Chapitres, & de l'emprise accordée & conclue par les parties : dont il advint que M^{re} Jaques de Lalain, (qui froidement, & par grande assurance soustint l'affaut de l'Anglois) jetta la queuë de sa hache, entre la hache & le corps de son compaignon, & entra près de luy, & de l'entrée il rua le bras navré au col de son homme, & de la main dextre le prit par le gros du bacinet. L'Anglois estoit poisanement armé, & Messire Jaques l'estoit legerement, & ainsi tira son compaignon de toute sa force, & d'une grande demarche, & de ce coup rua l'Anglois la visiere dedans le sablon, & tout plat estendu, & prestement sa hache an poing, se tira devant le le Juge. L'Anglois fut relevé par les gardes, & fut amené devant le Duc, & disoit qu'il n'avoit pas esté abbatu de tout le corps

à terre, & qu'il n'estoit cheu qu'à genoux & à coudes. Si fut devant le Marechal la matiere mise en preuve, & fut prouvée par Nobles hommes qu'il estoit cheu de tout son corps à terre, & que les armes par celle cheute estoient deuëment accomplies. Si toucherent ensemble, & avant que l'on partist de la lice, en la presence du Duc, des Dames, & des Seigneurs, fut crié, un noble pas d'armes, dont ledit Messire Iaques estoit l'entrepreneur, & lequel pas fut depuis gardé, & soustenu par ledit Messire Iaques, au lieu de Chalon sur la Sofne, un an entier.

C H A P I T R E X I X.

Comment le Seigneur de Haubourdin, continuant son entreprise du pas de la Pelerine, fit armes contre le Bastard de Bearn.

EN celuy temps, & assez tost après, & avant que l'on ostant les lices preparées pour les armes dessusdictes, Messire Bernard de Bearn, Bastard de Foix arriva à Bruges, & fut baillé jour à luy & au Seigneur de Haubourdin, qui se nommoit en ceste partie encores le Chevalier de la belle Pelerine, en continuant l'emprise de son pas, tenu em

pres S. Omer, comme il est cy-dessus escript : & combien que le Seigneur de Haubourdin se nommoit comme entrepreneur, toutesfois, pource que ledit Messire Bernard vint hors du temps, que le pas estoit limité, les deux Chevaliers d'un commun accord muerent la forme des Chapitres en autres armes : & pouvoient chacun apporter telle hache qu'il luy plairoit, & devoient jeter un ject de lance, & combatre desdictes haches, jusques à batton perdu, ou estre porté l'un par terre.

Au jour ordonné, Messire Bernard entra en la lice, armé de toutes armes, la cote d'armes de Foix vestue, à la barre traversant, comme il appartenoit à Bastard de celle maison, & ainsi se presenta, & puis alla en son pavillon. Tost après entra le Seigneur de Haubourdin, la cote-d'armes de Lancelot du Lac au dos, le bacinet en la teste, la visiere close, & devant luy les six Escuyers qui en habit de Pelerins, l'avoient accompagné au pas de la Pelerine : & se presenta devant le Duc, & le menoit le Seigneur de Ternant, qui le presenta comme Chevalier de la Pelerine, & puis se retrayt iceluy Chevalier en son pavillon, qui fut armoyé des armes de Lancelot, à la bande

de Benouhic. Tantost après chacun des deux Champions envoyerent presenter les battons, dont ils devoient combattre ; & fut la hache du Chevalier à la Pelerine, un bec de faucon commun, à bonne & poifante dague dessus & dessous : & celle que fit presenter Messire Bernard, fut une hache à bec de faucon commun, mais la dague de dessous fut longue & deliée, & de façon telle, qu'elle pouvoit legerement entrer és trous de la visiere d'un bacinet, & de sa longueur pouvoit porter grand dommage au visage de son compaignon. Le Seigneur de Haubourdin fut adverty de la subtilité de ladicte hache. Si dict qu'il ne donneroit pas à son compaignon tant de peine, que de perfer la visiere de son bacinet ; & prestement le fit decloüer & oster de tout point, si que le visage luy demoura tout descouvert : & fit oster les blasons qui estoient sur son pavillon (qui furent de Benouhic) & y demourerent autres blasons des armes de Luxembourg, à la bande traversant de Lusignan.

Quand les gardes furent venus, & cris & ceremonies faictes & accomplies, le Bastard de Bearn faillit de son pavillon, la visiere close, la lance au poing dextre, & la hache & le targon d'acier à la fenestre, & estoit

grand Chevalier & puissant. D'autre part faillit le Bastard de Saint Pol, armé de toutes armes, la cotte d'armes, des armes de Luxembourg au dos, bacinet en teste, sans visiere, n'autre couverture ou ayde au visage : & estoit embatonné de lance & de hache, & aydé d'un targon d'acier. Fierement marcherent les deux Chevaliers l'un sur l'autre : & jecta le Seigneur de Haubourdin sa lance le premier, & ledit Messire Bernard demarcha en costiere, si qu'il ne fut assené : & de celle demarche brandit sa lance, & jecta sur son compaignon (qui moult vistement poursuyvoit son ject, le targon devant luy par couverture) & avint de celuy ject, que le Seigneur de Haubourdin fut atteint sur le bord en dehors de sa targe, & glissa le coup, & vint atteindre sur le costé fenestre, un peu au-dessus du faux du corps, & perça le harnois, & entra le fer tres-profond en la chair dudit Seigneur de Haubourdin, & lors du bras fenestre tost & asseurement, il escouit la lance jus, qui tenoit assez fort dedans le harnois.

Le ject passé, les Chevaliers se jeterent les targons au-devant des jambes, pour chascun cuyder empescher ou nuire son compaignon, & puis se coururent sus aux ha-

ches moult asprement, & contendoit fort Messire Bernard après le visage, qu'il voyoit nud & descouvert, & y rua plusieurs fois & plusieurs coups; mais le Seigneur de Haubourdin rabatoit froidement les coups dudit Messire Bernard : & ne demoura gueres que ledit Seigneur de Haubourdin entra sur Messire Bernard, & de sa main senestre prit la hache de son compaignon, & Messire Bernard cuida prendre celle du Seigneur de Haubourdin, mais il n'y peut avenir. Si prit de la main dextre le Seigneur de Haubourdin par le bacinet en faute de la visiere, & ledit Haubourdin queroit après le pied du bout de sa hache qu'il tenoit d'une main, mais rien ne l'empira, & en cest estat furent les deux Chevaliers assez longuement, tastant & essayant en leur puissance d'avoir aucun avantage chascun sur son compaignon : & le Duc voyant les deux Chevaliers entiers l'un envers l'autre, jetta le baston, & les fit departir : & partirent de la lice tous deux à une fois, & chascun par son bout, & ainsi furent icelles armes à pied achevées, & celles de cheval mises au Lundy prochain.

Celuy jour comparurent les deux Chevaliers devant le Duc, leur Iuge en celle partie, & au regard du Bastard de Bearn, il

avoit quatre chevaulx couverts tres-honnefement & richement, & le Bastard de Saint Pol avoit, pour l'accompagner, le Seigneur de (a) Ravastain, le Seigneur de Crequi, & le Seigneur de Ternant, tous trois Chevaliers & freres de l'ordre de la Toison d'or, & furent leurs chevaux couverts de trois couvertes de foye & de brodures, telles qu'il avoit preparées pour courre à son pas, selon que l'on toucheroit les escus. & fut le cheval du Seigneur de Ravastain couvert d'une couverte, faicte de bourdons & de coquilles, qui fut l'ancienne devise du Seigneur de Haubourdin, en signifiant qu'il estoit serviteur de la Pelerine. Le cheval du Seigneur de Crequi estoit couvert des armes de Lancelot du Lac, à la bande de Benouhic, & celui du Seigneur de Ternant des armes de Palamedes : & au regard du Seigneur de Haubourdin, son cheval estoit couvert d'orfaverie tres-richement, & d'abondant en lieu de la resne du cheval, y avoit une grosse chaisne d'or, que l'on estimoit peser plus de mille escus.

Presentations faictes, & cris & ceremonies

(a) Ce fut Adolf Seigneur de Ravestain second fils de Marie de Bourgogne, sœur du bon Duc Philippe, & pere de Philippe de Ravestain qui se tint à Gand.

accomplies; les Chevaliers furent armez, & lances leur furent baillées, & d'icelle premiere course avint, que Messire Bernard de Bearn assit sur le grand gardebras en glissant; & le Seigneur de Haubourdin (qui prit sa course au coing de la lice, & vint aborder à la toile, ainsi qu'en croisée) assit sur le bord du clou, qui tient la visiere de l'armet, & l'armet, qui n'estoit pas attaché, mais l'avoit Messire Bernard seulement mis en sa teste, ainsi que communement l'on court és Espagnes, se haussa d'iceluy coup, qui fut durement atteint, & tellement que ledit Messire Bernard fut froissé & blessé en trois lieux au visage, dont le plus fort & le plus grief estoit au menton, & de ce saignoit tresfort. Toutesfois le Chevalier reprit le bout de la toile, & vouloit ses armes fournir, comme Chevalier de grand & noble courage qu'il estoit, mais Bertrandon, premier Escuyer trenchant du Duc (lequel le Duc avoit baillé audit Messire Bernard, pour le servir & conseiller, pource qu'il estoit natif Gascon, sage & expert en armes) ne luy voulut souffrir en plus faire, mais l'emmena devant le Duc, & le Duc voyant son cas, & qu'il n'estoit pas pourveu d'armet, ou heaumat suffisant pour sa seureté, luy pria

moult doucement , qu'il se voulsit à tant contenter d'icelles armes , & le Chevalier larmoyoit de desplaisir & de honte , & remonstroit qu'il estoit venu de loing pour acquerre honneur , & qu'il se trouvoit en honte & en foudre , & le bon Duc luy dict , que saue sa grace , il estoit Chevalier si renommé , & mesmes il avoit tant veu & cognu de sa chevalerie à pied & à cheval , que l'on cognoissoit bien l'honneur & la vertu de sa noble personne , & que ce coup n'estoit qu'un coup avvenu d'aventure , & luy pria de-rechef qu'il se voulsit contenter. Ce que fit le Chevalier , & toucherent ensemble lesdits Chevaliers , & ainsi furent icelles armes accomplies.

C H A P I T R E X X.

Comment Dom Iaques de Portugal , neveu de la Duchesse de Bourgogne , vint à refuge devers le bon Duc Philippe.

C E L L E (a) saison arriva au port de l'Escluse , l'Enfant Dom Iaques de Portugal , fils du Duc de Coimbres , neveu de la Duchesse de Bourgogne , & fils de son frere : & ar-

(a) Cecy se peult rapporter à l'an 1448 , à ce qu'on verra par le Chapitre ensuivant.

riva grandement accompagné de Chevaliers, de nobles hommes & autres, qui tous estoient fugitifs avecques luy du Royaume de Portugal : & vint l'Enfant Dom Jaques devers le Duc à Bruges, & le receut le Duc moult honorablement, & luy bailla estat & pension, pour luy & pour tous ses gens : & peut-on croire que la bonne Duchesse sa tante le receut, ensemble les Portugalois moult cordialement, leur fit de grans biens, & y mit largement du sien ; & pareillement le bien veigna moult volontiers le Comte de Charolois, à qui il fut cousin germain : & en cette chose me fera force d'escrire & declairer quelques aventures & cas venus au Royaume de Portugal (que toutesfois je n'ay pas veus) pour donner à entendre pourquoy, & à quelle cause furent iceux Portugalois avec les enfans du Duc de Coimbres, après sa mort dechassés, & fugitifs du Royaume de Portugal, & privés de leurs Seigneuries & biens : lesquels enfans furent deux nobles Princes, fils du Duc de Coimbres, & une noble Dame, sage & vertueuse, qui depuis fut mariée à Adolf Monsieur de Cleves, frere du Duc Jehan de Cleves, comme cy-aprés sera devisé & escrit.

Verité fut que le bon Roy Jehan de Por-

tugal, pere de la Duchesse Ysabel de Bourgogne, laissa plusieurs enfans legitimes, dont l'aîné, nommé Edouard, fut Roy de Portugal après luy. Le second fut Duc de Coïmbres. Le tiers fut Comte de Cepte, & la fille Duchesse de Bourgogne. Le Roy Iehan mort, le Roy de Portugal son fils se maria à Leonor, fille du Roy Fernand d'Arragon, & d'icelle eut l'Enfant Don Alfonse, à present Roy de Portugal, & avint que celuy Roy de Portugal, fils du Roy Iehan, mourut, laissa son fils, à present Roy de Portugal, qui n'avoit que dix ans d'aage : & fut Regent & Gouverneur de tout le Royaume, le Duc de Coïmbres, oncle du jeune Roy. Celuy Duc fut moult sage Prince, & gouverna le Royaume de Portugal moult notablement; & sous sa main avança en honneurs & richesses plusieurs hommes nobles, en les preferant avant autres, qui toutesfois n'en furent pas bien contens : & leur sembloit qu'ils vailloyent bien, de sens & de lignage les autres, qui sous la main du Regent avoyent autorité & avancement au Royaume : & de ce conspira & engendra une tres-grande haine couverte à l'encontre du Duc : & le Duc se faisoit grand & riche, & maria sa fille aînée au Roy, dont les

malveuillans commencerent à murmurer, & disoyent que le Duc de Coimbres s'enrichiffoit des biens du Roy & du Royaume, & qu'il estoit mieux Seigneur que le Roy & que nul n'avoit avancement ou office, s'il n'estoit à luy; & d'autre part, qu'il avoit marié sa fille au Roy pour foy fortifier, en affoiblissant le Roy & le Royaume : car si le Roy se fut marié à la fille d'un Roy ou d'un Prince voisin, c'estoit moyen d'enforcement d'avoir & d'aliance pour le Roy & pour le Royaume, & qu'il estoit assez alié au Roy, d'estre son oncle, & assez obligé pour servir le Royaume, d'avoir sa Duché & ses Seigneuries dedans le Royaume, & tenues du Roy.

Le Roy (qui croissoit en sens & en jours) entendoit ces choses, & adheroit aucunement à telles parolles : pource qu'il desiroit d'estre obey, & hors de suggestion : & toutesfois il se taisa; en attendant qu'il fut homme pour estre Roy & Regent, sans compaignon ou maistre, & avint qu'en celuy temps le Roy manda le Duc de Coimbres à venir devers luy, pource qu'il s'estoit un peu de temps retiré en sa Duché, estant averti que ses ennemis machinoyent contre luy, & que le Roy y livroit escout; & mesmement avoit-

en fait une conspiration secrète contre le Duc, sur le fait du Royaume. Si se douta le Duc, & manda ses sujets serviteurs & amis, pour aller au mandement du Roy, fort accompagné : & est à sçavoir que ceste assemblée ne se faisoit point contre le Roy, mais contre les malveuillans du Duc, qui entroyent en gouvernement & en autorité : & quand le Roy fut averty de l'assemblée que faisoit le Duc son oncle, il prit la chose contre luy estre faicte ; & de sa part assembla grans gens, & chevaucha le Roy à grosse armée contre son oncle ; & le Duc quand il sentit venir le Roy, se cloyt & fit un camp de fossez & d'artillerie, & mit ses gens en bonne ordonnance : & à ce que m'ont plusieurs nobles hommes Portugalois (qui furent presens) certifié, le Duc ne le faisoit en autre intention, sinon cuidant faire partir de son camp aucuns des plus notables, pour aller au Roy en grande humilité, pour soy recommander en sa bonne grace, & sçavoir les causes pourquoy il estoit mellé avecques sa Royale Magesté, soy excuser par humbles voyes, & luy ramentevoir les services, qu'il entendoit avoir faicts au Roy en ses jeunes jours, & à l'utilité du Royaume, en concluant qu'il luy offroit son service. Mais

il avint que les arbalestriers du Roy de Portugal approcherent du camp en grand nombre, & se commença une escarmouche par meschans gens, d'un costé & d'autre, tellement que d'un traict d'arbaleste, le Duc de Coimbres, au milieu de ses gens, fut atteint en la poitrine, dont il mourut en celle mesme heure, & n'ay point sçeu qu'un seul homme de nom fut blessé ou atteint de celle escarmouche, fors le Duc seulement.

Ainsi fut le Duc de Coimbres occis, & plusieurs se rendirent à la mercy du Roy, & autres furent par force pris, & autres s'enfuirent, & mit le Roy la Duché de Coimbres en sa main, ensemble tous les biens du Duc trespassé. Il exila tous les enfans du Duc, fils & filles hors du Royaume, excepté la seule fille, dont le mariage estoit fait de luy, & l'espousa le Roy; & fut une moult belle, sage & vertueuse Royne: & s'elle eust vescu, il estoit leger à juger par la cognoissance de ses vertus, qu'elle eut restauré la maison de Coimbres, & fait rappeler à grand honneur en Portugal, & freres & sœurs, & les Seigneurs & nobles hommes, exilés à ceste cause: mais elle mourut sous trente ans, & tous ses freres & sœurs en jeune aage, dont ce fut dom-

mage, car c'estoit un noble sang, & une generation bien adreſſée en vertus & en chevalerie. Or ay-je devisé de la mort du Duc de Coimbres, & de son cas par moy toutes-fois non veu : mais à ceste cause j'ay veu venir en la maison de Bourgongne deux fils & une fille, exilez & dechassez du Royaume de Portugal, dont le premier qui arriva, fut l'Enfant Dom Iaques (dont dessus est faite mention) moult sage Seigneur & devot : & par le pourchas de la Duchesse de Bourgongne sa tante, fut envoyé à Rome, & fut homme d'Eglise, & par le consentement du Roy de Portugal, fut Archevesque de Lisbonne (qui est le plus grand benefice du Royaume) & fut fait Cardinal, & moult élevé, tant par sa noble naissance, comme pour ses vertus : mais il mourut au lieu de Rome assez tost après, & en ses jeunes jours, comme il est dict si dessus, & cy en après je deviseray des deux autres, temps après autre, selon qu'il appartiendra.

C H A P I T R E X X I .

Comment le bon Duc Philippe fit delivrer un riche Anglois, que le Seigneur de Ternant avoit fait prisonnier : & comment le Seigneur de Lalain tint le pas de la Fontaine de Plours, à Chalon sur Soſne.

EN ceste faison Messire Philippe Seigneur de Ternant, fut conseill  de prendre un Anglois, que l'on disoit moult riche & puissant d'avoir & de deniers, & estoit assez coustumier iceluy Anglois, d'aller de Bruges   Calais, & passoit par Gravelines : & pour ce que ledit Seigneur de Ternant s avoit que la Duchesse de Bourgogne portoit & soustenoit le cas & la querelle des Anglois, il s'apensa de conduire son cas & sa prise par subtilit  : & tint maniere de donner cong    plusieurs ses serviteurs, qui tous se rassemblent   l'entour de Gravelines, & les conduisoit un soudoyer du Chastel de l'Escluse (dont ledit Seigneur de Ternant estoit Capitaine) nomm  Georget des Vignes. Finalement ils prirent ledict Anglois, & l'emmenerent contre France, comme leur prisonnier.

Le Duc de Bourgogne fut averty de ceste prise, faicte en ses pays, ou es limites, &
en

en estant aussi la Duchesse avertie, fut faite unemerveilleuse poursuytte pour ceste matiere, & finalement furent envoyez après, à toute diligence les Archers du Duc, & autres, qui firent telle diligence, qu'ils surprirent ceux qui emmenoyent ledit Anglois, en un village, & les prirent prisonniers, & ramenerent ledit Anglois, en un village, & fut sçeu par iceux & par lettres, que ledict Seigneur de Ternant adressoit iceluy prisonnier au Seigneur de Mongeay, en l'Isle de France, lequel avoit espousé une fille Roye, sœur de la Dame de Ternant. Le cas de l'Anglois fut fort porté par la Duchesse, & mesme n'estoit ja le Seigneur de Ternant fort en sa grace, & fut mis avant, que l'Anglois avoit seureté & saufconduit, & combien que le Duc aimast le Seigneur de Ternant beaucoup, estant son tiers Chambellan, & moult privé de sa personne, il le prit prisonnier, & l'envoya au Chasteau de Courtray, où il fut plus d'un an, à grans frais & à grans despens, & depuis le delivra le Duc, mais non pas à son profit, car il restitua tout l'intérest dudit Anglois, qui luy fut un merveilleux dommage. Ainsi se passa l'an quarante huit sans autre aventure, & une partie de l'an quarante neuf: & faisoit le Duc grandes cheres & grans festimens, par ses bon-

nes villes, où il estoit moult aimé, & volontiers veu.

Or maintenant nous rentrerons à reciter le noble Pas, que tint un an entier, le bon & vertueux Messire Iacques de Lalain, au pays de Bourgogne, & les nobles armes qu'il y fit, & à quels Nobles hommes il besongna. Mais avant est besoing que j'éclaircisse une question, qui pourroit estre demandée sur ceste matiere, qui est telle : c'est à sçavoir, pourquoy ledit Messire Iacques tint pas en Bourgogne, terre sugette de son souverain Seigneur & Prince, sans avoir excepté les sujets de son Prince, & aussi pourquoy il entreprenoit son pas en temps de Jubilé, & durant icelle saison. A ce je respons, par la propre responce à moy faicte par ledit Messire Iacques (car j'avoie privauté & habitude à luy, pour sçavoir de ses secrets, autant qu'autre de mon aage, de la maison de Bourgogne) qui disoit que la cause de sa venue en Bourgogne tendoit à deux fins. La premiere, pource qu'il y avoit au pays grande Noblesse, & gens qui desiroient d'eux monstrer Nobles & courageux. La seconde, pource que le pays estoit situé au passage de France, d'Angleterre, d'Espaigne & d'Escoffe, pour aller à Rome (dont les saints

pardons & le Jubilé de l'an cinquante approchoit) & ainsi sembloit que par ces deux raisons , plus de Nobles hommes seroyent avertis de son emprise, & pourroient plus de nobles hommes venir à son pas, & toucher à sa noble emprise : parquoy plus legierement lui estoit facile de parvenir au second point, qui estoit, qu'il desiroit sous le plaisir de Dieu, d'avoir présenté la cotte d'armes, ou sa personne, en lices closes, & avoir combattu trente hommes, avant qu'il eust trente ans d'aage. Car à la vérité il avoit, à l'heure qu'il vint en Bourgongne pour tenir son pas, plus de vingt-neuf ans, d'un mois, ou de sept semaines, & pour deux raisons (dont l'une tenoit de l'autre) tint Messire Jaques son pas en Bourgongne, au temps dessusdit : lequel pas s'executa par la maniere que s'ensuyt.

Messire Jaques de Lalain se logea à Chalon sur la Sosne, une ville qui sied en Bourgongne au Duché : & s'accompagna de Messire Pietre Vasque, un tres-gentil chevalier, & dont cy dessus est faite mention, & notamment là où est racompté le pas du Seigneur de Charny, lequel Messire Pietre estoit homme duit, & suffisant de son corps, & de son conseil : & croy, que si ledit Messire Jaques eust eu inconvenient de maladie, ou autre-

ment, il entendoit de mettre en son lieu le-
dict Messire Pietre Vasque, car par ses Cha-
pitres il ne s'obligeoit point de personnelle-
ment parfournir. Avecques luy avoit plusieurs
hommes Nobles, & tint un moult bel estat,
grand & plantureux : & d'autre part y en-
voya le Duc de Bourgongne le Roy d'armes
de la Toison d'or, pour estre Iuge en l'ab-
sence du Duc.

Estant ainsi ledict Messire Jaques de La-
lain logé, prepara son pas, & son fait, à
son propos & attendement : & fait à entendre
(comme dict est) que la ville & cité de Cha-
lon est située au Duché de Bourgongne, &
separe la riviere de Sofne, meslée du Doux,
la Comté du Duché, & se passent icelles
rivieres par un grand pont, dont au bout à
un grand Faubourg, que l'on nomme Saint
Laurens ; & est iceluy Faubourg clos de la
riviere, à la maniere d'une Isle. En ceste
Isle avoit une moult belleplaine, à la maniere
d'un pré, où à present est l'Eglise des Cor-
deliers de l'observance, qui depuis y a esté
edifiée. En icelle mesme Isle fit faire l'entre-
preneur les lices à combattre & la toile,
pour faire les armes à cheval, & fut le champ
moult bien ordonné de sablon, & de tout
qu'en tel cas appartenoit, & aussi de maison

pour le Iuge , & pour les Seigneurs : & le premier Samedy de Septembre , mil quatre cens quarante neuf , fut un pavillon tendu , au bout du grand pont , du costé de Saint Laurens , souveraineté du Duc de Bourgogne , à cause de sa Vicomté d'Auxonne , & fut iceluy pavillon palissé & barré moult honorablement : & n'y pouvoit nul approcher , sans le congé de Charolois le Heraut , un moult notable Heraut , Officier d'armes du Comte Charles de Charolois : lequel avoit sa cotte d'armes vestue , & un blan batton en la main , & gardoit les Images , ordonnées pour l'emprise de l'entrepreneur.

Premierement au dossier d'iceluy pavillon , & au plus haut , estoit en un tableau , la presentation de la glorieuse Vierge Marie , tenant le Redempteur du monde , son Seigneur & son fils , & plus bas au dextre costé de l'Image , fut figurée une Dame , moult honnestement & richement vestue , & de son Chef en simple atour , & tenoit maniere de plorer , tellement que les larmes tomboyent , & courroyent jusques sur le costé fenestre , où fut une fontaine figurée , & sur icelle , une licorne assise , tenant maniere d'embrasser les trois targes , conditionnées pour les trois manieres d'armes que l'entrepreneur vouloit

fournir par son emprise : dont la premiere fut blanche , pour les armes de la hache , la seconde violette , pour les armes de l'espée , & la tierce (qui estoit deffous à maniere de triolet , estoit noire pour les armes de la lance ; & furent lesdictes targes toutes semées de larmes bleues , & pour ces causes fut la Dame nommée la Dame de Plours , & la fontaine , la fontaine de Plours. Or ay-je devisé de l'entreprise & de l'ordonnance de cestuy noble pas , lesquelles choses furent estranges & nouvelles au pays , & fort remirées & vues de plusieurs & divers personnages.

Ce mesme jour vint au palais un Heraut , nommé Toulongeon , qui appella le Heraut , garde du pavillon , & luy dict : *Noble Heraut je demande ouverture , pour aller toucher l'une , des trois targes , qui sont en vostre garde , pour & au nom d'un noble Escuyer , nommé Pierre de Chandios.* Le Heraut le receut moult joyeusement , & luy dict qu'il fust le tres-bien venu , & luy fit ouverture , & ledict Toulongeon , comme Officier bien appris , s'agenouilla devant la Vierge Marie , salua honorablement la Dame de Plours , & puis toucha à la blanche targe , & dict , *je touche à la blanche targe , pour & au nom de Pierre de Chandios , Escuyer , & afferme en parolle*

de (a) veoir, disant qu'au jour qui luy sera baillé, il fournira de sa personne les armes conditionnées, & ordonnées pour ladiète targe, selon le contenu des Chapitres du noble entrepreneur, si Dieu le garde d'encombrier & de loyale ensongne. Et a tan se partit, & fut le palis reclos & demoura le pavillon tendu & gardé jusques au Midi, que Charolois reporta son emprise, & fit son rapport au bon Chevalier Messire Jaques de Lalain, de son adventure du jour, & comment Pierre de Chandios avoit fait toucher la blange targe; dont il fust moult joyeux & bienveigna Toulongeon le Heraut de ces bonnes nouvelles, luy donna don, & luy bailla brief jour pour combattre, qui fut le samedi suyvant.

Celuy jour (qui fut le treizieme jour de Septembre) la lice fut preparée, & la maison du Iuge, & les pavillons tendus du Iuge, & les pavillons tenduz pour les Champions; & fut celuy de Messire Jaques de satin blanc, semé de larmes bleues, & celuy de Chandios de soye vermeille armoyé de ses armes par les goutieres: & vint le Iuge en sa place, accompagné de Guillaume Seigneur de Sarcy, pour lors Bailly de Chalon, de Maistre Pierre, Seigneur de Goux, un grand homme, du

(a) C'est à dire, de verité.

grand Conseil du Duc, & qui depuis fut Chancelier, & de plusieurs autres Conseillers & nobles hommes, congnoissans au noble mestier d'armes. Eux après avoir pris leur lieu, ledict Messire Iaques se partit de l'Eglise des Carmes, située a la porte de la ville, & du Faubourg de la porte Saint-Iehan-du-Mai-feau: & après avoir ouy trois messes moult devotement, entra en un batteau couvert, accompaigné de Messire Pietre Vasque, & de plusieurs autres nobles hommes de son hostel (car il tenoit moult bel estat) & d'abondant il trouva au pays deux Nobles hommes, freres germains, dont l'aîné fut Messire Claude de Toulongeon, Seigneur de la Bastie, & l'autre Tristan de Toulongeon Seigneur de Soucy; qui furent filz de Messire Anthoine Toulongeon, jadis Marechal de Bourgongne: & fut iceluy Marechal celuy sous qui fut gagnée la bataille de Bar, & pris le Duc Regnier de Lorraine prisonnier. Ces deux Seigneurs estoient de l'hostel du Duc de Bourgongne, gens de bien & de courage: & pource que ledict Messire Iaques estoit estrange au pays, ilz l'accompaignerent, ne depuis durant son pas, ne l'abandonnerent.

Ainsi traversa le Chevalier la riviere de Sosne, & vint aborder à l'isle où il devoit

combattre; & là faillit hors de son bateau; vestu d'une longue robe de drap d'or gris, fourrée de martres. Il avoit sa bannerolle en sa main, figurée de ses devotions; dont il se signoit à la fois, & moult bien luy feoit. Si vint en la lice, & se presenta devant le Juge, & dict de sa bouche telles parolles : *Noble Roy-d'armes de la Toison d'or, commis de par mon tres-redouté & souverain Seigneur, Monsieur le Duc de Bourgogne & Comte de Hainaut, pour estre mon Juge en ceste partie, je me presente pardevant vous, pour garder & deffendre l'emprise de cestuy pas, & pour de ma part fournir & accomplir les armes emprises & requises par Pierre de Chandios, selon le contenu des Chapitres à ce ordonnez.* Le Juge vestu de la cotte d'armes du Duc de Bourgogne, le baston blanc en la main, le receut & bienveigna moult honorablement, & se retrayt l'entrepreneur en son pavillon. Ne demoura gueres, que par dessus le grand pont de Chalon, s'apparut ledit Pierre Chandios, qui venoit à cheval, armé de toutes armes, le bacinet en la teste, & la cotte d'armes au dos : & à la verité c'estoit un des grans & puiffans Escuyers, qui fut en Bourgogne, n'en Nivernois, & pouvoit avoir trente-un an, ou environ d'age.

Il estoit accompagné des Seigneurs de Mi-rebeau, de Charny, & de Seyl, ses oncles, & de la Seigneurie & Noblesse de Bourgongne si largement, que je puis extimer la compagnie plus de quatre cens hommes Nobles.

Ledit de Chandios entra dedans la lice, sur un cheval armoyé de ses armes, & mit pied à terre, & l'adextra le Seigneur de Charny jusques devant le Juge, & porta la parolle, & dict : *Noble Roy - d'armes de la Toison d'or, commis par mon tres-redouté & souverain Seigneur, Monseigneur le Duc & Comte de Bourgongne, Juge en ceste partie, voicy Pierre de Chandios, mon neveu, qui se presente devant vous, pour à l'ayde de Dieu fournir & accomplir à ce jour, les armes par luy emprises & requises, à l'encontre de l'Entrepreneur d'iceluy noble pas, selon la condition des Chapitres, & de la blanche targe, à quoy il a faict toucher.* Le Roy - d'armes le bienveigna, & receut comme il appartenoit, & se retrayt en son pavillon; & ce faict, se retrayt chascun de la lice, & se commencerent les cris accoustumez, & tandis un mien cousin germain nommé Anthoine de la Marche, Seigneur de Sandon, ordonné Mareschal de la lice,

se tira devers ledit Chandios, par l'ordonnance du Iuge, & luy demanda qu'il declairast le nombre des coups de hache, qu'il requeroit & demandoit, pour faire & fournir icelles armes, & ledit Chandios declaira dix-sept coups de hache. Si se tira ledit Mareschal devers le Iuge, pour l'avertir du nombre des coups, & puis se tira devers ledit Messire Jaques de Lalain, tant pour l'avertir de l'intention de sa partie, comme pour luy demander les haches qu'il devoit livrer pour la bataille fournir & faire.

Si asprement se requirent l'un l'autre, qu'en peu d'heure les dix-sept coups, requis par ledit de Chandios, furent accomplis. Si jetta Toison d'or le baston, & furent pris & separez par les hommes d'armes, ordonnez pour gardes & escoutes, & pour ce faire, comme il est de coustume en tel cas, & eux amenez devant le Iuge, toucherent ensemble, & s'en retournerent chacun dont ils estoit venus, & furent icelles armes achevées par un Samedy dix-huictiesme jour de Septembre, l'an quarante-neuf.

En ce temps le Duc Charles d'Orleans (ce-luy dont est escrit cy deffus, que le bon Duc Philippe le racheta de la prison des Anglois) faisoit une guerre delà les monts, & avoit

conquis la Comté d'Ast en Piemont, & mouvoit icelle guerre à l'occasion de la Duché de Milan, que le Duc Charles d'Orleans disoit à luy appartenir, à cause du Duc Philippe Maria, qui estoit nouvellement trespasfé, & n'avoit laissé nuls hoirs de son corps: & certes à ce que j'ay peu sçavoir de ceste matiere, ceste Duché de Milan estoit le vray heritage du Duc d'Orleans, & de ses successeurs. Car le Duc Louis d'Orleans, pere du Duc Charles, eut à femme Madame (a) Agnes de Milan, sœur du Duc Philippe de Milan lors trespasfé, & fut mere du Duc Charles dessusdit, & à ceste cause avoit esté l'esté par avant, le Duc d'Orleans en Bourgongne, où l'on luy fit honneur & grande chere, & luy donna le pays dix mille francs, à la requeste & commandement du Duc son bel oncle, car moult s'entr'aymerent toute leur vie.

Outre plus, à cause que le Duc de Bourgongne n'avoit point de guerre, & que le temps estoit oiseux, il souffrit que le Duc levast gens d'armes en ses pays de Bourgongne, qu'ils passassent outre les monts, pour le service du Duc d'Orleans, en sa conqueste de Milan, & avint que Louis de

(a) Mais plustost, Valentine, selon tous autres.

Chalon, Seigneur d'Arguel, aîné fils du Prince d'Orange, & lequel avoit espoufé la fille du Comte d'Estampes, niece du Duc d'Orleans (comme il est cy-dessus escrit, & recité) esleva plusieurs gens-d'armes Bourgonnons & autres où qu'il en peut finer, à grands cousts, frais, & missions, car le Duc Philippe avoit longuement esté sans guerre ou division, & n'estoyent les nobles hommes nullement pourvus de chevaux, ne d'armeures. Si leur failloit donner, & cousta au Seigneur d'Arguel un grand avoir, laquelle chose son pere, le Prince d'Orange, ne prit pas bien en gré, & quand le Seigneur d'Arguel vendoit aucune chose ou aucune des Seigneuries qui luy venoient de la succession de sa mere, le Prince les rachetoit au nom de luy, ou de deux fils, qu'il avoit du second mariage, & de la fille d'Armignac, dont une telle rumeur, & tel discord s'esmeut entre le pere & le fils, que le pere fit depuis plusieurs traictez, au prejudice du Seigneur d'Arguel, & de ses hoirs, & au profit des enfans, qu'il avoit de celle fille d'Armignac, & dont la maison de Chalon a esté fort enruinée, diminuée, rompue, & endommagée, comme l'on lira cy-aprés.

Ainsi doncques passa les monts le Seigneur

d'Arguel, & fit son Lieutenant Philebert de Vaudrey (qui desja estoit vieil homme) & pour abreger, à l'occasion que le Duc d'Orleans ne peut fournir ne gens, ne payement, l'exécution fut de petit fruit, & s'en revindrent la pluspart de chevaux ou harnois, le (a) bolevart en la teste, & pour cuider attraire le Roy de France, ou les François en son aide, le Duc d'Orleans se tint longuement à Lyon sur le Rosne, & la Duchesse avecques luy, & à son retour s'adonna son chemin, par Chalon, au mesme temps que le pas se tenoit, & fut grand heur au Chevalier Entrepreneur, que celle Noblesse vint au lieu, pour veoir & entendre le haut mystere de son emprise, & mesmement si haut, & si noble Prince, & si belle & vertueuse Princesse, & les festoya moult hautement, & mesme au pavillon devant la Fontaine de Plours, & par un Samedy, que ledit pavillon estoit tendu comme il avoit accoustumé, le Duc d'Orleans, la Duchesse, & Madame d'Arguel sa niece (qui pour lors estoit la renommée & le bruit de tout le pays, en cas de beauté, de sens, & de vertu) avec grande foison de Dames & Damoiselles, de

(a) Je ne vous puis vraiment dire quel acoustrement de teste c'estoit.

Chevalerie , & de Noblesse , virent comment les targes estoient gardées par le Heraut dessusdit , & cuidoit le Chevalier de Lalain , qu'aucuns d'iceux estrangers , François , Italiens , Provençaux , ou autres , dont il y avoit plusieurs grands , & honnestes personnages à la Court du Duc d'Orleans , deussent avoir pitié de la Dame de Plours là figurée , & toucher à aucunes targes , mais rien n'y fut empris , ne survint audit pas autre chose pour iceluy mois , ne jusques au mois de Septembre , que l'an de l'emprise s'expiroit , & lequel mois de Septembre fut honorablement & chevaleurement executé , comme vous orrez cy-aprés.

Si ne firent le Duc & la Duchesse que passer par la Bourgogne , en s'en retournant en leur pays , & là vey-je la premiere fois Monsieur François , fils , & heritier (a) du Comte d'Estampes , neveu du Duc d'Orleans , & frere de ladicte Demoiselle d'Arguel , jeune Prince , pauvre & disetteux , mais bel , vertueux & de grande apparence , & lequel par succession du Duc d'Artus , Connestable de France , fut Duc de Bretagne , & moult ver-

(a) C'est à sçavoir de Richard de Bretagne , & non pas de Jehan de Bourgogne , comme il est noté sur le huitiesme Chapitre cy-devant.

tueux Prince, comme j'ay intention, à l'ayde de Dieu, de declairer, & mettre par escrit. Le temps & les mois se passerent (comme dessus est dict) jusques au premier Samedi de Septembre, dernier mois d'iceluy pas : lequel Samedi fut le dixiesme, ou troisieme jour d'iceluy mois, & pource qu'il estoit fort apparent que plusieurs viendroyent toucher les targes de l'emprise, grande Noblesse & moult gens s'assemblerent à Chalon, & se tirerent au pavillon tendu (14).

Le Mercredy suyvant (qui fut le quatorzieme jour de Septembre) se presenta Messire Iaques de Lalain pour la neuvieme fois d'iceluy mois, & fut la derniere dudit mois, & d'iceluy pas, & n'ay pas souvenance que ledit Messire Iaques fit oncques plus armes en champ clos. D'autre part se presenta un Escuyer de la Duché de Bourgongne, nommé Jehan Pientois, & s'armerent tous deux en leurs pavillons, & furent les haches presentées, pource que l'Escuyer avoit fait toucher à la blanche targe, & avoit requis cinquante-deux coups de hache. Cris & ceremonies faictes, faillit l'entrepreneur de son pavillon armé & paré des couleurs de la targe touchée, comme il avoit accoustumé, & n'avoit ledit Entrepreneur la jambe droite de rien armée.

armée. D'autre part faillit ledit Jehan Pien-
tois, armé comme en tel cas appartient, la
cotte d'armes au dos, & son chef armé d'une
falade, & d'un hauffecol de maille, assez
semblablement que l'entrepreneur, & certes
l'Escuyer marcha en moult belle ordonnance,
& furent les Champions assez semblables de
grandeur, & fierement s'assemblerent de ve-
nue, & cuida l'Escuyer ferir le Chevalier de
la pointe d'embas de la hache, mais le
Chevalier rabatit le coup, & de celle venue,
contendit de ferir l'Escuyer, mais il demar-
cha & rabatit le coup, & ainsi se poursui-
virent l'un l'autre par plusieurs coups, donnez
& ferus d'un costé & d'autre, & se chau-
dioyent moult fort, & moult fierement, &
de toute leur force.

Environ les trente coups de haches, Messire
Jaques de Lalain (a) abandonna son baston,
& prit celui de son compaignon, & le tint
si fort, que l'Escuyer ne peut plus s'en
aider, & Messire Jaques tenoit en sa main
dextre sa hache empoignée près du maillet,
& ferit par plusieurs coups, de la dague de
dessus, après le visage de son compaignon,
& l'Escuyer rabatit plusieurs coups de son

(a) Il faut entendre, de la main gauche seulement,
comme l'on pourra veoir tantost,

poing dextre, dont il avoit enclos le gantelet, & rabatoit (comme dit est) l'assault du Chevalier moult vigoureusement, & feroit l'Escuyer le gantelet clos, de toute sa force, après le visage du Chevalier, lequel à chacune fois rabattoit le coup, du costé, & du bras, dont il tenoit la hache de son compagnon; & tant continua leur bataille en ceste maniere, que l'Escuyer fut blessé à sang, de la pointe de la hache au visage, & après avoir tres-longuement combattu, furent pris & departis par les escoutes; & Messire Jaques dict à l'Escuyer. *Ce n'est pas honneste bataille de combattre du poing comme font les femmes.* A quoy l'Escuyer respondit : *Si vous n'eussiez pris ma hache, je vous eusse combattu de mon baston, & sont les mains faictes à l'homme, pour assaillir & pour deffendre.*

Et à tant furent les parolles rompues, & vindrent devant le Iuge, & parla Messire Jaques de Lalain à sa presentation moult notablement, disant qu'il se presentoit pour la derniere fois, ayant à l'aide de Dieu achevé son emprise & accomply, soy offrant d'en faire plus avant, s'il sembloit que faire le deust, remerciant le Iuge, sa bonne assistance, & son jugement, & pource qu'avoit

iceluy mois de Septembre encores à durer quinze ou seize jours, & ne sçavoit si nuls ne voudroyent encores venir au secours de la Dame de Plours, il demoureroit tout celuy mois en la ville, luy priant que pareillement le voulsist faire; ce que le Iuge luy accorda. Pareillement se presenta l'Escuyer de sa part. Si s'embrasserent, & s'en alla l'Escuyer tout armé à nostre Dame des Carmes: & Messire Jaques s'en alla desarmer en son pavillon, & delà envoya à Toison d'or (qui avoit esté son Iuge) une longue robe de drap d'or, fourrée de bonnes martres soubelines, pour récompenser son travail, & s'en retourna ledit Messire Jaques, comme il avoit accoustumé.

Le Dimanche suyvant fit ledit Messire Jaques de Lalain un grand souper, en maniere de banquet, au Palais de l'Evesque, & là eut grande Noblesse & Chevalerie assemblée, grande foison de vins & viandes, & moult de divers & riches mets; & me souvient d'un gracieux entremets, qui fut au milieu de la grande table, qui fut à maniere d'une lice close, & de l'un des costez estoient en front & en rang, la representation de ceux qui avoyent combatu à l'encontre de l'entrepreneur en iceluy pas,

montez & parez comme ils estoient venus chascun à sa bataille, & devant eux estoit la representation de l'Entrepreneur, armé & paré, la hache au poing, comme plus souvent il avoit combattu, & avoit devant ses pieds un petit couplet d'écriture, qui disoit en substance, comme il mercioit à ses compagnons, l'honneur que chascun luy avoit fait, & leur faisoit offre de les servir, comme ses freres & amis, tant qu'il vivroit, de corps & de biens.

Grandement fut le souper servy, & après tables levées, & graces dites, furent les prix donnez par le raport de Messire Jaques Entrepreneur, & premier fut donné la hache d'or à Gerard de Rossillon, pour avoir feru le plus haut coup de sa hache, sur ledit Messire Jaques, & fut par un coup de rabat de la queue, par lequel ledit Gerard atteindit ledit Messire Jaques sur le bord de la salade, & reçeut le coup sur l'espaule fenestre, comme plus à plain est escrit au recit d'icelles armes. Pour le pris des armes de l'espée, il fut donné à Jaques d'Avanchies, & pour iceluy prix donner, ne fut faicte aucune enqueste à l'entrepreneur, pour ce que luy seul avoit combatu d'espée à celuy pas. Au regard du prix des courses de lance, il fut donné à Messire

Iehan de Bonniface, lequel certes avoit moult bien couru & atteint; comme il est cy dessus declairé. A celuy soir fit ledit Messire Iaques l'acord de Tristan de Toulongeon, & de Gerard de Rossillon, qui pour un vert debat par jeunesse, s'estoient combatus, & estoit ledit Messire Iaques tant aimé, & prisé de chascun, que jamais son conseil n'eust esté refusé.

Ainsi fut le banquet achevé, & le mystere d'iceluy pas : & le dernier jour que le pavillon fut tendu, & que l'heure de midy fut passée, que l'on avoit accoustumé de destendre ledit pavillon, tous les nobles hommes, & serviteurs de l'hostel de Messire Iaques, vindrent accompagner les Officiers d'armes, qui devoient les mysteres raporter, pour la derniere fois à cotte d'armes vestues, & le plus honorablement que faire se pouvoit : & premier venoit Leal, le Pursuyvant dudit Messire Iaques de Lalain (qui portoit la licorne, la Fontaine, & les trois targes) & après venoit Toulongeon le Heraut (qui portoit la Dame de Plours) & après venoit Charolois le Heraut, qui portoit la presentation de la glorieuse Vierge Marie, dont ledict pavillon avoit esté paré & gardé toute l'année, & en tel ordre vindrent à l'hostel de

l'entrepreneur , qui attendoit avecques aucuns de ses amis , la fin de son emprise , & laissa passer par devant luy la licorne , & puis devant la Dame de Plours se deffula , & devant la Vierge Marie s'agenouilla terre à terre , & la baïsa au pied moult devotement , & depuis furent portez iceux mysteres à nostre Dame de Boulongne, où l'on les peut encores veoir en l'Eglise , sur l'oratoire du Duc de Bourgongne.

Tantost après, le Seigneur de Crequi s'en retourna en Picardie (où il n'avoit esté de longue espace , à l'occasion de son voyage , comme il est escrit cy-dessus) & messire Iaques , son neveu , demoura audit lieu de Chalon , où les Seigneurs du pays & voisins , le festoyerent grandement à leur pouvoir. Car (comme il est dict dessus) par sa vertu , douceur , & courtoisie , & aussi par les biens & assurance qu'ils virent en l'execution d'iceluy pas , montré par ledit Messire Iaques , tant l'aymoient & l'honoroyent , que plus l'on ne pourroit : & devez croire que les Dames du pays faisoient de gracieuses devises , à la louange de luy , & l'appelloient le bon Chevalier.

Ainsi faisoit parler de luy Messire Iaques de Lalain , & elevoit sa renommée si hau-

tement, que nul de son temps : & quand le mois de Septembre fut passé, ledit Messire Jaques s'en alla à Rome, & delà à Naples, moult notablement accompagné : & porta par les Italiens & en Naples son emprise, qu'il avoit emprise à porter par la pluspart des Royaumes Chrestiens : mais nul ne toucha à son emprise, combien qu'à la Court du Roy de Naples l'on y vouloit toucher, mais le Roy Alphonse (qui pour lors estoit Roy d'Arragon & de Naples) ne le voulut souffrir, pour l'amour qu'il avoit au Duc Philippe de Bourgogne, à qui il estoit frere d'armes. Au dit lieu de Naples trouva ledit Messire Jaques le Duc Jehan de Cleves, neveu du Duc de Bourgogne, celui qui avoit nourri ledit Messire Jaques, lequel Duc de Cleves revenoit de Ierusalem (où il avoit esté fait Chevalier) & plusieurs autres Seigneurs de ses pays, & devez sçavoir que le Roy d'Arragon le festoya & receut moult honorablement, tant pour l'amour qu'il avoit à la maison de Bourgogne, comme pour l'honneur de la personne dudit Duc de Cleves, qui fut de soy un des beaux, des sages, & des bien adressez Princes de son temps, & le Roy Alphonse dessusdit fut large Prince, honorable & abandonné :

& de là se partit le Duc de Cleves, & avecques luy Messire Jaques de Lalain, & s'en retournerent devers le Duc de Bourgongne, qui pour lors se tenoit au pays de Brabant, & furent bien veignez & bien receus, & à tant se tait mon memoire du pas de la Dame de Plours.

C H A P I T R E X X I I .

Comment le Duc de Bourgongne fit sa feste de la toison à Mons en Haynaut : & de la dissention qui sourdit entre luy & les Gandois, ensemble comment le Comte de Charolois fit ses premieres joustes.

AINSI se passa l'an cinquante, & entraimes en l'an cinquante & un, que le Duc de Bourgongne tint sa feste de la Toison à Mons en Haynaut, moult haute & moult solemnelle. Là fut en personne le Duc d'Orleans, Chevalier dudit ordre, & moult d'autres Comtes, Barons, Chevaliers : & la feste tenue, fut tenu le Chapitre de l'election, & fut donné le Colier au Duc de Cleves defusdit, & à Messire Jaques de Lalain, au Seigneur de Launoy, & à autres grands personnages. Au partir d'icelle feste, furent envoyez en Ambassade, Messire Jehan de Crouy,

& Messire Jaques de Lalain, devers le Roy d'Arragon dessusdit & à leur retour devers le Roy de France : & ce pour aviser aucun bon moyen , pour la deffense de la Foy Chrestienne. Car l'on estoit averty que le grand Turc se preparoit a grande puissance , pour entreprendre contre les Seigneuries de l'Empereur de Constantinople , qui pour lors estoit terre Chrestienne ; & dont la cité de Constantinople estoit l'une des elevées en renommée de pouvoir , beauté & richesse de tout le monde. Cestuy Turc fut (a) le propre fils de Lamourault Bays, qui desconfit le Duc Iehan de Bourgogne en Hongrie , jeune Prince, vertueux en sa loy, & de haute entreprife. Le bon Duc Philippe (qui tousjours avoit à son pouvoir labouré pour la deffence de la foy Chrestienne , & tousjours vouloit continuer) envoyoit ses Chevaliers & Ambassadeurs , là où il cuidoit profiter d'ayde pour ceste matiere , mais tous les autres Princes furent si negligens , ou par volonté divine , ou par leur mesme coulpe , que rien ne fut en ce pourveu , dont il advint que

(a) Selon autres Auteurs , ce Turc , nommé Mehemet II , fut fils d'Amirat II , qui eut pour pere Mehemet I ; lequel Mehemet I fut fils de ce Bajazet I , qui prit Iehan de Bourgogne.

ladiète cité fut prise & destruite , l'Empereur mort , & sa noble generation Imperiale faille & esteinte , & le pouvoir des infideles acreu & augmenté , & la foy Chrestienne foulée , grevée & amondrie , comme cy après sera veu & leu.

Celle faison le Duc de Bourgongne se partit de son pays de Brabant , & alla en la Duché de Luxembourg , pour renouveler les hommages , & les fidelitez de ceux de Luxembourg , dont le Duc estoit nouvellement Seigneur & gagé. Car la Duchesse estoit trespassee. Et combien qu'ils fussent en la main du Duc de Bourgongne , qui les tenoit en; bonne justice , & que les voisins , rustres , & pillars , cessassent leur courses , & leurs pilleries , de longue main accoustumées en iceluy pays , toutesfois les aucuns , & aucunes villes avoyent au cœur le Duc de Zaffes & les Zaffons : & estoit bien averty le Duc , que ceux de Tionville n'avoyent nulle bonne volonté envers luy ; & pource alla le Duc à Luxembourg , & renouvela leurs sermens , & tousjours leur laissa Cornille son fils Bastard , qui les gouvernoit & tenoit en moult bonne Justice , & les gardoit & garantissoit de toutes foulles de voisins , & envoya le Duc en Bourgongne , vers Mes-

fire Claude, & Tristan de Toulangeon freres, lesquels luy amenerent cent lances de Bourgogne, & le Duc emmena le Comte d'Estampes, pour lors gouverneur de Picardie, Anthoine Bastard de Bourgogne, le Seigneur de Saveuses, le Seigneur d'Emeries & autres, qui emmenerent environ mille Archers de Picardie, & alla le Duc en armes, & toute sa maison, & la Duchesse & le Comte de Charolois demourerent à Bruxelles, attendant la venue du Duc, qui demoura environ trois mois, & pendant ce temps la Comtesse de Boucquan, (a) fille du Roy d'Escoffe, accoucha d'un fils à la Vere en Zeelande, & alla le Comte de Charolois lever l'enfant, & eut dur & merueilleux temps en la mer, mais il estoit à son desir, car il aimoit & desiroit les batteaux & la mer, & ne luy sembloit nul vent ne nulle fortune dangereuse, & se cognoissoit de son propre art naturel, au gouvernement des batteaux, & ainsi se passa le temps, jusques au retour du bon Duc son pere.

En celuy temps, faisoit le Roy Charles la guerre en Normandie; laquelle guerre le

(a) A scavoir celle qui fut mariée au fils du Seigneur de la Vere, comme il a dict cy dessus au xv Chapitre.

Roy chaudoya moult fort, & moult asprement, par grand sens, & par grand hardement : & avoit le Roy François trouvé maniere, & de longue main, de mettre debat en Angleterre, à cause du gouvernement, entre le Duc d'Yorc, & le Duc de Sommerfet, pource que le Roy Henry d'Angleterre, fils du vaillant & sage Roy Henry, dont cy dessus est faite mention, estoit un simple personnage, & plus adonné à Dieu & à devotion, qu'à deffendre & croistre son Royaume & sa Seigneurie, & gouvernoit la Royne Marguerite sa femme, toute l'Angleterre : laquelle à la verité, fut une femme sçachant & de grand esprit. Ceste Royne fut fille du Roy de Cecile, & de la maison d'Anjou, comme cy dessus est faite mention. Par celle dissention les Anglois perdirent ce qu'ils avoient en France, tant en Normandie comme en Guienne, en peu de temps, & furent desconfits à (a) Fourmigny, par Monsieur Artus de Bretagne, Comte de Richemont, Conestable de France, & par Monsieur Louis de Clermont, fils aîné du Duc de Bourbon. Par celle division (qui par trop dura & continua en Angleterre) telle malheurte & fortune cheut sur Angleterre,

(a) Cela se fit en l'an 1450.

qu'eux mesmes firent mourir tout le noble sang, toute leur noblesse, & mesmes leur Roy & souverain Seigneur, & mirent la couronne hors de la lignée de Lanclastre, & firent Roy en la maison de la lignée d'Yorch: desquelles matieres, touchant Angleterre, je deviseray bien au long, en temps & lieu, pource que j'ay beaucoup veu & cognu dudit cas. Mais des guerres & de la conqueste de Normandie & de Guienne (qui en cest an cinquante un se faisoient) j'en lairray escrire aux nobles & sages Croniqueurs, qui ont sceu & enquis de ce. Car de moy je n'en ay rien veu, & corromproye mon entreprise, d'escrire plus que je n'ay veu, & dont j'ay labeur assez devant la main, grace à Dieu, qui me doint le temps d'en rendre bon compte.

En celuy an cinquante & un, vint par-deça Madame (a) Ysabel de Coimbres, & Jehan Monsieur son frere : qui vint depuis en celle mesme saison. Iceux frere & sœur, furent depuis moult bien adressez, de vertus, & de bonnes meurs, & furent

(a) Sœur & frere de Dom Jaques de Portugal, qui estoit venu par deça en l'an 1448, selon qu'il est devant expliqué.

enfans au Duc de Coimbres mort , & occis en Portugal , & neveu & niece à la Duchesse Ysabel de Bourgongne , & chassés & exilés de leurs Seigneuries & heritage , (comme il est cy dessus escrit) & les receut le bon Duc & la Duchesse , ensemble le Comte de Charolois leur fils , moult doucement , & en grande pitié de leur exil , & leur alla le Comte au devant , & tous les Princes & nobles hommes de la maison : & comment le bon Duc les pourveut & s'en acquita , sera veu cy après. Autre chose n'avint en l'an cinquante un , qui à ramentevoir face : mais assez tost après se fist le mariage de Monsieur de Ravastain , neveu de M. le Duc Philippe , avec Madame (a) Ysabel de Coimbres , niece de Madame de Bourgongne & se marierent en la ville de Lille , où furent faictes joustes & tournoyemens : & certes ce furent deux gens , qui firent grand chere ensemble , & mesmes à tous ceux qui les alloient veoir.

Or est besoing , pour declairer les choses & aventures que j'ay veuës en l'an cinquante deux , que je reprenne aucunes causes , ave-

(a) Mayer & autres la nomment Beatrice.

nues auparavant, & dont je n'ay point voulu, ma plume travailler, pour attendre temps & lieu, afin de reciter autres choses, qui mieulx emplissoyent & causoyent les faisons, & les années, dont cy devant j'ay rendu compte par mes Memoires, & à present me vient à point & reigle de les ramentevoir. Comme par cy devant j'ay escrit, il peut clairement apparoir, comme le bon Duc tint sous la main de Dieu, longuement ses pays en paix & à repos: & ne trouve point que ceux de Gand eussent aucun travail d'armes, ou de guerre (a) depuis le siege, mis par le Duc en leur fiance, devant la ville de Calais, & duquel siege je ne racompte rien en mesdits Memoires, pource que ce sont choses avenues avant mon avenement, & dont je ne parleroye que par ouyr dire, qui seroit contre la forme de mon entreprise.

A cause de ce repos multiplierent tellement

(a) Cette expedition & siege de Calais se firent environ le mois de Juin de l'an 1436, lequel siege fut bien tost abandonné par ceulx de Gand & de Bruges, pour la souspeçon qu'ils conçurent sur la Noblesse, qui là estoit de par le bon Duc Philippe, à cause qu'en certaine saillie faicte par les ennemis sur iceulx de Gand & de Bruges, là où plusieurs de leurs gens furent occis, lesdicts de la Noblesse ne leur avoient tenu le pied bon.

les Gandois en peuple, richesses, augmentement de Bourgeois, & d'autres biens, que certes il n'estoit point bien-heureux en Flandres, qui n'estoit amy, bien-veillant, Bourgeois, ou subject de Gand, & tenoient le pays de Waes, & celuy des quatre mestiers, en leur subjection, comme leurs Bourgeois & obeiffans qu'ils estoient : & quand ils se virent augmentez de gens, de faveur & de biens (comme dict est) ils s'oublierent aucunement, à l'occasion d'une demande de (a) certain droit sur le sel, que leur avoit

(a) La demande de ceste gabelle sur le sel fut mise en avant en l'an 1448 ; laquelle (comme dict Mayer) estoit de dix-huict soulz pariff. de chascun sac de sel : mais les Gandois y resisterent fort & ferme, comme semblablement ils refuserent certain autre nouveau peage que le Duc exigeoit sur le bled en l'an 1449, dont sourdirent toutes les malvueillances, noises & debats, qui par après enflammerent la guerre. Quant à ce qu'il dict de Daniel Serfanders, il faut entendre qu'iceluy ayant esté Superdoyen des mestiers (qu'on nomme en vulgaire Overdeken) en l'an 1448, fut créé second Eschevin de la Kuere en Aoust 1449, estant lors premier Eschevin Joffe Triest : & pour autant que ledit Serfanders, suivant sa qualité, avoit esté des principaux qui avoyent tenu la main au refus de la susdicte gabelle, le Prince en estoit tant indigné, que pour chose ou raison quelconque qu'on luy allegast, il ne vouloit advouer ny
fait

faict demander le Duc, deux ou trois ans auparavant. Ce qu'ilz avoyent refusé : dont le Duc s'estoit party mal content d'eux : & n'alloit plus, ne venoit, en sa ville de Gand, ne la Duchesse, ne le Comte de Charolois leur fils : & toutesfois s'estoyent les matieres entretenues par moyens, tellement, que le debat n'estoit point plainement ouvert : & fut longuement apparence que le tout se deust appaiser.

Neantmoins en l'an cinquante & un, les Gandois firent Chef de leur conseil un nommé Daniel Serfanders : & deputerent Maistre

aggréer lesdicts Eschevins de l'an quarante-neuf, tellement qu'au prochain mois de Septembre, il deporta de leur office les grand & sous-Bailly, ensemble lesdicts Eschevins, & demeura la ville long-temps sans Loy & Justice, dont fut causé grand desordre parmy la ville, & le repos publicq mis en grand bransle, jusques à ce que nouveaux Eschevins fussent creéz, & ledit Serfanders exclus : ce qui fut faict au mois de Mars après ensuivant, estant lors faict premier Eschevin Hector van Veurhaute, & avec luy Lieven vander Stichelen, Robrecht van Meerendre, & autres : toutesfois environ un an après, s'aigrissant derechef le debat, ledit Serfanders fut remis en l'estat de Superieur Doyen des mestiers, ce que nostre Autheur veut declairer par la narration suyvante. Touchant ladicte imposition, qui certes estoit excessive, il y a apparence qu'elle

Pierre Boudin, & (a) Maistre Gilles Bovin, & autres: qui sous ombre de leurs Privileges, firent loy, & establirent Bourgmaistres & Eschevins à la ville de Gand, sans y appeller le Prince ou ses Officiers, edifierent & mirent en Loy, toutes gens à leur main, & deliberez de soustenir leur opinion contre leur Prince, & contre tous autres. De ces choses fut le bon Duc moult mal content, mais par conseil l'on dissimuloit, sous ombre des entreprises, qui se faisoient pour l'apaisement. Mais en ceste saison (comme dict est) les matieres agreverent plus fort que devant, pour les raisons dessusdictes, & comme il est escrit cy dessus.

Ainsi se dissimuloit le temps, & se tenoit fut intentée plus à l'incit d'aucuns particuliers, que par le propre mouvement du bon Duc Philippe, qui de soy mesme estoit Prince humain, debonnaire, & doux envers son peuple, plus que nul autre de son temps: mesmement on ne trouve après qu'il fut au dessus de ceulx de Gand par la bataille de Gaure, qu'il fit plus mention de ladicte imposition, mais bien au contraire que luy mesme resista fort & foible par après, à une pareille gabelle de sel que le Roy de France vouloit introduire en la Duché de Bourgongne en l'an 1462.

(a) On trouve que ce maistre Gilles Bovin estoit Secretaire de la Keure à Gand.

le bon Duc Philippe, & la Duchesse en la ville de Bruxelles, en grans festimens de joustes, de tournois, de banquets, & autres plaisans passetemps : & en cest an cinquante & un, environ la Toussainds, fut une joustee criée & publiée : & à celle joustee fit le Duc preparer son seul fils & heritier Monsieur Charles Comte de Charolois, pour joster pour sa premiere fois, & lequel n'avoit que seize à dix sept ans d'age : & se preparerent les jeunes Seigneurs qui avec luy avoyent esté nourris, pour joster avecques luy, & aussi plusieurs autres Princes, Chevaliers, & Escuyers, rudes jousteurs, & accoustumez du mestier. Et pource que c'estoit la premiere fois, que le noble Comte avoit mis la lance en l'arrest, ne porté le harnois pour execution, environ trois jours avant la feste l'on fit essayer le Comte, & par deliberation des Seigneurs, & des Dames de la Court, fut ordonné que le Comte, nouvel homme d'armes, courroit la premiere lance contre Messire Jaques de Lalain, & disoyent tous, que contre meilleur Chevalier ne pourroit faire sa premiere espreuve, & que ce seroit heur en armes, à si haut personnage, d'atteindre, & d'estre atteint, pour le premier, de Chevalier renommé, & ainsi eut Messire

Iaques le bon Chevalier, cest honneur par effect, de courre là, & d'esprouver la noble personne du fils de son souverain Seigneur, & son Seigneur apparent à venir, & furent montez & armez au parc de Bruxelles, où furent le bon Duc & la Duchesse presens à celle espreuve.

Lances leur furent baillées, & à celle premiere course, le Comte ferit Messire Iaques en l'escu, & rompit sa lance en plusieurs pieces, & Messire Iaques courut haut, & sembla au Duc qu'il avoit son fils espargné, dont il fut mal content, & manda audit Messire Iaques, que s'il vouloit ainsi faire, qu'il ne s'en meflast plus. Lances leur furent rebailées, & ledit Messire Iaques de Lallain laissa courre sur le Comte, & d'autre costé vint le Comte moult vivement, & se rencontrerent, tellement qu'ils rompirent leurs lances tous deux en tronçons; & de ce coup ne fut pas la Duchesse contente dudit Messire Iaques, mais le bon Duc s'en rioit, & ainsi estoient le pere & la mere en diverse opinion. L'un desiroit l'espreuve, & l'autre la seureté; & à ces deux courses faillit l'essay du noble Comte, & duquel essay furent les sages moult contents & resjouis, pource qu'ils virent leur Prince à

venir, prendre les armes, & soy montrer courageux & homme pour ensuyvir la noble lignée, dont il estoit yffu, & se passa le temps jusques au jour des joustes, qui se firent sur le marché de Bruxelles, là où il y eut grande assemblée, & grande noblesse, & fut amené le Comte Charles sur les rangs, & accompagné par le Comte d'Estampes son cousin, & par plusieurs autres Princes, Chevaliers & nobles hommes, & le tenoit fort de près le Seigneur d'Auxi, & Jehan de Rosimbos, Seigneur de Formelles, & ces deux l'avoyent nourry, & gouverné dès son enfance.

Si fut couvert & paré d'orfaverie : & d'autre part, là vindrent jousteurs de toutes pars, & là jousta le Comte de Boucquam, Philippe de Crouy, Jehan de la Trimouille, Charles de Ternant, & plusieurs autres jeunes Seigneurs & nouveaux jousteurs, nourris avecques le Comte, & ainsi commença la joustte : & à la verité le Comte rompit seize ou dix-huict lances, donna & receut de tres-bonnes atteintes, & fit si bien le devoir, que chacun luy donna le bruit d'icelle joustte : & luy fut le soir présenté le pris par deux Princesses, & fut crié Montjoye par les Héraux moult hautement, & certes ledit Comte

continua la jouste longuement depuis, & fut tenu pour moult puissant & rude jousteur, & gaigna plus de bruit à la jouste, que grand maistre que l'on sceust : & pource je commence à remplir & fournir mes Memoires de luy, & de ses faicts; & n'en parle pas par ouyr dire, ne par rapports, mais comme ce luy qui ay esté nourry avecques luy dès son enfance, tant au service du bon Duc son pere, comme de luy, je toucheray & parleray de sa nourriture, de ses mœurs, conditions & usances, depuis le temps que je le vey premier, qui est escrit en mes Memoires cy-dessus.

Quant à ses conditions, je commenceray par le pire bout. Il estoit chaud, actif & despit, & desiroit en sa condition enfantine, à faire ses voulontez à petites corrections, & toutesfois il eut l'entendement & le sens si grand, qu'il resista à ses complexions, tellement qu'en sa jeunesse ne fut trouvé plus doux ne plus courtois de luy. Il ne juroit Dieu, ne nuls Saints. Il avoit Dieu en grand cremeur & reverence. Il apprenoit à l'escole moult bien, & retenoit & s'appliquoit à lire & faire lire devant luy, du commencement les joyeux comptes & faicts de Lancelot & de Gauvain, & retenoit ce qu'il

avoit ouy, mieux qu'autre de son aage, & de sa nature desiroit la mer, & les bateaux sur toutes riens. Son passetemps estoit de voler à esmerillons, & chassoit moult volontiers, quand il en pouvoit avoir le congé. Il jouïoit aux eschets, mieux qu'autre de son temps. Il tiroit de l'arc, & plus fort que nul de ceux qui estoient nourris avecques luy. Il jouïoit aux barres à la façon de Picardie, & escouoit les autres par terre, & loing de luy : & depuis en fournissement de jours & de force, il fut tenu & nommé moult bon & puissant archer, & moult rude, fort & adroit jouëur de barres : ainsi croissoit le Comte, & estoit nourri, duiet & appris, & de soy queroit & s'adonnoit à tous bons & honnestes exercices, & à tant me tairay de la nourriture, & de l'exercice du Comte Charles, & retourneray à ce qui advint en celuy temps.

Or approchâmes nous de l'an cinquante & deux, & tousjours alloient & venoient Ambassadeurs des Gandois devers le bon Duc, feindant tendre à appointment : & dissimuloit le Duc leur malice, attendant son point, & qu'il eut asseuré son fait devers le Roy François, avecques lequel, par moyens d'aucuns qui gouvernoient en France, il

avoit tousjours quelque chose à refaire : & mesmement sembloit au Roy que le Duc tenoit le party, & s'entendoit avecques son fils, Monsieur Louis de France Dauphin : lequel s'estoit party de la maison du Roy son pere, & contre son congé se tenoit au Dauphiné, & faisoit aliances contre le Roy & ses bienvueillans, & se maria à la fille du Duc de Savoye, & se maintenoit & conduisoit en toutes choses à sa guise, sans le conseil ou plaisir de fondit pere : & recueilloit & eslevoit par dons & par promesses tous ceux qui vouloyent abandonner son pere, & à la verité il assambla au Dauphiné, une moult grande compaignie de gens de bien, & leur estoit large & abandonné, plus qu'autre de son temps, & par ceste separation du pere & du fils, ledit Dauphin ne fut point és conquestes que fit le Roy François en Normandie, & en Guyenne contre les Anglois.

Et de ceste matiere je me tairay pour le present, combien que j'en aye personnellement assez veu, car tost après le mariage fait dudit Dauphin & de la fille de Savoye, j'allay de gayeté de cœur, & sans charge d'autrui en Savoye & au Dauphiné, pour veoir les assemblées des deux Princes, &

leur noble Court, & en ce temps, ou peu par avant, la noblesse de Savoye, & les plus grands Seigneurs se meslerent, & s'esmeurent en debat les uns contre les autres, dont la pluspart, & les plus grans furent ensemble, contre Messire Jehan de Compais, Seigneur de Thorain, & fut outragé ledit Seigneur de Thorain de sa personne, dont le Duc Louis & la Duchesse furent moult mal contents, & porterent & soustindrent ledit de Compais. Cestuy de Compais fut celui qui fit armes à l'Arbre Charlemaigne, contre Antoine de Vaudrey, comme il est recité en ce premier livre. Par le debat desusdit avint, que par le conseil & aveu dudit Dauphin, les Seigneurs de Savoye furent bannis du pays, & la place de Varenbon rasée & abatue, dont certes le pays eut moult à souffrir, & se mesla pour iceux Seigneurs le Roy, & le Duc de Bourgongne, car plusieurs en y avoit, qui furent subjects du Roy, & aucuns dudit Duc, & estoient d'icelle guerre, contre le Seigneur de Thorain, le Seigneur de Barget, Marechal de Savoye, le Seigneur d'Antremons, le Seigneur de la Queulle, les Seigneurs de Lureu, de Varenbon, de Varas, de Chaillant, de Virieu, de Manton, & jusques à vingt-

cinq ou trente Chefs-d'hostels , Barons , Bannerets & Seigneurs , laquelle guerre porta & souffrit ledit de Compais moult courageusement , & fut ceste matiere appaisée par le moyen du Roy Charles & du Duc de Bourgogne : & de ce me tairay , pource que je veux entrer és guerres que commencerent les Gandois contre le Duc leur Seigneur , & ne reciteray chose , à l'ayde de Dieu , que je n'aye à la verité sceuë & veuë.

C H A P I T R E X X I I I .

Comment les Gandois estant la guerre allumée, s'emparerent de quelques chasteaux & fortresses : & comment ils assiegerent Audenarde.

IL convient doncques sçavoir comment la guerre que firent les Gandois contre leur Seigneur le Comte de Flandres , fut demenee. Verité fut que les Gandois mirent sus une grande compaignie de gens de cheval & à pied , qui tous portoyent blancs chaperons , & furent plus de quatre mille hommes en divers compaignies , & coururent parmy le pays de Flandres , par cens & par quarterons ; & s'ils sçavoyent un riche payfan , ils luy mettoyent sus , qu'il estoit con-

tre les Seigneurs de Gand, & le roboyent & pilloyent, & faisoient œuvres, que gens sans raison & sans conduite peuvent faire, & toutesfois envoyerent les Gandois à Bruxelles leur ambassade devers le Duc, & le jour du grand (a) Vendredy, luy crierent mercy, & tenoyent maniere qu'ils ne demandoient que de demourer bons fugets, & estoient en celle ambassade des plus notables Religieux de Saint Bavon & de Saint Pierre, & des plus notables bourgeois de Gand.

Mais à la (15) verité, la chose estoit à ce venue, que les gens de bien n'avoient à Gand plus de pouvoir, ne d'autorité en icelle ville, & gouvernoient les meschans & les gens volontaires, & ceste chose cognoissoit bien le Duc, & que le pardon, ne le traicté, ne servoit de rien à estre fait avecques ceux, qui nul pouvoir n'avoient, & d'abondant sçavoit & oyoit les outrages faits par les Blancs-Chaperons, sur le plat pays de la Comté de Flandres. Si leur respondit qu'il sçavoit bien qu'eux, qui parloyent de par ceux de Gand, le disoyent en bonne intention, & qu'ils voudroyent les choses telles, & ainsi qu'ils disoyent, mais ceux de

(a) C'estoit le bon Vendredy, auquel se commence l'an 1452. selon la mode de cet Auteur.

Gand ne demandoient point grace, comme l'on doit venir à son Prince, pour avoir pardon, mais demandoient traité, l'espée au poing, en grande assemblée, & en armes, comme s'ils envoyoyent devers leur compaignon. Parquoy il ne voyoit nulle cause pour leur faire responce, mais quand ils viendroyent à mercy, en l'ordre que subjects doivent venir (quelque offense qu'ils eussent faite par cy-devant) il leur tiendroit terme de Prince misericors, & auroit regard à non punir ou grever les bons, pour le peché des mauvais : & sur ce point se retrayt le Duc en sa chambre, & n'eurent autre responce de luy.

Ce mesme jour du bon Vendredy, que les Ambassadeurs crioyent mercy, les Gandois envoyèrent aulcuns de leurs gens au village de (a) Gaure sur l'Escaud, & espie-

(a) Gaure est un gros village & ancienne Comté, là où il y a un fort Chasteau entre Gand & Audenarde sur la riviere de l'Escaut : & en la Seigneurie d'icelluy sont enclavez plusieurs autres villages circonvoisins, qu'on appelle ensemble le pays de Gaure, qui est maintenant erigé en Principauté, & en est Monsieur le Comte d'Egmont à present le premier Prince, dont il a receu le tiltre, & investiture par l'Empereur, Charles cinquiesme, environ l'an 1554.

pierent que le Chastelain estoit au service & au monstier, & ne se doutoit-on de rien. Si entrerent les Gandois au chastel (qui est bon & fort) fermerent la porte, & prirent les biens & la maison, & demoura le Chastelain hors, en tres-grand danger de sa vie. Celuy chasteau est au Seigneur de Laval (qui est un grand Baron en Bretagne) & luy vint par partaige de Flandres : dont ceux de Laval sont descendus d'une fille. En ce temps & par subtil moyen, prirent les Gandois le chasteau de Poucques, & celuy (a) d'Escandreberch, qui marchit à Hainaut. Les nouvelles venues au Duc de Bourgongne, il fit halter ses mandemens, & ses Gens-d'armes par tous ses pays, & desja estoit le Comte d'Estampes en Picardie, qui faisoit lever les gens d'armes. Le Duc de Cleves assembla ceux de son pays, pour venir secourir le Duc son oncle. Le Mareschal de Bourgongne levoit les Bourgongnons. Le Comte de Saint Pol, & Messire Jehan de Crouy, Seigneur de Chimay, levoyent les

après son retour d'Angleterre, où il avoit esté pour le faict du fiançage de nostre Roy à present, & de la Royne Marie d'Angleterre.

(a) Il veult dire de Schendelbeke, qui est un village situé à une demie lieuë de Grandmont.

Hannuyers & Namurois, & aucuns de Flandres & de Picardie. Le Comte de Nassau, Messire Philippe de Hornes, Seigneur de Baufignies & autres, levoient les Brabançons. Ceux de Halewin, Messire Simon de Lalain, Louis, Seigneur de Gruthuse & autres, leverent la noblesse de Flandres. Le Seigneur de la Vere & le Seigneur de Breda levoient les Holandois & Zeelandois, & ainsi se levoit l'armée, & se faisoit l'assemblée des gens d'armes de toutes pars : & le Duc & ceux de son hostel se preparoyent, chacun qui mieux mieux.

Au regard de Monsieur Charles de Bourgogne, Comte de Charolois, il travailla toute celle quaresme, & l'avoit-on envoyé faire honneur de sa personne à Messire David de Bourgogne, son frere naturel (lequel fut lors consacré Evesque de l'Evesché de Terouenne) & de là fut renvoyé à Bergues sur la mer & jusques en Zeelande, pour l'accord d'aucun aide faicte au Duc son pere : & certes ne luy ne la pluspart de ses jeunes serviteurs ne furent pas prests du premier jour, & ne sçavoyent gueres qu'il falloit pour le faict de la guerre (qui leur estoit nouvelle chose) & disoit-on que le bon Duc & la Duchesse (pource qu'ilz voyoyent l'or-

gueil des Gandois, & la bataille preste) & aussi plusieurs sages & doubtif des pays (qui les en prioient & conseilloyent) eussent bien voulu, que fus ombre de foy apprestez, & mettre en tel estat qu'il appartenoit, le Comte fust demouré à Bruxelles, jusques à ce que la bataille eust esté passée. Mais ledict Comte (à qui le cœur croissoit avecques les jours) fit faire ses apprestz à toutes diligences, & jura par Saint George (qui fut son plus grand ferment) qu'il iroit plustost en son pourpoint, qu'il n'accompagnaist son Seigneur & pere, à foy venger de ses rebelles subjets : & ainsi s'appresta le Comte de Charolois, ses gens, & ceux de la maison du Duc.

Le Duc voyant les Gandois obstinez de plus en plus fort en leur orgueil, envoya le Seigneur de Ternant, accompagné des nobles hommes qu'il peut assembler en la Court, & selon qu'il les trouva premiers prests en la ville d'Alost, & y mena environ cinquante Gentilshommes, & deux cens, que varletz de guerre, qu'archers, & trouva ledict Seigneur de Ternant les bourgeois & les habitans de ladicte ville bons & deliberez à garder & deffendre leur ville contre les Gandois, & à maintenir la querelle de

leur Prince & Seigneur, & les reigla le noble Chevalier à eux departir par Connestables & par dizaines pour prendre les deffenses des murailles, ainsi qu'elles furent ordonnées & baillées par luy, & par les commis de ladicte ville, & fit garder les portes & les clefs par les gens de la Court du Duc, qu'il avoit amenez avecques luy, & d'autre part envoya le Duc à Audenarde, Messire Simon de Lalain, Seigneur de Montigni, & le Seigneur des (a) Cornetz, qui estoient aymez & cognuz en Audenarde : & pour asseurer plus le peuple, y menerent iceux deux Seigneurs leurs femmes & leurs mesnages, & envoyerent de leur charge bien soixante lances & trois cens archers, qu'à pied qu'à cheval, & certes tout le peuple & tous les bourgeois d'ancienneté ont esté bons & loyaux pour leur Comte & Seigneur, comme plus à plain se peut veoir, à lire par toutes les Croniques, par avant escrites. Moulz joyeux furent ceux d'Audenarde, quand ilz virent que le Duc leur envoyoit tels deux notables personages, pour les aider & deffendre con-

(a) Ou bien d'Escornetz qu'on dict en vulgaire Schoirisse, qui est une Baronnie en Flandres, au territoire d'Alost près Audenarde, appartenant au Comte de Lalain.

tré les ennemis. Si se pourveurent d'armes & d'artilleries, & de tant que mestier leur estoit, sans y rien espargner ne regretter.

Or lairrons à parler du Duc & de son appareil, & reviendrons aux Gandois, & à ce qu'ilz firent, & peut-on legerement entendre, que ce peuple, esmeu & desfreiglé, estoit parmy Gand en merueilleux nombre, armez & embattonnez, & quand ils se trouvoient en un marché dix ou douze mille assemblez, il leur sembloit qu'en tout le monde l'on ne trouveroit pas encores autant de gens, ne n'acomptoyent à puiffance d'autre, & parloyent & murmuroyent tous ensemble, & crioyent, difans pourquoy on ne les employoit contre le Duc de Bourgogne, & tant brayerent & crierent qu'un nommé Lievin Boone (qui est autant à dire en François, Lievin le Feue) du mestier des Maçons, emprit de les conduire, & mener devant Audenarde, & apporta en une besasse des grandes clefs, & leur fit accroire & entendre que c'estoient les clefs des portes de ladicte ville d'Audenarde. Si fut créé (a) Houlman sur eux, & obey comme si ce

(a) Il cuyde dire Hooft-man, c'est a dire chef, ou Capitaine.

fut leur Seigneur naturel; & le quatorziesme jour d'Avril, l'an cinquante deux, après Pâques, vindrent les Gandois devant Audegarde à si grand nombre, qu'il sembloit que tout le monde fut là assemblé, & marcherent en tres-belle ordonnance, & menoyent grand charroy de vivres & d'artillerie.

Quand Messire Simon de Lalain sceut leur venue, il fit armer tous ceux de la ville, & monter à cheval les hommes-d'armes qu'il avoit amenez, & luy mesme passa le pont de l'Escaud & la porte, avec deux cens archers à pied, & ce qu'il avoit de gens à cheval, & se ferit sur les premiers, qui venoient sans grand ordre, & en prit, tua & navra plusieurs, avant que les Gandois se fussent rasseurez: mais ils faisoient marcher une compaignie de picquenaires & d'archers, où ils pouvoient estre quatre ou cinq mille hommes, qui se tenoyent serrez & en ordre. Si marcherent roidement contre ledit Messire Simon, & rembarrent luy & ses gens de cheval, & les foustindrent les archers qui estoient à pied, & du long de la douve du fossé tiroient fort & souvent, & si bien fut la faillie dudit Messire Simon conduite, qu'il retrayt tous les gens sans perte, & fit fer-

mer la porte de celuy costé. Car à la verité il veit si grand peuple venir à l'encontre de la ville, & en tel ordre, qu'il jugea legèrement qu'il auroit le siege, & certes les Gandois furent bien trente mille testes armées qui tous cuydoient que Lievin Boone, leur Houlman & conduéteur, leur deut ouvrir les portes de la ville, & qu'il eut les clefs, comme il leur avoit dict, mais ils trouverent autre destourbier qu'ils ne pensoyent. Car ledit M^{re} Simon, & le Seigneur des Cornetz pourveurent les murailles, les tours, & creneaux de tout ce qui pouvoit estre necessaire pour foustener & attendre siege & assaut, & certes les bourgeois & les habitans d'Audenarde furent tous reconfortez, & resolus d'attendre ce qui pouvoit avenir, & de tenir loyalement & de grand courage le party de leur Prince, dont ils furent moult à louer.

Celle nuit se logerent les Gandois devant Audenarde, & menoyent grand cry & grandes huées, en menaçant fort la ville & les habitans, & leur sembloit que grand tort leur estoit fait, que prestement on ne leur livroit la ville, à faire leur plaisir : & le lendemain ils firent un pont sur l'Escaud,

entre ladicte ville & le village de (a) Hainue (qui sied au plus près dudit Audenarde) & parce pont passerent bien quinze mille combatans , & allerent assieger la (b) porte par où l'on va à Lille & à Tournay. Si trouverent ladicte porte bien pourveuë d'artillerie & pouldre & d'arbalestes , parquoy ilz ne peurent mettre leur siege si près de ladicte porte , qu'ils eussent bien voulu ; & ainsi se logerent les Gandois devant Audenarde ; & mirent leur siege deçà & delà : & par deux ponts qu'ils firent sur l'Escaud au lieu defusdit , ils pouvoient secourir & aider les uns les autres : & se cloyrent & fortifierent de chascun costé de fossez & de palis , & sembloit à veoir leur contenance , que jamais ne se deussent lever pour chose qui leur avinst , qu'ilz n'eussent la ville à leur bon plaisir , & ne faict pas à demander si Messire Simon de Lalain travailloit pour la feureté de sa garnison & de son honneur , & pour pourveoir à l'assaut de cestuy orgueilleux peuple , il fit crier que toutes femmes apportassent pierres & cailloux sur les murs ,

(a) C'est Eyne village assis à une demie lieuë d'Audenarde sur le chemin de Gand.

(d) L'apparence est , que ce fust la porte de Bevre.

& pour exemple fit venir une Dame sa femme, & sœur germaine du Seigneur de Cornetz, & plusieurs nobles femmes ses parentes, & autres, & tout ce jour porterent hottes & paniers, les unes sur leurs dos, & autres sur leurs testes, & toutes autres femmes bourgeoises & marchandes & autres y accouroient, & devez sçavoir que moult bien furent, & en peu de temps, les murailles & les deffenses garnies & estofées de ce qu'il y falloit. Or lairrons nous un peu le siege d'Audenarde; & retournerons au Duc & son armée, & deviserons comment il departit sadite armée aux deux costez de la riviere de l'Escaud, & ce qu'il en avint.

C H A P I T R E X X I V .

Comment le siege d'Audenarde fut levé par les gens du Duc de Bourgongne, contre les Gandois.

QUAND le Duc de Bourgongne entendit que les Gandois avoyent assiegé la ville d'Audenarde, il se partit hastivement de Bruxelles, & fit tirer des coffres de son espargne, grans deniers & grand avoir, pour payer ses Gens-d'armes, & furent iceux deniers departis aux Tresoriers & Clercs à ce com-

mis , pour faire payemens de toutes pars , & se tira le Duc & le Comte son fils en la ville de (a) Hast en Hainaut , où il atteindit par aucuns jours son armée , & ses gens d'armes , qui se preparoyent & apres-toyent chacun du mieux , & le plus diligemment qu'il leur estoit possible ; & pendant ce temps , les Gandois qui estoient devant Audenarde , trayoyent contre la ville de leur artillerie à poudre , & faisoient du mieux , & du pis qu'ils pouvoient , & pour cuider mettre le peuple en soupçon & imagination contre leurs Capitaines , & principalement contre ledit Messire Simon de Lalain , ils tirerent de leurs arbalestes plusieurs traits & viretons escripts , les aucuns en Flamand , & les autres en François , & y avoit , qu'ils requeroient & semonoyent ledit Messire Symon , de rendre & delivrer la ville , au jour qu'il avoit pris avecques eux , & que l'argent , qu'ils luy avoyent promis , estoit tout prest.

Plusieurs tel traits furent aporrez à Messire Simon de Lalain , mais incontinent luy mesme les portoit aux Seigneurs , & principaux de

(a) Nous difons Aet , villette de Haynaut , située aux Lifieres de Flandres.

ladicte ville , qui se rioyent & gaboyent des Gandois , & de leur folie , n'onques le peuple ne s'en meut , ny n'en creut aucune chose contre le bon Chevalier ; mais par le contraire plus grevoyent les Gandois ceux de la ville , plus croissoyent en courage à souffrir & porter ce qui pouvoit avenir , pour la querelle de leur Prince : combien qu'ilz estoyent souvent en grande melancolie , de ce qu'ils n'avoient aucunes nouvelles du Duc , & de leur secours. Car les Gandois les avoyent environnez de toutes pars , si qu'il ne pouvoit nul entrer , n'yssir de la ville , qui ne cheust en leurs mains ; & toutes fois Messire Symon de Lalain soubtiva de faire nager à mont la riviere de l'Escaud (qui passe par la ville) & par l'obscurité de la nuit envoya aucuns messages , qui revindrent sauvement , & rapporterent la grand'armée , qui marchoit pour les secourir , & si certaines enseignes du Duc leur Prince , que le peuple en fut toute reconforté & rejouy ; & quand les Gandois virent & cognurent que ceux d'Audenarde ne prendroyent autre soupçon contre leur Capitaine , s'appenserent de faire autrement.

Ils sçeurent que Messire Simon de Lalain avoit deux petits fils de sa femme , & que

l'on les nourrissoit en Hainaut, sur les marches de Flandres. Si prirent deux autres petits enfans de semblable aage, & les aporтерent devant les murailles, & les monstroyent, les glaives tirez à l'entour, prests pour iceux enfans meurdrir & occir: & crioient qu'ils avoyent couru en Hainaut, & pris iceux enfans, & s'il estoit pere, qu'il le monstraft; car si prestement il ne rendoit ou delivroit la ville à leur volonté, ils occiroient lescits enfans; & cuidoyent que la Dame (qui estoit femme, mere, & de piteux courage) deust mener tel dueil, & monstrier tel effray, qu'il deust faire pour elle ainsi qu'ils avoyent proposé. Mais le noble Chevalier n'en tint compte, & fit afuster canons & serpentines celle part, & tirer sur eux plus fort que devant; & disoit au peuple, que pour ses enfans veoir mourir, il ne vouloit perdre sa loyauté, son honneur, ne ses amis. Ainsi se continua le siege d'Audenarde, & croissoit & multiplioit tousjours le pouvoir des Gandois: car (comme dict est) le peuple du plat pays de Flandres avoit ceux de Gand en telle extime, par crainte, & par sole amour, que tous accourroyent à leur aide.

Mais l'armée du Duc de Bourgogne se levoit, & tiroit aux champs: & se partit le

Duc, de (a) Hast, pour aller à Grandmont (qui est une grosse Bourgade, non gueres forte, & là est adoré le corps de Saint (b) Andrieu) & sur le chemin aborda avecques luy le Comte Louis de Saint Pol, son frere Messire Jaques de Luxembourg, Messire Jehan de Crouy Seigneur de Chimay, pour lors grand Bailly de Hainaut, lesquels avoient bien deux mille Archers, & cinq cens Hommes d'armes : & le Duc avoit avecques luy Adolf Monfieur, frere du Duc de Cleves, l'Enfant Dom Jehan de Coimbres, & Cornille Bastard de Bourgongne, qui pour lors n'avoit charge de gens-d'armes, que de ceux de son hostel, pour ce que l'on attendoit les Bourgongnons (que le Mareschal estoit allé querre) & luy devoit - on bailler cent lances, avecques ceux de Luxembourg, qui encores n'estoient pas arrivez. Encores estoyent tirez plusieurs Capitaines, & ceux de l'hostel devers le Duc, & pouvoit avoir, tout compris, en sa compagnie quatre mille combattans, & se logea audit lieu de Grandmont, & tous les jours envoya chevaucheurs

(a) Aet, comme deffus.

(b) Mais bien de Saint Adrian & est ledit Grandmont une petite ville située, à six lieues de Gand, tirant vers Hainaut.

pour visiter le siege par plusieurs petites compagnies, les unes après les autres, qui raportoyent leurs avis quant à la puissance de leurs ennemis, & la maniere de leurs forts, & de leur siege.

Mais pour revenir au Comte d'Estampes (qui avoit sa charge levée) pour prendre son chemin à (a) Vaitreloz, & fut adverti que grand nombre de Flamans, tenans le parti des Gandois, s'estoyent assemblez au Pont (b) de pierres, & qu'ils vouloyent garder, & deffendre le passage de la riviere du Lis. Si fit prestement marcher celle part le Seigneur de Saveuses, qui tousjours (quelque vieil qu'il fust) vouloit estre des coureurs, & des premiers. Robert de Miramont & autres le suyvirent, & quelques jeunes gens de l'hostel du Comte, & ceux qui desiroient d'eux esprouver, & prestement mirent pied à terre, jusques à cinq cens combatans, & commencerent à tirer ces Archers de Picardie & de Haynaut, & marcher sur les Gandois, & en peu d'heure gagnerent le pont sur eux. Si se mirent les Gandois à fuyte, & les

(a) Waterloz est un village situé efgalement entre Tournay, Lisle & Courtray.

(b) Mais plustost au pont de Spiere, qui est un village situé au dessous de Tournay sur l'Escaut.

hommes-d'armes les poursuyvirent à cheval, qui les abatoient, & les Archers & les gens de pied leur coupoyent les gorges comme à moutons, & se bouterent bien deux cens vilains en une Eglise, & deffendoyent l'entrée de la porte a longues picques, moult vigoureusement. Là furent Hommes-d'armes, qui pouffoient de leurs lances, & n'avoient point l'avantage, car les picques, & les glai-ves des Flamans estoient plus longs. Là s'aborderent les Archers, & ne dura pas longuement l'affaut du trait, quand les vilains abandonnerent la porte, & s'enfuyrent garantir, les uns au clocher, les autres derriere les Autels, chascun qui mieux mieux, mais tout ce ne leur valut, car ils furent poursuyvis, & tous occis.

Ainsi gagna le Comte d'Estampes le passage du Pont (a) des Pierres, & alla loger à Vaitreloz & à Launoy, & envoya visiter le siege de jour & de nuit par diverses compagnies, pour mieux entendre leur convive, & ouyr les opinions. L'une fois y alloit le Seigneur de Saveuses, & autres-fois le Seigneur de Haubourdin, & tant visiterent & entendirent du faict de leurs ennemis, que sans gueres arrester, conclusion fut

(a) Pont de Spiere comme devant.

prise & deliberée de les assaillir de leur costé : & par un matin (qui fut le vingtsixiesme jour d'Avril) se delogerent , & tirerent contre Audenarde , & avoit la charge de l'avant-garde Anthoine Bastard de Bourgongne , qui portoit pour enseigne un grand estandard blanc , a une barbacane de brodure , moult bien accompagné , & le suyvoient le Seigneur de Saveuses , & moult d'autres Seigneurs & Nobles hommes , & conduisoit son fait & sa compagnie George de Rosimbos , un moult notable Escuyer. Quand les Gandois virent le premier estandard venir , ils n'en tindrent pas grand compte , & cuydoient avoir une petite compagnie , qui les deust legerement escarmoucher , mais prestement ils virent deux , trois & quatre estandars , & grosse compagnie de Gens d'armes , & grandes fumées de chevaux , & la pouldre si haute & si grande , qu'ils furent tous esmerveillez , & toutesfois se mirent en bataille , & en ordre au long de leur tranchées & firent sçavoir de l'autre part du siege , que chascun se preparast , car ils voyoient les ennemis , & doutoyent de la bataille.

Or furent les compagnies les unes devant les autres , & les Archers lioyent & attachoyent leurs chevaux les uns aux autres , &

Furent tantost grand nombre à pied & plusieurs hommes-d'armes avecques eux , & le Comte d'Estampes, (qui encores n'estoit Chevalier) requit au Bastard de Saint Pol , Seigneur de Haubourdin , qu'il le fit Chevalier. Ce que ledit Seigneur de Haubourdin fit par moult honorable façon , & quand le Comte fut Chevalier , il fit Chevaliers de sa main , Anthoine Bastard de Bourgongne , le Seigneur de Moreul , Philippe de Hornes , Seigneur de Baufignies, Anthoine Rolin, Seigneur de Demeries , le Seigneur de Rubempré , le Seigneur de Crevecueur , le Seigneur du Bois , Jehan Seigneur de Mirammont , Robert & Pierre de Mirammont , freres , & moult d'autres Nobles hommes , (16) & croy que ce jour furent faicts plus de deux cens Chevaliers.

Or vous compteray du noble Chevalier, Messire Iaques de Lalain , qui ne queroit , & n'entendoit à faire & executer de sa main qu'œuvre chevaleuse. Si regarda faire les Chevaliers nouveaux , & leur remonstra qu'il estoit à celle heure lieu & temps de gagner honorablement leur esperons dorez , & qu'il avoit choisi un endroit sur les ennemis , où la closture estoit de petite force , & le fossé peu profond , & que combien que les Gan-

dois fussent grand peuple à celuy costé, si tost qu'ils verroient que l'on leur courroit sus asprement, ils n'oseroient la place tenir, & que bienheureux seroyent s'ils pouvoient rompre la presse de ce peuple, & qu'il vouloit estre avecques les nouveaux Chevaliers. A ce s'accorderent iceux Chevaliers, qui furent tous bien montez & armez, & suivis chacun d'un varlet à cheval seulement. De celle compagnie fut le Seigneur de Baufignies, le Seigneur de Crevecueur, le Seigneur du Bois, le Seigneur de Belle-fouriere, le Seigneur de Herin, & autres, & (comme dict est) ledit Messire Jaques avoit choisi une grosse compagnie de Gandois, qui estoient en bataille sur une terre labourée, & s'estoyent fortifiez au front du grand chemin qui va d'Audenarde à Courtray. Si se ferrent les Chevaliers l'un près de l'autre, & coucherent leurs lances, & se ferirent au milieu de la presse. Les Gandois baissèrent leurs piques & leurs glaives, & certes au passer, ils recueillirent les Chevaliers tresdurement, & navrerent plusieurs de leurs chevaux, les uns de coups de piques, & les autres de grands couteaux trenchans, & pesans.

Les Chevaliers passerent outre moult vail-

lamment, & rompirent leurs ennemis à leur endroit, mais tantost se remirent ensemble, & Messire Iaques (qui fut hastif de repasser) redonna de l'esperon, & se ferit au troupeau, l'espée au poing comme un Lion. Si fut le bon Chevalier enveloppé des Gandois, & il les combatoit de sa main, & de son cheval, & plusieurs en abatit par terre, & certes à celle heure les nouveaux Chevaliers s'esprouverent moult honorablement, & estoit chascun d'eux si empressé des ennemis, que l'un ne pouvoit l'autre secourir, n'aider : & en celle bataille avint que Messire Iaques de Lalain (qui faisoit merveilles d'armes & de vaillances, & qui soustenoit ce que corps ne pouvoit porter ne souffrir) se trouva enferré de deux ou de trois costez, & estoit arresté & clos, & en danger d'estre tué par la main des Gandois, quand un varlet, serviteur du Seigneur de Baufignies (que l'on nommoit le Bourgongnon) sans armeure ou aide, s'aventura, & ferit son cheval des esperons, une javeline en sa main, & si bien exploicta, que du poitral de son cheval rompit les picques de l'un de ces costez, qui tenoyent le bon Chevalier enferré, & rompit la presse à l'entour de luy.

Or avint qu'à celle recouffe le varlet qui

s'estoit si vaillamment prouvé, receut un coup sur la teste d'une mace crestelée, & fut abatu de son cheval au milieu de la presse, & receut plusieurs coups. Mais quand Messire Jaques vit le varlet en danger, il se ferit au plus espais de la presse, l'espée au poing, & mit le corps & la vie en aventure, pour secourir celuy qui l'avoit osté de danger, & eut bonne fortune, que les nouveaux Chevaliers, ses compagnons, s'estoyent demeslez, & moult bien le firent & chevaleusement, & sur tous le Seigneur de Baufignies, qui avoit moult de coups receus, & bien y parut à son cheval, qui estoit playé & navré moult durement. Si vindrent tous à celle recouffe, ou moult abatirent de Gandois & recouvrerent le varlet qui ne fut point occis, mais il eust moult de playes, dont il fut longuement malade, & à celle cause, & pour le renom de luy, le bon Duc le retint varlet de corps en son Escuyrie: & depuis plus de vingt ans après il mourut contre les François devant Corbie Archer des ordonnances, sous ma charge, & fut tousjours tenu pour un bon & vaillant compagnon.

Or me faut revenir au surplus de l'aventure de celuy jour. Le Comte d'Estampes fit descendre ses Archers, & aucuns hommes
d'armes

d'armes : & les hommes d'armes à cheval tenoyent une aelle à la main dextre, tres-grosse & tres-fièrre, & les Gandois (qui plus fuyvoyent leur outrecuidance , qu'ils n'avoient regard à quelles gens ils avoyent à faire) marcherent sur noz gens à toute puissance , mais quand ils sentirent ces flesches d'Archers , qui leur perçoient haubers & pansiers, ceux qui virent les premiers, ou leurs prochains ainsi navrer, cheoir, mourir & affouler, se rompirent incontinent, & se mirent à la fuite comme les moutons devant les loups, & les hommes d'armes (qui estoient à cheval) les pourfuyvoyent & abattoient, tellement que les Archers les rateindoyent, & en prenoient, & occioient à leur plaisir : & à ce que j'ay ouy nombrer, avant qu'ils peussent repasser le pont qu'ils avoyent fait, il y en eut plus de trois mille occis & tuez en la place, & si n'eust esté que les gens de cheval ne s'oserent aventurer sur ledit pont (qui n'estoit fait que pour les gens de pied) certes le meurdre & la tuerie eut esté moult grande : & devez entendre que Messire Simon de Lalain & ceux d'Audenarde furent moult joyeux, quand ils se virent desassiegez, & hors de la servitude de ce peuple. Si ouvrirent leur

porte, & firent armer & monter leurs foudoyers, & entra le Comte d'Estampes, & la Seigneurie à grande joye en la ville d'Audenarde, prestement fut l'autre (a) porte ouverte, & passa Messire Jaques de Lalain outre la riviere, à la poursuite des ennemis, & le suivirent moult de jeunes gens, & de gens de bien, comme Evrard de Digonne, Guyot Dufie, Sibvert Pelerin, Messire Anthoine de Herin, & plusieurs autres, & trouverent que l'autre siege des Gandois fut levé de peur, & de l'effroy que leur firent les suivans de l'autre part, & s'enfuyoit chacun qui mieux mieux, tirant & retournant à Gand. Or vous lairray de la fuite des Gandois, & de la chasse (qui ne porta pas grand fruit pource qu'ils se trouverent peu de gens, & nuls Archers) & retourneray au Duc de Bourgogne (qui estoit à Grammont) & comment il exploita, quand il sçeut les nouvelles du siege levé.

(a) A sçavoir celle de Pamele.

C H A P I T R E X X V.

Comment le Duc de Bourgogne defit quelques partifans de Gand, qui fuyoyent du fiege d'Audenarde, & comment plusieurs rencontres & escarmouches se firent entre les Bourgongnons & les Gandois, au terroir de Waez à Nevele & ailleurs durant cefte guerre.

VÉRITÉ fut, que celuy jour & fi-toft que le Comte d'Estampes fut en Audenarde, & qu'il eut les Gandois mis en fuite, il envoya, à toute diligence son Heraut, nommé Dourdam, au lieu de Grammont, pour porter les nouvelles du fiege levé, & fit le Heraut fi grande diligence, qu'il vint de haute heure devers le Duc, & fi y a d'Audenarde à Grammont (a) cinq lieues. Et quand le Duc fut averti du fiege levé, il fit sonner ses trompettes, pour estre chacun à cheval à toute diligence, & se mirent les routes aux champs & au chemin, chascun qui mieux mieux, pour tirer à la porte de Gand, & du costé où les fugitifs Gandois du fiege devoient rentrer

(a) On n'en compte que quatre lieues de Flandres, qui font quatre heures de chemin d'un homme de pied.

en leur ville. Le Comte de Saint Pol, & Messire Jehan de Crouy avoyent l'Avantgarde, & se partirent les premiers, & pource que par bonne aventure je fus des premiers armez de l'hostel du Comté de Charolois (à qui je fus serviteur) il m'envoya devant, pour sçavoir des nouvelles de ce qui pouvoit advenir par celle chevauchée. Si m'accompaignay d'un ancien Escuyer Bourgongnon nommé Philippe d'Arlay (qui beaucoup avoit veu de la guerre) & chevauchasmes si diligemment parmy l'avantgarde, que nous passames plusieurs enseignes, cornettes, & guidons, & ratteindismes le premier guidon, qui estoit audit Messire Jehan de Crouy, qui estoit accompagné d'environ cinq cens Archers, & vingt Hommes d'armes, où je recognu Messire Jehan de Rubempré, qui moult fort chevauchoit celle route, pource qu'ils avoyent nouvelles qu'à un moulin à vent, à l'entrée des maladeries de Gand, aucuns Gandois se rassembloyent. Ce qui estoit vray & certes, quand la compagnie y aborda, ils estoient ja rassemblez plus de huit cens hommes de pied à une enseigne de nostre Dame, & disoit-on que c'estoit le mestier des Tisserans.

Archers mirent incontinent pied à terre, de l'autre part du grand chemin, & selon qu'ils

abordoyent, ils se mettoient en bataille; & certes je regarday bien à loisir la contenance des Gandois, mais ils estoient si effrayez & si desreglez, que peu se mirent en ordonnance pour combattre, mais par monceaux, & si-tost que les Archers se trouverent deux cens à terre, ils crierent, *Nostre Dama, Bourgongne*, & coururent sus aux Gandois moult fierement, & les Gandois pour toute deffense s'enfuyrent par la maladerie, & par le fauxbourg contre Gand, & bien le pouvoient faire, car ils furent assaillis sur costiere, parquoy ils avoyent le chemin de la ville à leur commandement. Les gens d'armes commencerent à approcher, & les hommes d'armes à cheval, & dura la chasse & la tuerie des Gandois, jusques aux portes de la ville, & plusieurs furent dedans les dernieres barrieres, & par dedans les maisons du fauxbourg de la maladerie. Plusieurs Gandois estoient mussez sous les lits & es chambres, planchers & celliers, chascun qui mieux mieux, pour garantir sa vie, mais les Archers & gens de pied cherchoyent les maisons, & les prenoyent & occioyent sans mercy & sans rançon : & n'est pas à douter que la ville de Gand ne fust en grand effroy de ceste chose. Si sonnerent leur belfroy, & coururent à la porte à moult grand nombre de gens, & le

Duc de Bourgogne, le Comte de Charolois son fils, & toute la bataille, se mirent en ordonnance, au moulin à vent dessusdit, en attendant ceux qui chassoient les ennemis, & estoit ja basse vespre, & bien tard, quand tous furent revenus & rassemblez.

Si prit le Duc conseil qu'il estoit de faire, & fut conseillé d'aller à Gaure, pour essayer si ceux de la place se voudroyent rendre au Duc, pour l'esbayement du siege levé, & fut toute nuit quand le Duc y arriva, & se logea chascun sans grand ordre pour celle nuit, les uns es maisons, les autres aux jardins, & es champs, & toute nuit tirerent ceux du chastel sur nos gens & par le village, de canons & de serpentines (dont ils estoient bien pourvus) & ne voulurent n'ouyr ne parler. Le lendemain bien matin le Duc fit sonner les selles, & fut envoyé Messire Robert de Miramont & Messire Pierre son frere accompagnez de deux cens Archers, vers le chemin de Gand, pour sçavoir si les Gandois n'estoyent point issuz, & le Duc s'en retourna le droit chemin de Saint Adrian de Grammont, & la se logea & y demoura par aucuns jours. Sur la fin d'Avril, le Duc & le Comte son fils, se tirerent à Audenarde, & le premier jour de May le Comte d'Es-

tampes , le Seigneur de Ravastain , le Bastard de Bourgogne , Messire Anthoine le Bastard , le Seigneur de Haubourdin , & plusieurs autres Capitaines , firent une course devant Gand , & vindrent assez matin devant la ville : & furent gaignez deux ou trois boulevarts sur eux.

Mais finalement les Gandois , à grosse puissance de gens & d'artillerie , garderent leurs prochains forts : & ne fut fait autre exploit pour celuy jour , sinon qu'ils perdirent plusieurs vilains , pris & tuez , & avint que tandis que l'on escarmouchoit devant la ville , aucuns des Gandois se retirèrent en une maison , close de fossez , qui sied sur les marestz : là où ilz furent suyvis , & assailliz par gens de toutes pieces , qui les pourfuyvirent : & à celuy assaut Messire Jehan , Seigneur de Miramont , fut atteint d'un trait d'arbaleste à la gorge , dont il mourut , & fut dommage , car il estoit un notable & vaillant Chevalier. Assez tost après le Duc se tira à Termonde & ordonna ses garnisons fortes & puissantes. Le Comte de Saint Pol , & le Seigneur de Cymay furent envoyez à Alloft. Le Comte d'Estampes demoura à Audenarde , & le Mareschal de Bourgogne fut ordonné à Courtray , & eut bien trois cens lances de

Bourgongnons, & furent les Chefs le Seigneur de Ray, le Seigneur de Beauchamp, le Seigneur d'Espiry, & autres, & le Duc voyant la riviere de l'Escaud estre grande & profonde devant Termonde, & que là convenoit passer par batteaux, pour aller courre devant Gand, & pour approcher ses ennemis d'iceluy costé, fit mander ouvriers de toutes pars, pour faire un pont sur tonneaux, à cordes & à planches : & pour deffendre ledit pont, fit outre l'eaue faire un gros boulevard de bois & de terre, & là se logerent le Seigneur de Ternant, & le Seigneur de Humieres, tous Chevaliers de la Toison d'or, sçachans & experimentez en armes, & avoyent la charge & conduite, tant de l'ouvrage, comme de la garde d'iceluy costé.

Le jour de l'Ascension notre Seigneur, au point du jour, passerent le pont le Seigneur de Launoy, le Seigneur de Humieres, Messire Jaques de Lalain, & Messire Jehan Bastard de Renty, accompagnez de plusieurs jeunes Chevaliers & nobles hommes, qui desiroyent d'eux esprouver contre les ennemis, & tirerent à un grosvillage, à trois petites lieuës près de là, que l'on appelle (a) Locres. Celuy

(a) En vulgaire Lokeren, qui est un grand vilage du territoire de Waz.

jour conduisoit les Archers ledit Messire Jehan Bastard de Renty, & avoit avecques luy la plus part des Archers du Duc, dont il estoit Capitaine. Si passa une grande (a) eauë, qu'il faut passer à un pont de bois, & entra au vilage, & mit les Gandois en fuite, qui ne se doutoyent point de sa venue, & aucuns se retrayrent en l'Eglise, & tantost passerent les autres Chevaliers & leurs routes. Si commencerent les Archers a fourrer & a piller le vilage, & les autres a assaillir ceux qui estoient retraits au clocher du monstier, & demourerent en tel desfroy, sans ordre & sans guet, près de deux heures, & tandis les cloches des villages Gandois sonnerent l'effroy & les Gandois fugitifs coururent es autres gros vilages : & se rassemblerent plus de trois mille hommes, & vindrent marcher en deux compagnies, les uns droit au vilage, & les autres sur costiere, à la couverte des hayes & des plessis, & tant firent qu'il gaignerent le pont, par où les gens du Duc estoient entrez audit vilage, où ils mirent le feu en leurs propres maisons, & à l'avantage du vent surprirent, brulerent & occirent plusieurs de noz gens, & la pluspart mirent en desfroy & en fuite, & quand ils cuiderent regagner

(a) Qu'on appelle la Dorme.

la riviere par le pont, ils trouverent les Gandois, qui leur couroyent sus a longues picques, & avec arbalestes, & enfondroyent chevaux, & tuoyent gens sans mercy ou reprint : & les gens du Duc repasserent la riviere (qui moult estoit grande & perilleuse) a nou de cheval & de pied, a moult grand danger, & les Chevaliers, qui la conduite avoyent, mirent moult grand peine de rassembler, & de ralier leurs gens.

Or pour ce que bien faict ne doit estre teu, ni celé en sa vérité, il faut bien à ce besoing, que je parle du bien-faict de la vaillance, que fit ce jour le bon Chevalier Messire Jaques de Lalain. Il couroit en sa personne, là où il voyoit la plus grande presse d'ennemis, & le plus grand besoing, pour ses gens secourir. Il combattoit l'espée au poing, comme un Chevalier sans peur & sans doute, & passa & repassa la riviere par plusieurs fois, & sauva si grand nombre de gens, de mort & de peril, que tous luy donnerent l'honneur de la journée, & disoyent au retour tous les compagnons en generalité, que la chevalerie de Messire Jaques de Lalain les avoit preservé de mort. Cinq chevaux eut occis deffous luy celuy jour : & quand il cuida avoir tout achevé, & mis ses gens à sauveté

devant luy, comme le bon Pasteur faict ses brebis, il sceut que son frere, Philippe de Lalain estoit enclos des ennemis. Si retourna, & fut suivi d'aucuns, & à forces d'armes recouvra son frere des ennemis: & qui me demanderoit qui furent ceux qui le suyvirent, & dont il se loüa fort de leur bonne compaignie pour celuy jour, certes je le sçay par ledit Messire Jaques, & fut Gaspard de Dourtan, un Escuyer de Hainaut, son serviteur, qui fit armes aussi en Bourgongne contre Michau de Certaines, & un fol-joyeux, qui estoit au Comte de Charolois, nommé Andrieu de la Plume: & de ces trois se loüa fort le chevalier pour celuy jour, sur tous autres. Finalement se partit la journée, à foule & perte de noz gens: mais toutesfois, perdirent les Gandois trop plus de gens sans comparaison, que ne firent les nostres: & le Duc de Bourgongne (qui bien sçavoit que ses gens avoyent eu à souffrir) les atteindit au boulevard outre la riviere, & là fit apporter son souper, & souperent avecques luy les Chevaliers, qui avoyent esté à la journée, & fit seoir Messire Jaques de Lalain empres de luy, & au dessus de luy: & diët qu'il vouloit tenir les anciennes bonnes coustumes, qui estoient que l'on devoit honorer le meilleur Chevalier du jour.

Le Duc de Bourgongne voyant que le pont qu'il avoit fait faire estoit fort assez pour passer grande armée, & que les tonneaux, les cordes & les planches, levoyent & soutenoient tels faix que l'on leur vouloit bailer, prit conseil de faire passer, & courir plus grande puissance, & assez tost après la journée devant dite, le Seigneur de Crouy en eut la charge, & fut Chef pour celuy jour: & menoit & conduisoit l'Estendart du Duc de Bourgongne, & le portoit pour celuy jour, Maillart de Fleschin, un Escuyer de Picardie, Escuyer d'Escuyrie du Duc, & fut accompagné iceluy Estendart par Adolf Monsieur de Cleves, neveu du Duc, par Cornille Bastard de Bourgongne, par le Seigneur de Ternant, par Messire Jaques de Lalain, & moult d'autres Seigneurs, qui passerent le pont par un Mardy. Et pource qu'on fut adverty que les Gandois estoient en grand nombre en un village, my-chemin de Termonde & de Gand, nommé (a) Houermaire, où ils gardoyent un haut & puissant boulevard, qu'ils avoient fait pour garder & deffendre iceluy village de Houermaire, marcha la

(a) Nous escrivons en vulgaire Overmeere, qui est un village a trois lieüs de Gand, sur le droit chemi de Tenremonde.

compagnie celle part , & le Comte de Saint Pol, Messire Jehan de Crouy, Messire Jaques de Luxembourg, & plusieurs autres, grandement & noblement accompaignez, estans mandez & avertis par le Duc de Bourgongne, partirent de leur garnison d'Allost, & vindrent à Termonde, & passerent le pont en moult bel ordre, suyvant la premiere compagnie : & le Seigneur de Crouy, & sa route tiroit tousjours avant, & furent ordonnez par maniere d'avant-coureurs, le Seigneur de Ternant, & Messire Jaques de Lalain, accompaignez de Michau de Changy, d'Antoine de Lornay, & d'autres.

Si trouverent les Gandois sur leur boulevard en grand nombre, & en grand appareil de deffence : & me souvient que le Seigneur de Ternant de sa personne monstra les ennemis, & dict, *Beaux Seigneurs, voylà les ennemis : Or y perra ce jourd'huy qui bien le fera.* Et prestement furent pointes de soulies coupées, & Hommes d'armes & Archers se mirent a pied qui mieux mieux.

Là furent Chevaliers nouveaux faicts en grand nombre par le Seigneur de Crouy, Adolf Monsieur de Cleves, Cornille Bastard de Bourgongne, Philippe de Crouy, fils du Seigneur de Cimay, Jehan de la Trimouille,

Seigneur de Dours, Guy de Brimeur, Seigneur d'Hymbercourt, Philippe de Crevecueur, Seigneur de Cordes, Charles fils du Seigneur de Ternant, Philippot de Iacourt, Seigneur de Villarnoul, & grand nombre d'autres, les noms desquels je n'ay peu retenir ne sçavoir, & selon que les Chevaliers nouveaux estoient faits, ils marchoyent contre ledit boulevard, qui fut promptement assailly : mais les Gandois, quand ils virent venir & approcher enseignes & gens, les uns après les autres, & que l'on les assailloit si baudemment, ils se mirent à la fuite, & abandonnerent les deffenses, & furent chassés pêle melle, & plusieurs en y eut d'occis, mais ils avoyent grand avantage, tant pource qu'il falloit gagner & monter ledit boulevard sur eux, comme pource qu'ils estoient legèrement armez, & le chaud estoit grand, & le sablon pesant, & chaud à marcher, & fort desavantage de noz hommes-d'armes : & certes l'un des premiers hommes que je vei sur le boulevard, fut Messire Jaques de Lalain.

Messire Adolf de Cleves, & Messire Cornille Bastard de Bourgogne, monterent promptement sur ledit boulevard, sans attendre & sans marchander, & poursuuyvirent les ennemis moult longuement à pied,

& me souvient que Guillaume de Saint Songne, un moult notable Escuyer (qui gouvernoit & avoit nourry ledit Bastard de Bourgogne) courut au devant & l'arresta, & luy dict : *Comment ? Monsieur, voulez-vous, par vostre verdeur & jeunesse, mettre ceste noblesse en danger, qui vous suit à pied à pesantes armes, & par telle chaleur, qu'il faut les plusieurs porter & soustenir par le bras ? vous devez estre le chastel & le fort, où tous les autres se doyvent rassembler & fortifier, & l'on ne vous peut consuyr ne ratteindre : & certes si les ennemis retournoyent, & vous trouvoient en tel travail & desfroy, ceste vailance vous seroit tournée en honte, pour le dommage qu'à vostre cause pourroit avoir la compaignie.* Le bon Chevalier (qui moult obeyffoit à celuy qui l'avoit nourry) s'arresta, & se rassembla chacun à l'entour de luy, & tandis fut le boulevard rompu : & à cheval monta Messire Jehan de Crouy (qui estoit venu en la seconde compaignie) & passa son enseigne & sa compaignie, & chassa jusques à Gand, & furent les chevaux rame- nez à ceux qui estoient descendus à pied, & tandis que ces choses se faisoient, les Gandois estans à Locres en grand nombre, sçachans que leurs compaignons, estans à Houer,

Houermaire, avoyent à souffrir, se partirent bien trois mille hommes, & vindrent celle part, & cuiderent enclore la compagnie par derriere, pensans qu'encores durast l'assaut au boulevard, & si bien avint, que la compagnie qui avoit assailli estoit desja à cheval, & le Comte Louis de Saint Pol & sa compagnie (qui ne s'estoyent bougez de la bataille, ne rompu leur ordre, pour chose qui fut avenue) fut assez tost averti de la revenue des Gandois, tant par la pouldre qui se levoit en leur chemin, comme par aucuns chevaucheurs qui se perceurent d'eux. Si se mit chascun en devoir & en ordre pour recevoir iceulx Gandois.

Fierement marcherent lesdicts Gandois, & reculerent ce qu'ils trouverent de noz gens; & avoyent archers & arbalestiers qui tiroient devant leur bataille. Si trouverent un grand fossé, où ils s'arrestèrent, se mirent en bataille, & attendirent les uns les autres, & noz gens approcherent, & entrerent partie en un champ devant eux, & du costé furent envoyez environ cent archers, qui tirerent tous à une fois sur costiere; & commença le hu & le cry de toutes pars; & prestement se rompirent lesdicts Gandois & se mirent en fuyte, & certes il en mourut bien à celle
rencontre

rencontre quinze cens : & fut un droict enoy sellement , & un gibier pour les jeunes & nouveaux Chevaliers , dont plusieurs en y avoit , qui estoient nouveaux Gensd'armes , & s'en retourna la compagnie à Termonde celle nuit , menant grande proye de prisonniers , de bagues & de bestial , conquis sur les ennemis.

Le vingt-cinquesme jour de May , le Comte d'Estampes estant à Audenarde , fort accompagné de la Noblesse & puissance de Picardie , fit une emprise pour aller gagner sur les Gandois le vilage de (a) Neve en Flandres , que les Gandois & le peuple leur aidant , & bien vueillant , avoyent moult fort fortifié , & y estoient grand nombre de vilains assemblez. Si fit le Comte ouvrir les portes devant le jour : & marcha l'enseigne de Messire Anthoine Bastard de Bourgogne la premiere , & vindrent bien matin és

(a) Il cuide dire Nevele , qui est une grande Bourgade à banniere , située à trois petites lieues près de Gand , tirant vers Occident , appartenant aujourd'huy à Messire Philippe de Montmorency , Comte de Horne. Et la principale cause mouvante de ceste entreprise , fut pource que les partisans de Gand avoyent n'agueres paravant bruslé Vive , qui est une grosse bourgade , située sur la Lis au chemin de Courtray , appartenant lors audit Comte d'Estampes.

barrieres de Neve, & descendirent à pied avecques les archers, le Seigneur de Herin, Guyot Dufie, Errard de Digoine, Sibuet Pellerin, & plusieurs autres jeunes gens, qui tousjours queroyent à eux monstrier, où qu'ils se trouvaissent : & fut l'escarmouche si bien & si hardiment entreprise & conduite, qu'ils rebouterent les ennemis & entrèrent audit village à puissance d'armes, & s'enfuyrent les Gandois à petite perte de leurs gens.

Si commencerent archers & compagnons à piller & fourrer les maisons pour butiner & pour gagner, & se desfreiglerent tellement, que les enseignes demourerent toutes seules, excepté d'aucuns gens de bien à qui le desfreigle & la pillerie desplaisoit moult : mais autre chose n'y pouvoyent faire, & tandis se rassemblèrent les Gandois fugitifs avecques autres qui leur venoyent au secours ; & vindrent par la porte, par où estoient entrées les enseignes du Comte d'Estampes, & quand ils les virent venir, aucuns qui bien sçavoyent le desfreigle des Gensd'armes parmy le village, fermerent une barriere qui estoit devant un pont fait en haste, sur un grand fossé profond, qui clooit ledit village ; mais incontinent y vindrent le Seigneur de Herin, & Jehan de Chassa, dict

le Benestru, & un grand tas de jeunes gens, pleins de feu & de courage, qui sans grand conseil ouvrirent la barriere, & sans attendre archers ou ayde, marcherent dehors, & coururent sus aux premiers escarmoucheurs des Gandois, & les reculerent jusques à l'ombre d'une grosse cense, ou Gandois s'estoyent embuschez à grand nombre. Si failirent sur iceux hommes-d'armes, & en occirent & blefferent, & reculerent ceux qui se peurent sauver si lourdement par le pont, qu'aucuns y furent noyez, & aultres en grand danger.

Là fut tué Sibuet Pellerin, qui moult vaillamment s'estoit monsté celuy jour. Celuy Pellerin estoit un Escuyer du Dauphiné, qui avoit esté nourry en la maison du Duc de Bourgogne, & son Page avecques moy, & mon compaignon; & estoit apparent (s'il eust vescu) d'estre fort renommé de vaillance. Là fut occis le Seigneur de Herin, nommé Messire Anthoine, un Chevalier de Picardie, vaillant & moult bon corps, Jehannequin le Prevost, Charlot de Moroges, & autres: & là furent blesez & en grand danger, Errard de Digoine, Guyot Dufie, Jehan de Chassa, & moult d'autres: lesquels furent plus sauvez par l'ayde de Dieu, que par autre cause: &

de ce coup se bouterent les Gandois dedans le vilage, & en regaignerent, & conquirent bien la moitié, avant que l'on y sceust remedier. Le Comte d'Estampes fit sonner à l'estendart par ses trompettes, & ne pouvoit ses gens rassembler; & fit Philippot Bourgeois, un Escuyer de Nivernois, qui portoit l'estandart du Comte, moult bon & assure de devoir; & là se rassemblerent les enseignes de Messire Anthoine Bastard de Bourgogne, de Messieurs de Haubourdin, de Saveuses, d'Emeries, de Rumpembré, de Miramont, de Neuf-ville, d'Aplaincourt & autres, & marcherent vaillamment icelles enseignes, sans attendre ou regarder qui les suyvoit.

Si reprit chacun cœur & hardement, & marcherent Archers & hommes d'armes, & rebouterent & deconfirent derechef les Gandois: & de celle recharge receurent les Gandois une moult grande perte. Car aucuns qui ne sçavoient ou se garentir ne sauver, se retrayrent en grand nombre, sur une motte close d'eau & de marests; & furent tellement berfailliez de traict, qu'ils se vindrent rendre pour tout garant, es mains de leurs ennemis, & furent tous occis sans mercy. Moult fut le Comte desplaisant des gens de bien, qu'il avoit perdu celuy jour, & aussi furent les au-

tres Seigneurs, qui les cognoissoyent, mais il les convint passer & porter par la fortune de la guerre. Si fut trouvé par conseil, que l'on ne pourroit les corps emmener, & furent mis en une maison, & y fut bouté le feu, & par tout le village de (a) Néve : & se remit le Comte au chemin, pour retourner à Audenarde : mais les vilains du pays avoient les arbres abatus sur les chemins, & s'estoyent assemblez & armez, & tout le jour firent desfroy & effroy, ou devant, ou derriere la compagnie ; & bien le pouvoient faire, car tout le pays est tout fossillé, à l'avantage des gens de pied, & au desavantage de ceux de cheval. Là fut tué un Escuyer, Maistre-d'hostel du Comte, nommé Iannin Dinde, & moult de gens & de chevaux navrez & blesez, & ainsi se passa la journée.

Ainsi se faisoit la guerre entre le Duc & les Gandois, & y eust moult d'emprises & de rencontres, faictes d'un costé & d'autre, & moult de gens pillez & tuez par petites compagnies, dont ensemble se trouveroit grand nombre, & se tindrent assez près de la Hamette, & de (b) Renais, par les bois & par les fortes hayes, aucuns Gandois,

(a) Nevele, comme devant.

(b) En vulgaire Ronffe.

qui se nommoient les compagnons de la verde tente ; lesquels firent moult de maux & de pillages, sur les gens du Duc , & pource que le pays de Waz , qui sied (a) entre le Lis & l'Escaud , & aussi le pays des quatre mestiers , estoit le droit pays , & la droite fourse & la fourmillere , où estoit & dont naissoit le plus grand pouvoir de ceux de Gand , le Duc se delibera de passer l'Escaud , pour entrer en iceluy pays a toute puissance. Si fit au lieu de Termonde son appareil & son mandement : & vint le Duc Jehan de Cleves son neveu , moult bien accompagné de nobles hommes, & de Crennequiers d'Alemaigne : & par un Mardy cinquiesme jour de Iuing, furent envoyez les Mareschaux des logis , Fourriers & autres , & fut chef le Seigneur de Contay , pour lors Maistre-d'hostel de la Duchesse de Bourgongne , un moult notable, vaillant & diligent Chevalier, & lequel estoit lieutenant pour le Mareschal de Bourgongne , & fus envoyé avecques luy pour le logis du Comte de Charolois : & pour chascun Seigneur y avoit gentils-hommes envoyez , un ou plusieurs , pour faire les logis.

(a) Mais plustost entre le territoire de Tenremonde & les quatre mestiers.

Celuy Mardy nous passasmes l'eau devant Riplemonde , & passasmes environ trois cens combatans , & trouvâmes un Escuyer Gascon qui se nommoit Bertrandon , & estoit Capitaine du Chastel dudit Riplemonde. Celuy nous dict tout haut : *Beaux Seigneurs , la nuit approche , & vous estes près de voz ennemis , & suis assuré qu'à (a) Themestie a deux mille Gandois , qui n'attendent que nouvelles de vostre descente , & d'autre part , cy au plus pres , en ce village que pouvez veoir , a tres-grosse puissance apprestée contre vous. Si pensez de vous clore & assurer , pour vous deffendre , si besoing en avez , car pour chose qu'il avienne , je n'ouvriray le Chastel , que mon Prince m'a baillé en garde , si je n'ay autres nouvelles , lettres & enseignemens de luy. Si se mirent les principanx ensemble. Là estoit Messire François l'Arragonnois , pour lors Maistre de l'artillerie , qui avoit par batteaux amené dix ou douze serpentines , à legers chariots. Là estoit Messire Jacques Seigneur de Harchies , le Seigneur de Rabaudangues , & autres. Si parla le premier le Seigneur de Contay & dict : *Beaux Sei-**

(a) Ou bien Thamysé , qu'on dict en vulgaire Themsticke , qui est un gros vilage situé sur le rivage senestre de l'Escault une lieuë au dessus de Ruplemonde.

gneurs , combien que le village soit tout bruslé & vague , il nous y convient choisir une place , & la clorre sur les ennemis , de ce que nous avons d'artillerie , & faire un feu , & demourer en armes tous ensemble ceste nuit.

Ainsi fut fait , & la place prise devant l'Eglise , & ordonnez & mis gens de bien à pied & à cheval pour escoutes , & les Gandois (qui estoient à (a) Vasselle si près de nous , qu'à veüe de village) firent grand guet de leur costé , & ne furent pas avertis de nostre convive , & pour celle nuit ne fut rien empris les uns sur les autres. Le lendemain au plus matin le Comte de Saint Pol , & le Seigneur de Cimay (qui conduisoient l'avantgarde) passerent en leurs personnes. Le Seigneur de Contay & plusieurs autres leur allerent au devant. Si demanda le Comte audit Seigneur de Contay , où son logis estoit delivré , lequel luy respondit , & monstra que l'on avoit delivré son logis à l'entrée du village de Vasselle , en certaines maisons : mais il convenoit voisiner avecques les ennemis , qui estoient en grand nombre

(a) Il pense dire Baersfele , qui est un vilage , auprès de Ruplemonde à la distance d'un quart de lieuë.

audit (a) Vasselle. Lors dict le Comte de Saint Pol, que si prés ne pouvoient loger sans debat. Si renvoya les charrieres & les batteaux, où il estoit passé, & de ses gens, pour faire passer hastivement mille Archers a pied, & trois cens lances, a deux chevaux pour hommes-d'armes, pour le plus, & tandis allerent le Comte & le Seigneur de Cimay ouyr Messe, & furent ceux qu'ils avoient ordonnez, tantost passez, car ils avoient quatre grandes charrieres, & d'autres batteaux a passer gens de pied. Si fut prestement sonnè & commandé, que chascun s'apprestast pour combatre les ennemis, & marcherent les enseignes, qui furent passées, & ces Archers a pied, qui moult desiroient de grever leurs ennemis.

Quand les Gandois sentirent venir, & virent approcher les compagnies, ils se retrayrent a garder un gros boulevard, qu'ils avoient fait & eslevé sur le grand chemin, mais peu y arresterent, que les Archers ne le fissent desemperer, & en y eut plusieurs morts & pris, & les autres s'ensuyrent; mais grande partie d'eux furent si prés hastez & suyvis, qu'ils se retrayrent en une petite maison close d'eauë, & autres en un monf-

(a) Baersfelle, comme dessus.

tier. En ces deux lieux & à une fois, furent les Gandois assaillis, & dura l'assaut plus de trois heures, & le Comte de Saint Pol (qui toujours doutoit la rencharge des Gandois) entretenoit les hommes-d'armes sous l'estendard, le mieux qu'il pouvoit, mais les jeunes gens estoient fors a tenir en ordre, & se deroboyent, pour aller assaillir avecques les Archers, & tellement que les enseignes demourerent (telle fois fut) petitement accompagnées, & le Comte dict par plusieurs fois : *Nous nous mettons en desordre, contre la doctrine de la guerre, & (peut estre) nos ennemis sont plus près que nous ne pensons. Chascun se veut avancer & cuide bien faire, mais je dy qu'il acquiert assez honneur, qui se garde de honte.*

Le Seigneur de Cimay mettoit grand peine de recueillir ses gens, & avint que l'Eglise, & le chastel furent si fierement assaillis, que les Gandois demanderent les Capitaines pour eux rendre, & allerent celle part le Comte & le Seigneur de Cimay, & tandis les Gandois qui se tenoient à (a) Themésie & autres, s'assemblerent environ trois mille, & avoyent plusieurs chariots de petite artillerie, & legere, & aborderent droict devant l'es-

(a) Thamyse, comme dessus.

tendard des hommes-d'armes, & trouverent la compagnie en petit ordre. Si se monstrent les Gandois à une foule, moult fierement, & s'arresterent, pour le creux d'un grand chemin. Là vey - je Guy de Benthun (qui portoit l'Estendard du Comte de Saint Pol) marcher sur les ennemis, sans regarder qui les suyvoit, & endura & soustint sans demarcher moult vaillamment, & fut moult longuement sans grand secours ou aide. Toutesfois chascun recouroit à son enseigne, & revint le Comte à son Estendard, qui fut suivy de ses gens; & d'autre part le Seigneur de Cimay ralia les Archers, & vint à la couverte des hayes du village, donner sur costiere de ses ennemis. Si fut marché sur eux baudement, d'un costé & d'autre, & combien que les Gandois eussent grand ordre & grand vouloir, toutesfois si se mirent ils prestement en routure & deconfiture, & furent gaignez leurs chariots, & artillerie dont ils avoyent assez amené avecques eux: & se continua la chasse loing & longuement.

Le Duc de Bourgongne (qui fut de (a) l'autre part de la riviere) ouit le hu & la noise qui se faisoit à l'escarmouche, d'une part & d'autre. Si entendit que les premiers

(a) A sçavoir du costé de Brabant.

avoient à besogner, & se bouta en une petite nacelle, luy & son fils le Comte de Charolois, & son neveu le Duc de Cleves, & Messire Cornille Bastard de Bourgongne, & passa l'eau, & selon que les Gens-d'armes passoyent, ils les faisoient mettre en bataille, pour soustenir ce que besoing faisoit: & tousjours passoyent gens-d'armes, à force & à puissance, & chassa le Comte de Saint Pol, jusques à ce que le Seigneur de la Hauverdrie & autres luy certifierent, qu'ils avoyent veu les Gandois (a) entrer es barrières, & fermer de Gand, & certes les Gandois perdirent, celuy jour bien deux mille hommes, & le bon Duc recueillit les Seigneurs & les compagnons moult agreablement, & durant l'escarmouche, passoyent les gens d'armes, comme dict est. Le Comte d'Estampes qui pour ce jour faisoit l'Arrieregarde) fut averty qu'aucuns Gandois vouloient rompre une digue, parquoy l'eauë pouvoit nuire, & grever l'armée comme l'on disoit. Si fit passer des Archers en petit

(a) Il n'est vray semblable que telle chasse s'eust ainsi peu faire comme l'Auteur le raconte, veu la grande distance du chemin qui est depuis Baerflele jusques à Gand, & principalement prinse consideration sur la difficulté & empeschement de chemin.

nombre qui rompirent icelle emprise , & en tuerent & prirent , & ainfi se passa celle journée , & dura le passage des gens d'armes celuy jour , & la pluspart du Ieudy, & estoit la compagnie grosse & belle , car le Duc de Cleves vint servir le Duc son oncle , à quinze cens chevaux , gens moult bien montez & armez à la façon & guise d'Alemaigne , & disoit-on du Duc de Bourgogne de huit à neuf mille combatans , & non plus.

Le Vendredy au point du jour fut faite une alarme & se tira chascun à son enseigne , armé & embatonné comme il appartient , & fut ordonné que chascun seroit à pied , excepté les chevaucheurs & decouvreurs , au nombre de cent chevaux legers , pour sçavoir les nouvelles & convive des ennemis. Si tira le Duc & ses enseignes en une grande place , qui est entre (a) Vasselle & Ruplemonde , & sur la venue de ceux de Gand , Hevré de Meriadet portoit iceluy jour l'estendard du Duc , & le conduisoit le Bastard de Bourgogne , qui moult bien le sçavoit faire : & combien que le Comte Charles fust jeune & en sa premiere armée , toutesfois il marchoit ou l'espée ou le baston au poing , &

(a) Baerssele , comme devant.

tenoit gens en ordre & en bataille, & se faisoit douter & obeir : & monstroit bien que le cœur luy disoit & aprenoit, qu'il estoit Prince né & eslevé pour autres conduire & gouverner. Fiere chose fut à veoir telle assemblée, telle Noblesse, & tel peuple : dont seulement la fierté de l'ordre, la resplendisseur des pompes, & des armures, la contenance des estendarts & des enseignes, estoit suffisant pour esbahir, & pour troubler le hardement & la folle emprise du plus hardy peuple du monde : & demourerent les batailles en ordre, jusques il fut haute heure, que les chevaucheurs rapporterent que ce n'estoit rien. Si se retrayt chascun en son logis, & certifie qu'avant qu'il fut midy, l'on eut deux ou trois alarmes en l'ost, suyvans l'un l'autre, & failloyent les enseignes hors du logis, & les gens armez à pied & à cheval : & à ce que j'entendy depuis, ce fut par les chevaucheurs (a.)

(a) Il semble derechef qu'il y ayt peu d'apparence en cecy : car qui oseroit juger, que ceux qui estoient plus de huit bonnes lieues de Gand, eussent peu veoir l'ordre des Gandois autour de leur ville en si peu de temps, comme il semble par la narration dudit Auteur : mais plustost croyroy-je qu'il mesprend icy

qui faillirent sur ceux de Gand, & leur charroy, se mettans en ordre autour de leur ville, pour venir combattre leur Seigneur; dont Messire Louys de Mamines fit le vray raport, comme vous orrez cy-aprés.

Celuy jour environ une heure après midy, le Duc, qui fut averty que les Gandois à tout effort estoient issus de Gand pour venir leur Seigneur assaillir & combattre, se mit aux champs, les Archers à pied, & les autres à cheval, & fut le champ pris entre Ruplemonde & (a) Vasselle; & laissa le Duc approcher les Gandois, & venir jusques au village, & le plus avant que faire se peut. Le Comte de Saint Pol, & Messire Jehan de Crouy eurent la premiere escarmouche, & le Duc de Bourgogne envoya le Duc de Cleves & sa compagnie, tenir le visage à la venue de (b) Themésie, où l'on disoit que s'estoit assemblé grand nombre de Gandois; & doutoit-on qu'ils ne vinssent à puissance de costé ou par derriere: & à ceste

en escrivant Gand pour Thamise, comme demonstrent evidemment sa deduction suyvante.

(a) Baerflele comme dessus.

(b) Thamysie comme dessus.

cause fut mise la bataille du Duc, par deux ou trois fois à rechange de place.

Là fit le bon Duc Chevaliers de sa main l'Enfant Iehan de Portugal, fils du Duc de Coimbres, Philippe Pot, Seigneur de la Roche, Guillaume Raolin, Seigneur de Beauchamp, Guillaume de Saint Songne, Michau de Changy, Anthoine & Philippe Bastards du Duc Anthoine de Brabant, & moult d'autres. Là vey-je Messire Louys de la Vieville, Seigneur de Sains, relever banniere : & le presenta le Roy-d'armes de la Toison d'or, & ledit Messire Louis tenoit en une lance le pennon de ses plaines armes & dict ledit Toison : *Mon tres-redouté & souverain Seigneur, voicy votre humble subjeçt, Messire Louis de la Vieville, issu d'ancienne banniere, à vous subiette, & est la Seigneurie de leur banniere entre les mains de son aîné : & ne peut, ou doit, sans mesprendre, porter banniere, quant à la cause de la Vieville, dont il est issu : mais il a par partage la Seigneurie de Sains, anciennement terre de banniere. Parquoy il vous supplie (considerée la Noblesse de sa nativité, & les services faiçts par ses predecesseurs) qu'il vous plaise de le faire Banneret & le relever en banniere : & il vous presente son pennon armoyé, suffisamment*

ſamment accompagné de vingt-cinq Hommes d'armes pour le moins , comme eſt , & doit eſtre l'ancienne couſtume. Le Duc luy reſpondit que bien fut-il venu , & que volontiers le feroit. Si bailla le Roy d'armes un couteau au Duc , & prit le pennon en ſes mains : & le bon Duc , ſans oſter le gantelet de la main ſenestre , fit un tour autour de ſa main , de la queue du pennon , & demoura quaré , & la banniere faite , le Roy - d'armes bailla la banniere audit Meſſire Louis , & luy dict : *Noble Chevalier , recevez l'honneur que vous faiçt aujourd'huy voſtre Seigneur & Prince , & ſoyez aujourd'huy bon Chevalier , & conduifez voſtre banniere à l'honneur de voſtre lignage.*

Ainſi fut le Seigneur de Sains relevé en banniere ; & preſtement ſe presenta Meſſire Iaques , Seigneur de Harchies en Hainaut , & porta ſon pennon , ſuffiſſamment accompagné de Gens-d'armes ſiens , & d'autres qui l'accompaignoyent. Celuy Meſſire Iaques requit à ſon ſouverain Seigneur , comme Comte de Hainaut , qu'il le fit Banneret en la Seigneurie de Harchies , & à la verité , bien luy devoit eſtre accordé , car il eſtoit un tres-vail-
lant Chevalier de ſa perſonne , & avoyent luy & les ſiens honorablement ſervy en toutes

guerres. Si luy fut accordé, & fut fait Banneret celuy jour le Seigneur de Harchies, & de ces deux bannieres je fay difference, d'autant que l'un releve sa banniere, & l'autre entra en banniere, & tous deux sont nouveaux Bannerets celuy jour, comme dict est; & ay volontiers ceste chose escrite, afin que ceux qui après viendront, sçachent ce que j'ay appris & compris des ceremonies appartenantes à Noblesse, pour en cueillir le fruit & laisser le mauvais. Ainsi se firent Chevaliers & bannieres; & le Comte de Charolois faisoit Chevaliers en sa premiere bataille, & apprenoit œuvres de Prince à faire. Là fit-il Chevalier Jehan de Rossimbos, Seigneur de Formelles, son second Chambelan, & Baudoin de Noyelles son Maistre - d'hostel, & moult d'autres, dont il ne me souvient.

Le Comte d'Estampes, & Messire Anthoine Bastard de Bourgogne, tenoyent une moult grosse arriere-garde, ainsi que sur costiere, pour joindre & pour secourir si besoing faisoit; & comme dict est, sur l'avant - garde cheut l'escarmouche, & se trouverent les Gandois en moult grand nombre. Si commencerent trompettes à sonner, artilleries à poudre de toutes pars à tirer, & archers à huer, à marcher, & à tirer de moult grand cou-

ragé ; & s'avança Messire Jaques de Luxembourg chevaleusement , sur un courfier bon & puissant , mais le cheval fut abattu sous luy par les Gandois , & y eut de grandes armes faictes à le secourir & recourre. Fierement fut la premiere pointe combattue , mais les Gandois ne peurent le traitt , ne le faix des Gens - d'armes porter ne souffrir , & se mirent à la fuyte & defroy , & se mirent les derniers & seconds à fuyr de l'effroy des premiers. Advint que Messire Cornille Bastard de Bourgogne , quand il veit les Gandois bransler , se desroba de la bataille où il estoit avec le Duc son pere ; & fut fuyvy des jeunes gens de sa chambre en petit nombre , comme Jaques Dorfan , Pierre Chenu , Thierry de Charmes , Jehan de Long-champ , & de peu d'autres ; & vint passer le Chevalier à un passage , où il rencontra les Gandois à grosse flotte , qui s'enfuyoyent ensemble , & ferrez. Si ne regarda pas le noble Chevalier quel nombre & quelles gens , mais coucha sa lance , & les rompit , & en abatit plusieurs de celle rencontre , & fut fuyvy courageusement des nobles hommes dessusdits. Mais ainsi advint que fortune (qui a les yeux bandez , & qui ne cognoist , ne veut grand ne petit cognoistre , ains de sa perverse condition & pro-

priété irraisonnable, ressemble l'aigle ou l'oyseau de proye qui se fiert parmi les coulombs , & ne quiert ne demande que des meilleurs pour sa pasture & proye) guida la picque ou la lance aigue d'un vilain , maudit & desloyal ; & fut atteint le noble Chevalier en la bouche , d'un coup en montant , tellement qu'il eut la teste perfée en dessus , & luy cheut le sang & la cervelle en la bouche , & prestement mourut.

De grandes armes firent les nobles hommes dessusdits , & grandes diligences , & moult y eut de Gandois piteusement occis , tant pour la deconfiture , que pour la vengeance d'icelle mort : & fut le lendemain certifié , par gens à ce commis , que l'on avoit compté sur le lieu plus de trois mille hommes morts. L'honneur , la journée & la victoire demoura au Duc , mais il fit si grande perte à la maison de Bourgongne , en la mort du Bastard , que la vengeance de cent mille vilains , morts à ceste cause , ne sçauroyent la perte fatisfaire. Grand dueil & grand regret fit le bon Duc à part de son Bastard , que moult aimoit. Aussi fit le Comte de Charolois , & Messire Anthoine Bastard de Bourgongne son frere : & de là en avant ne fut plus appelé ledit Messire Anthoine par son

nom, mais Bastard de Bourgogne seulement. Ainsi se departit celle journée, & le corps de Messire Cornille fut envoyé à Bruxelles, & le fit enterrer la Duchesse à Sainte Goule moult honorablement, car elle l'aimoit moult pour ses bonnes vertus, & fut mise sur luy sa banniere, son estendart, & son pennon : & depuis me dict Toison d'or, qu'il n'appartenoit à homme ces trois choses estre mises en pareure sur sa sepulture, s'il n'estoit mort en bataille : mais bien l'une ou les deux, & non point les trois ensemble.

Celuy jour fut blessé le Seigneur de Cima au pied, & Messire Jaques de Lalain eut la jambe faucée d'une pique, & demorerent pour aucuns jours au chastel de Ruplemonde, & jusques à ce qu'ils se peurent aider. Or fut la bataille de Ruplemonde le Vendredy, & le lendemain vindrent les Hollandois à grand nombre de batteaux, & furent bien trois mille combatans : & les menoyent & conduisoient le Seigneur de la Vere, le Seigneur de Brederode, & le Seigneur de Launoy, Gouverneur de Holande, & fut tres-belle chose à les veoir venir par la riviere de l'Escaud : & ont une maniere d'aller en armes & en guerre qui est telle, que tous les jours les nobles hommes ont

les cottes d'armes vestues, & portent les Bannerets leurs bannieres deployées, & les autres leurs pennons armoyez & desployez; & toute celle guerre, dés qu'ils descendent de leurs batteaux, allerent à pied ou à chariots, en tel estat qu'il est escrit cy-dessus. Assez tost après se partit le Duc de Riplemonde; & tira en un gros vilage que l'on appelle (a) Eurfel: & là cuidoit trouver les Gandois, mais ils estoient tellement espouvantez de la bataille, que tous ceux de ce quartier là s'estoient retirez à Gand pour eux garantir: & fit le Duc bouter le feu par plusieurs villages en son pays rebelle; & envoya Messire Anthoine Bastard de Bourgogne, le Seigneur de Baufignies, Messire Jacques de Lalain, & les Holandois, au pays des Quatre mestiers.

Si sceurent les Gandois, que le Bastard de Bourgogne estoit logé en leur Seigneurie, comme ils disoyent. Si eut un coutelier qui faisoit couteaux & canivets, à la marque du wibrekin, qui en François est appellé un foret à percer vin. Celuy coutelier esleva les Gandois en grand nombre, & vindrent courre

(a) Mais plustost Elversele, qui est un vilage à la distance de deux lieües de Ruplemonde, tirant vers Gand.

fus aufdits Seigneurs, qui se mirent en bataille, & leur coururent fus, & les desconfirent, & moult en occirent & prirent, & les fugitifs de celle journée rencontrèrent les Holandois qui estoient logez à (a) Eurfelle, lesquels les desconfirent pour la seconde fois celuy jour, & fut pris le coutelier & pendu; & de tous ceux que l'on prenoit, on en faisoit justice de main de bourreau, & cognut ledit coutelier à sa mort, que les Gandois luy avoient donnée la Comté & le pays de Was : mais il en prit piteuse possession. Ainsi faisoit le Duc de Bourgogne la guerre contre les Gandois, & destruisoit son propre pays, par celuy accident, de fang & de feu, car l'on mettoit ce qui estoit atteint, tout à fang & à justice, & bruffoit-on tout le plat pays, dont si grand nombre des maisons & de villages furent ars & bruffez, qu'il montoit en nombre, à une grande Province : & combien que le Duc fut en ce desplair, & haine contre les Gandois & leurs adherans, toutesfois se tenoyent és bois & és marefts, plusieurs pauvres gens, & en grande quantité, qui se venoyent rendre à la mercy de leur Prince : & il leur pardonnoit liberale-

(a) Elverfele comme devant.

ment, & les envoyoit à sauve-té, selon qu'ils se rendoyent.

C H A P I T R E X X V I.

Comment le Roy Charles septiesme envoya ses Ambassadeurs vers le Duc de Bourgonne & les Gandois, pour cuyder faire paix entre eux, sans toutesfois riens prouffiter.

EN ce temps le Roy Charles, (qui desjà avoit fait sa conquete en Normandie, & desiroit de retourner en Guyenne & en Bordelois, contre les Anglois, & en cette guerre soy servir du Comte de Saint Pol, & d'autres gens d'armes qui estoient ensongnez en la guerre de Gand) envoya son Ambassade (17) devers le Duc, après en avoir esté requis, & supplié par les Gandois ; & deputa chef d'icelle ambassade, le Comte mesme de Saint Pol (combien qu'il fut en l'armée, comme dict est) le Procureur du Roy, & maistre Guillaume de Poupincourt. Si vindrent devers le Duc en son pays de Waz, & là où il estoit logé aux champs, & les receut le Duc moult honorablement ; & après avoir ouy leur commission, il fut content que lesdicts Ambassadeurs allassent à Gand, & visissent & ouissent les raisons de ses ennemis, mais

Le Comte de Saint Pol n'y voulut point aller.

Si allerent le Procureur du Roy & ledit de Poupincourt celle part, & furent bien recueillis des Gandois de prime face, pource qu'ils cuydoient que le Roy les envoyoit devers eux pour embrasser leur fait contre le Duc. Si firent plaintes injuriables, des termes que leur avoit tenu leur Comte, comment il leur avoit voulu rompre leurs privileges & franchises, & mettre tribut sur le sel; comment il leur avoit leurs bourgeois pris & occis, & executez d'espée & de corde, par main de bourreau & autrement; comment il brusloit & exiloit les maisons, & les demourances de leurs sujets & bourgeois, & leurs heritages, & sembloit à ouir leur proposition & remonstrance, que le Duc eust grand tort, de retour, qu'il ne souffriroit les Seigneurs de Gand posséder seigneurieusement du droit & seigneurie du Comté, comme si eux-mesmes fussent Seigneurs & propriétaires, ou voisins de leur Prince, & cognurent assez tost les ambassadeurs du Roy, leur rebellion & volonté, combien que comme sages, ils entendirent proposé des Gandois, froidement & par plusieurs journées.

En ce temps s'estoit le Duc tiré à Waefmunstre, un gros vilage qui sied sur (a) l'Escaud, & fut envoyé de là le Comte d'Estampes, faire une chevauchée par le pays, & fit ce jour une si grande chaleur de soleil, que plusieurs des chevaux de la compagnie du Comte moururent celuy jour. Le Comte fit rompre plusieurs boulevarts faits par les Gandois, & vint instituer devant Moerbeque, mais il trouva que les Gandois avoyent fortifié le vilage (qui est clos de marests, & de marescages) & avoyent enclos, en leur fortification, l'Abaye de Los en Flandres, qui est une grosse Abaye de l'ordre de Cisteaux, & n'avoit qu'une entrée bien barrée, & fossillée de grands fossez, & de pertuis tout à l'entour, à maniere de pieges, pour garder que l'on n'y peust approcher à cheval,

(a) Mais bien sur la Dorme, qui est une riviere ayant sa source au Mour des quatre mestiers, & puis en decoulant par une partie du pays de Waes, se descharge en l'Escault deux lieuës en dessous Tenremonde. Or est Waefmunstre un gros village du territoire de Waes, situé sur le chemin de Gand à Ruplemonde: comme aussi Moerbeke est le dernier vilage dudit territoire de Waes, tirant vers les quatre mestiers, auquel est située l'Abbaye de Baudeloo, & non pas de Los, comme porte le texte de l'Auteur.

& s'estoient les Gandois de là environ retirez en ce lieu en grand nombre, & le deffendoient d'artillerie & de puissance. Si ne fust point le Comte conseillé d'affaillir le vilage, ains s'en retourna luy & sa compagnie, moult grevez de la chaleur.

Le lendemain y fut envoyé le Comte de Charolois noblement & puissamment accompagné du Duc de Cleves, & d'autres Princes & Seigneurs, & certes la chaleur du jour fut si grande & si extrême, que je vey pescher l'eauë trouble au salades, & boire l'eauë d'un fossé, & le puiser jusques à la bouë, & moururent gens & chevaux de chaud, comme le premier jour. Le Comte vint devant Moerbeque, & trouva le lieu fort, & gardé comme il est dict dessus. Si fut pris conseil par les Princes & Seigneurs, & furent tous d'opinion que l'on s'en retournaist, sans autre emprise faire pour celle fois, & pensoient & pesoyent la personne du Comte, & sa premiere course; mais le jeune Prince tenoit opinion contraire, & disoit que les vilains, ne leur fort lieu, ne faisoient point à craindre, & se mit en tous les devoirs, que vaillant Prince se peut mettre: mais les Seigneurs d'Auxi & de Formelles luy remonstroyent qu'il se contentast de l'opinion des sages Capitaines experimentez, que

le Duc son pere avoit envoyez avecques luy (comme le Seigneur de Ternant, de Crequi & de Humieres) & qu'il ne fit pas chose, parquoy l'on dict (s'il en mesavenoit) que par sa jeunesse & verdeur il eut mis le cas de son pere en danger. Le Comte ne se vouloit contenter, & bien luy sembloit bonne l'execution à cela, & au moins requeroit, qu'il couchast celle nuit devant les ennemis, que l'on renvoyast querre de l'artillerie, & gens (si mestier faisoit) pour affaillir le vilage le lendemain au matin ; mais le conseil ne fust pas de celle opinion, & s'en retourna le Comte sans autre execution, dont il larmoyoit de despit & de courage : & s'il n'eust douté la desobeyssance du Duc son pere, il ne s'en fust pas ainsi revenu.

En celuy lieu de Waefmunstre revindrent les Ambassadeurs du Roy, & fut le bon Duc bien joyeux qu'ils cogneurent la grande desraison des Gandois. Si se partit le Duc de Waefmunstre, & chevaucha par les pays de Flandres à grosse armée, & en grand ordre & faisoit tout brusler & destruire, & venoyent pauvres gens du plat pays en grand nombre, eux rendre à sa mercy, & il leur pardonnoit moult debonnairement. Au regard de Moerbecque, Messire Anthoine Bastard de

Bourgogne, (qui pourfuyvoit , & deconfit les Gandois au pays des quatre Mestiers , comme il est escrit cy-dessus) entra à Moerbecque par le costé de Gand , non fortifié , & dont ils ne se doutoyent , & pilla & brussa le vilage , & rompit tous les forts , & en chassa les Gandois à Gand : & en prit & occit plusieurs : & le Duc tira ses gens près d'un (a) vilage nommé Long-pont , près la riviere de l'Escaud. Là se logea le Duc emmy les champs en tentes & pavillons , & loges faictes , & prit chacun peine de foy bien loger , & mettre à couvert , tant pour la pluye , comme pour le soleil , & pour la chaleur , qui moult fut grand cette saison , & tous les jours , ou bien souvent se faisoient courses devant Gand , par les compaignies , & se levoit l'escarmouche sur eux à petites compaignies , pour les cuider tirer aux champs : mais ils se tenoient en leurs forts , & près de leur ville , si qu'on ne pouvoit gueres gagner sur eux ou profiter , à les envahir par telle maniere , mais beaucoup perdre.

Le passetemps pour jeunes gens , qui de-

(a) Mais plustost le passage du long-pont , qui est a une lieuë de Gand , tirant vers les quatre mestiers ; s'abusant aussi l'Auteur , en ce qu'il met la riviere de l'Escaud pour celle qui tire au Mour.

froyent d'eux adventurer , estoit bel , car il n'y avoit de l'ost jusques à Gand , que deux lieues , & beau pays : & durant ce temps , les Gandois (qui se voyoyent moult ferrez en leur ville , destruits par le plat pays , & chargez du peuple fugitif femmes & enfans) requirent licence de renvoyer devers les Ambassadeurs du Roy , pour rentrer en moyen sur la pacification de ceste guerre. Si retournerent lesdicts Ambassadeurs à Gand , & finalement acorda le Duc une treve , qui fut prise d'un costé & d'autre , pour six semaines seulement , & la treve conditionnée par la maniere qu'il s'ensuit. Premièrement , que si la paix ne se pouvoit trouver durant iceluy temps , les Gandois devoient payer & satisfaire au Duc de Bourgongne , tous les interests & despens , par luy portez , & soustenus à l'occasion de celle guerre. Item que durant iceluy temps , ils ne devoient amener , ou faire amener , en la ville de Gand , nuls vivres , ne renvitaillemens , autres que ceux qui y estoient à l'heure , & au temps de la treve prise. Item , ne pouvoient , ne devoient entrer en nulles villes de Flandres , ou des autres pays du Duc , sans saufconduit.

Et sur ces poincts leur fut baillé saufcon-

duit pour cinquante hommes de la ville de Gand, leurs deputez, dont furent les Chefs & principaux, Maistre (a) Gilles Boudin, & Maistre Anthoine Bovin, & ce pour venir à Lille, où journée leur fut baillée, pour journoyer avecques les commis de par le Duc de Bourgogne sous le moyen des Ambassadeurs du Roy François, & ceux dont cy dessus est faite mention: & avint que le Roy d'armes de Flandres fut envoyé à Gand, pour porter la treve, seellée, faite, & requise à leur requeste, par les Ambassadeurs dessusdits: & tandis que l'Officier d'armes alloit parler à ceux qui la ville gouvernoient, un grand nombre de garçons & de peuple, sans conseil ou autre commission, prirent le varlet du Heraut (qui pourmenoit les chevaux) & sans respit, confession ou autre ceremonie, l'allerent (b) pendre

(a) Il est à croire que ces Maistre Gilles Boudens, & Maistre Anthoine Bouwins furent en ce temps Conseillers, ou Secretaires de Gand.

(b) Içoit ce que de cecy on ne trouve rien ailleurs: toutesfois il faut laisser parler nostre Auteur, sous condition de ne le debvoir approuver en tout ce qu'il escrit: car encores que ceste execution peult avoir esté faite, si fait toutesfois à croire, qu'il y eust aultre cause, que celle icy recitée. (18)

& estrangler , au contrevenge de la mort de leur coutelier , dont cy dessus est escrit.

Les trefves criées & faictes , le Duc & son armée s'en retourna , cessa de faire la guerre , ordonna ses garnisons à Audenarde , Courtray , Allost , & en tous les voisinages de Gand , rompit au surplus son armée , & envoya les gens d'armes en leurs hostels , & prit son chemin par Terremonde , où il ordonna le Bastard de Bourgongne bien accompagné. Messire Adolf de Cleves fut à Courtray , attendant que le Mareschal de Bourgongne fut venu avec les Bourgongnons , si besoing faisoit. Le Seigneur de Cymay , Grand Bailly de Haynaut , fut ordonné en Haynaut , & Messire Jaques de Lalain à Audenarde. Le Seigneur de Sains , & Anthoine de Wisoc furent à Allost , & Louys Seigneur de la Gruthuse , se tenoit à Bruges , Capitaine de la ville : là où moult prudemment se gouverna , à l'honneur & profit du Duc , & au gré du peuple. Le Duc de Cleves s'en retourna , & ramena les Clevois en son pays. De Tenremonde vint le Duc à Bruxelles , où il trouva la Duchesse & les Dames. Si recommença-on a faire cheres & festimens car le bon Duc fut Prince joyeux & envoysé plus qu'autre. De là tira la Seigneurie à Lille.

Au

Au mois d'Aouſt ſe tenoit le confeil, & le Parlement pour la paix au lieu de Lille, par les Ambaſſadeurs du Roy, entre les commis du Duc de Bourgogne, & les deputes de Gand: mais finalement ils n'appointerent, & ne firent aucune choſe, & ſe partirent leſdits deputes, ſous ombre d'aller remonſtrer au peuple de Gand aucuns points, qu'ils n'avoient pouvoir de paſſer ou accorder, comme ils diſoyent: & laiſſerent l'un des meſſagers de Gand pour garder leur logis: mais au jour qu'ils avoyent baillé de revenir; ils ne revindrent point, ny ne manderent aucune choſe.

Parquoy les Ambaſſadeurs du Roy de France, voyans leur obſtination, & volonté perverſe contre leur Seigneur, donnerent ſentence, par grand advis & deliberation, où furent compris les points cy eſcrits. Premièrement condamnerent iceux Ambaſſadeurs les Gandois, a clore & fermer la porte de Gand, par où ils failloient pour mettre le ſiège devant Audenarde contre leur Seigneur, & ce ſeulement un jour la ſepmaine, & à tel jour qu'ils firent leur faille. Secondement ordonnerent que la porte, par où ils failloient pour venir combattre leur Seigneur perſonnellement à Riplemonde ſeroit perpetuel-

lement close, & murée. Tiercement, qu'ils mettroient jus sans les relever, les blancs chaperons, n'auroient plus bourgeois forains, & ne feroient plus banniffemens, sans dire & publier les causes, & pourquoy. Qu'ils ne creeroient, ou feroient plus la Loy de la ville, par la puissance de leurs mestiers, mais il y auroit quatre hommes, ordonnez par le Duc, Comte de Flandres leur Seigneur, & par le commun quatre.

Ordonnerent & jugerent en outre, que les bannieres, toutes, sans nulles excepter (sous lesquelles ils faisoient leurs assemblées) seroient mises en un coffre, fermé de cinq clefs, dont l'une garderoit le Bailly, l'autre le premier Eschevin, & le grand Doyen auroit la garde de la tierce clef, & les autres deux seroient mises, és mains de deux preud'hommes esleus par le commun de la ville de Gand, & fut dict qu'ils ne s'escriroient plus Seigneurs de Gand. Item que les (a) Hovemens, Bourgmaistres, Eschevins, & les plus notables de la ville, un nombre de deux mille hommes viendroyent en chemise, une lieue hors de ladicte ville de Gand crier mercy à leur Seigneur, & que les Officiers domestiques du Duc leur Seigneur, ne se-

a) Hooftmans qui vault autant que chefs.

royent point sujets à la jurisdiction des Gandois, mais seroyent envoyez au Duc. Et au regard de la cognoissance que pretendoyent avoir ceux de Gand sur ceux du pays d'Allost, de Terremonde, & d'Audenarde, fut appointé & dict, que dedans l'an revolu, les Ambassadeurs ordonneroyent de celle jurisdiction, si elle demoureroit ou non. Au regard des despens qu'avoit fait le Duc de Bourgongne par leur rebellion; ils furent condamnez à 250. mille ridres, & jour & terme mis pour les payer.

Lesquelles choses le bon Duc (qui tousjours vouloit la grace de Dieu, & du monde pour luy) accorda & consentit, mais les Gandois (19) obtinez en leur perseverante malice, furent dix jours sans accorder, ou contredire ceste sentence: & quand les Ambassadeurs cognurent qu'ils n'auroient autre responce des Commissaires de Gand, si renvoyerent un Heraut, ou Roy d'armes du Roy audit lieu de Gand: mais nonobstant la cotte d'armes des fleurs de Lis, il fut en danger de sa vie, & ne peut presenter ses lettres: mais fut tout joyeux d'estre quitte des mains des Gandois, & s'en revint sans autre chose faire. Les Ambassadeurs voyans ceste chose, prirent congé du Duc de Bourgongne, &

s'en retournerent en France. Les Gandois obstinez & perseverans, s'esmeurent derechef, & firent Capitaine de la Verde tente, un nommé le Bastard de Blanc - estrain. Celuy assembla tous les mauvais garçons de Gand, faillit de la ville, prit Hulst & Axelle, & vint a puissance devant la ville d'Allost, & quand Messire Louys de la Vieville, Seigneur de Sains, & Messire Anthoine de Wisoc (qui avoient la garde de la ville) virent les Gandois venir en si grand nombre, ils defendirent que leurs gens ne faillissent aucunement, & mirent les gardes, ordonnez aux portes & murailles.

Les Gandois approcherent la muraille, & livrerent l'assaut, mais ils furent durement recueillis de traict a poudre, d'arbalestes, de cailloux & de pierres, & ne profita rien leur assaut, mais perdirent plusieurs de leurs gens, & furent reculez de l'assaut. Si s'arresterent les Gandois à un boulevard, qui n'estoit pas encores parfait, & l'assaillirent si fierement, que l'on cuida (telle fois fut) qu'ils le deussent emporter & gainer. Si fut renfort baillé, pour ledit boulevard, garder, & furent les Gandois reboutez à leur honte & perte: & à la defence dudit boulevard fut tué un Escuyer de la ville de Gand, nommé Lievin

(a) d'Estelam. Mais combien qu'il fut Gandois, il n'en tenoit point le parti, & avoit esté nourri page du Duc, & estoit en son service, & en celle garnison, pour sa premiere armée, avecques Jehan de Bosquehuse, & Philippe Bastard de la Vieville, qui avoyent esté nourris ensemble, & fut cestuy assaut le treiziesme jour de Novembre (b).

Ainsi se partirent les Gandois de devant Allost à peu de profit, & s'en retournerent à Gand, & assez tost après, les Gandois faillirent de leur ville & vindrent à puissance brusler Harlebecque, & autres villages, au plus près de Courtray. Les nouvelles vindrent au Duc de Bourgogne (qui estoit à Lille) que les Gandois estoient aux champs, & brusloient son pays. Si fit partir à toute diligence Messire Adolf de Cleves son neveu (qui pour lors estoit devers luy) & ce qu'il peut finer & lever de Gens-d'armes, tant à la Court, comme autre part, & à toute diligence poursuyvirent les Gandois, mais ledit Messire Adolf ne les trouva pas: car si tost qu'ils eurent leur emprise faicte, ils se retrayrent en leur ville. Le Bastard de Bour-

(a) Il y a doute qu'il ne vueille dire de Steelant.

(b) Ou bien Septembre, comme il semble à ce qu'il dira tantost

gongne (qui estoit demouré en sa garnison de Terremonde) desira de faire une course devant Gand. Si fist son aprest le plus secretement que faire le peut ; mais toutesfois sceurent les Gandois sa venuë, & le jour qu'il devoit courir (qui fut le vingtcinquiesme d'Octobre) ils firent partir secretement trois mille hommes , par la porte qui va en Anvers , & perdirent chemin plus d'une lieuë , & le Bastard de Bourgogne vint le grand chemin , à estandard desployé , & trouva les Gandois à si grosse puissance hors de la ville , & en tel arroy , que ses gens se mirent en desfroy , & ne peurent le faix soustenir , & quand ledit Bastard cognut que ses gens ne demandoient qu'à eux retirer , il prit vingt lances , & les Archers de son corps seulement , & fit marcher contre la ville de Terremonde , le chemin qu'il estoit venu , & soustint en sa personne , avecques les vingt lances , la poursuyte des Gandois , qui avoyent grand nombre d'Anglois avecques eux estans partis de la garnison de Calais pour venir les Gandois servir , & fit sa retraicte si bien & si a point , que les Gandois (qui s'estoient partis pour luy clorre le chemin) ne peurent venir à temps , & les autres Gandois qu'il trouva devant la ville , le poursuyvoyent

aigrement a cheval & a pied, cuydans clorre ledit Bastard entre les deux compagnies , mais par bonne conduicte il eschappa de ce peril.

Ainsi se continuoit la guerre , & le Marechal de Bourgogne amena les Bourgonngons environ trois cens hommes-d'armes, Nobles hommes, & grande Seigneurie du pays. Si furent mis à Courtray, & ledit Marechal (qui moult sçavoit & cognoissoit de la guerre) sceut & s'apperceut, que si tost que les gens du Duc faisoient une emprise contre ceux de Gand, ils estoient mal fuyvy par les cloches des villages, qui avertissoient de l'un à l'autre. Si rappensa d'y remedier, & fit une emprise, mandant Messire Jaques de Lalain, qui estoit à Audenarde, & chevaucherent ensemble & en ordre, & brusserent (a) Escloz, & tous les villages de ce quartier, & fit abatre les cloches des clochers, pour eschever les dangers deffusdits, & trouverent petit empeschement; & s'en retourna ledit Marechal à Courtray, & Messire Jaques de Lalain à Audenarde.

Assez tost après, le Marechal de Bour-

(a) Pour Eccloo qui est une ville non close, entre Gand & Bruges.

gongne fit une course devant Gand, & n'avoit point seulement les Bourgongnons avecques luy, mais tres-bonne bande de Picards & de Hannuyers, que conduisoient les Seigneurs d'Emeries, & de Miramont, Messire Gauvain Quieret, & autres : & en bel ordre chevaucha le Marechal devant Gand, & mit ses coureurs & ses escarmoucheurs devant, pour euyder attraire les Gandois ; mais ils se tindrent en leurs forts, si que peu pouvoit-on sur eux profiter. Si prit conseil de remettre les compagnies au retour : & quand les Anglois, qui lors estoient au service de ceux de Gand, comme dict est, les virent ainsi retourner, ils fortirent dehors, & avecques eux aucuns des Gandois a cheval, & pouvoient estre cinquante combattans, gens de faict : & ne pourchassoyent point la compagnie (car elle leur estoit trop forte, & l'ordre de l'arriere-garde bien gardé) mais pensoient bien qu'aucuns compagnons s'escarteroient petite compagnie pour gagner. Ce qui advint, car douze Archers s'estoient escartez, & se trouverent enclos des Gandois assez près d'un pont, que les Gandois avoyent gagné sur eux. Si ruerent les douze Archers baudement pied à terre, & se trouverent dos contre dos, & tirerent de leurs

flèches, qui blessèrent le cheval d'un Anglois, lequel cheval de l'Anglois à la blesseure recula par les Gandois, si qu'il rompit la presse: & quand les Archers se virent despressez, ils chargerent hardiment, si qu'ils reculerent les Gandois, & les Anglois. Si s'ayisa l'un des douze Archers d'un cornet de chasse, qui pendoit à son col, & sonna haut, une fois ou deux, comme s'il appellaist secours. Les Gandois (qui cuidoyent que le secours fut près, & qu'il ne falloit que l'appeller, ainsi qu'ils avoyent ouy) se mirent à la voye, & laisserent les Archers, qui prestement repasserent le pont, & se remirent en ordre: & finalement je n'ay point sceu que les douze Archers perdissent aucune chose (fust cheval ou autre chose) ne que nul d'eux eust blesseure, n'inconvenient, qui a ramentevoir face; & ainsi s'en revindrent à Courtray, & ay recité ceste aventure, pour ramentevoir le bien fait du petit & du grand, & aussi pour monstrier à tous gens d'armes, que peu avient que ville, Chasteaux; ou gens, soyent pris ou ruez jus, tant qu'ils se veulent deffendre.

Le second jour de Decembre Messire Philippe de Lalain, un jeune Chevalier frere de Messire Jaques, & lequel se tenoit avec-

ques son frere en la garnison d'Audenarde, desirant de soy avancer & faire cognoistre, eleva grande partie de la garnison, & entreprit une course devant Gand, le plus secrettement que faire peult, mais les Gandois avoyent tant d'amis, & d'espies, par toutes les villes, & par le pays, que l'on pouvoit peu faire de choses, dont ils ne fussent avertis. Si fut (a) maufuy en son emprise, & faillirent les Gandois à grosse puyssance, & mirent embusches sur le passage qu'il devoit passer, mais ainsi avint qu'un Page de la compagnie dudit Messire Philippe queroit son maistre, qui estoit devant, du nombre des chevaucheurs. Ledit Page faillit de trouver son maistre, & passa tout outre lesdicts chevateurs, & trouva les aguetteurs des Gandois, qui le prirent & luy couperent la gorge, & le trouverent mort sur le chemin les gens dudit Messire Philippe, & cognurent bien que les Gandois estoient aux champs. Si s'arresterent, & firent arrester la compagnie : & quand les Gandois s'aperceurent qu'ils ne marchoyent plus avant, si se defembuscherent a si grosse compagnie, que besoing fut à la garnison de retourner : & fut mandé à Messire Jaques de Lalain qu'il

(a) Pour maufuyvy.

faillit, pour son frere secourir. Ce qu'il fit, & recueillit ses gens, & les mit en bataille devant les Gandois : mais il estoit si tard, que la nuit departit les compagnies, & s'en retourna Messire Jaques à Audenarde, & les Gandois coucherent en une (a) Abbaye près de là, & devant le jour se partirent, & s'en retournerent à Gand.

En celuy temps le Bastard de Bourgongne, luy estant à Terremonde, eut moyen de parlementer secretement à un qui estoit Chef desdits Anglois, & se nommoit Iehan Falloit, moult subtil homme de guerre, & avantageux. Celuy Iehan Falloit remonstra à ses compagnons, qu'ils ne pouvoient avoir honneur de servir celle commune, contre leur Seigneur, & aussi qu'ils estoient en danger de ce puissant peuple, & que communement le guerdon de peuple, est de tuer & affommer ceux qui mieux le servent, & si bien leur remonstra Iehan Falloit, qu'il convertit bien cinquante Anglois des plus gens de bien : & un jour sous ombre d'une emprise contre les Bourgongnons, il s'en vindrent à Terremonde, rendre à mondit Seigneur le Bastard, qui moult bien les receut, & leur bailla logis & ordonnance telle, qu'ils

(a) L'apparence est que ce fut l'Abaye d'Eenam.

en furent bien contens. Tost après, ceux de la Verde tente, & autres Gandois firent une (a) rese sur les marches de Haynaut, & dedans le pays pillerent, bruslerent, & firent moult de maux: & disoit-on qu'ils estoient de huit à neuf mille hommes, & certes lesdits Gandois avoient grand avantage, car il estoit hyver, & avoit gelé, & les Gandois estoient a pied, & alloient par fossez, & par Marefcages, ce que gens de cheval ne pouvoient faire. Si fut averty le Bastard de Bourgongne de leur retour, & de leur passage: & pourtant se partit de Terremonde, en bonne ordonnance & ordre: & leur vint à l'encontre sagement, les prenant à son avantage; & porta ausdits Gandois tres-grand dommage, & en occit plus de cinq cens, & leur recouit leur proye: mais pour l'avantage de la saison qui faisoit pour eux, il ne les peut deffaire de tous poincts, ce qu'il eut legerement fait, si s'eust esté temps chevauchable.

A celle rencontre s'esprouverent moult bien les Anglois nouveaux Bourgongnons, & monstrent celle premiere fois, qu'ils vouloyent loyalement servir, & tenir le party

(a) Reyse en bas Alemand, signifie un voyage ou course.

qu'ils avoient pris. En ce temps les Gandois envoyerent devers le Comte d'Estampes, luy requerir qu'il leur impetrast saufconduit devers le Duc, pour avoir lieu de traiter aucune paix. Ce qui leur fut accordé, & fut journée prise à Bruges, où fut envoyé de par le Duc, ledit Comte d'Estampes, & gens de Conseil: & pour les Gandois un Chevalier nommé Messire Tehan de Vos, & le prieur des Chartreux: mais celle journée ne peut prendre effect, & quand ledit Prieur & le Chevalier, qui estoient là envoyez de par ceux de Gand, virent l'obstination, l'outrecuydance, & le mauvais & desfreigné courage des Gandois, ils ne voulurent plus retourner à Gand, & demourerent à Bruges.

Le mois de Febvrier suyvant, environ le dixseptiesme jour, les Gandois furent avertis, que le Marechal de Bourgongne, & la pluspart des grans Capitaines estoient à Lille devers le Duc, & n'estoyent pas à Courtray. Si firent une issue de leur ville à grosse compaignie, & marcherent contre Courtray, & n'en sceurent ceux la garnison nulles nouvelles, jusques ils virent la fumée, & le train à prés d'une lieuë dudit Courtray. Si se partirent les plusieurs sans ordre & sans commandement, & tirerent audevant des Gandois. Là

fut l'escarmouche bien faicte, & bien escarmouchée, mais les Gandois (qui moult estoient puiffans) gaignoyent tousjours place, & non pourtant firent à l'escarmouche les Bourgongnons bien leur devoir : & en y eut Archers & hommes d'armes, qui mirent pied à terre, & si ce n'eussent esté les sages gens-d'armes, qui avoyent veu de la guerre, qui les firent remonter, & qui soustindrent jusques ils furent remontez, certes il y eut eu grande perte, & toutesfois il y en demoura, mais en petit nombre. Si se retrayt la garnison, & les Gandois marcherent tousjours jusques aux barrières, à l'entrée des Fauxbourgs. Là s'arrestèrent hommes d'armes & Archers, qui deffendirent ledit fauxbourg, tellement que les Gandois se partirent sans rien faire de leur profit, & eurent grand nombre de gens morts & blesez. Moult se firent d'emprises, & de rencontres celuy yver d'une part & d'autre, & tant, que de tous je ne puis avoir l'entendement ne la memoire : mais je recite volontiers ce que j'en puis sçavoir, en continuant mon œuvre.

Le second jour de Mars, le Bastard de Bourgongne de gayeté de cœur partit de Terremonde, & fit une chevauchée par le

pays, tant en intention de rencontrer les ennemis (s'ils estoient par bonne aventure aux champs) comme aussi pour donner crainte ausdits ennemis, & rompre leurs emprises & courses, par lesquelles le pays de Flandres & l'environ, avoit moult a porter & souffrir. Si advint par bonne aventure, que les avanceurs dudit Bastard rencontrèrent les Gandois, qui de rien ne s'en doutoyent, & retournoient en leur ville a tout butin & proye, qu'ils avoyent pillé & robé celle nuit par le pays. Le raport fait, le Bastard de Bourgogne donna dedans, sans les marchander, & moult en occit & prit, & tousjours perdoient les Gandois, & tousjours leur croissoit le cœur & la haine, qu'ils avoient contre leur Seigneur.

Ainsi se passa celuy hyver, a courses & emprises de guerre, d'une part & d'autre: & le cinquiesme jour de Mars, la Duchesse de Bourgogne se partit de Lille, pour aller à Bruges. Si en furent les Gandois avertis, & par nuit mirent une grosse embusche entre Bruges & Rollers & (a) Brouffales, en pays couvert, qui est près d'une grande plaine, que l'on nomme Burlescans. Mais

((a) Je ne puis deviner que c'est de Brouffales; mais par la plaine de Burlescans, il entend le Buscampvelt.

la Duchesse avertie, ne prit pas le grand chemin accoustumé, ains se fit conduire par la basse Flandres, & alla à Bruges sauvement: & de celle emprise advint que Messire Symon de Lalain, estant à l'Escluse, & sçachant que la Dame devoit passer, pour eschever le danger & le peril d'elle, & de sa compagnie, se mit aux champs, a estandart deployé, & a bonne puissance de gens de cheval, & y estoit en sa personne le Seigneur de Maldegam. Celuy Seigneur chevauchoit devant: pource que luy & ses gens sçavoient le chemin & adresse, comme ceux qui en estoient. Si advint que ce jour le temps estoit noir, chargé d'une grande bruine, dont ils s'embattirent au danger de l'embusche avant qu'ils s'en sceussent percevoir. Si fut le Seigneur de Maldegam prestement assailly, & quand Messire Symon entendit l'affaire en quoy estoit le Seigneur de Maldegam, il fit ses Archers descendre, & luy mesme se mit avecques, & vint moult courageusement au secours de ses compagnons, mais les Gandois (qui grand nombre estoient) l'encloyrent de toutes pars.

Vaillamment se deffendit Messire Symon, & ses gens, & moult bien se prouva de sa personne, & ses hommes d'armes (qui estoient

toient à cheval) se fourrerent dedans les ennemis, sans peur, & sans crainte, & si bien se maintindrent (combien que les Gandois estoient quatre pour un) qu'ils rompirent la presse, & se rassemblèrent ensemble, si que les Gandois furent contens de les laisser paisibles, & fut l'escarmouche si fierement combattuë, que l'estendard dudit Messire Simon fut abatu, & perdit mors sur la place quatre hommes d'armes, & douze ou seize Archers, & firent les Gandois moult grande joye, & moult grande hu, de l'estendard qu'ils avoyent gaigné : & dedans brieves jours après, prirent (a) Englemonstier, & y firent moult de maux & de dommages.

A la requeste des Gandois se tint une autre journée en esperance de paix, au lieu de Seclin, près de Lille, & là fut pour le Duc de Bourgogne, le Comte d'Estampes & le conseil de vingt deputez pour les Gandois, mais rien n'y fut fait ny conclu, qui tournaist à aucun effect. En celuy temps un compaignon François (qui estoit venu servir les Gandois pour pecune) nommé Pierre Moireau, pour son commencement fit une emprise, & emmena foison de Gandois courre

(a) Englemonstier est une grosse Boufgade entre Courtray & Bruges, appartenant lors au Comte d'Estampes.

devant Terremonde , & fit ses ordonnances , & marcherent les Gandois en moult bel ordre , & le Bastard de Bourgongne averti , faillit hors de ladicte ville de Terremonde , & les rencontra plustost qu'ils ne cuydoient & finalement les Gandois furent deconfits , & les chassa le Bastard jusques aux barrieres de Gand , tuant , prenant , & meshaignant ses ennemis , & leur fut faict grand dommage celuy jour. La guerre se continua & executata, entre le Duc de Bourgongne & les Gandois , fiere & cruelle : car ce que lesdicts Gandois prenoyent de Bourgongnons , & de ceux du parti du Duc , ils les metoyent à l'espée , sans rançon & sans mercy ; & ce qui estoit pris des Gandois , estoit mis à mort , ou par faict de guerre , ou par justice , & de main de bourreau , & se passa l'an cinquante deux en telle pestilence au pays de Flandres , que moult en fut de vefves , & d'orfelins , & se continua la pestilence & la mortalité à Gand si grande & si merveilleuse , que tant d'hommes , de femmes , & d'enfans moururent en celuy temps à Gand de maladie & d'epidime , que c'est une merveille du nombre , & m'en tay , en doute d'estre repris.

CHAPITRE XXVII.

De plusieurs escarmouches, & rencontres, entre le Duc de Bourgogne, & les Gandois.

O R deviseray-je de l'an cinquante trois, & des aventures d'iceluy, en continuant mon œuvre & ma matiere, qui vault bien d'estre perseverée. Si fut vray que l'an cinquante trois, le troisieme jour d'Avril, après Pasques, Pierre Moireau dessusdit, soy voulant venger du reboutement que luy fit le Bastard de Bourgogne, à sa premiere conduite des Gandois, assambla desdicts Gandois tant & si largement, qu'il en pouvoit finer, & marcha derechef contre Terremonde, & croy qu'à celle heure n'y estoit point le Bastard de Bourgogne, mais estoit en Court, devers le Duc. Si fut Messire George de Rosimbos, Seigneur de Fillames, averti (lequel estoit Lieutenant du Bastard de Bourgogne) & fit entrer au boulevard d'outre l'eau, trois cens Archers & cinquante hommes d'armes, & apprester l'artillerie, & les Gandois marcherent moult fierement, & vindrent de tel courage, que pour doute du traict à poudre, ils ne laisserent qu'ils ne vinssent livrer l'assaut audit boulevard

main à main, & dura ledit assaut, aspre & fier bien trois heures, & furent ceux du boulevard une fois ou deux rafreschis, & renforcez de ceux de la garnison, & finalement se partirent Gandois, & se retrayrent à leur grande perte. Car les Archers faillirent sur les levées de la riviere, & moult en occirent: mais la chasse ne fut pas longue, pource que moult grand nombre furent les Gandois, & doutoyent les Capitaines de la garnison, qu'il n'y eust embusche.

Le lendemain (qui fut le quatriesme jour d'Avril) les Gandois firent une autre emprise, & à grosse puyssance coururent en Hainaut, jusques au plus près d'Enguyen, passerent près de Tournay, firent moult de maux & de dommages en leur chemin, & s'en retournerent sans nul contredit: & bien le peurent faire, car les mesnagers avoyent abandonné leurs garnisons pour aller visiter leurs maisons & leurs mesnages, & n'y avoit nuls gens d'armes assemblez au pays, qui eussent peu faire à la puyssance des Gandois nulle resistance. Quand le Duc de Bourgogne veit la continuation de ses ennemis & rebelles, il fit de nouvel son mandement: & manda gens d'armes par tous les pays, pour estre prests au quinziemesme jour de May,

& en ce temps, à la requeste des nations à Bruges demourans, le Duc accorda une journée à Lille, où furent des plus notables de Gand, & fut la paix comme conclue, mais le peuple n'en voulut rien tenir, & crioyent parmy Gand, *la guerre, la guerre. L'on verra qui seront les loyaux Gandois, qui combattront pour leur franchise.*

En ce temps aucuns Luxembourgeois, qui tousjours avoyent tenu en leur courage le parti du Roy (a) Lancelot de Hongrie, voyans le Duc empesché contre les Gandois, malicieusement cuiderent faire leur profit, & prendre le temps à leur avantage, & pourtant s'esmeurent & rebellerent, & firent rebeller avecques eux la ville de Tionville (qui est la meilleure de la Duché, après la ville de Luxembourg) & mirent les Officiers du Duc de Bourgogne dehors, & ceux qu'ils penserent qui estoient du parti du Duc. Si fut avisé d'envoyer devant pour le secours du pays : & pource que par le trespas du noble Chevalier Messire Cornille

(a) Ayant tousjours parlé du Duc de Saxe & des Saxons en ceste querelle de Luxembourg, je ne sçay pourquoy il y met maintenant en jeu le Roy de Hongrie : Monstrelet & Meyer ne parlent icy que de Guillaume Duc de Saxe.

Bastard de Bourgogne , le Seigneur de Crouy avoit eu le gouvernement d'icelle Duché, fut avisé que l'on y envoyeroit deux des neveux dudit Seigneur de Crouy , moult bons Chevaliers, & fut l'un Messire Antoine de Rubempré, & l'autre Messire Jehan de Rubempré, Seigneur de Bievres, & leur furent baillez cinq cens archers & soixante lances, & garderent la frontiere à Arlon & à Vireton, & à autres places voisines, & à l'aide du Seigneur de Souleuvre, du Seigneur de Rolers, de Boursset & d'autres, qui ne tindrent point le parti des rebelles, se conduisirent iceux deux Chevaliers freres, si notablement en leur commiffion, qu'il n'y eut depuis rien conquis ne perdu sur le Duc de Bourgogne : & à Luxembourg se tenoit Messire Guillaume de Saint Songne, & Guillaume de Crevant, pource que ledit Messire Guillaume y avoit eu gouvernement, & estoit cognu des Seigneurs, nobles hommes du pays, & autres du temps du Bastard de Bourgogne, Messire Cornille trespaffé, dont ledit Messire Guillaume avoit le gouvernement, & l'avoyent trouvé sage & veritable; & à celle occasion par bons moyens il entretint plusieurs bonnes maisons, villes & personnes qui ne se tournerent point, &

(qui plus fut) il ramena des plus obstinez à la mercy du Duc, & fit moult de biens à l'avantage du Duc pendant iceluy temps : & nous tairons pour le present d'icelle guerre, pour retourner à celle de Gand.

Pour continuer ma matiere commencée, les Gandois perseverans en leur obstination, firent tousjours la guerre à leur pouvoir, à l'encontre de leur Prince & Seigneur, & firent moult d'emprises, de courses & de maux au plat pays de leurs voisins : & tousjours perdoient gens par cens & par milliers : & le (a) vingt-cinquiesme jour de Juin s'assemblerent ceux de la Verde tente en grand nombre : & coururent à l'entour d'Allost, & bouterent feux, tuans & pillans. Si furent rencontrés par le Seigneur de Cimay, grand Bailly de Haynaut (qui avoit assemblé aucunes garnisons avec les siens) lequel les desfit, & en fit telle occision, que depuis la Verde tente ne fut si forte qu'elle estoit paravant. Quand le bon Duc eut essayé le courage & l'intention des Gandois, l'une fois par Ambassadeurs François, & autresfois par ambassades, à leur mesme requeste envoyez par les nations estranges & par les villes voisines (qui tous se messerent à leur pouvoir

(a) Ou le xv, selon Monstrelet.

de trouver paix & appointment en ceste matiere) & que tousjours fut trouvé le droit pour le Duc, & la roupture par les Gandois mal conseillez, le Duc cognut evidemment qu'il failloit par l'espée & par le sang abaïsser cest orgueil desfreiglé. Si eut fait ses mandemens par ses pays, & se tira au lieu de Courtray, & se partit de Lille, où il avoit longuement sejourné à grand triumphe, & fut le vingtiesme jour de Juïn, & le vingt-cinquiésme jour d'iceluy, le Duc (qui avoit sejourné à Courtray quatre jours entiers, durant lequel temps l'armée & les garnisons s'estoient assemblées autour de Grammont, & l'artillerie s'estoit approchée) en partit avec son fils : & allerent mettre le siege devant une place qui se nomme (a) Squandebecque, laquelle place les Gandois tenoyent & s'y retrayoient, & fut à l'occasion d'icelle place moult de maux par le plat pays de Haynaut faicts : & furent enelos en ladicte place bien deux cens Gandois, & assez près de là y avoit une autre tour petite, close d'eauë, en laquelle s'estoient retrait environ vingt compaignons.

Tandis que le Mareschal de Bourgongne

(a) Il cuide dire, Schendelbeké c'est le mesme lieu qu'il a nommé Escandreberch au chapitre 23.

ordonnoit le siege & les approches, aucuns aventuriers furent avertis d'icelle tour, & des Gandois retraits en icelle. Si leur fut prestement livré l'assaut par plusieurs hommes d'armes, qui prestement entrèrent au fossé, & commencerent à assaillir, & les Gandois se deffendirent moult hardiment. Les archers tiroyent fleches si dur & si souvent, que les Gandois pouvoient à grande peine venir à leurs deffenses, mais nonobstant ils se deffendoient asprement. Les hommes d'armes estoient en lieu tous armez, qu'ils ne leur pouvoient rien faire, sinon recevoir les coups de pierres & de briques que leur ruoyent lescits Gandois, car en la tour n'avoit qu'une entrée d'un huys tres-estroit, haut en la tour bien clos & bien ferré. Si fut une eschelle apportée & dressée devant la porte, en intention de la rompre, & le premier qui monta dessus fut Jacques de Falerans, un moult vaillant Escuyer, & monta jusques à la porte ; mais par une fente, un Gandois luy donna un si grand coup d'une picque, qu'il l'emporta jus de l'eschelle, & l'abatit tout plat au fossé, mais il fut par ses compagnons tantost relevé, & n'eut autre mal ne blesseure. Si monta incontinent l'eschelle Estienne de

Saint Moris, cousin germain dudit Jaques de Falerans. Il avoit l'espée au poing, & monta jusques au plus haut, & contendoit de couper ladicte picque, dont ledit Gandois deffendoit moult fierement la porte. Plusieurs coups d'aguet & d'avis rua le Gandois de la picque, pour cuyder l'Escuyer atteindre, qui se soustenoit vaillamment, & contendoit d'entrer en la tour, & de gagner l'entrée à son pouvoir : mais le vilain (qui combattoit à son avantage) rua un coup de toute sa force, & atteindit ledit Escuyer au visage, & luy perça la jouë & la teste en costiere, & porta l'Escuyer au fossé, tel atourné, que l'on cuydoit qu'il fut mort.

Finalemēt l'affaut dura si longuement, que le Seigneur de Montagn & autres Capitaines vindrent à l'affaut, & fut deffendu que plus nully ne montast l'eschelle, pource que trop grand desavantage avoient les assailans, & fut l'eschelle ostée, & fit-on apporter largement paille, & soustenoient les hommes d'armes à leurs lances, les faix de la paille, liez & allumez de feu, parquoy l'on brussa ladicte porte, & tandis un Escuyer nommé Iehan de Florey leva l'eschelle d'un autre quarre de la tour, & du bout d'une hache mina tellement les bricques de

La tour, qu'il y fit un trou si grand, qu'il vailloit un nouvel huys : & quand les Gandois, qui avoyent deffendu plus de trois heures, se virent ainsi pressez de toutes pars, ils monstrenterent signe de parler, & finalement se rendirent à volonté, & furent mis és mains du Prevost des Mareschaux, & depuis pendus à un arbre. Ainsi fut le siege mis devant le chastel de Schendelbeke, la tour prise, & se logea le Duc, les Princes & gens d'armes de toutes pars, & fut l'artillerie afustée & les approches faictes, & ausdictes approches fut tiré du traict tout outre le visage d'un Escuyer nommé Jehan Rafoir, serviteur de Messire Jaques de Lalin, & n'en mourut point.

Aussi fut blessé un moult bel & vertueux Chevalier, nommé Messire Jehan du Bois, Seigneur de Hannekin, & eut le pied fenestre percé d'une coulevrine. Plusieurs y eut blesez & navrez (qui sans grande cause s'approchoient & decouvroient devant le traict) dont je me passe pour abreger : & fut l'artillerie du Duc si bien diligentée, que les Gandois eux voyans enclos de toutes pars, commencerent à parlementer, & firent traicter par leur Curé, & se rendirent à la volonté du Duc, corps, vie & biens : & ne

demoura le siege que cinq jours entiers, & furent tous pendus, reservé le prestre leur Curé, & un qui se disoit Capitaine de Gaure, qui fut gardé pour les causes que vous pourrez ouyr cy après, & fut le Capitaine pendu au pont-levis, qui estoit noble homme, & l'un des beaux hommes que l'on pouvoit veoir, & ainsi prit le Duc le chastel de Schendelbeke.

Le Duc fit retourner son artillerie, & prit conseil d'aller assieger le chastel de Poucques, & tira celle part, & le Mareschal de Bourgongne, accompagné des Bourgongnons, de Messire Jaques de Lalain, des Seigneurs de Beau-Champ & d'Emeries, & autres Capitaines tirerent contre le chastel de Gaure, pource que celuy qui se disoit Capitaine de Gaure (comme dist est) promit audit Mareschal de luy faire rendre la place. Si fut mené parler à ses compaignons, mais ils tindrent petit de compte de luy & de son pouvoir, & tirerent après luy canons & autres traicts, & s'en revint le Mareschal de Bourgongne sans autre chose exploicter pour celle fois, sinon qu'il fit pendre les Gandois à un arbre, & coucha celle nuit & la compaignie en un village assez près dudit lieu de Gaure, & le lendemain re-

tourna l'avant-garde devers le Duc de Bourgogne.

Le bon Duc (qui desiroit de soy venger de ses rebelles, & qui vouloit executer l'esté, qui estoit bel & sec) se tira, au departir de Scendelbeke, (a) devant le chastel de Poucques. Si fut le chastel environné de toutes pars, & de plaine venue la basse-court bruslée & arse, voire leur pont, gisant jusques au pont-levis, qu'ils avoient à grande haste dressé contre, & pour la deffense de leur porte, comme afin que l'on n'entraist pesse mesle par le pont. Si fut l'artillerie dressée grosse & petite, contre un pan de mur, entre deux tours, lequel pan de mur estoit maçonné d'une sale & autres chambres, & voyoit-on bien par les fenestrages, que ce luy pan ne pouvoit avoir gueres grand force, & aussi le lieu & le terroir estoit convenable à affeoir artillerie, au regard des marescages des autres costez ; & furent en peu de temps les tours & les murailles fort empirées.

En faisant icelle batture, il advint que par

(a) Il y a apparence que à celle marche vers Poucques, l'armée print le chemin par Audenarde, pour passer l'Escault, & de là par Doinze, pour passer la Lis, eu regard à la situation dudit Poucques.

un matin Messire Adolf de Cleves, le Bastard de Bourgogne, & autres jeunes Seigneurs allerent visiter l'artillerie, & une bombarde, nommée la Bergere, qui moult bien faisoit la besongne, & se tenoient pavezez & couverts du mantel de celle bombarde, & vint celle part le bon Chevalier Messire Jaques de Lalain, qui se tira hors de la couverte, & voulut regarder du convive de la place & de la bateure, & se bouta derriere deux tonneaux pleins de terre, & par dessus avoit deux pavais dressez. Le Chevalier estoit grand, & regarda entre les deux pavais, & à ce moment ceux du chastel bouterent le feu en un (a) veuglaire, qu'ils avoient nouvellement afusté au plat de la porte. Si fut la fortune telle, que la pierre rompit les deux pavais, & afferra le noble Chevalier en la teste, & luy emporta tout le front depuis le nez en sus, & cheut mort le Chevalier à la terre, & de ce coup & douloureuse atteinte n'oublia pas fortune sa diverse nature, qui est telle, qu'elle ne peut souffrir les fleurs, ne les fruidts sur la terre, souvent venir à meurison ou prouffit, sans leur envoyer vents, gelées, vermine, ou temps impetueux, tendant

(a) C'est à dire, Oiseleur, & ainsi fut nommé le canon.

tousjours à ses fins tres maudictes, qui est de prendre la fleur sans fruit, ou le fruit sans meurison, & finalement de tout arruiner & destruire ce qui naist & croist entre le Ciel & la terre. Mais celle fois, celle maudite forsenée fortune faillit à son atteinte, car heurta au front du noble Chevalier à telle heure & à tel bruit, que la renommée de ses vertus & de son sens & de sa Chevalerie, vivra & demourera en estre & en memoire, non pas seulement par les souvenances des vivans & de leurs recors, mais autant que les escritures faictes & à renouveler, auront cours & durée en ce monde.

Ainsi mourut Messire Jaques de Lalain, dont l'ame par misericorde de Dieu, & par l'apparence de la vie du bon Chevalier, donne espoir de prendre le chemin du Paradis, & fut le corps porté en une Eglise, & ensevely, & mis sur un chariot, le mieux & le plus honorablement que l'on le peut faire, & l'accompagnerent les nobles hommes de sa compagnie, & chevauchoyent après le corps, à cornette deployée, comme s'ils fussent par luy conduits & menez en bataille, & avecques gens d'Eglise fut mené à Lalain en Haynaut, où estoit Messire Guillaume de Lalain, pere dudit Messire Jaques, un an-

cien notable Chevalier, Chevalier d'honneur de la Duchesse de Bourgogne, & Madame Jehannette de Crequi sa mere, qui piteusement recueillirent leur fils : mais toutesfois se monstrent sages & constans, en portant leur deuil patiemment, cognoissant que du plaisir de Dieu, chacun se doit contenter. Si fut enterré en l'Eglise de Lalain, où depuis j'ay veu sa sepulture, moult solennelle : & ne fait pas à demander si le Duc de Bourgogne & le Comte de Charolois furent desplaisans de ceste male-aventure, avec toute la Chevalerie & communauté de l'armée, car il fut mesmes regretté & plaint de tous les lieux, où il estoit en cognoissance.

Le siege de Poucques dura neuf jours, & fut abatu un grand pan de mur, rez à rez du fossé, & le fossé estoit devenu petite eauë. Si se rendirent les Gandois à la volonté du Duc, & furent pris & liez, & tous pendus sans rançon, ou respit, ou misericorde, excepté un ladre (20) (qui leans se trouva enclos) & deux ou trois jeunes enfans, & les gens d'Eglise : & ce fait, fit le Duc remonter son artillerie, & tira à Courtray, pour prendre conseil qu'il estoit de faire, & là sejourna douze jours, cuidant trouver maniere que son fils Charles n'allast plus avant en icelle guerre:

guerre : pource qu'il cognoissoit la fiere obstination des Gandois, & esperoit avoir la bataille, & doutoit pour son seul fils & heritier : & pource l'envoya visiter la Duchesse sa mere, qui de le retenir fit son devoir, luy remonstrant qu'elle en estoit requise du Duc & de ses pays. Mais il respondit courageusement, qu'il ne demoureroit point, & qu'il vaudroit mieux à ses pays, à venir, le perdre jeune, que d'avoir Seigneur sans courage, & finalement revint le jeune Comte à Courtray, avant le partement du Duc son pere.

Le fixiesme jour de Juillet le Duc de Bourgogne se partit de Courtray, & alla devant Gaure, & l'assiegea, & l'environna de toutes parts : & fit descendre bombardes, mortiers, & engins volans, & furent les approches faictes si près que faire se peult, & à la verité la place de Gaure ne fut guere empirée de bombardes ne d'engins, fors le dessus des pans, & des tours qui furent abatus : & advint après avoir duré le siege six ou sept jours, que le Capitaine du Chastel (qui se nommoit (a) Iehan de Bos) voyant que pour

(a) Monstrelet dict, qu'il y eut deux Capitaines Anglois, l'un nomme Iehan de Vos, (c'est à dire le renart) & l'autre Iehan de hont (c'est à dire le

montrer feu, ou enseignes, son secours ne venoit point de Gand, cognoissant la variation du peuple Gandois, & se sentant battu, & estonné de toutes pars, s'appensa d'aventurer son cas, & prit avecques luy six ou sept hommes ses feables, & gens de fait. Et fit une faillie par le plus obscur de la nuit, & frappa hardiment sur les premiers qu'il trouva es tranchées, & es approches (qui furent en petit nombre, & qui ne se doutoyent de rien) & finalement mit iceux en fuite & defroy, & fit un grand effray sur l'artillerie : mais luy (qui avoit ailleurs son emprise progettée) ne poursuyvit point, ains passa la riviere de l'Escaud à nou & ses gens, & s'en tira à Gand sauvement : & n'est pas à oublier comment il amassa ceux de la ville, & leur dict qu'il s'estoit aventuré pour sauver ses compagnons, qui estoient assiegez à Gaurer, & qui estoient en grande necessité de vivres & de bateures, & n'y avoit moyen de les secourir, que par bataille, qui leur estoit par eux promise : & leur dict que le Duc de Bourgongne n'avoit gueres de gens & que son armée estoit moult amoindrie par ses gens, qui l'abandonnoient, & se defrochier) mais Meyer nomme le Capitaine de Gavre, qui s'enfuyoit ainsi vers Gand : Arnoulvender, Speecken.

boyent tous les jours de la compagnie, dont il estoit bien acertené par prisonniers, qu'il avoit pris sur le siege.

Là fut un Anglois nommé Iehan Ost, icy-luy Anglois avoit grande autorité avecques les autres Anglois tenans le parti de Bourgogne, & avoit promis d'amener les Gandois en bataille, car le Duc de Bourgogne voyoit moult son profit de les combattre aux champs, & desiroit moult de les y trouver, pour soy venger & abreger sa guerre. Si dict cest Anglois tout haut, que pieça il leur avoit bien dict que le Duc de Bourgogne n'avoit gueres de gens, & que l'on ne devoit point laisser perdre ceux qui estoient assiegez à Gaure, n'une si bonne place : & leur dict qu'il vouloit estre le premier au front de la bataille, & les asseura moult de la victoire. Si fut le peuple leger à esmouvoir, & faillirent hors de la ville de Gand en deux compagnies, en la premiere eut vingt cinq mille hommes, eleus & nombrez, sans les gens de cheval, Anglois & autres, & conduisoit les cheuacheurs d'icelle premiere compagnie ledit Iehan Ost, pour les Anglois, & un jeune homme Gandois, nommé Iehan van Nielle pour les Gandois, & avoyent canons & serpentines à chariots, & artillerie à poudre assez lar-

gement. Après iceux faillirent une grosse compagnie de gens, où il pouvoit avoir vingt mille hommes & plus. Ceux faillirent sans ordre, & sans commandement, & marcherent après les premiers, comme une arrieregarde.

C H A P I T R E X X V I I I .

De la bataille de Gaure, gagnée par le Duc de Bourgogne, sur les Gandois, & comment paix fut faicte entre luy & eux.

SI lairrons un peu à parler des Gandois, & retournerons au siege, & fut vray que quand le Capitaine de Gaure se fut parti du Chastel, par la maniere dessus escrite, ceux qui demourerent audit Chastel, commencerent à murmurer, & s'esbahir : & disoyent que leur Capitaine, & autres leurs compagnons les avoyent trahis & abandonnez, & commencerent à parlementer, & aucuns se voulurent avaler par la muraille, pour eux rendre à notre parti, & pour abreger, se rendirent à la volonté du Duc de Bourgogne. Si furent pris & emprisonnez, & le Chastel faisi, qui à la verité n'estoit gueres empiré de l'artillerie, car les murs sont bons, de pierre de taille, & ce qui plus les grevoit,

furent mortiers & engins volans, dont ils furent baudement servis. Le lendemain au matin furent tous pendus iceux Gandois, & autres tenans leur parti, car il y avoit des Anglois avecques eux, & aucuns fugitifs criminels des pays du Duc, nommement un Trompette nommé Aloguet, qui avoit servi le bon Chevalier, (que Dieu absolve) Messire Jaques de Lalain, & se partit de luy pour ses demerites.

Ainsi furent pendus ceux qui furent trouvez au Chasteau de Gaure, & fut par un Mardi, vingt-deuxiesme de Juillet : & estoit si matin, que les plusieurs qui regardoyent faire la Justice, n'avoient point encores ouy de Messe, & ainsi, & à celle heure que l'on pendoit ledit Aloguet, & ainsi que le dernier de tous, à mon avis bien quarante, vindrent nouvelles à petit effray, que les Gandois estoient issus de Gand, pour venir combattre leur Seigneur. Si courut chascun aux armes, & fut ordonné Messire Simon de Lalain, pour aller au devant à cinquante chevaux, pour veoir leur convive (21). Ce qu'il fit bien, & de leur estat & maintien fit ce jour par plusieurs fois sçavoir : comme celuy qui bien le sçavoit faire, & qui se cognoissoit au mestier. Ordonnances

furent faictes, & premierement prit place l'Avantgarde, que conduisoit le Mareschal de Bourgongne, & le Seigneur de Cimay, & furent avecques eux de grands Seigneurs, & de grands personages de Bourgongne, de Picardie, & de Haynaut : & furent d'icelle avantgarde envoyez devant, comme sur un'aelle à la main dextre, les Seigneurs de Beauchamp & d'Espiry, qui avoyent en charge cent lances de Bourgongnons, ou environ.

A la main fenestre, tirant à la riviere de l'Escauld, fut une autre aelle d'environ mille Archers de pied : & les conduisoit Messire Jaques de Luxembourg, & entre ces deux compaignies estoit un Comte de Petitepierre Alemand, qui estoit venu servir le Duc en icelle armée, & avoit cent chevaux, & non plus, tant hommes d'armes, comme Cranequiers. En l'avantgarde furent bannieres desployées, & toutes enseignées, & pareures à qui mieux mieux, & plus derriere estoit la bataille, où estoit le Duc de Bourgongne, le Comte de Charolois son fils, le Comte d'Estampes, Messire Adolf de Cleves, Messire Jehan de Coimbres, le Bastard de Bourgongne, & moult d'autres grands personages. Là furent bannieres desployées en

grand nombre, & portoit le Seigneur de Haubourdin la banniere du Duc, & le Seigneur de Crevecœur celle du Comte de Charolois. Bertrandon portoit le pennon, & Hervé de Meriadet l'estendart. Ce jour furent moult Chevaliers faicts, comme Messire Jaques de Luxembourg, Tibaut de Neufchastel, Mareschal de Bourgongne, Louys Seigneur de la Gruthuse : qui ce jour fit l'arrieregarde, à grosse compaignie de Flamans, & autres. Là furent Chevaliers les Seigneurs de Rougement, de Soye, de Rupt, & le Seigneur de Goux (qui depuis fut Chancelier de Bourgongne) le Seigneur de Chandivers, Tristan de Toulongeon, Seigneur de Soey, & si grand nombre d'autres, que je ne scay le tout ramentevoir.

Si lairrons à parler de l'ordre de la bataille, & reviendrons à l'execution, qui fut telle, que Messire Simon de Lalain (qui conduisoit les chevaucheurs) chevaucha le plus diligemment, & par le meilleur ordre qu'il peut contre les ennemis, & rencontra en sa personne les chevaucheurs Gandois, & venoit tout devant Iehan Ost Anglois, qui avoit promis de mettre aux champs le peuple Gandois. Ledit Anglois leva la main en signe de seureté, & s'avança audit Messire Simon,

& luy dict : *j'ameine les Gandois , comme je l'ay promis. Si me faiçtes conduire au Duc de Bourgogne , car je suis son serviteur , & de son party.* Messire Simon bailla deux hommes , qui l'Anglois conduisirent à sauveté , & Iehan van Nielle (qui conduisoit les chevaucheurs Gandois) & leurs gens de cheval marchoyent , & gaignoyent tousjours place sur Messire Simon de Lalain , qui les faisoit escarmoucher , & retrayant , & en tirant hors du grand chemin , couvert d'une grosse haye , & par celle haye ne pouvoient veoir les Gandois les batailles ne les gens-d'armes.

Si commencerent les Gandois à passer au champ , à pied & à cheval , & se mettoyent ces Picquenaires en bataille : & en peu d'heure se trouverent si grand nombre & si ferrez , qu'à grand'peine voyoit-on le jour , par entre les picques & les glaives : & advint que Iehan de la Guysele , un Escuyer de Haynaut , en escarmouchant sur les Gandois de cheval , chargea sur un homme d'armes : mais la gourmette de son cheval rompit , & ainsi ne le peut tenir , qu'il ne fut des gens de pied pris , enclos , & affommé. Là aborda l'artillerie des Gandois , & par trois fois , & à trois repofées , marcherent les Gandois ,

gaignant place & champ sur les escarmoucheurs, n'oncques les batailles, ne les ordonnances ne se bougerent. Bien fut vray que le Mareschal de Bourgogne manda au Seigneur de Beauchamp, & au Seigneur d'Espiry, qu'ils reculassent leurs enseignes, & leur compagnies pour plus avant attirer les Gandois : mais le Seigneur de Beauchamp respondit, que l'on avoit trop avancé pour reculer : & combien que la responce meust de hault & vaillant courage, & que tout bien prit de ceste chose ; si fut-il conseillé de prier mercy au Duc, de la desobeissance qu'il avoit faite à son Mareschal : & ce veux-je bien escrire pour monstrier aux jeunes gens, qui mes Memoires liront, que selon l'arbre de bataille, nulle chose n'est extimée bien faite, cõtre le commandement du Chef, ne de ses Lieutenans.

L'artillerie des Gandois tiroit à grand force. Si fut avisé d'envoyer de la legere artillerie, devant les premieres compagnies : & si tost que ladicte artillerie fut affise, & qu'elle commença à tirer, les Gandois s'ouvrirent, & se dereiglerent de leur ordre. Si chargerent les Seigneurs de Beauchamp & d'Espiry dedans, moult vivement. Là fut Chevalier Messire Philippe de Lalain, frere du bon Chevalier

Messire Jaques, dont cy dessus est assez escrit, & à celle charge fut tué d'un canon un Escuyer Bourgongnon, nommé Jehan de Poligny. Or reviendrons aux mille Archers qui estoient à pied sous la conduite de Messire Jaques de Luxembourg, nouveau Chevalier. Le Chevalier, & sa bande marcherent & coururent au devant de leurs ennemis moult vaillamment, & tirans de forces & de courage, & à la verité là cheut la grande puissance des Gandois, car tous tirerent contre la riviere.

Là eut grande presse & dure deffence, & là fut tué d'une picque, un Escuyer Flamand nommé Olivier de Launoy, homme de bien & fort renommé. Là (a) abondit l'avant-garde, les bannieres, & les estendars. Si furent les Gandois rompus, & mis en fuite, & s'enfuit Jehan van Nielle & ses gens de cheval, & nagerent la riviere, & là entroyent les Gandois, armez de leurs Jaques, haubergeons, papiers, & hunettes, & s'aventuroyent de nouër en tel état la riviere : mais les Archers les tuoyent, noyoyent, & affommoient comme bestes, sans mercy & rançon : & en nageant parmy l'eauë, on les tiroit de flesches, si que peu se sauverent par nager. Le Duc de

(a) C'est a dire, vint comme tout d'un bout.

Bourgongne (qui moult estoit loing de l'Avantgarde) fit crier , *Nostre Dame , Bourgongne* , & marcha avecques sa bataille : & furent les Archers moult travaillez , d'avoir si loing marché à pied , & furent les bannieres & les enseignes premieres sur les ennemis , que les Archers de la bataille : & durant le temps que les premiers estoient enfongnez à ceux qui avoient pris le bord de la riviere , une grosse compaignie de Gandois se trouva retraite d'aventure en un preail assez grand & spatieux. Celuy preail estoit enclos de la riviere de l'Escaud en tournoyant , & pardevant avoit une grosse haye d'espines , fosfelée , & moult fort à passer , & n'y avoit que deux entrées tres-estroides , par où l'on peust devers eux passer.

Les Gandois (qui là se trouverent bien deux mille hommes , & ne pouvoient plus avant eux retraire , ne fuir par la riviere) prirent cœur , & se mirent en deffense moult vigoureusement. Là s'avancerent Messire Pierre de Miraumont , Jaques de Fallers , le Moyne de Neuf-ville , & autres Nobles hommes-d'armes : mais certes ils furent durement recueillis de picques , & de masses crestelées , par lesdids Gandois , & furent leurs cheyaux enfondrez & occis , & les

hommes-d'armes abatus & narrez moult d'andement. Là s'arresta le Duc de Bourgongne, son fils, & toutes les bannieres de la bataille.

Le Duc de Bourgongne voyant ses ennemis & rebelles devant ses yeux, donna de l'esperon, sans autres conseil prendre : & entra dedans le preail. Il estoit richement armé & monté, & moult bel & chevalereux Chevalier : & certes quand les Gandois le virent venir, ils le recongnurent, & s'arrestèrent tous devant sa noble personne : mais le venin, confit en longue obstination qu'il avoyent au cœur, fut subitement maistre de la raison. Si luy coururent sus moult asprement ; & le bon Duc (qui fut un des vaillans Chevaliers de son temps) se ferit entre eux, non pas comme Prince, ou Personnage de prix ou d'estime (tel qu'il estoit) mais comme un homme chevaleureux, tout plein de hardement & de prouësse, & les Gandois feroient sur le Noble Prince de grand & de felon courage, & luy navrerent son cheval en plusieurs lieux. Là estoit Bertrandon le pennon au poing, près de son maistre, pour enseigner & montrer le Prince, & où il estoit. Là vint le Seigneur de Haubourdin a tout la banniere, & Hector de Meriadet

a tout l'estendart. Là entra le noble Comte de Charolois (qui moult aigrement chassoit enseignes , & gens-darmes au secours du Duc son pere) & aborda des premiers en la place & fut blessé d'une picque au pied par dessous. Là vey-je Messire Anthoine de Vaudrey donner au travers des Gandois moult chevalereusement. Là entrerent les bannieres du Comte de Charolois , & des autres Princes & Seigneurs , & sur ce point aborderent les Archers de la bataille , qui estoient venus a pied , & de long. Si commencerent a lancer & a traire de moult grand courage. Là vey-je a pied deux hommes d'armes de nom , & de plus ne m'en souvient. L'un fut Messire Jaques de Fouquesolles (qui portoit le guidon de Messire Tibaut de Luxembourg , Seigneur de Fiennes) & l'autre fut Messire Philibert de Iaucourt , Seigneur de Villarnou. Ces deux marcherent chevalereusement sur les ennemis.

Si commencerent du trait des Archers les Gandois a perdre gens & place , & reculerent pour adosser la riviere : & se combatoyent & deffendoyent les Gandois moult vaillamment , & moult navrerent & blefferent de gens & de chevaux : & certes un Gandois vilain , & de petit estat , & sans nom pour estre

reconnu, fit ce jour tant d'armes, tant de vaillance & d'outrage, que si telle aventure estoit avenue à un homme de bien, ou que je le sceusse nommer, je m'acquiteroye de porter honneur à son hardement. Car vaillance est entre les bons si priviligée & de telle autorité, qu'elle doit estre manifestée publiée & dite, de petite personne, ou de petit estat, comme des plus grands. Ainsi dura ceste bataille en cestuy endroit longuement: car (comme dict est) le lieu estoit fort d'entrée & de closture, & se vendoyent les Gandois pour leur dernier jour: mais finalement le preail fut tel, que les Gandois furent occis sur la place, sans ce qu'un seul en rechapast, par prison ou autrement: & certes la bataille ne se combatoit plus autrement, car les Gandois estoient tous desconfits, & n'aborda point la seconde compagnie, qui se partit de Gand (comme il est escrit cy dessus) à la bataille, mais s'enfuyrent de l'effroy des fugitifs, & furent chassez par aucunes compagnies de l'Avantgarde, qui moult en prirent & occirent. Si fut tard, & se retrayt chascun en son logis, & furent les bannieres mises sans reposer devant, qui estoit moult bel chose a veoir le refflamboy de diverses armes des nobles Princes &

Seigneurs , qui bannieres portoyent. Auffi tost que le bon Duc fut en son logis retourné , & après avoir rendu louanges à Dieu de sa haute victoire , il manda son conseil , & servoit alors de premier Chambellan le Seigneur de Charny , & Messire Pierre de Goux fut là le principal du Conseil pour les Clercs. Si dit le bon Duc tout haut , telles parolles ou semblables.

*Celuy Dieu , qui nous a aujourd'huy pour-
veux de victoire , me doit grace à ce jour de
le recognoistre , & de faire chose qui luy soit
agreable. Or cognoissant iceluy Dieu mon crea-
teur Iesus-Christ , tout piteux & misericors ,
en ensuyvant son plaisir & commandement ,
combien que par la divine ayde j'ay la main
au dessus de mes sujets les Gandois , toutes-
fois je veux user de grace & de misericorde :
n'oncques je n'eu pitie d'eux , ne de leur cas ,
jusques à ceste heure. Si veux que lettres soyent
faictes , adressantes à la ville de Gand , con-
tenans , que sans avoir regard à l'avantage
que j'ay par la victoire , mais pour l'hon-
neur de Dieu seulement , tout tel & semblable
traicté , que je leur ay accordé à Lille & ail-
leurs , en leur plus grande prosperité , & je
le veux tenir & accomplir.*

Si furent sur ce lettres faictes , moult bien

causées & devisées : car certes ledit Messire Pierre de Goux , fut l'un des adroits hommes de Conseil , qui fut en son temps. Le lendemain , au point du jour , sonnerent les trompettes a mettre selles , & puis a cheval , & se partit le Duc , son fils , & toute la Seigneurie , a tout leur bannieres a vent , & tirerent contre Gand en moult bel ordre. Messire Gauvain Quieret , Seigneur de Drul , conduisoit les Coueurs , & estoit avecques luy le Roy-d'armes de Flandres , vestu de sa cote d'armes , & portoit les lettres , & estoit introduit pour les présenter à ceux de Gand. Le Mareschal de Bourgogne , & le Seigneur de Cimay menoyent l'Avantgarde , & le Duc & la bataille suyvoient , & le Comte d'Estampes faisoit l'Arrieregarde : & quand les coueurs aprocherent la ville de Gand , ils s'arrestent pour veoir le convive de la ville : & à cest endroit convient que je devise comment se conduirent les Gandois , quand ils sceurent la desconfiture de leurs gens.

Verité fut que des plus legers du pied , ou des mieux montez fugitifs de la bataille , vindrent à Gand en petit nombre les premiers , & dirent a grand effray , & a grand peur , les nouvelles de leur desconfiture. Si coururent

coururent ceux qui gouvernerent , & qui avoyent autorité lors en la ville, & vindrent aux portes de leur ville, & les fermerent , & garderent à puissance, que les fugitifs n'y rentraissent, pource qu'ils doutoient qu'ils ne fussent si aigrement poursuivis, que les Bourgonnons n'entraissent pelle mesle. Ce qui estoit bien possible. Car si n'eust esté le destourbier du preail, dont cy deffus est escript, il estoit plus croyable qu'autrement , que qui eust poursuivi la chose, l'on eust entré en la ville , ou par la maniere dicte , ou par l'espouventement en general de tous les Gandois; dont pour ces causes furent les portes de Gand fermées: & certes les coureurs virent à la porte de la ville, plus de quatre mille hommes, sans harnois & sans bastons, qui s'estoyent fauvez de la bataille, & ne les vouloit-on remettre en ladicte ville. Si s'approcherent peu à peu les coureurs, pour sçavoir que vouloit dire ce grand peuple, & virent qu'il estoit vague comme bestes, & ne failloit que les tuer.

Si monstrerent signe, & vindrent aucuns audit Seigneur de Dreul, qui luy dirent la convive, & par iceux furent mandez ceux de Gand à la barriere, & leur porta le Heraut les lettres, qu'ils receurent moult hum-

blement, & en grande reverence, & tindrent leur parlement en la ville fus lesdictes lettres: & assez brief firent responce au Roy d'armes, qu'ils supplioyent à leur Seigneur, en l'honneur de la passion de Nostre-Seigneur, qu'il se voulüst retraire en son logis de Gaure pour celle nuit, & que lendemain ils iroyent devers luy, & en telle façon, qu'il seroit bien content d'eux, le remerciant de la grace qu'il leur faisoit par ses lettres. Le bon Duc accorda la requeste, & s'en retourna celle nuit chascun en son logis. Si vindrent devers le Duc, l'Abbé de Saint-Bavon, le Prieur des Chartreux, & autres grans personages & n'accorderent pas seulement au Duc ce qu'il avoit demandé selon les premiers traictez, mais soufmirent le tout à sa volonté: & fit le Duc en ceste chose petit changement, & tint ce qu'il avoit dict, comme Prince de verité qu'il estoit, & fut l'amendise honorable mise par escrit, ensemble les traictez, le pardon, & toutes choses, & fut jour pris pour accomplir ces choses escrites. Or parlerons de l'execution de ceste paix de Gand, & des ceremonies tenues à l'amende honorable faicte par les Gandois.

Le dernier jour de Juillet, le Duc & son armée, en moult bel ordre, & tousjours de-

mourans les bannieres deployées , se tira contre Gand , & s'arresta à une petite lieuë de la ville , & sur le grand chemin , qui vient de la porte deffous Saint Pierre pour tirer à Audenarde , & fit mettre le front de sa bataille au droict du chemin , & en maniere d'une aelle à dextre , son avant-garde & son arriere - garde au fenestre , & estoit moult belle chose à veoir. Le Duc fut armé de toutes armes : & fut monté sur le cheval , que les Gandois avoyent navré sous luy à la bataille , qui encores estoit farci d'estoupes en plusieurs lieux , pour le remede de ses playes. Il estoit accompagné du Comte Charles son fils , du Comte d'Estampes , de Messire Adolf de Cleves , Seigneur de Ravastain , de Messire Jehan de Portugal , fils du Duc de Coimbres , du Bastard de Bourgongne , de Messire Nicolas Raulin , Seigneur d'Authune , Chancelier de Bourgongne , & des Chevaliers de la Toison , comme du Seigneur de Charny , du Seigneur de Haubourdin , du Seigneur de Cimay , du Seigneur de Humieres , de Messire Baudet de Noyelles , & autres. Ceux se tenoyent au front de la bataille , & devant les enseignes du Duc : & le Mareschal de Bourgongne , no-

blement accompagné, conduisoit l'ordre, & amena les Gandois faire leur amende.

Et premierement, venoyent à pied l'Abbé de Saint Bavon, & le Prieur des Chartreux, & après marchoyent vint cinq Eschevins, Conseilliers, & Hooftmans, des plus grans & principaux de ladite ville, & estoient iceux vingt cinq en leurs chemises, nues testes, & dechaux; & après suyvoient deux mille Gandois, vestus de noires robes deceints, nues testes, & dechaux, & tous se mirent à genoux devant le Duc, & porta la parole l'Abbé de Saint Bavon, qui moult piteusement, & en plourant, cria au Duc par trois fois mercy pour son peuple mal conseillé; & certainement tous lesdits Gandois en generalité, se monstroient repentans de leur mesfait, & desplaisans. Si leur respondit le bon Duc, que puis qu'ils demandoient mercy, ils la trouveroyent en luy, & qu'ils luy fussent bons subjects, & il leur seroit bon Prince; & que jamais plus ne luy souviendroit de l'injure, par eux commise contre luy. Si furent les bannieres des mestiers de Gand aportées toutes, & baillées au Roy-d'armes de la Toison d'or, qui en la presence du Duc, les fit mettre en un sac & le fit porter au logis.

Ces choses faites , s'en retournerent les Gandois moult joyeux , & fut la paix criée en leur ville ; & furent feux , luminaires & carolles de joye parmy la ville , & celle nuit plusieurs compaignons s'allèrent festoyer à Gand , & eurent grand chere ; & le Duc de Bourgogne pour celle nuit s'en retourna en son logis à Gaure , & le lendemain après dîner , se tira le Duc en sa ville d'Audenarde , & par maniere de triumphe & de victoire , fit porter devant luy par ses archers de corps & autres , les bannieres de mestiers de Gand , & depuis furent portées la moitié devant Nostre Dame de Boulongne , & l'autre moitié devant Nostre Dame de Haulx , où l'on les pouvoit veoir , à l'heure que ceste guerre de Gand fut par moy enregistree , & de là se tira le Duc à Lille , & rompit son armée. En ce temps estoit le Seigneur de Crouy à Luxembourg , & y faisoit la guerre aux Alemans : lesquels (comme il est escrit cy-dessus) s'estoient esmeus à l'encontre du Duc de Bourgogne , & pouvoit avoir le Seigneur de Crouy mille bonnes places , par le pays , & se trouva unes trefves accordées de chacun costé , jusques à (a) l'Ascension suyvant , par condition que ceux de Tionville , & des

(a) Qui fut en l'an 1454 , selon Monstrelet.

places qui tenoyent contre le Duc, promirent, au cas que dedans iceluy temps de l'Ascension, les Alemans ne les secouroyent par bataille, qu'en ce cas ils devoient rendre la dicte ville, & les places au Duc de Bourgogne, ou à son commandement: & feray fin cy endroit de ceste matiere, car la bataille ne vint point en iceluy terme, & se remirent en la main du Duc, comme ils estoient.

Or reviendrons au bon Duc, qui estoit à Lille avecques la Duchesse sa femme, & autres Dames: & se faisoient banquets, joustes, tournois, & festiemens, grans & pompeux, & le Comte de Charolois y estoit en son verd, & croissoit en jours, & en force de corps, & l'accompaignoit le Bastard de Bourgogne, moult gentil Chevalier. Si joustoit le Comte tres-souvent: & à ce mestier estoit renommé, non pas seulement comme un Prince ou un Seigneur, mais comme un Chevalier dur, puissant, & à douter: & certes il frequentoit les joustes en iceluy temps, & gaignoit bruit & paix, & enduroit le faix & le travail, & donnoit & recevoit grans coups, sans foy espargner, comme si c'eust esté un pauvre compaignon, qui desirast son avancement à ce mestier.

D'autre part, il jouoit aux barres avecques les plus forts & les meilleurs rieurs, & le tenoit-on des tres-bons. Il estoit si puissant Archer, que c'estoit merveilles : & au regard des danfes & de mommeries (combien que de sa complexion il n'estoit point adonné à telles oisivetez) toutesfois tenoit compaignie aux grans & petits, à ce qu'ils vouloient faire, & dansoit tres-bien. Il aprit l'art de musique si parfaitement, qu'il mettoit sus chanfons & motets, & avoit l'art parfaitement en soy. Tousjours continuoit le service de Dieu, & jeusnoit tous jeusnes, commandez pour le moins. Jamais ne se couchoit qu'il ne fit lire deux heures devant luy : & lisoit souvent devant luy le Seigneur d'Hymberecourt (qui moult bien lisoit) & faisoit lors lire des hautes Histoires de Rome, & prenoit moult grand plaisir es faicts des Romains. Bon compaignon estoit alors avec les filles, car il n'estoit point marié; car luy marié, jamais ne rompit son mariage, ny ne le sceu oncques de luy, ne d'assez suffisans, pour ouyr parler de tels secrets; & ce je certifie jusques aujourd'huy de mon recit. Il estoit si grand aumosnier, qu'il donnoit à tous pauvres qu'il encontroit par les villes & par les champs. Il estoit en son vertueux avenir sage,

large & veritable, & se nourrit en telles mœurs, & en telles vertus que je n'ay point leu, ne sceu si vertueux avenement de Prince: & si Dieu me donne grace de continuer mon œuvre, & de reciter les hauts faits que j'ay veus de luy, en moy acquittant de dire verité, je monstreray evidemment que bel & delectable fut le verd, & la fleur dont le meur & le fruit est de si haute perfection.

En ce temps se maria le Duc Jehan de Cleves, & Ysabel de Bourgongne, seule fille, & heritiere du Comte d'Estampes, & se mirent sus aucuns convives que l'on appelle bancquets, qui commencerent à petits fraiz, & monterent & multiplierent en grandes assemblées, & frais de viandes, & d'autres mets : & montoyent & croissoyent iceux bancquets de Chevaliers à Seigneurs, & de Seigneurs à Princes, & de grand à grand multiplioyent en despense; & vouloit chacun monstrier plus grand chose, que son paravant. De ce temps advint, que le Pape Nicolas envoya devers le Duc de Bourgongne au lieu de Lille un Chevalier, & luy signifia la prise de Constantinople, qu'avoit fait le Turc, nommé (a) Lamorat Bay, qui

(a) Au Chap. 22. devant est noté qui estoit ce Turc.

estoit fils de celuy, qui desconfit les Chrestiens en Hongrie, & où fut pris le Duc Jean de Bourgogne, pere du Duc Philippe; & comment celuy Turcq avoit assailly par plusieurs fois la cité (où il avoit trouvé merveilleuse resistance par les Chrestiens) & comment avoit recommencé l'assaut, & parce fut la cité prise, & le noble Empereur occis, & tous ses enfans: & comment la riche Eglise de Sainte Sophie avoit esté pillée, violée, & destruite, & les saintz reliques, voire le corps de Nostre Seigneur Iesus - Christ, rué parmy la ruë, par les fiens & ordures avecques les pourceaux, sans les meurdres, les injures, & les efforcemens faitz aux Chrestiens, & Chrestiennes.

Or certes les nouvelles furent piteuses à ouyr. Si conclut iceluy Chevalier, si le Duc & la maison de Bourgogne avoyent jamais vouloir de servir l'Eglise, qui estoit l'heure de le monstrier par effect. Pareillement envoya (a) l'Empereur devers le Duc, en iceluy mesme temps luy signifier ceste chose, & qu'il avoit mandé tous les Princes d'Allemagne au lieu de (b) Rissebourg, pour

(a) Entendez ici de l'Empereur d'Allemagne.

(b) Mais par adventure Rinsbourg, que les François appellent Ratisbonne.

illec conclure sur le bien & ressource de la Chrestienté, en poindant & aiguillonnant le Duc, qu'il ne devoit pas refuser de venir jusques à Rissebourg, pour si grand bien, & d'estre à la journée comme les autres, qui autresfois avoit offert de passer en sa personne jusques en Asie : & combien que pour ces matieres le Duc eut en ce temps envoyez Prelats & Chevaliers notables devers l'Empereur, & qu'encores y estoient, routesfois il conclut, & prit en propos, de soy-mesme aller en personne à la journée, & de soy preparer, pour servir l'Eglise & la Foy : & pour esmouvoir les Seigneurs, & Nobles hommes de ses pays, & ses subjects, à servir en ceste partie, & que de leur volonté & devotion, & sans contraincte, ils entraissent au saint voyage, prit conseil de publier son emprise, par voye de grande assemblée : & pource que les bancquets se continuoient, & s'entresuyvoient de grans en plus grans, & s'approchoit la fin des bancquets, pour cheoir en la main du bon Duc, & clorre la feste, il fit faire ses preparatoires d'entremets & de viandes : & conduisoient ceste chose Messire Jehan Seigneur de Lau-noy, un Chevalier de l'ordre de la Toison,

homme sçachant , (a) & nouvel , & un Escuyer , nommé Jehan Boudaut , homme moult notable & discret : & me fit le bon Duc tant d'honneur , qu'il vouloit que j'y fusse appellé : & pour ceste matiere se tindrent plusieurs (22) confaux , où fut appellé le Chancelier , & le premier Chambellan , qui lors estoit revenu de la guerre , qu'il avoit menée en Luxembourg , & dont il est escrit cy-dessus. Aussi furent à ce conseil les plus grans , & des plus privez appellez ; & après deliberation d'opinions , furent les ceremonies & les mysteres conclus , tels qu'ils se debvoyent faire : & voulut le Duc que je fisse le personnage de Sainte Eglise , dont il se voulut aider en celle assemblée : & fut une solemnelle chose , & qui vaut le ramentevoir , & sert à nostre propos. Si ay enregistré , avec ceste ledit banquet , le plus largement que j'ay peu , afin d'en avoir memoire.

(a) Il prend ce mot pour inventif de choses nouvelles , rares & exquises.

*Fin du premier Volume des Mémoires
d'Olivier de la Marche.*

OBSERVATIONS
SUR LES MÉMOIRES
D'OLIVIER
DE LA MARCHÉ.

(1) CETTE *Iovenelle*, dont parle ici l'auteur des Mémoires, est Jeanne seconde du nom Reine de Naples qui par la mort de son frère Ladillas (a) monta sur le Trône. les Barons de son Royaume, l'aient contrainte à l'âge de 43 ans de se marier, elle épousa Jacques de Bourbon Comte de la Marche qui, comme elle, étoit du sang Royal de France. Jacques de Bourbon à l'instigation de quelques Seigneurs Napolitains commença l'essai de son nouveau pouvoir par faire trancher la tête à un favori de Jeanne. Cette Princesse dissimula son ressentiment pendant quelque tems. L'instant de la vengeance arriva : elle excita à la révolte les Seigneurs Napolitains, jaloux, de voir les premières places de l'état remplies par des François. Celle de Connétable entre autres avoit été donnée à un *Lavardin*. Jacques de Bourbon par l'ordre

(a) Olivier de la Marche l'appelle Lancelot, suivant l'usage de ce tems.

de Jeanne fut enfermé dans le chateau de l'Œuf. La Reine alloit régulièrement l'y visiter tous les jours ; & par un caprice difficile à comprendre elle l'accabloit de careffes. Jacques ennuié de sa captivité , malgré les marques de tendresse qu'on lui prodiguoit , trouva le moyen de se sauver. Au lieu de faire des tentatives pour recouvrer la couronne , il prit l'habit de Capucin. (Not. des Editeurs).

(2) Les conditions de la paix d'Arras furent que Charles défavoueroit le meurtre commis en la personne de Jean Duc de Bourgogne , comme une action indigne & qu'il auroit empêchée, s'il avoit été en age de le faire ; que Philippe de son coté prierait le Roy de n'avoir aucune haine contre luy , & que désormais les deux Princes vivroient en bonne intelligence ; que , si on pouvoit découvrir les auteurs d'un si horrible assassinat , le Roy les feroit punir selon leur mérite , si on ne pouvoit les prendre, qu'ils seroient bannis à perpetuité du Royaume , sans jamais pouvoir espérer de pardon ; qu'à Montereau-Faut-Yonne où le Duc avoit été tué , & aux Chartreux de Dijon où il étoit inhumé , il se feroit une fondation pour le

repos de son ame aux dépens du Roi ; & que pour dédommagement il céderoit à Philippe les Comtés d'Auxerre , de Mâcon & de Bar - sur - Seine avec Arras , Péronne , Montdidier & Roye pour les tenir en pairie ; qu'il lui engageroit encore Amiens , Corbie , Abbeville & tout le Comté de Ponthieu , avec quelques autres places sur la Somme , rachetables pour quatre cent mille écus d'or , que durant la vie du Duc il ne rendroit point d'hommage au Roi de toutes les terres qu'il tenoit de luy , que le Roi le défendrait contre les Anglois , s'il en étoit attaqué , & qu'il ne feroit de paix avec eux que du consentement du Duc. (Extrait de l'Hist. de France par Bossuet , Tome 2 p. 163).

(3) La Marche se trompe quand il dit , que l'arrangement , qui eut lieu relativement à Amedée Duc de Savoye , élu Pape sous le nom de Felix , se fit du vivant d'Eugène IV. Ce Pontife étoit mort ; & les Cardinaux de son parti avoient nommé , pour le remplacer , Nicolas V. Charles VII voulant terminer les suites de ce Schisme dangereux agit si efficacement par ses Ambassadeurs qu'Amedée renonça à la Thiare. Ce fut à condition qu'il resteroit pendant sa vie Car-

dinal & Légat à *latere* perpetuel en Savoye & aux environs. Cet événement arriva en 1444 & non pas en 1439 où la Marche semble le placer.

Nous observerons aussi que bien des gens ont eu tort de croire qu'Amedée vécut au fein des délices dans sa retraite à Ripaille. Ce préjugé s'est accredité au point de faire croire pendant longtems que delà vient l'expression proverbiale... *faire ripaille* Si on veut voir les preuyes de notre assertion, elles se trouvent dans l'Histoire de Genève par Spon, deuxième Edition, Tome premier p. 107 & 108. (Not. des Editeurs).

(4) Icy mignon signifie favori. Cette expression ne se prenoit point alors dans l'acception qu'on lui a donnée postérieurement à l'époque dont il s'agit. Nous en avons la preuve dans la lettre des Dames de Paris aux courtisans qui en 1515 suivirent François I^r, en Italie. Elle commence par ce vers.....

Nobles mignons, Chevaliers pleins d'honneur.

.

(Note des Editeurs).

(5) Béhaigne suivait les écrivins de ce tems désigne la Boheme. (Not. des Edit).

(6) Pour que le lecteur entende mieux ce chapitre, nous le renvoyons à la septième dissertation de du Cange, Tome 3 de cette collection, depuis la page 81 jusqu'à la page 108 (Not des Edit.)

(7) Rien ne prouve mieux l'ignorance de ce siècle que l'aveu du Duc de Bourgogne sur l'âge du Duc de Saxe qu'il ne favoit pas. Il vouloit le combattre corps à corps pour terminer la querelle du Duché de Luxembourg. On lui représente que son ennemi est trop jeune pour répondre au défi : le Duc confesse ingénument que l'âge de son antagoniste ne lui est pas connu. (Note des Edit.)

(8) Ce Chapitre offre un tableau exact de la tactique du 15^e siècle. On y voit la manière d'escalader les villes de guerre. Le sens froid & la tranquillité du Duc de Bourgogne, lorsqu'il s'agit de marcher au secours des siens, est une des anedotes singulières que nos Historiens n'ont pas conservées. Elle atteste l'esprit religieux de nos anciens Chevaliers ; & elle peut servir à l'Histoire des mœurs de ce tems-là. (Not. des Edit.)

(9) C'est-à-dire chasseur au vol. (Note des Edit.)

(10) La Duchesse de Bourgogne étoit accompagnée des Seigneurs de Charny, de Crequy, d'Humieres, de Messire Guillaume le *Jofne* Seigneur de Contay; & pour les gens de conseil de l'Evesque de Verdun, de Maître Philippe *Maugart* Chevalier ez loix avec autres gens de grande autorité & là par meures délibérations furent faictes de chaque côté diverses remontrances demandes & ouvertures sur les différends qui étoient tant d'une part que d'autre en très-grand nombre... & n'y avoit celuy des deux costés qui ne se dist grandement interessé & oppressé depuis la dessus dite paix d'Arras... Finalement ils en vinrent à une conclusion, & terminerent ces differens assez doucement... (Hist. de Charles VII par Math. de Coucy, p. 542).

(11) La remarque de l'Annotateur est confirmée par nos anciens Historiens, & surtout par Mathieu de Coucy dans son Hist. de Charles VII, p. 553. (Not. des Edit.)

(12) Mathieu de Coucy p. 570 s'accorde avec l'Annotateur sur la date de la mort de Catherine de France Comtesse de Charolois. (Not. des Edit.)

(13) Le même Math. de Coucy p. 557
Tome VIII. Dd

place en 1446 cette guerre entre le Duc de Clèves & l'Archevêque de Cologne. D'après le récit d'Olivier de la Marche il paroîtroit que le vieux Duc de Cleves auroit desapprouvé son fils. Mathieu de Coucy affirme au contraire que ce jeune Prince, neveu du Duc de Bourgogne, & qui avoit toujours vécu à sa Cour, marcha au secours de son pere trop âgé pour combattre. Il ajoute que l'Archevêque de Cologne, quoique aidé par les Ducs de Saxe, fut battu, & que le fils du Duc de Clèves (qu'il nomme le Daimoiseau de Clèves) se signala par ses exploits. (Not. des Edit.)

(14) On a supprimé une partie de ce Chapitre : il suffit pour y suppléer, de dire que Jacques de Lalain combattit ensuite Jehan de Boniface ce Chevalier Arragonnois à qui il avoit eu à faire précédemment.

Les autres Champions, avec qui Jacques de Lalain se mesura successivement, furent Gerard de Rossillon jeune Escuyer Bourguignon, Messire Claude de Ste. Hélène Seigneur de Bouvot, Amé Rabutin Seigneur d'Espiry, Jacques d'Avanchies, Guillaume Bafan, Jehan de Villeneuve, & Gaspard de Dourtain. (Not. des Edit.)

(15) A toutes les propositions que leur fit faire le Duc de Bourgogne, les habitans de Gand ne voulurent entendre, ni faire réponse, fors toujours de maintenir & protester qu'ils ne lairroyent rien descheoir, ni retrancher des choses & avantages, dont ils avoient accoustumé d'user; & que si ledit Duc le vouloit faire au contraire, ils savoient bien leur chemin & leur refuge par devers leur souverain Seigneur, de qui ladite Comté estoit tenue & mouvante, pour y avoir recours & retraite; de plus qu'ils estoient assez forts pour lui résister par puissance. Avec tels & semblables mots, ou au moins en substance estoit toujours répondu par iceux Gantois auxdits Ambassadeurs, à chacune fois qu'ils y alloient, en faisant paroître de grandes rebellions & désobéissances contre ledit Duc qui de ces choses fut par plusieurs fois adverti; & par grand espace de tems les laissa courir & passer leur humeur... espérant qu'ils se dussent enfin corriger... Néanmoins iceux Gantois commencerent à encharger fort les Officiers que ledit Duc de son droit faisoit, comme Baillis, Sergens, Eschevins & autres... Voulans retenir aucuns prisonniers, bannir les autres, les gêner par tyrannie, puis les faire mettre à mort...

& pour en disposer à leur plaisir & volonté, dans leurs Lettres missives & publications ils s'intituloient les Seigneurs de Gand..... (Math. de Coucy. Hist. de Charles VII, p. 618 & 619).

(16) Parmi les Chevaliers, qui furent faits ce jour-là, outre ceux que les Mémoires ne nomment pas, étoient Charles Seigneur de Rochefort, Hue ou Hugues de Longueval Seigneur de Vaux, Jean de Basentin Seigneur de Liencourt, Hugues de Neufville, Perceval de Belleforiere Seigneur de Itte, George de Rozinbois, Thiebaut de Flavy, les deux de Vendre. (Math. de Coucy, p. 625.)

(17) Or pendant le tems de toutes ces tribulations & guerres civiles des Pays-Bas, le Roy Charles fut adverty de ce que dit est, qui alloit à la destruction totale de la Comté de Flandres, laquelle est tenue de la Couronne de France en souveraineté; & ayant espérance de s'employer tant à l'honneur du Duc qui est le premier Pair de France, comme au bien & conservation de ladite Comté, & à obvier à la destruction d'icelle, il délibéra & résolut d'envoyer certaine Ambassade tant devers le Duc, comme devers ceux

de Gand, afin de trouver quelque bon appointement entre eux, si faire se pouvoit. Si furent ordonnés & destinés pour cette Ambassade Louis de Luxembourg Comte de St. Paul, Louis de Beaumont Seneschal de Poitou, Guy Bernard Archidiacre de Tours Maître des Requestes de l'Hôtel du Roy, & Jean Dannel (a) Conseiller & Procureur-Général; lesquels eurent charge de par le Roy de s'employer en cette matiere..., en gardant & conservant le droit à celui qui le devoit avoir; & pource que le susdit Comte de St. Paul étoit lors au service dudit Duc en icelle guerre, le Roy lui escrivit lettres... (Math. de Coucy Hist. de Charles VII, p. 636.)

(18) L'Annotateur a raison: aucun Historien du tems ne parle de cette infraction du droit des gens. Si les habitans de Gand eussent commis cet assassinat, les Ambassadeurs de Charles VII ne l'auroient pas laissé impuni. (Not. des Edit.)

(19) Math. de Coucy p. 638 contredit

(a) Le Procureur-Général, que Mathieu de Coucy appelle Jean Dannel, se nommoit Jean Dauvet.

Voyez l'abrégé chronologique du président Haynaut, troisième édition; Tome I, p. 379.

422 . O B S E R V A T I O N S

Olivier de la Marche sur cette trêve. Il affirme qu'elle fut acceptée pour six semaines de part & d'autre, mais que ceux de Gand l'ayant violée presque aussitôt, la guerre recommença. (Not. des Edit.)

(20) C'est-à-dire un Lépreux.

(21) *Convive* signifie ici... Marche, Ordonnance. (Not. des Edit.)

(22) Confaux... Assemblées.

Fin du huitième Volume.



